Mark Samuel.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0002

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0005

L 148

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0006

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME VINGT-HUITIEME.



AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Universitäts- und Landesbibliothek Bonn
Zweigstelle Aufforstung

Universitäts- u. Landesbibliothek
HALLE
(SAALE)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0008

ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0009

ESSAI
SUR LES MOEURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE CLXXII.

Sommaire des particularités principales du concile de Trente.

C'EST au milieu de tant de guerres de religion, et de tant de désastres que le concile de Trente fut assemblé. Ce fut le plus long qu'on ait jamais tenu, et cependant le moins orageux. Il ne forma point de schisme comme le concile de Basle; il n'alluma point de bûchers comme celui de Constance; il ne prétendit point déposer des empereurs comme celui de Lyon; il se garda d'imiter celui de Latran, qui dépouilla le comte de Toulouse de l'héritage de ses pères; encore moins celui de Rome, dans lequel *Grégoire VII* alluma l'incendie de l'Europe, en osant déposséder l'empereur *Henri IV*. Le troisième et le quatrième concile de Constantinople, le premier et le second de Nicée avaient été des champs de discorde. Le concile de Trente fut paisible, ou du moins ses querelles n'eurent ni éclat ni suite.

S'il est quelque certitude historique, on la trouve dans ce qui fut écrit sur ce concile par les contemporains. Le célèbre *Sarpi*, ce défenseur de la liberté vénitienne, plus connu sous le nom de *Fra-Paolo*, et le jésuite *Palavicini* son antagoniste sont d'accord dans l'essentiel des faits. Il est vrai que *Palavicini* compte trois cents soixante erreurs dans *Fra-Paolo*; mais quelles erreurs? il lui reproche des méprises dans les dates et dans les noms. *Palavicini* lui même a été convaincu d'autant de fautes que son adversaire; et quand il a raison contre lui, ce n'est pas la peine d'avoir raison. Qu'importe qu'une lettre inutile de *Léon X* ait été écrite en 1516 ou 17? que le nonce *Arcimboldo*, qui vendit tant d'indulgences dans le Nord, fût le fils d'un marchand milanais, ou d'un génois? Ce qui importe, c'est qu'il ait fait trafic d'indulgences. On se soucie peu que le cardinal *Martinusius* ait été moine de *St Basile*, ou ermite de *St Paul*; mais on s'intéresse à savoir si ce défenseur de la Transilvanie contre les Turcs fut assassiné par les ordres de *Ferdinand I*, frère de *Charles V*. Enfin, *Sarpi* et *Palavicini* ont tous deux dit la vérité d'une manière différente; l'un en homme libre, défenseur d'un sénat libre; l'autre en jésuite qui voulait être cardinal.

Dès l'an 1533 *Charles V* proposa la convocation de ce concile au pape *Clément VII* qui, encore effrayé du saccagement de Rome et de sa prison, craignant que le prétexte de sa bâtardise n'enhardit un concile à le déposer, éluda cette proposition, sans oser refuser l'empereur. Le roi de France

François I proposa Genève pour le lieu de l'assemblée †, précisément dans le temps qu'on commençait à prêcher la réforme dans cette ville. Il est bien probable que, si le concile se fût tenu dans Genève, le parti des réformés y eût beaucoup perdu.

Pendant qu'on diffère, les protestans d'Allemagne demandent un concile national, et se fondent dans leur réponse au légat *Contarini* sur ces paroles expresses: *Quand deux ou trois seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux.* On leur accorde que cet article est certain, mais que si dans cent mille endroits de la terre, deux ou trois personnes sont assemblées en ce nom, cela pourrait produire cent mille conciles, et cent mille confessions de foi différentes; en ce cas il n'y aurait eu jamais de réunion, mais aussi il n'y eût peut-être jamais eu de guerre civile. La multitude des opinions diverses produit nécessairement la tolérance.

Le pape *Paul III*, *Farnèse*, propose Vicence; mais les Vénitiens répondent que le divan de Constantinople prendrait trop d'ombrage d'une assemblée de chrétiens dans le territoire de Venise. Il propose Mantoue ††; mais le seigneur de cette ville craint d'y recevoir une garnison étrangère: enfin il se décide pour la ville de Trente, voulant complaire à l'empereur dont il avait très-grand besoin; car il espérait alors d'obtenir l'investiture du Milanais pour son bâtard *Pierre Farnèse*, auquel il donna depuis Parme et Plaisance.

††† Le concile est enfin convoqué par une bulle *de l'autorité du Père, du Fils, du St Esprit, des*

† 1540. †† 1542. ††† 1545.

apôtres Pierre et Paul, laquelle autorité le pape exerce en terre : priant l'empereur, le roi de France et les autres princes de venir au concile. *Charles V* témoigne son indignation de ce qu'on ose mettre un roi à côté de lui, et sur-tout un roi allié des musulmans, après tous les services rendus par l'empereur à l'Eglise. Il oubliait le pillage de Rome.

Le pape *Paul III* ne pouvant plus espérer que l'empereur donnât le Milanais à son bâtard, voulait lui donner l'investiture de Parme et de Plaisance, et croyait avoir besoin du secours de *François I.* Pour intimider l'empereur, pressé à la fois par les Turcs et par les protestans, il menace *Charles V* du sort de *Dathan*, *Corée* et *Abiron*, s'il s'oppose à l'investiture de Parme ; ajoutant que *les Juifs sont dispersés pour avoir supplicié le maître*, et que *les Grecs sont asservis pour avoir bravé le vicaire.* Mais il ne fallait pas que les vicaires de DIEU eussent tant de bâtards.

Après bien des intrigues, l'empereur et le pape se réconcilient. *Charles* permet que le bâtard du pape règne à Parme ; et *Paul* envoie trois légats pour ouvrir à Trente le concile qu'il doit diriger à Rome. Ces légats ont un chiffre avec le pape ; c'était une invention alors très-peu commune, et dont les Italiens se servirent les premiers.

Les légats et l'archevêque de Trente commencent par accorder trois ans et cent soixante jours de délivrance du purgatoire à quiconque se trouvera dans la ville à l'ouverture du concile.

† Le pape défend par une bulle qu'aucun prélat comparaisse par procureur, et aussitôt les procureurs de l'archevêque de Mayence arrivent et sont bien reçus. Cette loi ne regardait pas les évêques princes d'Allemagne, qu'on avait tant intérêt de ménager.

†† *Paul III* investit enfin son fils *Pierre-Louis Farnèse* du duché de Parme et Plaisance, avec la connivence de *Charles-Quint*, et publie un jubilé.

Le concile s'ouvre par le sermon de l'évêque de Bitonto. Ce prélat prouve qu'un concile était nécessaire, premièrement "parce que plusieurs „ conciles ont déposé des rois et des empereurs; „ secondement, parce que dans l'Enéide *Jupiter* „ assembla le conseil des Dieux. Il dit qu'à la „ création de l'homme et à la tour de Babel, „ DIEU s'y prit en forme de concile, et que „ tous les prélats doivent se rendre à Trente „ comme dans le cheval de Troye: enfin que la „ porte du concile et du paradis est la même; l'eau „ vive en découle, les pères doivent en arroser „ leurs cœurs comme des terres sèches; faute de „ quoi, le St Esprit leur ouvrira la bouche comme „ à *Balaam* et à *Caïphe*."

Un tel discours semble réfuter ce que nous avons dit de la renaissance des lettres en Italie: mais cet évêque de Bitonto était un moine du Milanais. Un florentin, un romain, un élève des *Bembo* et des *Caza*, n'eût point parlé ainsi. Il faut songer que le bon goût établi dans plusieurs villes ne s'est jamais étendu dans toutes les provinces.

† 1545. †† Août.

† La première chose qui fut ordonnée par le concile, c'est que les prélats fussent toujours revêtus de l'habit de leur profession. La coutume était alors de s'habiller en séculiers, excepté quand ils officiaient.

Il y avait alors peu de prélats au concile, et la plupart des évêques des grands siéges menaient avec eux des théologiens qui parlaient pour eux. Il y avait aussi des théologiens employés par le pape.

Presque tous ces théologiens étaient ou de l'ordre de *St François* ou de celui de *St Dominique*. Ces moines disputèrent sur le péché originel, malgré les ambassadeurs de l'empereur, qui réclamaient en vain contre ces disputes, regardées par eux comme inutiles. Ils entamèrent la grande question, si la Vierge mère de JESUS-CHRIST naquit soumise au péché d'*Adam*? Les dominicains, ennemis des franciscains, soutinrent toujours avec *St Thomas* qu'elle fut conçue dans le péché. La dispute fut vive et longue, et le concile ne la termina qu'en statuant qu'on ne comprenait pas la Vierge dans le péché originel commun à tous les hommes, mais aussi qu'on ne l'en exceptait pas.

Duprat évêque de Clermont demande ensuite qu'on prie DIEU pour le roi de France comme pour l'empereur, puisque ce roi a été invité au concile; mais il est refusé, sous prétexte qu'il aurait fallu prier aussi pour les autres rois, et qu'on aurait indisposé ceux qu'on aurait nommés

† 1546.

les derniers. Leurs rangs n'étaient plus réglés comme autrefois.

† *Pierre Danés* arrive en qualité d'ambassadeur de France. C'est alors que dans une des congrégations il fit cette fameuse réponse à un évêque italien, qui dit après l'avoir entendu haranguer : *Vraiment ce coq chante bien.* Les mots de *coq* et de *français* signifient la même chose dans la langue latine dont se servait cet évêque. *Danés* répondit à ce froid jeu de mots : " Plût à DIEU „ que *Pierre* se repentît au chant du coq. "

C'est ici le lieu de placer le mot de dom *Barthelemi des martyrs*, primat de Portugal, qui, en parlant de la nécessité d'une réformation, dit : " Les très-illustres cardinaux doivent être „ très-illustrement réformés ".

Les évêques cédaient avec peine aux cardinaux, qu'ils ne comptaient pas dans la hiérarchie de l'Eglise ; et les cardinaux alors ne prenaient point le titre d'*Eminence*, qu'ils ne se sont donné que sous *Urbain VIII.* On peut encore observer que tous les pères et les théologiens du concile parlaient en latin dans les sessions ; mais ils avaient quelque peine à s'entendre les uns les autres ; un polonais, un anglais, un allemand, un français, un italien, prononçant tous d'une manière très-différente.

†† Une des plus importantes questions qui furent agitées fut celle de la résidence et de l'établissement des évêques de droit divin. Presque tous les prélats, excepté ceux d'Italie, attachés particulièrement au pape, s'obstinèrent toujours à vouloir

† 1546. †† 1546.

qu'on décidât que leur institution était divine ; prétendant que, si elle ne l'était pas, ils ne se voyaient pas en droit de condamner les protestans. Mais aussi, en recevant leurs bulles du pape, comment pouvaient-ils être établis purement de droit divin ? Si le concile constatait ce droit, le pape n'était plus qu'un évêque comme eux. Sa chaire était la première dans l'Eglise latine, mais non le principe des autres chaires ; elle perdait son autorité ; et cette question, qui d'abord semblait purement théologique, tenait en effet à la politique la plus délicate. Elle fut long-temps débattue avec éloquence, et aucun des papes sous qui se tint ce long concile ne souffrit qu'elle fût décidée.

Les matières de la prédestination et de la grâce furent long-temps agitées. Les décrets furent formés. *Dominique de Soto*, théologien dans ce concile, expliqua ces décrets en faveur de l'opinion des dominicains, en trois volumes *in-folio* ; mais frère *André Vega* les expliqua en quinze tomes à l'avantage des cordeliers.

La doctrine des sept sacremens fut ensuite examinée long-temps avec attention, et n'excita aucune dispute.

Après avoir établi cette doctrine telle qu'elle est reçue par toute l'Eglise latine, on passa à la pluralité des bénéfices, article plus épineux. Plusieurs voix réclament contre l'abus introduit dès long-temps de tant de prélatures accumulées dans les mêmes mains. On renouvelle les plaintes faites du temps de *Clément VII*, qui donna en 1534

au cardinal *Hippolyte* son neveu la jouissance de tous les bénéfices de la terre, vacans pendant six mois.

Le pape *Paul III* veut se réserver la décision de cette question; mais les pères décrètent qu'on ne peut posséder deux évêchés à la fois. Ils statuent pourtant qu'on le peut avec une dispense de Rome, et c'est ce qu'on n'a jamais refusé aux prélats allemands; ainsi il est arrivé qu'un curé ne jouit jamais de deux paroisses de cent écus chacune, et qu'un prélat possède des évêchés de plusieurs millions. Il était de l'intérêt de tous les princes et de tous les peuples de déraciner cet abus; il est cependant autorisé.

Cet article ayant mis quelque aigreur dans les esprits, *Paul III* transfère le concile de Trente à Bologne, sous prétexte des maladies qui régnaient à Trente.

Pendant les deux premières sessions du concile à Bologne, le bâtard du pape *Pierre-Louis Farnèse*, duc de Parme, devenu insupportable par l'insolence de ses débauches et de ses rapines, est assassiné dans Plaisance, ainsi que *Cosme de Médicis* l'avait été auparavant dans Florence, *Julien* avant ce Cosme, le duc *Galéas* à Milan, et tant d'autres princes nouveaux. Il n'est pas prouvé que *Charles-Quint* eût part à ce meurtre, mais il en recueillit le fruit dès le lendemain, et le gouverneur de Milan se saisit de Plaisance au nom de l'empereur.

† On peut juger si cet assassinat et cette

† 1548.

promptitude à priver le pape de la ville de Plaisance mirent des dissentions entre l'empereur et *Paul III.* Ces querelles influaient sur le concile: le peu d'évêques impériaux restés à Trente ne voulaient point reconnaître les pères de Bologne.

C'est dans le temps de ces divisions que *Charles-Quint* ayant vaincu les princes protestans dans la célèbre bataille de Mulberg en 1547, et marchant de succès en succès, mécontent du pape, n'espérant plus rien d'un concile divisé, ambitionne la gloire de faire ce que n'avait pu ce concile, de réunir, du moins pour un temps, les catholiques et les protestans d'Allemagne. Il fait travailler des théologiens de tous les partis; il fait publier son *inhalt*, son interim, profession de foi passagère en attendant mieux. Ce n'était point se déclarer chef de l'Eglise comme le roi d'Angleterre *Henri VIII*, mais c'eût été l'être en effet, si les Allemands avaient eu autant de docilité que les Anglais.

Le fondement de cette formule de l'*interim* est la doctrine romaine, mais mitigée, et expliquée en termes qui peuvent ne point choquer les réformateurs. On permet aux peuples le vin dans la communion; on permet aux prêtres le mariage. Il y avait de quoi contenter tout le monde, si l'esprit de division pouvait jamais être content: mais ni les catholiques ni les protestans ne furent satisfaits. *Paul III*, qui pouvait éclater contre cette entreprise †, garda le silence. Il prévoyait qu'elle tomberait d'elle-même; et s'il osait se servir

† 1548.

des armes des *Grégoire VII* et des *Innocent IV* contre l'empereur, l'exemple de l'Angleterre et le pouvoir de *Charles* le fesaient trembler.

D'autres intérêts, plus pressans parce qu'ils sont particuliers, troublent la vie du pape. L'affaire de Parme et de Plaisance était des plus épineuses et des plus bizarres. *Charles-Quint*, comme maître de la Lombardie, vient de réunir Plaisance à ce domaine, et peut y réunir Parme.

Le pape de son côté veut réunir Parme à l'Etat ecclésiastique, et donner un équivalent à son petit-fils *Octave Farnèse*. Ce prince a épousé une bâtarde de *Charles-Quint*, qui lui ravit Plaisance; il est petit-fils du pape, qui veut le priver de Parme; persécuté à la fois par ses deux grands-pères, il prend le parti d'implorer le secours de la France et de résister au pape son aïeul. Ainsi dans le concile de Trente c'est l'incontinence du pape et de l'empereur qui forme la querelle la plus importante. Ce sont leurs bâtards qui produisent les plus violentes intrigues, tandis que des moines théologiens argumentent. Ce pontife meurt saisi de douleur, comme presque tous les souverains au milieu des troubles qu'ils ont excités, et qu'ils ne voient point finir. De grands reproches, et peut-être beaucoup de calomnies flétrissent sa mémoire.

† *Jean del Monte*, *Jules III*, est élu, et consent à rétablir le concile à Trente; mais la querelle de Parme traverse toujours le concile. *Octave Farnèse* persiste à ne point rendre Parme à l'Eglise;

† 1551.

Charles-Quint s'obstine à garder Plaisance malgré les pleurs de sa fille *Marguerite*, épouse d'*Octave*; une autre bâtarde se jette à la traverse et attire la guerre en Italie; c'est la femme d'un frère d'*Octave*, fille du roi de France *Henri II*, et de la duchesse de Valentinois; elle obtient aisément que *Henri* son père se mêle de la querelle. Ce roi protège donc les *Farnèses* contre l'empereur et le pape, et celui qui fait brûler les protestans en France s'oppose à la tenue d'un concile contre les protestans.

Tandis que le roi très-chrétien se déclare contre le concile, quelques princes protestans y envoient leurs ambassadeurs, comme *Maurice*, nouveau duc de Saxe, un duc de Virtemberg, et ensuite l'électeur de Brandebourg; mais ces ministres peu satisfaits s'en retournent bientôt. Le roi de France y envoie aussi un ambassadeur, *Jaques Amyot*, plus connu par sa naïve traduction de *Plutarque* que par cette ambassade; mais il n'arrive que pour protester contre l'assemblée.

† Cependant deux électeurs, Mayence et Trèves, prennent séance au-dessous des légats; deux cardinaux légats, deux nonces, deux ambassadeurs de *Charles-Quint*, un du roi des Romains, quelques prélats italiens, espagnols, allemands, rendent au concile son activité.

Les cordeliers et les jacobins partagent encore les opinions des pères sur l'eucharistie comme sur la prédestination. Les cordeliers soutiennent que le corps de DIEU dans le sacrement passe d'un lieu

† 1551.

à un autre ; et les jacobins affirment que ce corps ne passe point d'un lieu à un autre, mais qu'il est fait, en un instant, du pain transsubstantié.

Les pères décident que le corps divin est sous l'apparence du pain, et son sang sous l'apparence du vin ; que le corps et le sang sont ensemble dans chaque espèce par concomitance, tous entiers, reproduits en un instant dans chaque parcelle et dans chaque goutte, auxquelles on doit un culte de latrie.

Cependant, le prince *Philippe*, fils de *Charles-Quint*, depuis roi d'Espagne, et le prince héréditaire de Savoie passent par Trente. Il est dit dans quelques livres concernant les beaux arts *que les pères donnèrent un bal à ces princes, que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, et que les pères dansèrent avec beaucoup de gravité et de décence.* On cite sur ce fait le cardinal *Palavicini* ; et pour faire voir que la danse n'est point une chose profane, on se prévaut du silence de *Fra-Paolo*, qui ne condamne point ce bal du concile †.

Il est vrai que chez les Hébreux et chez les Gentils la danse fut souvent une cérémonie religieuse. Il est vrai que JESUS-CHRIST chanta et dansa après sa pâque juive, comme le dit *St Augustin* dans ses lettres ; mais il n'est pas vrai, comme on le dit, que *Palavicini* parle de cette danse des pères. On réclame en vain l'indulgence de *Fra-Paolo* ; s'il ne condamne point ce bal, c'est qu'en effet les pères ne dansèrent point. *Palavicini*, dans son livre onzième chap. 15, dit seulement qu'après un repas magnifique donné par le cardinal de

† 1562.

Mantoue, préſident du concile, dans une ſalle bâtie exprès à trois cents pas de la ville, il y eut des divertiſſemens, des joûtes, des danſes; mais il ne dit point du tout que ce préſident et le concile aient danſé.

Au milieu de ces divertiſſemens et des occupations plus ſérieuſes du concile, *Ferdinand I* roi de Hongrie, frère de *Charles-Quint*, fait aſſaſſiner le cardinal *Martinuſius* en Hongrie. Le concile, à cette nouvelle, eſt plein d'indignation et de trouble. Les pères remettent la connaiſſance de cet attentat au pape, qui n'en peut connaître; ce n'eſt plus le temps des *Thomas Becquet* et des *Henri II* d'Angleterre.

Jules III excommunie les aſſaſſins qui étaient italiens, et au bout de quelque temps déclare le roi *Ferdinand*, frère du puiſſant *Charles-Quint*, abſous des cenſures. Le meurtre du célèbre *Martinuſius* demeure dans le grand nombre des aſſaſſinats impunis qui déshonorent la nature humaine.

De plus grandes entrepriſes dérangent le concile. Le parti proteſtant défait à Mulberg reprend vigueur; il eſt en armes. Le nouvel électeur de Saxe *Maurice* aſſiége Augsbourg. L'empereur eſt ſurpris dans les défilés du Tirol †; obligé de fuir avec ſon frère *Ferdinand*, il perd tout le fruit de ſes victoires. Les Turcs menacent la Hongrie. *Henri II* toujours ligué avec les Turcs et les proteſtans, tandis qu'il fait brûler les hérétiques de ſon royaume, envoie des troupes en Allemagne et en Italie; les pères du concile s'enfuient en hâte

† 1552.

de

de la ville de Trente, et le concile est oublié pendant dix années.

† Enfin, *Medechino*, *Pie IV*, qui se disait de la maison de ces grands négocians, et de ces grands princes les *Médicis*, ressuscite le concile de Trente. Il invite tous les princes chrétiens, il envoie même des nonces aux princes protestans assemblés à Naumbourg en Saxe. Il leur écrit, *à mon cher fils*; mais ces princes ne le reconnaissent point pour père, et refusent ses lettres.

†† Le concile recommence par une procession de cent douze évêques entre deux files de mousquetaires. Un évêque de Reggio prêche avec plus d'éloquence que n'avait fait l'évêque de Bitonto. On ne peut relever davantage le pouvoir de l'Eglise; il égale son autorité à celle de DIEU: *Car*, dit-il, *l'Eglise a détruit la circoncision et le sabbat que* DIEU *même avait ordonnés.* (c) Dans les deux années 1562 et 63 que dura la reprise du concile, il s'élève presque toujours des disputes entre les ambassadeurs sur la préséance. Ceux de Bavière veulent l'emporter sur ceux de Venise; mais ils cèdent enfin après de longues contestations.

††† Les ambassadeurs des cantons suisses catholiques demandent la préséance sur ceux du duc de Florence, et l'obtiennent. L'un de ces députés suisses, nommé *Melchior Luci*, dit qu'il est prêt de

† 1560. †† 1562. ††† 1562.

(c) Cet évêque avait plus raison qu'il ne croyait; car JESUS ne prêcha rien que l'obéissance à la religion juive, et ne commanda jamais rien de ce que l'on pratique chez les chrétiens: cela est évident.

soutenir le concile avec son épée, et de traiter les ennemis de l'Eglise comme ses compatriotes ont traité le curé *Zuingle* et ses adhérens, qu'ils tuèrent et qu'ils brûlèrent pour la bonne cause.

Mais la plus grande dispute fut entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Le comte de *Luna* ambassadeur de *Philippe II* roi d'Espagne, veut être encensé à la messe et baiser la patène, avant *Ferrier* ambassadeur de France. Ne pouvant obtenir cette distinction, il se réduit à souffrir qu'on emploie en même temps deux patènes et deux encensoirs. *Ferrier* fut inflexible. On se menace de part et d'autre; le service est interrompu, l'Eglise est remplie de tumulte. On appaise enfin ce différend, en supprimant la cérémonie de l'encensoir, et le baiser de la patène.

D'autres difficultés retardaient l'examen des questions théologiques. Les ambassadeurs de l'empereur *Ferdinand*, successeur de *Charles-Quint*, veulent que cette assemblée soit un nouveau concile et non pas une continuation du premier. Les légats prennent un parti mitoyen; ils disent: *Nous continuons le concile en l'indiquant, et nous l'indiquons en le continuant.*

† La grande question de l'institution et de la résidence des prélats de droit divin se renouvelle avec chaleur; les évêques espagnols, aidés de quelques prélats arrivés de France, soutiennent leurs prétentions; c'est à cette occasion qu'ils se plaignent que le St Esprit arrive toujours de Rome

† Mars 1562.

dans la malle du courrier, bon mot célèbre dont les protestans ont triomphé.

Pie IV, outré de l'obstination des évêques, dit que les ultramontains sont ennemis du St Siége, qu'il aura recours à un million d'écus d'or. Les prélats espagnols se plaignent hautement que les prélats italiens abandonnent les droits de l'épiscopat, et qu'ils reçoivent du pape soixante écus d'or par mois; la plupart des prélats italiens étaient pauvres, et le St Siége de Rome, plus riche que tous les évêques du concile ensemble, pouvait les aider avec bienséance; mais ceux qui reçoivent sont toujours de l'avis de celui qui donne.

Pie IV offre à *Catherine de Médicis*, régente de France, cent mille écus d'or, et cent mille autres en prêt, avec un corps de suisses et d'allemands catholiques, si elle veut exterminer les huguenots de France, faire enfermer dans la bastille *Montluc* évêque de Valence, soupçonné de les favoriser, et le chancelier de *l'Hospital*, fils d'un juif, mais qui était le plus grand-homme de France, si ce titre est dû au génie, à la science et à la probité réunies. Le pape demande encore qu'on abolisse toutes les lois des parlemens de France † sur tout ce qui concerne l'Eglise, et dans ces espérances il donne vingt-cinq mille écus d'avance. L'humiliation de recevoir cette aumône de vingt-cinq mille écus montre dans quel abyme de misère le gouvernement de France était alors plongé.

†† Ce fut un plus grand opprobre, quand le cardinal de *Lorraine*, arrivant enfin au concile

† 1562. †† Novembre.

avec quelques évêques français, commença par se plaindre que le pape n'eût donné que vingt-cinq mille écus au roi son maître. C'est alors que l'ambassadeur *Ferrier*, dans son discours au concile, compare *Charles IX* enfant à l'empereur *Constantin*. Chaque ambassadeur ne manquait pas de faire la même comparaison en faveur de son souverain ; ce parallèle ne convenait à personne ; d'ailleurs *Constantin* ne reçut jamais d'un pape vingt-cinq mille écus de subsides, et il y avait un peu de différence entre un enfant dont la mère était régente dans une partie des Gaules, et un empereur d'Orient et d'Occident.

Les ambassadeurs de *Ferdinand* au concile se plaignaient cependant avec aigreur que le pape eût promis de l'argent à la France. Ils demandaient que le concile réformât le pape et sa cour †, qu'il n'y eût tout au plus que vingt-quatre cardinaux, ainsi que le concile de Basle l'avait statué, ne songeant pas que ce petit nombre les rendait plus considérables. *Ferdinand I* demandait encore que chaque nation priât DIEU dans sa langue, que le calice fût accordé aux laïques, et qu'on laissât les princes allemands maîtres des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

On faisait de telles propositions quand on était mécontent du siége de Rome, et on les oubliait quand on s'était rapproché.

La dispute sur le calice dura long-temps. Plusieurs théologiens affirmèrent que la coupe n'est pas nécessaire à la communion ; que la manne du

† 1562.

désert, figure de l'eucharistie, avait été mangée sans boire; que *Jonathas* ne but point en mangeant son miel; que JESUS-CHRIST en donnant le pain aux apôtres les traita en laïques, et qu'il les fit prêtres en leur donnant le vin. Cette question fut décidée avant l'arrivée du cardinal de *Lorraine* †; mais ensuite on laissa au pape la liberté d'accorder ou de refuser le vin aux laïques, selon qu'il le trouverait plus convenable.

La question du droit divin se renouvelait toujours et divisait le concile. C'est à cette occasion que le jésuite *Lainez*, successeur d'*Ignace* dans le généralat de son ordre, et théologien du pape au concile, dit *que les autres églises ne peuvent réformer la cour romaine, parce que l'esclave n'est pas au-dessus de son seigneur.*

Les évêques italiens étaient de son avis; ils ne reconnaissaient de droit divin que dans le pape. Les évêques français, arrivés avec le cardinal de *Lorraine*, se joignent aux Espagnols contre la cour de Rome: et les prélats italiens disaient que le concile était tombé *della rogna Spagnuola nel mal Francese.*

†† Il fallut négocier, intriguer, répandre l'argent. Les légats gagnaient autant qu'ils pouvaient les théologiens étrangers. Il y eut sur-tout un certain *Hugonis* docteur de sorbonne, qui leur servit d'espion. Il fut avéré qu'il avait reçu cinquante écus d'or d'un évêque de Vintimiglia, pour rendre compte des secrets du cardinal de *Lorraine.*

† 16 juillet. †† 1563.

† La cour de France épuisée alors par les querelles de religion et de politique, n'avait pas même de quoi payer ses théologiens au concile; ils retournent tous en France, excepté ce *Hugonis* pensionnaire des légats; neuf évêques français avaient déjà quitté le concile, et il n'en restait plus que huit.

Les querelles de religion faisaient alors couler le sang en France, comme elles en avaient inondé l'Allemagne du temps de *Charles-Quint:* une paix passagère avait été signée avec le parti protestant au mois de mars de cette année 1563. Le pape courroucé de cette paix fait condamner à Rome par l'inquisition le cardinal de *Châtillon* évêque de Beauvais, huguenot déclaré; mais il enveloppa dans cette condamnation dix autres évêques de France, et on ne voit point que ces évêques en appellent au concile: quelques-uns se contentent de se pourvoir aux parlemens du royaume. En un mot aucune congrégation du concile ne réclama contre cet acte d'autorité.

†† Les pères prennent ce temps pour former un décret contre tous les princes qui voudront juger les ecclésiastiques et leur demander des subsides. Tous les ambassadeurs s'opposent à ce décret qui ne passe point; la querelle s'échauffe. L'ambassadeur de France *Ferrier* dit dans le tumulte: *Quand* JESUS-CHRIST *approche, il ne faut pas crier ici comme les diables: Envoyez-nous dans des troupeaux de cochons.* On ne voit pas bien quel

† Octobre. †† 1563.

rapport ce troupeau de cochons pouvait avoir avec cette dispute.

Après tant d'altercations toujours vives et toujours apaisées par la prudence des légats, on presse la conclusion du concile †. On y décrète dans la vingt-quatrième session que le lieu du mariage est perpétuel depuis *Adam*, qu'il est devenu un sacrement depuis JESUS-CHRIST, que l'adultère ne peut le dissoudre, et qu'il ne peut être annullé que par la parenté jusqu'au quatrième degré, à moins d'une dispense du pape. Les protestans au contraire pensaient qu'on pouvait épouser sa cousine, et qu'on peut quitter une femme adultère pour en prendre une autre.

Le concile déclare dans cette session que les évêques dans les causes criminelles ne peuvent être jugés que par le pape, et que, s'il est besoin, c'est à lui seul de commettre des évêques pour juges. Cette jurisprudence n'est pas admise dans la plupart des tribunaux, et sur-tout en France.

†† Dans la dernière session on prononce anathème contre ceux qui rejettent l'invocation des saints, qui prétendent qu'il ne faut invoquer que DIEU seul, et qui pensent que DIEU n'est pas semblable aux princes faibles et bornés qu'on ne peut aborder que par leurs courtisans.

Anathème contre ceux qui ne vénèrent pas les reliques, qui pensent que les os des morts n'ont rien de commun avec l'esprit qui les anima, et que ces os n'ont aucune vertu. Anathème contre ceux qui nient le purgatoire, ancien dogme

† 11 Novemb. †† 1563, 23 Décembre.

des Egyptiens, des Grecs et des Romains, sanctifié par l'Eglise, et regardé par quelques-uns comme plus convenable à un DIEU juste et clément qui châtie et qui pardonne, que l'enfer éternel, qui semble annoncer l'être infini comme infiniment implacable.

Dans tous ces anathèmes on ne spécifie ni les peuples de la confession d'Augsbourg, ni ceux de la communion de *Zuingle* et de *Calvin*, ni les anglicans.

Cette même session permet que les moines fassent des vœux à l'âge de seize ans, et les filles à douze; permission regardée comme très-préjudiciable à la police des Etats, mais sans laquelle les ordres monastiques seraient bientôt anéantis.

On soutient la validité des indulgences, première source des querelles pour lesquelles ce concile fut convoqué, et on défend de les vendre: cependant on les vend encore à Rome, mais à très-bon marché; on les revend quatre sols la pièce dans quelques petits cantons catholiques suisses. Le grand profit se fait dans l'Amérique espagnole, où l'on est plus riche et plus ignorant que dans les petits cantons.

† On finit enfin par recommander aux évêques de ne céder jamais la préséance aux ministres des rois, et aux seigneurs. L'Eglise a toujours pensé ainsi.

Le concile est souscrit par quatre légats du pape, onze cardinaux, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-

† 1563.

neuf

neuf procureurs d'évêques absens, et sept généraux d'ordre.

On n'y employa pas la formule, *Il a semblé bon au St Esprit et à nous*; mais, *En présence du St Esprit il nous a semblé bon*. Cette formule est moins hardie.

Le cardinal de *Lorraine* renouvela les anciennes acclamations des premiers conciles grecs; il s'écria, *Longues années au pape, à l'empereur et aux rois*. Les pères répétèrent les mêmes paroles. On se plaignit en France qu'il n'eût point nommé le roi son maître, et on vit dès-lors combien ce cardinal craignait d'offenser *Philippe II*, qui fut le soutien de la ligue.

Ainsi finit ce concile, qui dura dans ses interruptions, depuis sa convocation, l'espace de vingt-un ans. Les théologiens qui n'avaient point de voix délibérative y expliquèrent les dogmes; les prélats prononcèrent, les légats du pape les dirigèrent; ils appaisèrent les murmures, adoucirent les aigreurs, éludèrent tout ce qui pouvait blesser la cour de Rome, et furent toujours les maîtres.

CHAPITRE CLXXIII.

De la France sous Henri III. Sa transplantation en Pologne, sa fuite, son retour en France. Mœurs du temps, ligue, assassinats, meurtre du roi, anecdotes curieuses.

Au milieu de ces désastres et de ces disputes, le duc d'Anjou, qui avait acquis quelque gloire en Europe dans les journées de Jarnac et de Moncontour, est élu roi de Pologne †. Il ne regardait cet honneur que comme un exil. On l'appelait chez un peuple dont il n'entendait pas la langue, regardé alors comme barbare, et qui moins malheureux à la vérité que les Français, moins fanatique, moins agité, était cependant beaucoup plus agreste. L'apanage du duc d'Anjou lui valait plus que la couronne de Pologne; il se montait à douze cents mille livres, et ce royaume éloigné était si pauvre que dans le diplome de l'élection on stipula, comme une clause essentielle, que le roi dépenserait ces douze cents mille livres en Pologne. Il va donc chercher avec douleur cette terre étrangère. Il n'avait pourtant rien à regretter en France: la cour qu'il abandonnait était en proie à autant de dissentions que le reste de l'Etat. C'étaient chaque jour des conspirations, ou réelles ou supposées, des duels, des assassinats, des emprisonnemens sans forme et sans raison, pires que les troubles qui en étaient cause. On ne voyait pas tomber sur

† 1573.

les échafauds autant de têtes considérables qu'en Angleterre ; mais il y avait plus de meurtres secrets, et on commençait à connaître le poison.

Cependant quand les ambassadeurs de Pologne vinrent à Paris rendre hommage à *Henri III*, on leur donna la fête la plus brillante et la plus ingénieuse. Le naturel et les grâces de la nation perçaient encore à travers tant de calamités et de fureurs. Seize dames de la cour représentant les seize principales provinces de France, ayant dansé un ballet accompagné de machines, présentèrent au roi de Pologne et aux ambassadeurs des médailles d'or, sur lesquelles on avait gravé les productions qui caractérisaient chaque province.

† A peine *Henri III* est-il transplanté sur le trône de Pologne que *Charles IX* meurt à l'âge de vingt-quatre ans et un mois. Il avait rendu son nom odieux à toute la terre, dans un âge où les citoyens de sa capitale ne sont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta est très-rare ; son sang coulait par tous les pores : cet accident, dont il y a quelques exemples, est la suite ou d'une crainte excessive, ou d'une passion furieuse, ou d'un tempérament violent et atrabilaire. Il passa dans l'esprit des peuples, est sur-tout des protestans, pour l'effet de la vengeance divine : opinion utile, si elle pouvait arrêter les attentats de ceux qui sont assez puissans et assez malheureux pour n'être pas soumis au frein des lois.

Dès que *Henri III* apprend la mort de son

† 1574.

frère, il s'évade de Pologne, comme on s'enfuit de prison. Il aurait pu engager le sénat de Pologne à souffrir qu'il se partageât entre ce royaume et ses pays héréditaires, comme il y en a eu tant d'exemples; mais il s'empressa de fuir de ce pays sauvage, pour aller chercher dans sa patrie des malheurs, et une mort non moins funeste que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en France.

Il quittait un pays où les mœurs étaient dures, mais simples, et où l'ignorance et la pauvreté rendaient la vie triste, mais exempte de grands crimes. La cour de France était au contraire un mélange de luxe, d'intrigues, de galanteries, de débauches, de complots, de superstition et d'athéisme. *Catherine de Médicis*, nièce du pape *Clément VII*, avait introduit la vénalité de presque toutes les charges de la cour, telle qu'elle était à celle du pape. La ressource utile pour un temps, et dangereuse pour toujours, de vendre les revenus de l'Etat à des partisans qui avançaient l'argent, était encore une invention qu'elle avait apportée d'Italie. La superstition de l'astrologie judiciaire, des enchantemens et des sortiléges, était aussi un des fruits de sa patrie, transplanté en France. Car quoique le génie des Florentins eût fait revivre dès long-temps les beaux-arts, il s'en fallait beaucoup que la vraie philosophie fût connue. Cette reine avait amené avec elle un astrologue nommé *Luc Gauric*, homme qui n'eût été de nos jours qu'un misérable charlatan méprisé de la populace, mais qui alors était un homme très-important. Les curieux conservent encore des anneaux constellés,

des talismans de ces temps-là. On a cette fameuse médaille où *Catherine* est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* et *Taurus*, le nom d'*Ebullé Asmodée* sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, et dans l'exergue le nom d'*Oxiel*.

Jamais la démence des sortiléges ne fut plus en crédit. Il était commun de faire des figures de cire, qu'on piquait au cœur en prononçant des paroles inintelligibles. On croyait par-là faire périr ses ennemis, et le mauvais succès ne détrompait pas. On fit subir la question à *Cosme Ruggieri* florentin, accusé d'avoir attenté par de tels sortiléges à la vie de *Charles IX*. Un de ces sorciers, condamné à être brûlé, dit dans son interrogatoire qu'il y en avait plus de trente mille en France.

Ces manies étaient jointes à des pratiques de dévotion, et ces pratiques se mêlaient à la débauche effrénée. Les protestans au contraire, qui se piquaient de réforme, opposaient des mœurs austères à celles de la cour; ils punissaient de mort l'adultère. Les spectacles, les jeux leur étaient autant en horreur que les cérémonies de l'Eglise romaine; ils mettaient presque au même rang la messe et les sortiléges. De sorte qu'il y avait deux nations dans la France absolument différentes l'une de l'autre; et on espérait d'autant moins la réunion que les huguenots avaient, sur-tout depuis la St Barthelemi, formé le dessein de s'ériger en république.

Le roi de Navarre, qui fut depuis *Henri IV*, et le prince *Henri de Condé*, fils de *Louis* assassiné

à Jarnac, étaient les chefs du parti ; mais ils avaient été retenus prisonniers à la cour depuis le temps des massacres. *Charles IX* leur avait proposé l'alternative d'un changement de religion ou de la mort. Les princes, en qui la religion n'est presque jamais que leur intérêt, se résolvent rarement au martyre. *Henri de Navarre*, et *Henri de Condé* s'étaient faits catholiques ; mais vers le temps de la mort de *Charles IX*, *Condé* évadé de prison avait abjuré l'Eglise romaine à Strasbourg, et réfugié dans le Palatinat, il ménageait chez les allemands des secours pour son parti, à l'exemple de son père.

Henri III, en revenant en France, pouvait la rétablir : elle était sanglante, déchirée, mais non démembrée. Pignerol, le marquisat de Saluces, et par conséquent les portes de l'Italie, étaient encore à elle. Une administration tolérable peut guérir en peu d'années les plaies d'un royaume dont le terrain est fertile et les habitans industrieux. *Henri de Navarre* était toujours entre les mains de la reine-mère, déclarée régente par *Charles IX* jusqu'au retour du nouveau roi. Les protestans ne demandaient que la sureté de leurs biens et de leur religion ; et leur projet de former une république ne pouvait prévaloir contre l'autorité souveraine, déployée sans faiblesse et sans excès. Il eût été aisé de les contenir. Tel avait toujours été l'avis des plus sages têtes, d'un chancelier de *l'Hospital*, d'un *Paul de Foix*, d'un *Christophe de Thou*, père du véridique et éloquent historien, d'un *Pibrac*, d'un *Harley* : mais les favoris, croyant gagner à la guerre, la firent résoudre.

A peine donc le roi fut à Lyon qu'avec le peu de troupes qu'on lui avait amenées il voulut forcer des villes, qu'il eût pu ranger à leur devoir avec un peu de politique. Il dut s'apercevoir, quand il voulut entrer à main armée dans une petite ville nommée Livron, qu'il n'avait pas pris le bon parti : on lui cria du haut des murs : *Approchez, assassins, venez, massacreurs, vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.* (23)

Il n'avait pas alors de quoi payer ses soldats ; ils se débandèrent ; et trop heureux de n'être point attaqué dans son chemin, il alla se faire sacrer à Rheims, et faire son entrée dans Paris sous ces tristes auspices, au milieu de la guerre civile qu'il avait fait renaître à son arrivée, et qu'il eût pu étouffer. Il ne sut ni contenir les huguenots, ni contenter les catholiques, ni réprimer son frère le duc d'Alençon alors duc d'Anjou, ni gouverner ses finances, ni discipliner une armée ; il voulait être absolu, et ne prit aucun moyen de l'être. Ses débauches honteuses avec ses mignons le rendirent odieux : ses superstitions, ses processions, dont il croyait couvrir ses scandales et qui les

(23) Il paraît, d'après les mémoires du temps, que la voix publique accusait *Henri III* d'avoir aidé sa mère à vaincre la résistance que *Charles IX* opposait au massacre de la *Saint-Barthelemi*. Les remords de ce malheureux prince, sa mort extraordinaire avaient rejeté toute la haine de ce forfait sur *Catherine* et sur *Henri III*, d'ailleurs avili par sa superstition et par ses mœurs.

Dans son passage en Dauphiné, *Montbrun* pilla les équipages de sa petite armée ; et lorsqu'on lui reprocha cette action, il répondit : La guerre et le jeu rendent les hommes égaux.

augmentaient, l'avilirent: ſes profuſions, dans un temps où il fallait n'employer. l'or que pour avoir du fer, énervèrent ſon autorité. Nulle police, nulle juſtice: on tuait, on aſſaſſinait ſes favoris ſous ſes yeux, ou ils s'égorgeaient mutuellement dans leurs querelles. Son propre frère le duc d'Anjou, catholique, s'unit contre lui avec le prince *Henri de Condé* calviniſte, et fait venir des ſuiſſes, tandis que *Condé* rentre en France avec des allemands.

Dans cette anarchie *Henri* duc de *Guiſe*, fils de *François*, riche, puiſſant, devenu le chef de la maiſon de Lorraine en France, ayant tout le crédit de ſon père, idolâtré du peuple, redouté à la cour, force le roi à lui donner le commandement des armées. Son intérêt était que tout fût brouillé, afin que la cour eût toujours beſoin de lui.

Le roi demande de l'argent à la ville de Paris; elle lui répond qu'elle a fourni trente-ſix millions d'extraordinaire en quinze ans, et le clergé ſoixante millions; que les campagnes ſont déſolées par la ſoldateſque, la ville par la rapacité des financiers, l'Egliſe par la ſimonie et le ſcandale. Il n'obtient que des plaintes au lieu de ſecours.

Cependant le jeune *Henri de Navarre* ſe ſauve enfin de la cour, où il était toujours priſonnier. On pouvait le retenir comme prince du ſang; mais on n'avait nul droit ſur la liberté d'un roi; il l'était en effet de la baſſe Navarre, et la haute lui appartenait par droit d'héritage. Il va en Guienne. Les Allemands, appelés par *Condé*, entrent dans la Champagne. Le duc d'Anjou frère du roi eſt en armes.

Les dévastations qu'on avait vues sous *Charles IX* recommencent. Le roi fait alors, par un traité honteux dont on ne lui sait point de gré, ce qu'il aurait dû faire en souverain habile à son avénement: il donne la paix; mais il accorde beaucoup plus qu'on ne lui eût demandé d'abord: libre exercice de la religion réformée, temples, synodes, chambres mi-parties de catholiques et de réformés dans les parlemens de Paris, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Rouen, de Dijon, de Rennes. Il désavoue publiquement la St Barthelemi, à laquelle il n'avait eu que trop de part. Il exempte d'impositions pour six ans les enfans de ceux qui ont été tués dans les massacres, réhabilite la mémoire de l'amiral *Coligni*; et pour comble d'humiliation, il se soumet à payer les troupes allemandes du prince palatin *Casimir*, qui le forçaient à cette paix: mais n'ayant pas de quoi les satisfaire, il les laisse vivre à discrétion pendant trois mois dans la Bourgogne et dans la Champagne. Enfin il envoie au prince *Casimir* six cents mille écus par *Bellièvre*. *Casimir* retient l'envoyé du roi en otage pour le reste du payement, et l'emmène prisonnier à Heidelberg, où il fait porter en triomphe au son des fanfares les dépouilles de la France, dans des chariots traînés par des bœufs dont on avait doré les cornes.

Ce fut cet excès d'opprobre qui enhardit le duc *Henri de Guise* à former la ligue projetée par son oncle le cardinal de *Lorraine*, et à s'élever sur les ruines d'un royaume si malheureux et si mal gouverné. Tout respirait alors les factions, et *Henri*

de Guise était fait pour elles. Il avait, dit-on, toutes les grandes qualités de son père, avec une ambition plus effrénée et plus artificieuse. Il enchantait comme lui tous les cœurs. On disait du père et du fils qu'auprès d'eux tous les autres princes paraissaient peuple. On vantait la générosité de son cœur; mais il n'en avait pas donné un grand exemple, quand il foula aux pieds dans la rue Bétisi le corps de l'amiral *Coligni*, jeté à ses yeux par les fenêtres.

La première proposition de la ligue fut faite dans Paris. On fit courir chez les bourgeois les plus zélés des papiers qui contenaient un projet d'association pour défendre la religion, le roi et la liberté de l'Etat; c'est-à dire, pour opprimer à la fois le roi et l'Etat par les armes de la religion. La ligue fut ensuite signée solennellement à Péronne et dans presque toute la Picardie. Bientôt après les autres provinces y entrent. Le roi d'Espagne la protége, et ensuite les papes l'autorisent. Le roi, pressé entre les calvinistes qui demandaient trop de liberté, et les ligueurs qui voulaient lui ravir la sienne, croit faire un coup d'Etat en signant lui-même la ligue, de peur qu'elle ne l'écrase. Il s'en déclare le chef, et par cela même il l'enhardit. Il se voit obligé de rompre malgré lui la paix † qu'il avait donnée aux réformés, sans avoir d'argent pour renouveler la guerre. Les états-généraux sont assemblés à Blois; mais on lui refuse les subsides qu'il demande pour cette guerre à laquelle les états

† 1576.

mêmes le forçaient. Il n'obtient pas seulement la permission de se ruiner en aliénant son domaine. Il assemble pourtant une armée, en se ruinant d'une autre manière, en engageant les revenus de la couronne, en créant de nouvelles charges. Les hostilités se renouvellent de tous côtés, et la paix se fait encore. Le roi n'avait voulu avoir de l'argent et une armée que pour être en état de ne plus craindre les *Guises :* mais, dès que la paix est faite, il consomme ces faibles ressources en vains plaisirs, en fêtes, en profusions pour ses favoris.

Il était difficile de gouverner un tel royaume autrement qu'avec du fer et de l'or. *Henri III* pouvait à peine avoir l'un et l'autre. Il faut voir quelles peines il eut à obtenir dans ses pressans besoins treize cents mille francs du clergé pour six années, à faire vérifier au parlement quelques nouveaux édits bursaux, et avec quelle rapacité le marquis d'*O*, surintendant des finances, dévorait cette subsistance passagère.

Il ne régnait pas. La ligue catholique et les confédérés protestans se faisaient la guerre malgré lui dans les provinces. Les maladies contagieuses, la famine, se joignaient à tant de fléaux : et c'est dans ces temps de calamités que, pour opposer des favoris au duc de *Guise*, ayant créé ducs et pairs *Joyeuse* et d'*Epernon*, et leur ayant donné la préséance sur leurs anciens pairs, il dépense quatre millions aux noces du duc de *Joyeuse*, en le mariant à la sœur de la reine sa femme, et en le faisant son beau-frère. De nouveaux impôts pour payer ses prodigalités excitent l'indignation

publique. Si le duc de *Guise* n'avait pas fait une ligue contre lui, la conduite du roi suffisait pour en produire une.

C'est dans ce temps que le duc d'Anjou son frère va dans les Pays-Bas chercher, au milieu d'une désolation non moins funeste, une principauté qu'il perdit par une tyrannique imprudence. Comme *Henri III* permettait à son frère d'aller ravir les provinces des Pays-Bas à *Philippe II*, à la tête des mécontens de Flandre, on peut juger si le roi d'Espagne encourageait la ligue en France, où elle prenait chaque jour de nouvelles forces. Quelle ressource le roi crut il avoir contr'elle? celle d'instituer des confréries de pénitens, de bâtir des cellules de moines à Vincennes pour lui et pour les compagnons de ses plaisirs, de prier DIEU en public tandis qu'il outrageait la nature en secret, de se vêtir d'un sac blanc, de porter une discipline et un rosaire à la ceinture, et de s'appeler *Frère Henri*. Cela même indigna et enhardit les ligueurs. On prêchait publiquement dans Paris contre sa dévotion scandaleuse. La faction des seize se formait sous le duc de *Guise*, et Paris n'était plus au roi que de nom.

† *Henri de Guise*, devenu maître du parti catholique, avait déjà des troupes avec l'argent de son parti, et il attaquait les amis du roi de Navarre. Ce prince, qui était, comme le roi *François I*, le plus généreux chevalier de son temps, offrit de vider ce grand différend en se battant contre le

† 1585.

duc de *Guise*, ou seul à seul, ou dix contre dix, ou en tel nombre qu'on voudrait. Il écrit à *Henri III* son beau-frère : il lui remontre que c'est à lui et à sa couronne que la ligue en veut, bien plus qu'aux huguenots ; il lui fait voir le précipice ouvert ; il lui offre ses biens et sa vie pour le sauver.

Mais dans ce temps-là même le pape *Sixte-Quint* fulmine contre le roi de Navarre et le prince de *Condé* cette fameuse bulle, dans laquelle il les appelle *génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon :* il les déclare déchus de tout droit, de toute succession. La ligue fait valoir la bulle, et force le roi à poursuivre son beau-frère qui voulait le secourir, et à seconder le duc de *Guise*, qui le détrônait avec respect. C'est la neuvième guerre civile depuis la mort de *François II.*

Henri IV (car il faut déjà l'appeler ainsi, puisque ce nom est si célèbre et si cher, et qu'il est devenu un nom propre) *Henri IV* eut à combattre à la fois le roi de France, *Marguerite* sa propre femme et la ligue. *Marguerite*, en se déclarant contre son époux, rappelait ces anciens temps de barbarie, où les excommunications rompaient tous les liens de la société, et rendaient un prince exécrable à ses proches. Ce prince se fit connaître dès-lors pour un grand-homme, en bravant le pape jusque dans Rome, en y faisant afficher dans les carrefours un démenti formel à *Sixte-Quint*, et en appelant à la cour des pairs de cette bulle.

Il n'eut pas grande peine à empêcher son imprudente femme de se saisir de l'Agénois, dont elle voulut s'emparer; et quant à l'armée royale qu'on envoya contre lui sous les ordres du duc de *Joyeuse*, tout le monde sait comment il la vainquit à Coutras †, combattant en soldat à la tête de ses troupes, faisant des prisonniers de sa main, et montrant après la victoire autant d'humanité et de modestie que de valeur pendant la bataille.

Cette journée lui fit plus de réputation qu'elle ne lui donna de véritables avantages. Son armée n'était pas celle d'un souverain qui la soudoie et qui la retient toujours sous le drapeau; c'était celle d'un chef de parti; elle n'avait point de paye réglée. Les capitaines ne pouvaient empêcher leurs soldats d'aller faire leurs moissons; ils étaient obligés eux-mêmes de retourner dans leurs terres. On accusa *Henri IV* d'avoir perdu le fruit de sa victoire, en allant dans le Béarn voir la comtesse de *Grammont* dont il était amoureux. On ne fait pas réflexion qu'il eût été très-aisé de faire agir son armée en son absence, s'il avait pu la conserver. *Henri de Condé* son cousin, prince aussi austère dans ses mœurs que le navarrois avait de galanterie dans les siennes, quitta l'armée comme lui, alla comme lui dans ses terres, après avoir resté quelque temps dans le Poitou, ainsi que tous les officiers qui jurèrent de se retrouver le 20 de novembre au rendez-vous des troupes. C'était ainsi qu'on faisait la guerre alors.

Mais le séjour du prince de *Condé* dans

† Octobre, 1587.

St Jean d'Angeli fut une des plus fatales aventures de ces temps horribles. A peine a-t-il soupé à son retour avec *Charlotte de la Trimouille* sa femme qu'il est saisi de convulsions mortelles qui l'emportent en deux jours †. Le simple juge de St Jean d'Angeli met la princesse en prison, l'interroge, commence un procès criminel contr'elle; il condamne par contumace un jeune page nommé *Permillac de Bel-Castel*, et fait exécuter *Brillaud* maître d'hôtel du prince, qui est tiré à quatre chevaux dans St Jean d'Angeli, après que la sentence a été confirmée par des commissaires que le roi de Navarre a nommés lui-même. La princesse appelle à la cour des pairs; elle était enceinte: elle fut depuis déclarée innocente, et les procédures brûlées. Il n'est pas inutile de réfuter encore ici ce conte répété dans tant de livres, que la princesse accoucha du père du grand *Condé* quatorze mois après la mort de son mari, et que la Sorbonne fut consultée pour savoir si cet enfant était légitime. Rien n'est plus faux, et il est assez prouvé que ce nouveau prince de *Condé* naquit six mois après la mort de son père.

Si *Henri de Navarre* défit l'armée de *Henri III* à la journée de Coutras, le duc de *Guise* de son côté dissipa dans le même temps une armée d'allemands qui venaient se joindre au navarrois, et il fit voir dans cette expédition autant de conduite que *Henri IV* avait montré de courage. Le malheur de Coutras et la gloire du duc de *Guise* furent deux nouvelles disgrâces pour le roi de France.

† Janvier, 1588.

Guise concerte avec tous les princes de sa maison une requête au roi, par laquelle on lui demande la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition, avec la confiscation des biens des huguenots au profit des chefs de la ligue, de nouvelles places de sureté pour elle, et le bannissement de ses favoris qu'on lui nommera. Chaque mot de cette requête était une offense. Le peuple de Paris, et sur-tout les *Seize*, insultaient publiquement les favoris du roi, et marquaient peu de respect pour sa personne.

Rien ne fait mieux voir la malheureuse administration du gouvernement qu'une petite chose qui fut la source des désastres de cette année. Le roi, pour éviter les troubles qu'il prévoyait dans Paris, fait défense au duc de *Guise* d'y venir. Il lui écrit deux lettres; il ordonne qu'on lui dépêche deux courriers. Il ne se trouve point d'argent dans l'épargne pour cette dépense nécessaire: on met les lettres à la poste; et le duc de *Guise* vient à Paris, ayant pour excuse apparente qu'il n'a point reçu l'ordre. De-là suit la journée des *Barricades*. Il serait superflu de répéter ici ce que tant d'historiens ont détaillé sur cette journée. Qui ne sait que le roi quitta sa capitale, fuyant devant son sujet, et qu'il assembla ensuite les seconds états de Blois, où il fit assassiner le duc et le cardinal de *Guise* son frère †, après avoir communié avec eux, et avoir fait serment sur l'hostie qu'il les aimerait toujours?

Les lois sont une chose si respectable et si sainte que, si *Henri III* en avait seulement conservé

† Décembre, 1588.

l'apparence,

l'apparence, si, quand il eut en son pouvoir le prince et le cardinal dans le château de Blois, il eût mis dans sa vengeance, comme il le pouvait, quelque formalité de justice, sa gloire et peut-être sa vie eussent été sauvées; mais l'assassinat d'un héros et d'un prêtre le rendirent exécrable aux yeux de tous les catholiques, sans le rendre plus redoutable.

Je crois devoir réfuter ici une erreur qui se trouve dans beaucoup de livres, et principalement dans *l'Etat de la France* qu'on réimprime souvent. On y dit que le duc de *Guise* fut assassiné par les gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; et le déclamateur *Maimbourg* prétend dans son *histoire de la ligue* que *Lognac* le chef des assassins était premier gentilhomme de la chambre: tout cela est faux. Les registres de la chambre des comptes, qui ont échappé à l'incendie, et que j'ai consultés, font foi que le maréchal de *Retz* et le comte de *Villequier*, tirés du nombre des gentilshommes ordinaires, avaient le titre de premier gentilhomme, charge de nouvelle création instituée sous *Henri II* pour le maréchal de *St André*. Ces mêmes registres font voir les noms des gentilshommes ordinaires de la chambre, qui étaient alors des premières maisons du royaume. Ils avaient succédé sous *François I* aux chambellans, et ceux-ci aux chevaliers de l'hôtel. Les gentilshommes nommés les *quarante-cinq*, qui assassinèrent le duc de *Guise*, étaient une compagnie nouvelle formée par le duc d'*Epernon*, payée au trésor royal sur les billets de ce duc; et aucun

de leurs noms ne se trouve parmi les gentilshommes de la chambre.

Lognac, *Saint Capautet*, *Alfrenas*, *Herbelade* et leurs compagnons étaient de pauvres gentilshommes gascons que d'*Epernon* avait fournis au roi, des gens de main, des gens de service, comme on les appelait alors. Chaque prince, chaque grand seigneur, en avait auprès de lui dans ces temps de troubles. C'était par des hommes de cette espèce que la maison de *Guise* avait fait assassiner *St Mégrin*, l'un des favoris de *Henri III*. Ces mœurs étaient bien différentes de la noble démence de l'ancienne chevalerie, et de ces temps d'une barbarie plus généreuse, dans lesquels on terminait ses différends en champ clos à armes égales.

Tel est le pouvoir de l'opinion chez les hommes que les mêmes assassins qui n'avaient fait nul scrupule de tuer en lâches le duc de *Guise*, refusèrent de tremper leurs mains dans le sang du cardinal son frère. Il fallut chercher quatre soldats du régiment des gardes, qui le massacrèrent dans le même château à coups de hallebarde. Il se passa deux jours entre la mort des deux frères ; c'est une preuve invincible que le roi aurait eu le temps de se couvrir de quelques apparences d'une forme de justice précipitée.

Non-seulement il n'eut pas l'art de prendre ce masque nécessaire, mais il se manqua encore à lui-même, en ne courant pas dans l'instant à Paris avec ses troupes. Il eut beau dire à la reine *Catherine* sa mère qu'il avait pris toutes ses mesures ; il n'en avait pris que pour se venger, et

non pour régner. Il restait dans Blois inutilement occupé à examiner les cahiers des états, tandis que Paris, Orléans, Rouen, Dijon, Lyon, Toulouse, se soulèvent presqu'en même temps comme de concert. On ne le regarde plus que comme un assassin et un parjure. Le pape l'excommunie; cette excommunication, qui eût été méprisée en d'autres temps, devient terrible alors, parce qu'elle se joint aux cris de la vengeance publique, et paraît réunir DIEU et les hommes. Soixante et dix docteurs assemblés en Sorbonne le déclarent déchu du trône †, et ses sujets déliés du serment de fidélité. Les prêtres refusent l'absolution aux pénitens qui le reconnaissent pour roi. La faction des seize emprisonne à la Bastille les membres du parlement affectionnés à la monarchie. La veuve du duc de *Guise* vient demander justice du meurtre de son époux et de son beau-frère. Le parlement à la requête du procureur-général nomme deux conseillers, *Courtin* et *Michon*, qui instruisent le procès criminel contre *Henri de Valois*, *ci-devant roi de France et de Pologne*. Voyez *l'histoire du parlement* où ce fait est discuté.

Ce roi s'était conduit avec tant d'aveuglement qu'il n'avait point encore d'armée : il envoyait *Sanci* négocier des soldats chez les Suisses, et il avait la bassesse d'écrire au duc de *Mayenne*, déjà chef de la ligue, pour le prier d'oublier l'assassinat de son frère. Il lui fesait parler par le nonce du pape; et *Mayenne* répondait au nonce : *Je ne pardonnerai jamais à ce misérable.* Les lettres

† 1589.

qui rendent compte de cette négociation sont encore aujourd'hui à Rome.

Enfin le roi est obligé d'avoir recours à ce *Henri de Navarre* son vainqueur et son successeur légitime, qu'il eût dû dès le commencement de la ligue prendre pour son appui, non-seulement comme le seul intéressé au maintien de la monarchie, mais comme un prince dont il connaissait la franchise, dont l'ame était au-dessus de son siècle, et qui n'aurait jamais abusé de son droit d'héritier présomptif.

Avec le secours du navarrois, avec les efforts de son parti, il a une armée. Les deux rois arrivent devant Paris. Je ne répéterai pas ici comment Paris fut délivré par le meurtre de *Henri III.* Je remarquerai seulement avec le président de *Thou* que, quand le dominicain *Jacques Clément*, prêtre fanatique, encouragé par son prieur *Bourgoin*, par son couvent, par l'esprit de la ligue, et muni des sacremens, vint demander audience pour l'assassiner †, le roi sentit de la joie en le voyant, et qu'il disait que son cœur s'épanouissait toutes les fois qu'il voyait un moine. Je ne vous fatiguerai point de détails si connus, ni de tout ce qu'on fit à Paris et à Rome; je ne dirai point avec quel zèle on mit sur les autels de Paris le portrait du parricide; qu'on tira le canon à Rome; qu'on y prononça l'éloge du moine: mais il faut observer que dans l'opinion du peuple ce misérable était un saint et un martyr; il avait délivré le peuple de DIEU du tyran persécuteur, à qui on ne

† 1589, mardi premier août.

donnait d'autre nom que celui d'*Hérode*. Ce n'eſt pas que *Henri III* roi de France eût la moindre reſſemblance avec ce petit roi de la Paleſtine : mais le bas peuple, toujours ſot et barbare, ayant ouï dire qu'*Hérode* avait fait égorger tous les petits enfans d'un pays, donnait ce nom à *Henri III*. *Clément* était à ſes yeux un homme inſpiré ; il s'était offert à une mort inévitable : ſes ſupérieurs et tous ceux qu'il avait conſultés lui avaient ordonné de la part de DIEU de commettre cette ſainte action. Son eſprit égaré était dans le cas de l'ignorance invincible. Il était intimement perſuadé qu'il s'immolait à DIEU, à l'Egliſe, à la patrie ; enfin, ſelon le ſentiment de ſes théologiens, il courait à la gloire éternelle, et le roi aſſaſſiné était damné. C'eſt ce que quelques théologiens calviniſtes avaient penſé de *Poltrot* ; c'eſt ce que les catholiques avaient dit de l'aſſaſſin du prince d'Orange.

Il n'y eut aucun pays catholique, à l'exception de Veniſe, où le crime de *Jacques Clément* ne fût conſacré. Le jéſuite *Mariana*, qui paſſait pour un hiſtorien ſage, s'exprime ainſi dans ſon livre de l'Inſtitution des rois. *Jacques Clément ſe fit un grand nom ; le meurtre fut expié par le meurtre, et le ſang royal coula en ſacrifice aux manes du duc de Guiſe perfidement aſſaſſiné. Ainſi périt Jacques Clément âgé de vingt-quatre ans, la gloire éternelle de la France.* Le fanatiſme fut porté en France juſqu'à mettre le portrait de cet aſſaſſin ſur les autels, avec ces mots gravés au bas : *St Jacques Clément, priez pour nous.*

Un fait très-long-temps ignoré, c'est la forme du jugement contre le cadavre du moine parricide; son procès fut fait par le marquis de *Richelieu*, grand prévôt de France, père du cardinal; et loin que le procureur général *la Guêle*, témoin de l'assassinat, et qui avait amené frère *Clément* à *Henri III*, fit les fonctions de sa charge dans ce jugement, il ne fit que celle de témoin, il déposa comme les autres. Ce fut *Henri IV* qui porta lui-même l'arrêt, et qui condamna le corps du moine à être écartelé et brûlé †, de l'avis de son conseil, signé *Rusé*.

Ce qu'on ne savait pas encore, c'est qu'un autre jacobin nommé *Jean le Roy*, ayant assassiné le commandant de Coutance en Normandie, *Henri IV* jugea aussi ce malheureux, le jour même qu'il jugea *Clément*. Il condamna le moine *Jean le Roy* à être mis dans un sac, et à être jeté dans la rivière; ce qui fut exécuté à St Cloud deux jours après. C'était une chose très-rare qu'un tel jugement et un tel supplice; mais les crimes qu'on punissait étaient encore plus étonnans.

CHAPITRE CLXXIV.

DE HENRI IV.

En lisant l'histoire de *Henri IV* dans *Daniel*, on est tout étonné de ne le pas trouver un grand homme. On y voit à peine son caractère; très-peu de ces belles réponses qui sont l'image de son ame; rien de ce discours digne de l'immortalité,

† 2 août 1598.

qu'il tint à l'assemblée des notables de Rouen ; aucun détail de tout le bien qu'il fit à la patrie. Des manœuvres de guerre, sèchement racontées, de longs discours au parlement en faveur des jésuites, et enfin la vie du père *Coton*, forment dans *Daniel* le règne de *Henri IV*.

Bayle souvent aussi répréhensible et aussi petit, quand il traite des points d'histoire et des affaires du monde, qu'il est judicieux et profond quand il manie la dialectique, commence son article de *Henri IV* par dire que *si on l'eût fait eunuque, il eût pu effacer la gloire des Alexandre et des César*. Voilà de ces choses qu'il eût dû effacer de son dictionnaire. Sa dialectique même lui manque dans cette ridicule supposition ; car *César* fut beaucoup plus débauché que *Henri IV* ne fut amoureux ; et on ne voit pas pourquoi *Henri IV* eût été plus loin qu'*Alexandre*. *Bayle* a-t-il prétendu qu'il faille être un demi-homme pour être un grand homme ? Ne savait-il pas, d'ailleurs, quelle foule de grands capitaines a mêlé l'amour aux armes ? De tous les guerriers qui se sont fait un nom, il n'y a peut-être que le seul *Charles XII* qui ait renoncé absolument aux femmes ; encore a-t-il eu plus de revers que de succès. Ce n'est pas que je veuille dans cet ouvrage sérieux flatter cette vaine galanterie qu'on reproche à la nation française ; je ne veux que reconnaître une très-grande vérité, c'est que la nature, qui donne tout, ôte presque toujours la force et le courage à ceux qui sont dépouillés des marques de la virilité, ou en qui ces marques sont imparfaites. Tout est physique dans

toutes les espèces; ce n'est pas le bœuf qui combat, c'est le taureau. La force de l'ame et du corps sont puisées dans cette source de la vie. Il n'y a parmi les eunuques que *Narsès* de capitaine, et qu'*Origène* et *Photius* de savans. *Henri IV* fut souvent amoureux, et quelquefois ridiculement; mais jamais il ne fut amolli; la belle *Gabrielle* l'appelle dans ses lettres, *Mon soldat*: ce seul mot réfute *Bayle*. Il est à souhaiter, pour l'exemple des rois et pour la consolation des peuples, qu'on lise ailleurs, comme dans la grande histoire de *Mézerai*, dans *Péréfixe*, dans les mémoires de *Sulli*, ce qui concerne les temps de ce bon prince. (1)

(1) Ce passage du dictionnaire de *Bayle*, ainsi qu'un grand nombre d'autres, ne peut être regardé que comme une plaisanterie.

Il est certain qu'un prince qui profite de l'impunité que son rang lui assure, pour priver un de ses sujets de sa femme, commet un acte de tyrannie: l'adultère est un crime pour un souverain comme pour un particulier; mais les circonstances qui augmentent ou diminuent la gravité du crime, sans en changer la nature, rendent celui-ci bien plus grave dans un roi que dans un homme privé.

Il faut avouer encore qu'un prince dont les passions sont publiques peut s'avilir, soit par l'influence que sa faiblesse donne à ses maîtresses, soit par les actions indignes de lui où l'amour peut l'entraîner, soit même par le ridicule dont peuvent le couvrir les infidélités ou l'insolence de ses maîtresses.

Cependant de toutes les passions des rois l'amour est encore la moins funeste à leurs peuples. Ce n'est point *Marie Toucket* qui a conseillé la St Barthelemi; Madame de *Montespan* n'a point contribué à la révocation de l'édit de Nantes. Ce ne sont point les maîtresses de *Louis XV* ou de son premier ministre qui ont fait donner l'édit de 1724. Les confesseurs des rois ont fait bien plus de mal à l'Europe que leurs maîtresses.

Fesons

Fesons pour notre usage particulier un précis de cette vie, qui fut trop courte. Il est dès son enfance nourri dans les troubles et dans les malheurs. Il se trouve à quatorze ans à la bataille de Moncontour. Il est rappelé à Paris. Il n'épouse la sœur de *Charles IX* que pour voir ses amis assassinés autour de lui, pour courir lui-même risque de sa vie, et pour rester près de trois ans prisonnier d'Etat. Il ne sort de sa prison que pour essuyer toutes les fatigues et toutes les fortunes de la guerre, manquant souvent du nécessaire, n'ayant jamais de repos, s'exposant comme le plus hardi soldat, fesant des actions qui ne paraissent pas croyables, et qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorsqu'à la prise de Cahors, en 1588, il fut sous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue sans presque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due principalement à son courage. Son humanité après la victoire devait lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de *Henri III* le fait roi de France: mais la religion sert de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour l'abandonner, et à la ligue pour ne pas le reconnaître. Elle choisit pour roi un fantôme; un cardinal de *Bourbon-Vendôme*; et le roi d'Espagne, *Philippe II*, maître de la ligue par son argent, compte déjà la France pour une de ses provinces. Le duc de Savoie, gendre de *Philippe*, envahit la Provence et le Dauphiné. Le

Observons enfin que l'amour des plaisirs et la chasteté sont également compatibles avec toutes les vertus et tous les vices, toutes les grandes actions et tous les crimes.

parlement de Languedoc défend sous peine de la vie de le reconnaître, et le déclare *incapable de posséder jamais la couronne de France, conformément à la bulle de notre St Père le pape.* Le parlement de Rouen déclare *criminels de lèse-majesté divine et humaine* † tous ses adhérens. (2)

Henri IV n'avait pour lui que la justice de sa cause, son courage et quelques amis. Jamais il ne fut en état de tenir long-temps une armée sur pied ; et encore quelle armée ? elle ne se monta presque jamais à douze mille hommes complets : c'était moins que les détachemens de nos jours. Ses serviteurs venaient tour à tour se ranger sous sa bannière, et s'en retournaient les uns après les autres au bout de quelques mois de service. Les Suisses, qu'à peine il pouvait payer, et quelques compagnies de lances, faisaient le fonds permanent de ses forces. Il fallait courir de ville en ville combattre et négocier sans relâche. Il n'y a presque point de province en France où il n'ait fait

† Septembre 1589.

(2) Les apologistes des jésuites ont reproché ces arrêts aux parlemens lorsqu'ils détruisaient les jésuites en les accusant de ces mêmes excès. La justice oblige d'observer qu'on ne doit reprocher à un corps que les crimes qui lui ont été inspirés par l'intérêt ou par l'esprit de corps. On peut alors dire à ceux qui les composent : *voilà ce que vos prédécesseurs ont fait, voilà ce que dans les mêmes circonstances on pourrait attendre de vous : l'esprit qui les animait n'est point éteint, votre intérêt n'a pas changé.* Mais il n'est pas plus raisonnable de reprocher à des corps séculiers les crimes du fanatisme ou de la superstition, dont leurs prédécesseurs se sont souillés, que de reprocher les excès de la St Barthelemi aux descendans des *Tavanes* ou des *Guises.*

de grands exploits à la tête de quelques amis qui lui tenaient lieu d'armée.

† D'abord, avec environ cinq mille combattans il bat, à la journée d'Arques auprès de Dieppe, l'armée du duc de *Mayenne*, forte de vingt mille hommes; c'eſt alors qu'il écrivit cette lettre au marquis de *Crillon*: " Pends-toi, brave *Crillon*, „ nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais „ pas. Adieu, mon ami, je vous aime à tort et à „ travers. " Enſuite il emporte les faubourgs de Paris, et il ne lui manque qu'aſſez de ſoldats pour prendre la ville. Il faut qu'il ſe retire, qu'il force juſqu'aux villages retranchés pour s'ouvrir des paſſages, pour communiquer avec les villes qui défendent ſa cauſe.

Pendant qu'il eſt ainſi continuellement dans la fatigue et dans le danger, un cardinal *Caëtan*, légat de Rome, vient tranquillement à Paris donner des lois au nom du pape. La Sorbonne ne ceſſe de déclarer qu'il n'eſt pas roi; (et elle ſubſiſte encore!) et la ligue règne ſous le nom de ce cardinal de *Vendôme*, qu'elle appelait *Charles X*, au nom duquel on frappait la monnaie, tandis que le roi le retenait priſonnier à Tours. (3)

† Octobre 1589.

(3) Ce que nous avons dit dans la note précédente peut s'appliquer ici. La Sorbonne agiſſait alors d'après les principes d'intolérance admis par tous les théologiens, d'après l'intérêt de l'autorité eccléſiaſtique, l'eſprit général du clergé; ainſi tant qu'elle n'enſeignera pas dans ſes écoles que tout acte de violence temporelle exercé contre l'héréſie ou l'impiété eſt contraire à la juſtice, et par conſéquent à la loi de DIEU; tant qu'elle n'enſeignera point que le clergé ne peut avoir d'autre juriſdiction que celle qu'il

Les religieux animent les peuples contre lui. Les jésuites courent de Paris à Rome et en Espagne. Le père *Matthieu*, qu'on nommait le *courrier de la ligue*, ne cesse de procurer des bulles et des soldats. Le roi d'Espagne envoie quinze cents lances fournies †, qui faisaient environ quatre mille cavaliers, et trois mille hommes de la vieille infanterie vallone, sous le comte d'*Egmont*, fils de cet *Egmont* à qui ce roi avait fait trancher la tête. Alors *Henri IV* rassemble le peu de force qu'il peut avoir, et n'est pourtant pas à la tête de dix mille combattans. Il livre cette fameuse bataille d'Ivry aux ligueurs commandés par le duc de *Mayenne*, et aux Espagnols très-supérieurs en nombre, en artillerie, en tout ce qui peut entretenir une armée considérable. Il gagne cette bataille comme il avait gagné celle de Coutras, en se jetant dans les rangs ennemis au milieu d'une forêt de lances. On se souviendra dans tous les siècles de ces paroles : *Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous*

reçoit de la puissance séculière, et qui conserve le droit de l'en priver, on est en droit de croire que la Sorbonne a conservé ses principes d'intolérance et de révolte.

D'ailleurs il n'est que trop public qu'elle n'a point rougi d'avancer hautement dans la *censure de Belisaire*, et plus récemment dans celle de *l'histoire philosophique du commerce des deux Indes*, les principes des assassins et des bourreaux du seizième siècle.

Ainsi autant il serait injuste de reprocher aux parlemens leurs arrêts contre *Henri IV*, autant est-il raisonnable de reprocher à la Sorbonne son décret contre *Henri III*, ses décisions contre *Henri IV*, ses instructions au pere *Mathieu*, etc. etc, etc.

† 14 mars 1590.

à mon panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. Sauvez les Français, s'écria-t-il, quand les vainqueurs s'acharnaient sur les vaincus.

Ce n'est plus comme à Coutras, où à peine il était le maître. Il ne perd pas un moment pour profiter de la victoire. Son armée le suit avec alégresse ; elle est même renforcée. Mais enfin il n'avait pas quinze mille hommes, et avec ce peu de troupes il assiége Paris, où il restait alors deux cents vingt mille habitans. Il est constant qu'il l'eût pris par famine, s'il n'avait pas permis lui-même, par trop de pitié, que les assiégeans nourrissent les assiégés. En vain ses généraux publiaient sous ses ordres des défenses, sous peine de mort, de fournir des vivres aux Parisiens ; les soldats eux-mêmes leur en vendaient. Un jour que pour faire un exemple on allait pendre deux paysans qui avaient amené des charrettes de pain à une poterne, *Henri* les rencontra en allant visiter ses quartiers : ils se jetèrent à ses genoux, et lui remontrèrent qu'ils n'avaient que cette manière pour gagner leur vie : *Allez en paix*, leur dit le roi, en leur donnant aussitôt l'argent qu'il avait sur lui : *Le Béarnois est pauvre*, ajouta-t-il, *s'il avait davantage, il vous le donnerait.* Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits sans quelques larmes d'admiration et de tendresse.

Pendant qu'il pressait Paris, les moines armés faisaient des processions, le mousquet et le crucifix à la main et la cuirasse sur le dos. Le parlement, les cours supérieures, les citoyens faisaient serment

sur l'évangile †, en présence du légat, et de l'ambassadeur d'Espagne, de ne le point recevoir. Mais enfin les vivres manquent, la famine fait sentir ses plus cruelles extrémités.

Le duc de Parme est envoyé par *Philippe II* au secours de Paris avec une puissante armée : *Henri IV* court lui présenter la bataille. Qui ne connaît cette lettre qu'il écrivit du champ †† où il croyait combattre à cette *Gabrielle d'Estrées*, rendue célèbre par lui : *Si je meurs, ma dernière pensée sera à* DIEU, *et l'avant-dernière à vous.* Le duc de Parme n'accepta point la bataille ; il n'était venu que pour secourir Paris, et pour rendre la ligue plus dépendante du roi d'Espagne. Assiéger cette grande ville avec si peu de monde, devant une armée supérieure, était une chose impossible : voilà donc encore sa fortune retardée et ses victoires inutiles. Du moins il empêche le duc de Parme de faire des conquêtes, et le côtoyant jusqu'aux dernières frontières de la Picardie, il le fit rentrer en Flandre.

A peine est-il délivré de cet ennemi que le pape *Grégoire XIV*, *Sfondrat*, emploie une partie des trésors amassés par *Sixte-Quint* à envoyer des troupes à la ligue. Le jésuite *Jouvency* avoue dans son histoire que le jésuite *Nigri*, supérieur des novices de Paris, rassembla tous les novices de cet ordre en France, et qu'il les conduisit jusqu'à Verdun au-devant de l'armée du pape ; qu'il les enrégimenta, et qu'il les incorpora à cette armée, laquelle ne laissa en France que les traces des

† Juin, 1590. †† Octobre, 1590.

plus horribles dissolutions : ce trait peint l'esprit du temps.

C'était bien alors que les moines pouvaient écrire que l'évêque de Rome avait le droit de déposer les rois : ce droit était prêt d'être constaté à main armée.

Henri IV avait toujours à combattre l'Espagne, Rome et la France ; car le duc de Parme en se retirant avait laissé huit mille soldats au duc de *Mayenne*. Un neveu du pape entre en France avec des troupes italiennes et des monitoires ; il se joint au duc de Savoie dans le Dauphiné. *Lesdiguières*, celui qui fut depuis le dernier connétable de France, et le dernier seigneur puissant, battit les troupes savoisiennes et celles du pape. Il faisait la guerre comme *Henri IV* avec des capitaines qui ne servaient qu'un temps : cependant il défit ces armées réglées. Tout était alors soldat en France, paysan, artisan, bourgeois ; c'est ce qui la dévasta, mais c'est ce qui l'empêcha enfin d'être la proie de ses voisins. Les soldats du pape se dissipèrent, après n'avoir donné que des exemples d'une débauche inconnue au-delà de leurs Alpes. Les habitans des campagnes brûlaient les chèvres qui suivaient leurs régimens.

Philippe II, du fond de son palais, continuait à entretenir et ménager la dissention, toujours donnant au duc de *Mayenne* de petits secours, afin qu'il ne fût ni trop faible ni trop puissant, et prodiguant l'or dans Paris, pour y faire reconnaître sa fille *Claire-Eugénie* reine de France, avec le prince qu'il lui donnera pour époux. C'est dans

ces vues qu'il envoie encore le duc de Parme en France, lorsque *Henri IV* assiége Rouen, comme il l'avait envoyé pendant le siége de Paris. Il promettait à la ligue qu'il ferait marcher une armée de cinquante mille hommes, dès que sa fille serait reine. *Henri*, après avoir levé le siége de Rouen, fait encore sortir de France le duc de Parme.

Cependant il s'en fallut peu que la faction des seize, pensionnaire de *Philippe II*, ne remplît enfin les projets de ce monarque, et n'achevât la ruine entière du royaume †. Ils avaient fait pendre le premier président du parlement de Paris, et deux magistrats qui s'opposaient à leurs complots. Le duc de *Mayenne*, prêt à être accablé lui-même par cette faction, avait fait pendre quatre de ces séditieux à son tour. C'était au milieu de ces divisions et de ces horreurs, après la mort du prétendu *Charles X*, que se tenaient à Paris les états-généraux, sous la direction d'un légat du pape et d'un ambassadeur d'Espagne : le légat même y présida et s'assit dans le fauteuil qu'on avait laissé vide, et qui marquait la place du roi qu'on devait élire. L'ambassadeur d'Espagne y eut séance : il y harangua contre la *loi salique*, et proposa l'infante pour reine. Le parlement fit des remontrances †† au duc de *Mayenne* en faveur de la loi salique ; mais ces remontrances n'étaient-elles pas visiblement concertées avec ce chef de parti ? la nomination de l'infante ne lui ôtait-elle pas sa place ? le mariage de cette princesse, projeté avec le duc de

† Novembre, 1591. †† 1593.

Guise son neveu, ne le rendait-il pas sujet de celui dont il voulait demeurer le maître?

Vous remarquerez qu'à ces états le parlement voulut avoir séance par députés, et ne put l'obtenir. Vous remarquerez encore que ce même parlement venait de faire brûler, par son bourreau, un arrêt du parlement du roi séant à Châlons, donné contre le légat et contre son prétendu pouvoir de présider à l'élection d'un roi de France.

A peu près dans le même temps, plusieurs citoyens ayant présenté requête à la ville et au parlement pour demander qu'on pressât au moins le roi de se faire catholique, avant de procéder à une élection, la Sorbonne déclara cette requête *inepte*, *séditieuse*, *impie*, *inutile*, *attendu qu'on connaît l'obstination de Henri le relaps.* Elle excommunie les auteurs de la requête, et conclut à les chasser de la ville. Ce décret, rendu en aussi mauvais latin que conçu par un esprit de démence, est du premier novembre 1592: il a été révoqué depuis, lorsqu'il importait fort peu qu'il le fût. Si *Henri IV* n'eût pas régné, le décret eût subsisté, et on eût continué de prodiguer à *Philippe II* le titre de protecteur de la France et de l'Eglise.

Des prêtres de la ligue étaient persuadés et persuadaient aux peuples que *Henri IV* n'avait nul droit au trône; que la loi salique, respectée depuis si long-temps, n'est qu'une chimère; que c'est à l'Eglise seule à donner les couronnes.

On a conservé les écrits d'un nommé d'*Orléans*, avocat au parlement de Paris, et député aux états de la ligue. Cet avocat développe tout ce système

dans un gros livre intitulé, *Réponse des vrais catholiques.*

C'est une chose digne d'attention que la fourberie et le fanatisme avec lesquels tous les auteurs de ce temps-là cherchent à soutenir leurs sentimens par les livres juifs, comme si les usages d'un petit peuple confiné dans les roches de la Palestine devaient être au bout de trois mille ans la règle du royaume de France. Qui croirait que pour exclure *Henri IV* de son héritage on citât l'exemple d'un roitelet juif nommé *Ozias*, que les prêtres avaient chassé de son palais parce qu'il avait la lèpre, et qui n'avait la lèpre que pour avoir voulu offrir de l'encens au Seigneur? *L'hérésie*, dit l'avocat d'*Orléans* †, *est la lèpre de l'ame; par conséquent Henri IV est un lépreux qui ne doit pas régner.* C'est ainsi que raisonne tout le parti de la ligue; mais il faut transcrire les propres paroles de l'avocat au sujet de la loi salique.

†† *Le devoir d'un roi de France est d'être chrétien aussi-bien que mâle. Qui ne tient la foi catholique, apostolique et romaine n'est point chrétien, et ne croit point en* DIEU, *et ne peut être justement roi de France, non plus que le plus grand faquin du monde.*

Voici un morceau encore plus étrange.

††† *Pour être roi de France, il est plus nécessaire d'être catholique que d'être homme: qui dispute cela mérite qu'un bourreau lui réponde plutôt qu'un philosophe.*

Rien ne sert plus à faire connaître l'esprit du temps. Ces maximes étaient en vigueur dans Rome

† Page 230. †† Page 224. ††† Page 272.

depuis huit cents ans ; et elles n'étaient en horreur dans la moitié de l'Europe que depuis un siècle. Les Espagnols, avec de l'argent et des prêtres, fesaient valoir ces opinions en France, et *Philippe II* eût soutenu les sentimens contraires, s'il y avait eu le moindre intérêt.

Pendant qu'on employait contre *Henri* les armes, la plume, la politique et la superstition, pendant que ces états aussi tumultueux, aussi divisés qu'irréguliers se tenaient dans Paris, *Henri* était aux portes, et menaçait la ville. Il y avait quelques partisans. Beaucoup de vrais citoyens, lassés de leurs malheurs et du joug d'une puissance étrangère, soupiraient après la paix ; mais le peuple était retenu par la religion. La plus vile populace fait en ce point la loi aux grands et aux sages ; elle compose le plus grand nombre, elle est conduite aveuglément, elle est fanatique ; et *Henri IV* n'était pas en état d'imiter *Henri VIII* et la reine *Elisabeth*. Il fallut changer de religion ; il en coûte toujours à un brave homme. Les lois de l'honneur qui ne changent jamais chez les peuples policés, tandis que tout le reste change, attachent quelque honte à ces changemens, quand l'intérêt les dicte. Mais cet intérêt était si grand, si général, si lié au bien du royaume, que les meilleurs serviteurs qu'il eût parmi les calvinistes lui conseillèrent d'embrasser la religion même qu'ils haïssaient. *Il est nécessaire*, lui disait *Rosni*, *que vous soyez papiste, et que je demeure réformé.* C'était tout ce que craignaient les factions de la ligue et de l'Espagne. Les noms d'*hérétique*

et de *relaps* étaient leurs principales armes que sa conversion rendait impuissantes. Il fallut qu'il se fît instruire, mais pour la forme; car il était plus instruit en effet que les évêques avec lesquels il conféra. Nourri par sa mère dans la lecture de l'ancien et du nouveau testament, il les possédait tous deux. La controverse était dans son parti le sujet de toutes les conversations, aussi-bien que la guerre et l'amour. Les citations de l'Ecriture, les allusions à ces livres, entraient dans ce qu'on appelait le *bel esprit* en ces temps-là; et la bible était si familière à *Henri IV* qu'à la bataille de Coutras il avait dit, en fesant prisonnier de sa main un officier nommé *Chateaurenard: Rends-toi, Philistin.*

On voit assez ce qu'il pensait de sa conversion, par sa lettre † à *Gabrielle d'Estrées: C'est demain que je fais le saut périlleux. Je crois que ces gens-ci me feront haïr St Denis autant que vous haïssez Monceaux....* C'est immoler la vérité à de très-fausses bienséances, de prétendre, comme le jésuite *Daniel*, que quand *Henri IV* se convertit, il était dès long-temps catholique dans le cœur. Sa conversion assurait sans doute son salut, je le veux croire; mais il paraît bien que l'amant de *Gabrielle* ne se convertit que pour régner; et il est encore plus évident que ce changement n'augmentait en rien son droit à la couronne.

Il avait alors auprès de lui un envoyé secret de la reine *Elisabeth*, nommé *Thomas Vilquési*,

† 24 juillet 1593.

qui écrivit ces propres mots, quelque temps après, à la reine sa maîtresse.

Voici comme ce prince s'excuse sur son changement de religion, et les paroles qu'il m'a dites. (*a*) " Quand je fus appelé à la couronne, „ huit cents gentilshommes et neuf régimens se „ retirèrent de mon service, sous prétexte que „ j'étais hérétique. Les ligueurs se sont hâtés „ d'élire un roi; les plus notables se sont offerts „ au duc de *Guise*, c'est pourquoi je me suis ré- „ solu, après mûre délibération, d'embrasser la „ religion romaine: par ce moyen, je me suis „ entièrement adjoint le tiers parti; j'ai anti- „ cipé l'élection du duc de *Guise*; je me suis „ acquis la bonne volonté du peuple français; „ j'ai eu parole du duc de Florence en choses „ importantes: j'ai finalement empêché que la „ religion réformée n'ait été flétrie. "

(*b*) *Henri* envoya le sieur *Morland* à la reine d'Angleterre, pour certifier les mêmes choses, et faire comme il pourrait ses excuses. *Morland* dit qu'*Elisabeth* lui répondit: *Se peut-il faire qu'une chose mondaine lui ait fait mettre bas la crainte de* DIEU? Quand la meurtrière de *Marie Stuart* parlait de la crainte de DIEU, il est très-vraisemblable que cette reine fesait la comédienne, comme on le lui a tant reproché; mais quand le brave et généreux *Henri IV* avouait qu'il n'avait changé de religion que par l'intérêt de l'Etat, qui est la souveraine raison des rois, on ne peut

(*a*) Tiré du troisième tome des manuscrits de *Bèze*, n° VIII.
(*b*) *Idem*.

douter qu'il ne parlât de bonne foi. Comment donc le jésuite *Daniel* peut-il insulter à la vérité et à ses lecteurs, au point d'assurer, contre tant de vraisemblance, contre tant de preuves, et contre la connaissance du cœur humain, que *Henri IV* était depuis long-temps catholique dans le cœur ? Encore une fois, le comte *Boulainvilliers* a bien raison d'assurer qu'un jésuite ne peut écrire fidellement l'histoire.

Les conférences qu'on eut avec lui rendirent sa personne chère à tous ceux qui sortirent de Paris pour le voir. Un des députés, étonné de la familiarité avec laquelle ses officiers se pressaient autour de lui, et fesaient à peine place : *Vous ne voyez rien*, dit-il, *ils me pressent bien autrement dans les batailles*. Enfin, ayant repris d'assaut la ville de Dreux, avant d'apprendre son nouveau cathéchisme, ayant ensuite fait son abjuration dans St Denis, s'étant fait sacrer à Chartres, et ayant sur-tout ménagé des intelligences dans Paris, qui avait une garnison de trois mille espagnols, avec des napolitains et des lansquenets, il y entre en souverain, n'ayant pas plus de soldats autour de sa personne qu'il n'y avait d'étrangers dans les murs.

Paris n'avait vu ni reconnu de roi depuis quinze ans. Deux hommes ménagèrent seuls cette révolution ; le maréchal de *Brissac*, et un brave citoyen dont le nom était moins illustre, et dont l'ame n'était pas moins noble ; c'était un échevin de Paris nommé *Langlois*. Ces deux restaurateurs de la tranquillité publique s'asso-

cièrent bientôt les magistrats et les principaux bourgeois. Les mesures furent si bien prises †, le légat, le cardinal de *Pellevé*, les commandans espagnols, les seize si artificieusement trompés, ensuite si bien contenus, que *Henri IV* fit son entrée dans sa capitale, sans qu'il y eût presque du sang répandu. Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvait retenir prisonniers; il pardonna à tous les ligueurs. Les ambassadeurs de *Philippe II* partirent le jour même sans qu'on leur fit la moindre violence, et le roi les voyant passer d'une fenêtre leur dit: *Messieurs, mes complimens à votre maître; mais n'y revenez plus.*

Plusieurs villes suivirent l'exemple de Paris; mais *Henri* était encore bien éloigné d'être maître du royaume. *Philippe II* qui, dans la vue d'être toujours nécessaire à la ligue, n'avait jamais fait de mal au roi qu'à demi, lui en fesait encore assez dans plus d'une province. Détrompé de l'espérance de régner en France sous le nom de sa fille, il ne songeait plus qu'à affaiblir pour jamais le royaume en le démembrant; et il était très-vraisemblable que la France serait dans un état pire que quand les Anglais en possédaient la moitié, et quand les seigneurs particuliers tyrannisaient l'autre.

Le duc de *Mayenne* avait la Bourgogne; le duc de *Guise*, fils du *balafré*, possédait Rheims et une partie de la Champagne; le duc de *Mercœur* dominait dans la Bretagne, et les Espagnols y avaient Blavet qui est aujourd'hui le Port-Louis.

† 1593, mardi 12 mars.

Les principaux capitaines même de *Henri IV* songeaient à se rendre indépendans, et les calvinistes qu'il avait quittés, se cantonnant contre les ligueurs, se ménageaient déjà des ressources pour résister un jour à l'autorité royale.

† Il fallait autant d'intrigues que de combats pour que *Henri IV* regagnât peu à peu son royaume. Tout maître de Paris qu'il était, sa puissance fut quelque temps si peu affermie que le pape *Clément VIII* lui refusait constamment l'absolution, dont il n'eût pas eu besoin dans des temps plus heureux. Aucun ordre religieux ne priait DIEU pour lui dans les cloitres. Son nom même fut omis dans les prières par la plupart des curés de Paris jusqu'en 1606, et il fallut que le parlement, rentré dans le devoir, et y faisant rentrer les prêtres, ordonnât par un arrêt que tous les curés rétabliſſent dans leur missel la prière pour le roi. Enfin la fureur épidémique du fanatisme possédait encore tellement la populace catholique qu'il n'y eut presque point d'années où l'on n'attentât contre sa vie. Il les passa toutes à combattre tantôt un chef, tantôt un autre, à vaincre, à pardonner, à négocier, à payer la soumission des ennemis. Qui croirait qu'il lui en coûta trente-deux millions numéraires de son temps pour payer les prétentions de tant de seigneurs? les mémoires du duc de *Sulli* en font foi; et ces promesses furent fidellement acquittées, lorsqu'enfin étant roi absolu et paisible, il eût pu refuser de payer ce prix de la rebellion. Le duc

† 7 juin 1606.

de

de *Mayenne* ne fit son accommodement qu'en 1596. *Henri* se réconcilia sincèrement avec lui, et lui donna le gouvernement de l'Ile-de-France. Non-seulement il lui dit, après l'avoir laissé un jour dans une promenade, *Mon cousin, voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie*, mais il lui tint parole, et il n'en manqua jamais à personne.

Plusieurs politiques ont prétendu que quand ce prince fut maître il devait alors imiter la reine *Elisabeth*, et séparer son royaume de la communion romaine. Ils disent que la balance penchait trop en Europe du côté de *Philippe II* et des catholiques; que pour tenir l'équilibre il fallait rendre la France protestante; que c'était l'unique moyen de la rendre peuplée, riche et puissante.

Mais *Henri IV* n'était pas dans les mêmes conjonctures qu'*Elisabeth*; il n'avait point à ses ordres un parlement de la nation affectionné à ses intérêts; il manquait encore d'argent; il n'avait pas une armée assez considérable; *Philippe II* lui faisait toujours la guerre; la ligue était encore puissante et encore animée.

Il recouvra son royaume mais pauvre, déchiré, et dans la même subversion où il avait été du temps des *Philippe de Valois*, *Jean et Charles VI*. Plusieurs grands chemins avaient disparu sous les ronces, et on se frayait des routes dans les campagnes incultes. Paris, qui contient aujourd'hui environ sept cents mille habitans, n'en avait pas cent quatre-vingts mille quand il y

entra. (c) Les finances de l'Etat, dissipées sous *Henri III*, n'étaient plus alors qu'un trafic public des restes du sang du peuple que le conseil des finances partageait avec les traitans.

La reine d'Angleterre, le grand-duc de Florence, des princes d'Allemagne, les Hollandais lui avaient prêté l'argent avec lequel il s'était soutenu contre la ligue, contre Rome et contre l'Espagne; et pour payer ces dettes si légitimes, on abandonnait les recettes générales, les domaines, à des fermiers de ces puissances étrangères, qui géraient au cœur du royaume les revenus de l'Etat. Plus d'un chef de la ligue, qui avait vendu à son roi la fidélité qu'il lui devait, tenait aussi des receveurs des deniers publics, et partageait cette portion de la souveraineté. Les fermiers de ces droits pillaient sur le peuple le triple, le quadruple de ces droits aliénés; ce qui restait au roi était administré de même: et enfin, quand la déprédation générale força *Henri IV* à donner l'administration entière des finances au duc de *Sulli*, ce ministre, aussi éclairé qu'intègre, trouva qu'en 1596 on levait cent cinquante millions sur le peuple pour en faire entrer environ trente dans le trésor royal.

Si *Henri IV* n'avait été que le plus brave prince de son temps, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, son royaume était ruiné: il fallait un prince qui fût faire la guerre et la

(c) Il y avait deux cents vingt mille ames à Paris au temps du siége que fit *Henri IV* en 1590. Il ne s'en trouva que cent quatre-vingts mille en 1593.

paix, connaître toutes les blessures de son Etat et y apporter les remèdes; veiller sur les grandes et les petites choses, tout réformer et tout faire: c'est ce qu'on trouva dans *Henri*. Il joignit l'administration de *Charles le Sage* à la valeur et à la franchise de *François I*, et à la bonté de *Louis XII*.

Pour subvenir à tant de besoins, pour faire à la fois tant de traités et tant de guerres, *Henri* convoqua dans Rouen une assemblée des *notables* du royaume; c'était une espèce d'états-généraux; les paroles qu'il y prononça sont encore dans la mémoire des bons citoyens qui savent l'histoire de leur pays: *Déjà par la faveur du ciel, par les conseils de mes bons serviteurs, et par l'épée de ma brave noblesse, dont je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant notre plus beau titre, j'ai tiré cet Etat de la servitude et de la ruine. Je veux lui rendre sa force et sa splendeur; participez à cette seconde gloire, comme vous avez eu part à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, mais pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux victorieux et aux barbes grises; mais l'amour que je porte à mes sujets me rend tout possible et tout honorable.* Cette éloquence du cœur dans un héros est bien au-dessus de toutes les harangues de l'antiquité.

† Au milieu de ces travaux et de ces dangers

† 1597. Mars.

continuels, les Espagnols surprennent Amiens, dont les bourgeois avaient voulu se garder eux-mêmes. Ce funeste privilége qu'ils avaient, et dont ils se prévalurent si mal, ne servit qu'à faire piller leur ville, à exposer la Picardie entière, et à ranimer encore les efforts de ceux qui voulaient démembrer la France. *Henri*, dans ce nouveau malheur, manquait d'argent et était malade. Cependant il assemble quelques troupes, il marche sur la frontière de la Picardie; il revole à Paris, écrit de sa main aux parlemens, aux communautés *pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défendaient l'Etat:* ce sont ses propres paroles. Il va lui-même au parlement de Paris: *Si on me donne une armée*, dit-il, *je donnerai gaiement ma vie pour vous sauver, et pour relever la patrie.* Il proposait des créations de nouveaux offices, pour avoir les promptes ressources qui étaient nécessaires; mais le parlement, ne voyant dans ces ressources mêmes qu'un nouveau malheur, refusait de vérifier les édits, et le roi eut besoin d'employer plusieurs jussions pour avoir de quoi aller prodiguer son sang à la tête de sa noblesse. Sa maîtresse, *Gabrielle d'Estrées*, lui prêta de l'argent pour hasarder ce sang, et son parlement lui en refusa.

Enfin, par des emprunts, par les soins infatigables, et par l'économie de ce *Rosni* duc de *Sulli*, si digne de le servir, il vient à bout d'assembler une florissante armée. Ce fut la seule depuis trente ans qui fût pourvue du nécessaire, et la première qui eût un hôpital réglé, dans lequel les blessés et les malades eurent le secours qu'on ne con-

naissait point encore. Chaque troupe auparavant avait soin de ses blessés comme elle pouvait, et le manque de soins avait fait périr autant de monde que les armes.

† Il reprend Amiens à la vue de l'archiduc *Albert*, et le contraint de se retirer. De là il court pacifier le reste du royaume: enfin toute la France est à lui. Le pape qui lui avait refusé une absolution aussi inutile que ridicule, quand il n'était pas affermi, la lui avait donnée quand il fut victorieux. Il ne restait qu'à faire la paix avec l'Espagne ††; elle fut conclue à Vervins, et ce fut le premier traité avantageux que la France eût fait avec ses ennemis depuis *Philippe-Auguste*.

Alors il met tous ses soins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis: les troupes inutiles sont licenciées: l'ordre dans les finances succède au plus odieux brigandage; il paye peu à peu toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait *qu'ils eussent une poule au pot tous les dimanches*; expression triviale, mais sentiment paternel. Ce fut une chose bien admirable que, malgré l'épuisement et le brigandage, il eût en moins de quinze ans diminué le fardeau des tailles de quatre millions de son temps, qui en feraient environ dix du nôtre; que tous les autres droits fussent réduits à la moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes, qui aujourd'hui feraient environ deux cents cinquante millions. Il racheta pour plus de cent

† 1597. Septembre. †† 2 mai 1598.

cinquante millions de domaines aujourd'hui aliénés : toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus, c'est la gloire éternelle du duc de *Sulli* et celle du roi, qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'Etat, et qui travailla avec son ministre.

La justice est réformée, et ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. Le commerce, les arts sont en honneur. Les étoffes d'argent et d'or, proscrites d'abord par un édit somptuaire dans le commencement d'un règne difficile et dans la pauvreté, reparaissent avec plus d'éclat, et enrichissent Lyon et la France. Il établit des manufactures de tapisseries de haute-lice, en laine et en soie réhaussée d'or. On commence à faire de petites glaces dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de *Sulli*, plus estimable dans sa fidélité et dans l'art de gouverner et de conserver les finances, que capable de discerner les nouveautés utiles.

Henri fait creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire. Paris est agrandi et embelli : il forme la place royale : il restaure tous les ponts. Le faubourg St Germain ne tenait point à la ville ; il n'était point pavé : le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont, où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. St Germain, Monceaux, Fontainebleau, et sur-tout le louvre, sont augmentés et presqu'entièrement bâtis. Il donne des logemens

dans le louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tout genre, qu'il encourageait souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin le vrai fondateur de la bibliothèque royale.

Quand *Dom Pèdre de Tolède* fut envoyé par *Philippe III* en ambassade auprès de *Henri*, il ne reconnut plus cette ville, qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : *C'est qu'alors le père de la famille n'y était pas*, lui dit *Henri*, *et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfans, ils prospèrent.* Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets introduits à la cour par *Catherine de Médicis*, dans les temps mêmes de troubles, ornèrent sous *Henri IV* les temps de la paix et de la félicité.

En faisant ainsi fleurir son Etat, il était l'arbitre des autres. Les papes n'auraient pas imaginé, du temps de la ligue, que le *Béarnois* ferait le pacificateur de l'Italie, et le médiateur entr'eux et Venise. Cependant, *Paul V* fut trop heureux d'avoir recours à lui pour le tirer du mauvais pas où il s'était engagé en excommuniant le doge et le sénat, et en jetant ce qu'on appelle un interdit sur tout l'Etat vénitien, au sujet des droits incontestables que ce sénat maintenait avec sa vigueur accoutumée. Le roi fut l'arbitre du différend : celui que les papes avaient excommunié fit lever (*d*) l'excommunication de Venise.

(*d*) *Daniel* raconte une particularité qui paraît bien extraordinaire, et il est le seul qui la raconte. Il prétend que *Henri IV*, après avoir réconcilié le pape avec la république de Venise, gâta lui-même cet accommodement, en communiquant au nonce, à Paris, une lettre interceptée d'un

Il protégea la république naissante de la Hollande, l'aida de son épargne, et ne contribua pas peu à la faire reconnaître libre et indépendante par l'Espagne.

prédicant de Genève, dans laquelle ce prêtre se vantait que le doge de Venise et plusieurs sénateurs étaient protestans dans le cœur, qu'ils n'attendaient que l'occasion favorable de se déclarer, que le père *Fulgentio*, de l'ordre des servites, le compagnon et l'ami du célèbre *Sarpi* si connu sous le nom de *Fra-Paolo*, *travaillait efficacement dans cette vigne.* Il ajoute que *Henri IV* fit montrer cette lettre au sénat par son ambassadeur, et qu'on en retrancha seulement le nom du doge accusé. Mais après que *Daniel* a rapporté la substance de cette lettre, dans laquelle le nom de *Fra-Paolo* ne se trouve pas, il dit cependant que ce même *Fra-Paolo* fut cité et accusé dans la copie de la lettre montrée au sénat. Il ne nomme point le pasteur calviniste qui avait écrit cette prétendue lettre interceptée. Il faut remarquer encore que dans cette lettre il était question des jésuites, lesquels étaient bannis de la république de Venise. Enfin *Daniel* emploie cette manœuvre, qu'il impute à *Henri IV*, comme une preuve du zèle de ce prince pour la religion catholique. C'eût été un zèle bien étrange dans *Henri IV* de mettre ainsi le trouble dans le sénat de Venise, le meilleur de ses alliés, et de mêler le rôle méprisable d'un brouillon et d'un délateur au personnage glorieux de pacificateur. Il se peut faire qu'il y ait eu une lettre vraie ou supposée d'un ministre de Genève, que cette lettre même ait produit quelques petites intrigues fort indifférentes aux grands objets de l'histoire; mais il n'est point du tout vraisemblable que *Henri IV* soit descendu à la bassesse dont *Daniel* lui fait honneur: il ajoute que *quiconque a des liaisons avec les hérétiques est de leur religion, ou n'en a point du tout.* Cette réflexion odieuse est même contre *Henri IV*, qui de tous les hommes de son temps avait le plus de liaisons avec les réformés. Il eût été à désirer que le P. *Daniel* fût entré plutôt dans les détails de l'administration de *Henri IV* et du duc de *Sulli* que dans ces petitesses qui montrent plus de partialité que d'équité, et qui décèlent malheureusement un auteur plus jésuite que citoyen.

Sa

Sa gloire était donc affermie au dedans et au dehors de son royaume : il passait pour le plus grand homme de son temps. L'empereur *Rodolphe* n'eut de réputation que chez les physiciens et les chymistes. *Philippe II* n'avait jamais combattu ; il n'était après tout qu'un tyran laborieux, sombre et dissimulé ; et sa prudence ne pouvait entrer en comparaison avec la valeur et la franchise de *Henri IV* qui, avec ses vivacités, était encore aussi politique que lui. *Elisabeth* acquit une grande réputation ; mais n'ayant pas eu à surmonter les mêmes obstacles, elle ne pouvait avoir la même gloire. Celle qu'elle mérite fut obscurcie par les artifices de comédienne qu'on lui reprochait, et souillée par le sang de *Marie Stuart*, dont rien ne la peut laver. *Sixte-Quint* se fit un nom par les obélisques qu'il releva, et par les monumens dont il embellit Rome ; mais sans ce mérite, qui est bien loin d'être le premier, on ne l'aurait connu que pour avoir obtenu la papauté par quinze ans de fausseté, et pour avoir été sévère jusqu'à la cruauté.

Ceux qui reprochent encore à *Henri IV* ses amours si amèrement, ne font pas réflexion que toutes ses faiblesses furent celles du meilleur des hommes, et qu'aucune ne l'empêcha de bien gouverner. Il y parut assez, lorsqu'il se préparait à être l'arbitre de l'Europe, à l'occasion de la succession de Juliers. C'est une calomnie absurde de *le Vassor* et de quelques autres compilateurs, que *Henri* voulut entreprendre cette guerre pour la jeune princesse de *Condé*. Il faut en croire le duc

de *Sulli*, qui avoue la faibleſſe de ce monarque, et qui en même temps prouve que les grands deſſeins du roi n'avaient rien de commun avec la paſſion de l'amour. Ce n'était pas certainement pour la princeſſe de *Condé* que *Henri* avait fait le traité de Queraſque, qu'il s'était aſſuré de tous les potentats d'Italie, de tous les princes proteſtans d'Allemagne, et qu'il allait mettre le comble à ſa gloire en tenant la balance de l'Europe entière.

Il était prêt de marcher en Allemagne à la tête de quarante-ſix mille hommes. Quarante millions en réſerve, des préparatifs immenſes, des alliances ſûres, d'habiles généraux formés ſous lui, les princes proteſtans d'Allemagne, la nouvelle république des Pays-Bas, prêts à le ſeconder, tout l'aſſurait d'un ſuccès ſolide. La prétendue diviſion de l'Europe en quinze dominations eſt reconnue pour une chimère qui n'entra point dans ſa tête. S'il y avait jamais eu de négociation entamée ſur un deſſein ſi extraordinaire, on en aurait trouvé quelque trace en Angleterre, à Veniſe, en Hollande, avec leſquelles on ſuppoſe que *Henri* avait préparé cette révolution; il n'y en a pas le moindre veſtige; le projet n'eſt ni vrai ni vraiſemblable: mais par ſes alliances, par ſes armes, par ſon économie, il allait changer le ſyſtème de l'Europe, et s'en rendre l'arbitre.

Si on feſait ce portrait fidelle de *Henri IV* à un étranger de bon ſens, qui n'eût jamais entendu parler de lui auparavant, et qu'on finît par

lui dire : C'eſt-là ce même homme qui a été aſſaſſiné au milieu de ſon peuple, et qui l'a été pluſieurs fois, et par des hommes auxquels il n'avait pas fait le moindre mal ; il ne le pourrait croire.

C'eſt une choſe bien déplorable, que la même religion qui ordonne, auſſi-bien que tant d'autres, le pardon des injures, ait fait commettre depuis long-temps tant de meurtres, et cela en vertu de cette ſeule maxime, que quiconque ne penſe pas comme nous eſt réprouvé, et qu'il faut avoir les réprouvés en horreur.

Ce qui eſt encore plus étrange, c'eſt que des catholiques conſpirèrent contre les jours de ce bon roi depuis qu'il fut catholique. Le premier qui voulut attenter à ſa vie, dans le temps même qu'il feſait ſon abjuration dans St Denis, fut un malheureux de la lie du peuple, nommé *Pierre Barrière*. Il eut quelque ſcrupule quand le roi eut abjuré ; mais il fut confirmé dans ſon deſſein par le plus furieux des ligueurs, *Aubri*, curé de St André-des-Arts, par un capucin, par un prêtre habitué et par *Varade*, recteur du collége des jéſuites. Le célèbre *Etienne Pâquier*, avocat-général de la chambre des comptes, proteſte qu'il a ſu de la bouche même de ce *Barrière* que *Varade* l'avait encouragé à ce crime. Cette accuſation reçoit un nouveau degré de probabilité par la fuite de *Varade* et du curé *Aubri*, qui ſe réfugièrent chez le cardinal légat, et l'accompagnèrent dans ſon retour à Rome, quand *Henri IV* entra dans Paris. Et enfin ce qui rend la probabilité encore plus forte, c'eſt que *Varade* et *Aubri* furent depuis

écartelés en effigie, par un arrêt du parlement de Paris, comme il eſt rapporté dans le journal de *Henri IV*. *Daniel* fait des efforts pardonnables pour diſculper le jéſuite *Varade*: les curés n'en font aucun pour juſtifier les fureurs des curés de ce temps-là: la Sorbonne avoue les décrets puniſſables qu'elle donna; les dominicains conviennent aujourd'hui que leur confrère *Clément* aſſaſſina *Henri III*, et qu'il fut exhorté à ce parricide par le prieur *Bourgoin*. La vérité l'emporte ſur tous les égards; et cette même vérité prononce qu'aucun des eccléſiaſtiques d'aujourd'hui ne doit ni répondre ni rougir des maximes ſanguinaires et de la ſuperſtition barbare de ſes prédéceſſeurs, puiſqu'il n'en eſt aucun qui ne les abhorre; elle conſerve ſeulement les monumens de ces crimes, afin qu'ils ne ſoient jamais imités. (4)

(4) M. *de Voltaire* connaiſſait mieux que perſonne la liaiſon étroite et néceſſaire qui exiſte entre ces maximes ſéditieuſes et celles de l'intolérance religieuſe, mais il fait ici au clergé de France, à la Sorbonne, aux jacobins, l'honneur de croire qu'ils les ont également abjurées.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'obſerver que, dans les ouvrages où les curés de Paris reprochèrent aux jéſuites la doctrine de l'homicide, ils avancèrent que l'aſſaſſinat n'eſt permis que dans le cas d'une révélation particulière, et que le droit de vie et de mort eſt *le plus illuſtre avantage des ſouverains*; le génie de *Paſcal* s'abaiſſait à mettre en bon français ces maximes non moins inſenſées qu'abominables.

Obſervons encore qu'avant les troubles religieux du ſeizième ſiècle, les papes et le clergé exhortaient les princes à employer les ſupplices contre les novateurs, ſous prétexte que de l'indépendance religieuſe on voudrait paſſer à l'indépendance politique. Quelques années après ils enſeignèrent aux ſujets à ſe révolter contre les princes

L'esprit de fanatisme était si généralement répandu qu'on séduisit un chartreux imbécille, nommé *Ouin*, et qu'on lui mit en tête d'aller plus vîte au ciel en tuant *Henri IV*. Le malheureux fut enfermé comme un fou par ses supérieurs. Au commencement de 1599, deux jacobins de Flandres, l'un nommé *Arger*, l'autre *Ridicovi*, originaire d'Italie, résolurent de renouveler l'action de *Jacques Clément* leur confrère : le complot fut découvert : ils expièrent à la potence le crime qu'ils n'avaient pu exécuter. Leur supplice n'effraya pas un frère capucin de Milan, qui vint à Paris dans le même dessein, et qui fut pendu † comme eux. Un vicaire de St Nicolas-des-champs, un tapissier méditèrent le même crime et périrent du même supplice ††.

††† L'assassinat commis par *Jean Châtel* est celui de tous qui démontre le plus, quel esprit de vertige régnait alors ; né d'une honnête famille, de parens riches, bien élevé par eux, jeune, sans expérience, n'ayant pas encore dix-neuf ans, il n'était pas possible qu'il eût formé de lui-même cette résolution désespérée. On sait que dans le louvre même il donna un

hérétiques ou excommuniés. Maintenant ils sont revenus à la première maxime qu'ils cherchent à faire valoir contre les libres penseurs ; nous laissons aux princes à tirer la conséquence, et à juger quelle confiance ils doivent avoir à une société d'hommes qui prêche tour à tour le pour et le contre, et n'a été constante que dans les principes qui font un devoir de conscience d'employer la guerre ou les supplices pour maintenir son autorité.

† 1595. †† 1596. ††† 1594, 27 décembre.

coup de couteau au roi, et qu'il ne le frappa qu'à la bouche, parce que ce bon prince, qui embrassait tous ses serviteurs lorsqu'ils venaient lui faire leur cour après quelqu'absence, se baissait alors pour embrasser *Montigni*.

Il soutint à son premier interrogatoire *qu'il avait fait une bonne action, et que le roi n'étant pas encore absous par le pape, il pouvait le tuer en conscience :* par cela seul la séduction était prouvée.

Il avait étudié long-temps au collége des jésuites. Parmi les superstitions dangereuses de ces temps, il y en avait une capable d'égarer les esprits ; c'était une *chambre de méditations* dans laquelle on enfermait un jeune homme : les murs étaient peints de représentations de démons, de tourmens et de flammes, éclairés d'une lueur sombre : une imagination sensible et faible en était souvent frappée jusqu'à la démence. Cette démence fut au point dans la tête de ce malheureux qu'il crut qu'il se rachèterait de l'enfer en assassinant son souverain. Tant la fureur religieuse troublait encore les têtes ; tant le fanatisme inspirait une férocité absurde.

Il est indubitable que les juges auraient manqué à leur devoir, s'ils n'avaient pas fait examiner les papiers des jésuites, sur-tout après que *Jean Châtel* eut avoué qu'il avait souvent entendu dire chez quelques-uns de ces religieux qu'il était permis de tuer le roi.

On trouva dans les écrits du professeur *Guignard* ces propres paroles de sa main : que *ni*

Henri III, ni Henri IV, ni la reine Elisabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe n'étaient point de véritables rois; que Henri III était un Sardanapale, le Béarnois un renard, Elisabeth une louve, le roi de Suède un griffon, et l'électeur de Saxe un porc : cela s'appelait de l'éloquence. *Jacques Clément*, disait-il, *a fait un acte héroïque, inspiré par le St Esprit : si on peut guerroyer le Béarnois, qu'on le guerroye ; si on ne peut le guerroyer, qu'on l'assassine.*

Guignard était bien imprudent de n'avoir pas brûlé cet écrit dans le moment qu'il apprit l'attentat de *Châtel*. On se saisit de sa personne et de celle de *Guéret*, professeur d'une science absurde qu'on nommait *philosophie*, et dont *Châtel* avait été long-temps l'écolier. *Guignard* fut pendu et brûlé, et *Guéret*, n'ayant rien avoué à la question, fut seulement condamné à être banni du royaume avec *tous les frères nommés jésuites.*

Il faut que le préjugé mette sur les yeux un bandeau bien épais, puisque le jésuite *Jouvency*, dans son histoire de la compagnie de JESUS, compare *Guignard* et *Guéret* aux *premiers chrétiens persécutés par Néron.* Il loue sur-tout *Guignard* de n'avoir jamais voulu demander pardon au roi et à la justice, lorsqu'il fit amende honorable, la torche au poing, ayant au dos ses écrits. Il fait envisager *Guignard* comme un martyr qui demande pardon à DIEU, parce qu'après tout il pouvait être pécheur; mais qui ne peut malgré sa conscience avouer qu'il a offensé le roi. Comment aurait-il donc pu l'offenser davantage qu'en

écrivant qu'il fallait le tuer, à moins qu'il ne l'eût tué lui-même ? *Jouvency* regarde l'arrêt du parlement comme un jugement très-inique : *Meminimus*, dit-il, *et ignoscimus ; nous nous en souvenons et nous le pardonnons.* Il est vrai que l'arrêt était sévère, mais assurément il ne peut paraître injuste, si on considère les écrits du jésuite *Guignard*, les emportemens du nommé *Hay*, autre jésuite, la confession de *Jean Châtel*, les écrits de *Tolet*, de *Bellarmin*, de *Mariana*, d'*Emmanuel Sa*, de *Suarès*, de *Salmeron*, de *Molina* ; les lettres des jésuites de Naples, et tant d'autres écrits dans lesquels on trouve cette doctrine du régicide. Il est très-vrai qu'aucun jésuite n'avait conseillé *Châtel* ; mais aussi il est très-vrai que, tandis qu'il étudiait chez eux, il avait entendu cette doctrine qui alors était trop commune. Il est encore très-vrai que les jésuites se souvenaient que le jésuite *Guignard* avait été pendu et brûlé ; mais il est très-faux qu'ils le pardonnassent.

Comment peut-on trouver trop injuste dans de pareils temps le bannissement des jésuites, quand on ne se plaint pas de celui du père et de la mère de *Jean Châtel*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir mis au monde un malheureux dont on aliéna l'esprit ? Ces parens infortunés furent condamnés au bannissement et à une amende ; on démolit leur maison, et on éleva à la place une pyramide, où l'on grava le crime et l'arrêt, il y était dit : *La cour a banni en outre cette société d'un genre nouveau et d'une superstition diabolique, qui a porté Jean Châtel à cet horrible parricide.* Ce

qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du parlement fut mis à l'*Index* de Rome. Tout cela démontre que ces temps étaient ceux du fanatisme ; que si les jésuites avaient comme les autres enseigné des maximes affreuses, ils paraissaient plus dangereux que les autres, parce qu'ils élevaient la jeunesse ; qu'ils furent punis pour des fautes passées, qui trois ans auparavant n'étaient pas regardées dans Paris comme des fautes, et qu'enfin le malheur des temps rendit cet arrêt du parlement nécessaire.

Il l'était tellement qu'on vit paraître alors une apologie pour *Jean Châtel*, dans laquelle il est dit que *son parricide est un acte vertueux, généreux, héroïque, comparable aux plus grands de l'histoire sacrée et profane, et qu'il faut être athée pour en douter. Il n'y a*, dit cette apologie, *qu'un point à redire, c'est que Châtel n'a pas mis à chef son entreprise, pour envoyer le méchant en son lieu comme Judas.*

Cette apologie fait voir clairement que si *Guignard* ne voulut jamais demander pardon au roi, c'est qu'il ne le reconnaissait pas pour roi. *La constance de ce saint homme*, dit l'auteur, *ne voulut jamais reconnaître celui que l'Eglise ne reconnaissait pas ; et quoique les juges aient brûlé son corps et jeté ses cendres au vent, son sang ne laissera de bouillonner contre ces meurtriers devant le* DIEU *Sabaoth, qui saura le leur rendre.*

Tel était l'esprit de la ligue, tel l'esprit monacal, tel l'abus exécrable de la religion si mal entendue, et tel a subsisté cet abus jusqu'à ces derniers temps.

On a vu encore de nos jours un jésuite nommé *la Croix*, théologien de Cologne, réimprimer et commenter je ne sais quel ouvrage d'un ancien jésuite nommé *Busembaum*; ouvrage qui eût été aussi ignoré que son auteur et son commentateur, si on n'y avait pas déterré par hasard la doctrine la plus monstrueuse de l'homicide et du régicide.

Il est dit dans ce livre qu'un homme proscrit par un prince ne peut être assassiné légitimement que dans le territoire du prince, mais qu'un souverain proscrit par le pape doit être assassiné partout; parce que le pape est souverain de l'univers, et qu'un homme chargé de tuer un excommunié, quel qu'il soit, peut donner cette commission à un autre, et que c'est un acte de charité d'accepter cette commission.

Il est vrai que les parlemens ont condamné ce livre abominable; il est vrai que les jésuites de France ont détesté publiquement ces propositions: mais enfin, ce livre nouvellement réimprimé avec des additions prouve assez que ces maximes infernales ont été long-temps gravées dans plus d'une tête, que ces maximes mêmes ont été regardées comme sacrées, comme des points de religion; et que par conséquent les lois ne pouvaient s'élever avec trop de rigueur contre les docteurs du régicide.

† *Henri IV* fut enfin la victime de cette étrange théologie chrétienne. *Ravaillac* avait été quelque temps feuillant, et son esprit était encore

† 14 mai 1610, à quatre heures du soir.

échauffé de tout ce qu'il avait entendu dans sa jeunesse. Jamais dans aucun siècle la superstition n'a produit de pareils effets. Ce malheureux crut précisément, comme *Jean Châtel*, qu'il appaiserait la justice divine en tuant *Henri IV*. Le peuple disait que ce roi allait faire la guerre au pape, parce qu'il allait secourir les protestans d'Allemagne. L'Allemagne était divisée par deux ligues, dont l'une était l'*évangélique* composée de presque tous les princes protestans; l'autre était la *catholique*, à la tête de laquelle on avait mis le nom du pape. *Henri IV* protégeait la ligue protestante : voilà l'unique cause de l'assassinat. Il faut en croire les dépositions constantes de *Ravaillac*. Il assura, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, qu'il avait été poussé à ce régicide par un instinct dont il ne put être le maître. Il signa son interrogatoire, dont quelques feuilles furent retrouvées, en 1720, par un greffier du parlement; je les ai vues : cet abominable nom est peint parfaitement, et il y a au-dessous de la même main : *Que toujours dans mon cœur* JESUS *soit le vainqueur*; nouvelle preuve que ce monstre n'était qu'un furieux imbécille.

On sait qu'il avait été feuillant, dans un temps où ces moines étaient encore des ligueurs fanatiques. C'était un homme perdu de crimes et de superstitions. Le conseiller *Matthieu*, historiographe de France, qui lui parla long-temps au petit hôtel de Retz près du louvre, dit dans sa relation que ce misérable avait été tenté depuis trois ans de tuer *Henri IV*. Lorsqu'un conseiller

du parlement lui demanda dans cet hôtel de Retz, en présence de *Matthieu*, comment il avait pu mettre la main sur le roi très-chrétien : *C'est à savoir*, dit-il, *s'il est très-chrétien.*

La fatalité de la destinée se fait sentir ici plus qu'en aucun autre événement. C'est un maître d'école d'Angoulême, qui, sans conspiration, sans complice, sans intérêt, tue *Henri IV* au milieu de son peuple, et change la face de l'Europe.

On voit par les actes de son procès, imprimés en 1611, que cet homme n'avait en effet d'autres complices que les sermons des prédicateurs, et les discours des moines. Il était très-dévot, faisait l'oraison mentale et jaculatoire; il avait même des visions célestes. Il avoue qu'après être sorti des feuillans il avait eu souvent l'envie de se faire jésuite. Son aveu porte que son premier dessein était d'engager le roi à proscrire la religion réformée, et que même pendant les fêtes de Noël, voyant passer le roi en carrosse dans la même rue où il l'assassina depuis, il s'écria : *Sire, au nom de notre Seigneur* JESUS-CHRIST, *et de la sacrée Vierge Marie, que je parle à vous!* qu'il fut repoussé par les gardes; qu'alors il retourna dans Angoulême sa patrie où il avait quatre-vingts écoliers; qu'il s'y confessa et communia souvent. Il est prouvé que son crime ne fut conçu dans son esprit qu'au milieu des actes réitérés d'une dévotion sincère. Sa réponse, dans son second interrogatoire, porte ces propres mots : *Personne quelconque ne l'a conduit à ce faire que le commun bruit des soldats qui disaient que si le roi voulait faire*

la guerre contre le S.t Père, ils l'y assisteraient et mourraient pour cela; à laquelle raison s'est laissé aller à la tentation qui l'a porté de tuer le roi, parce que fesant la guerre contre le pape, c'est la faire contre DIEU, *d'autant que le pape est* DIEU, *et* DIEU *est le pape.* Ainsi tout concourt à faire voir que *Henri IV* n'a été en effet assassiné que par les préjugés qui depuis si longtemps ont aveuglé les hommes et désolé la terre. On osa imputer ce crime à la maison d'*Autriche*, à *Marie de Médicis*, épouse du roi, à *Balzac d'Entragues*, sa maitresse, au duc d'*Epernon*; conjectures odieuses, que *Mézerai* et d'autres ont recueillies sans examen, qui se détruisent l'une par l'autre, et qui ne servent qu'à faire voir combien la malignité humaine est crédule.

Il est très-avéré qu'on parlait de sa mort prochaine dans les Pays-Bas avant le coup de l'assassin. Il n'est pas étonnant que les partisans de la ligue catholique, en voyant l'armée formidable qu'il allait commander, eussent dit qu'il n'y avait que la mort de *Henri* qui pût les sauver. Eux et les restes de la ligue souhaitaient quelque *Clément*, quelque *Gerard*, quelque *Châtel*. On passa aisément du désir à l'espérance; ces bruits se répandirent, ils allèrent aux oreilles de *Ravaillac* et le déterminèrent.

Il est encore certain qu'on avait prédit à *Henri* qu'il mourrait en carrosse. Cette idée venait de ce que ce prince, si intrépide ailleurs, était toujours inquiété de la crainte de verser quand il était en voiture. Cette faiblesse fut regardée

par les astrologues comme un pressentiment ; et l'aventure la moins vraisemblable justifia ce qu'ils avaient dit au hasard.

Ravaillac ne fut que l'instrument aveugle de l'esprit du temps, qui n'était pas moins aveugle. Ce *Barrière*, ce *Châtel*, ce chartreux nommé *Ouin*, ce vicaire de St Nicolas-des-Champs, pendu en 1595 ; enfin, jusqu'à un malheureux qui était ou qui contrefesait l'insensé, d'autres, dont le nom m'échappe, méditèrent le même assassinat ; presque tous jeunes et tous de la lie du peuple : tant la religion devient fureur dans la populace et dans la jeunesse ! De tous les assassins de cette espèce que ce siècle affreux produisit, il n'y eut que *Poltrot de Méré* qui fût gentilhomme. J'en excepte ceux qui avaient tué le duc de *Guise* par ordre de *Henri III :* ceux-là n'étaient pas fanatiques ; ils n'étaient que de lâches mercenaires.

Il n'est que trop vrai que *Henri IV* ne fut ni connu ni aimé pendant sa vie. Le même esprit qui prépara tant d'assassinats souleva toujours contre lui la faction catholique ; et son changement nécessaire de religion lui aliéna les réformés. Sa femme qui ne l'aimait pas l'accabla de chagrins domestiques. Sa maîtresse même, la marquise *de Verneuil*, conspira contre lui : la plus cruelle satire qui attaqua ses mœurs et sa probité fut l'ouvrage d'une princesse de *Conti* sa proche parente. Enfin, il ne commença à devenir cher à la nation que quand il eut été assassiné. La régence inconsidérée, tumultueuse et infortunée de sa veuve augmenta les

regrets de la perte de son mari. Les mémoires du duc de *Sulli* développèrent toutes ses vertus et firent pardonner ses faiblesses. Plus l'histoire fut approfondie, plus il fut aimé. Le siècle de *Louis XIV* a été beaucoup plus grand sans doute que le sien; mais *Henri IV* est jugé beaucoup plus grand que *Louis XIV*. Enfin chaque jour ajoutant à sa gloire, l'amour des Français pour lui est devenu une passion. On en a vu depuis peu un témoignage singulier à St Denis. Un évêque du Puy en Velay prononçait l'oraison funèbre de la reine épouse de *Louis XV*. L'orateur n'attachant pas assez les esprits, quoiqu'il fît l'éloge d'une reine chérie, une cinquantaine d'auditeurs se détacha de l'assemblée pour aller voir le tombeau de *Henri IV*. Ils se mirent à genoux autour du cercueil, ils répandirent des larmes, on entendit des exclamations: jamais il n'y eut de plus véritable apothéose †.

ADDITION

au chapitre CLXXIV de HENRI IV.

Voici plusieurs lettres écrites de la main de *Henri IV* à *Corisande d'Andouin* veuve de *Philibert* comte de Grammont. Elles sont toutes sans date; mais on verra aisément par les notes dans quel temps elles furent écrites. Il y en a de très intéressantes, et le nom de *Henri IV* les rend précieuses.

† en 1768.

PREMIERE LETTRE.

Il ne se sauve point de laquais, ou pour le moins fort peu, qui ne soient dévalisés, ou les lettres ouvertes. Il est arrivé sept ou huit gentilshommes de ceux qui étaient à l'armée étrangère, qui assurent, comme est vrai, (car l'un est M. *de Monlouet*, frère de *Rambouillet*, qui était un des députés pour traiter) qu'il n'y a pas dix gentilshommes qui aient promis de ne porter les armes. M. *de Bouillon* n'a point promis: bref, il ne s'est rien perdu qui ne se découvre pour de l'argent. M. *de Mayenne* a fait un acte de quoi il ne sera guère loué; il a tué *Sacremore* (lui demandant récompense de ses services) à coups de poignard: l'on me mande que ne le voulant contenter, il craignit qu'étant mal content, il ne découvrît ses secrets, qu'il savait tout, même l'entreprise contre la personne du roi, de quoi il était chef de l'exécution. (*a*) Dieu les veut vaincre par eux-mêmes, car c'était le plus utile serviteur qu'ils eussent: il fut enterré qu'il n'était pas encore mort. Sur ce mot vient d'arriver *Morlas*, et un laquais de mon cousin qui ont été dévalisés des lettres et des habillemens. M. *de Turenne* sera ici demain: il a pris autour de Fizac dix-huit forts en trois jours; je ferai peut-être quelque chose de meilleur bientôt, s'il plaît à DIEU. Le bruit de ma mort allant à Hay, à Maux, a couru à Paris, et quelques *prêcheurs en leurs sermons la mettaient pour un des bonheurs* que DIEU leur avait envoyés. Adieu, mon ame, je vous baise un million de fois les mains. *Ce 14 janvier.*

(*a*) Rien n'est si curieux que cette anecdote. Ce *Sacremore* était *Birague* de son nom. Cette aventure prouve que le duc *de Mayenne* était bien plus méchant et plus cruel que tous les historiens ne le dépeignent; ce qui n'est pas extraordinaire dans un chef de parti. La lettre est de 15[illegible]7.

DEUXIEME LETTRE. (*b*)

POUR achever de me peindre, il m'eſt arrivé un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui eſt la mort ſubite de M. le Prince ; je le plains comme ce qu'il me devait être, non comme ce qu'il m'était : je ſuis à cette heure la ſeule butte où viſent tous les perfides de la meſſe. Ils l'ont empoiſonné les traîtres ; ſi eſt-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par ſa grâce l'exécuteur ? Ce pauvre prince, non de cœur, jeudi ayant couru la bague, ſoupa ſe portant bien ; à minuit lui prit un vomiſſement qui lui dura juſqu'au matin ; tout le vendredi il demeura au lit, le ſoir il ſoupa, et ayant bien dormi, il ſe leva le ſamedi matin, dîna debout, et puis joua aux échecs ; il ſe leva de ſa chaiſe, ſe mit à ſe promener par ſa chambre, deviſant avec l'un et l'autre : tout d'un coup il dit, baillez-moi ma chaiſe, je ſens une grande faibleſſe ; il ne fut pas aſſis qu'il perdit la parole, et ſoudain après il rendit l'ame aſſis. Les marques du poiſon ſortirent ſoudain ; il n'eſt pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois bien en chemin d'avoir bien de la peine ; priez Dieu hardiment pour moi ; ſi j'en échappe, il faudra bien que ce ſoit lui qui me gardait, dont je ſuis peut-être plus près que je ne penſe ; je vous demeurerai fidelle eſclave. Bon ſoir, mon ame, je vous baiſe un million de fois les mains.

(*b*) Mars 1588.

TROISIEME LETTRE. (c)

Il m'arriva hier, l'un à midi, l'autre à soir, deux courriers de St Jean; le premier nous dit, comme *Belcastel*, page de madame la princesse, et son valet de chambre s'en étaient fuis soudain, après avoir cru mort leur maître, avaient trouvé deux chevaux valant deux cents écus, à une hôtellerie du faubourg, que l'on y tenait il y avait quinze jours; et avaient chacun une malette pleine d'argent: enquis l'hôte, dit que c'était un nommé *Brillant* (d) qui lui avait baillé les chevaux, et lui allait dire tous les jours qu'ils fussent bien traités, que s'il baille aux autres chevaux quatre mesures d'avoine, qu'il leur en baille huit, qu'il payerait aussi le double. Ce *Brillant* (e) est un homme que madame la princesse a mis dans la maison, et lui fesait tout gouverner. Il fut soudain pris, confesse avoir baillé mille écus au page, et lui avoir achepté ses chevaux par le commandement de sa maîtresse pour aller en Italie. Le second confirme, et dit de plus qu'on avait fait écrire par ce *Brillant* au valet de chambre, qu'on savait être à Poitiers, par où il lui mandait être à deux cents pas de la porte, qu'il voulait parler à lui. L'autre sortit soudain, l'embus-

(c) Celle-ci est du mois de mars 1588.

(d) *Brillant*, contrôleur de la maison du prince *de Condé*, est mal-à-propos nommé *Brillaud* par les historiens.

(e) Il fut écartelé à St Jean d'Angeli sans appel par sentence du prévôt, et par cette même sentence la princesse *de Condé* fut condamnée à garder la prison jusqu'après son accouchement. Elle accoucha au mois d'août de *Henri de Condé*, premier prince du sang. Elle appela à la cour des pairs; mais elle resta prisonnière sous la garde de *sainte Même* dans Angeli jusqu'en l'année 1596. *Henri IV* fit supprimer alors les procédures.

cade qui était là le prit, et fut mené à St Jean. Il n'avait été encore ouï, mais, disait-il à ceux qui le menaient, ah! que Madame est méchante! que l'on prenne son tailleur, je dirai tout, sans gêner, ce qui fut fait.

Voilà ce qu'on a fait jusqu'à cette heure; je ne me trompe guère en mes jugemens; c'est une dangereuse bête qu'une mauvaise femme. *Tous ces empoisonneurs sont tous papistes*; voilà les instructions de la dame. J'ai découvert un tueur pour moi, (*f*) DIEU m'en gardera, et je vous en manderai bientôt davantage. Les gouverneurs et les capitaines de Taillebourg ont envoyé deux soldats, et écrit qu'ils n'ouvriraient leur place qu'à moi, de quoi je suis fort aise. Les ennemis les pressent, et ils sont si empressés à la vérification de ce fait qu'ils ne leur donnent nul empêchement; ils ne laissent sortir aucun homme vivant de St Jean que ceux qu'ils m'envoient. M. *de la Trimouille* y est lui vingtième seulement. L'on m'écrit que si je tardais beaucoup il y pourrait avoir beaucoup de mal, et grand; cela me fait hâter, de façon que je prendrai vingt maîtres et moi, et irai jour et nuit pour être de retour à Ste Foi à l'assemblée. Mon ame, je me porte assez bien de corps, mais fort affligé de l'esprit; aimez-moi, et me le faites paraître, ce me sera une grande consolation; pour moi je ne manquerai point à la fidélité que je vous ai vouée: sur cette vérité, je vous baise un million de fois les mains.

Daymet ce 13 *mars.*

(*f*) C'est à Nérac qu'on découvrit un assassin, lorrain de nation, envoyé par les prêtres de la ligue. On attenta plus de cinquante fois sur la vie de ce grand et bon prince; *Tantum religio potuit suadere malorum!*

QUATRIEME LETTRE.

J'ARRIVAI hier au soir au lieu de Pons, où il m'arriva des nouvelles de St Jean par où les soupçons croissent du côté que les avez pu juger. Je verrai tout demain; j'appréhende fort la vue des fidelles serviteurs de la maison, car c'est à la vérité le plus extrême deuil qui se soit jamais vu. Les prêcheurs romains prêchent tout haut dans les villes d'ici à l'entour qu'il n'y en a plus qu'une à voir, canonisent ce bel acte et celui qui l'a fait, admonestent tout bon catholique de prendre exemple à une si chrétienne entreprise, et vous êtes de cette religion! Certes, mon cœur, c'est un beau sujet, que notre misère pour faire paraître votre piété et votre vertu; n'attendez pas à une autrefois à jeter ce froc aux orties; mais je vous dis vrai. Les querelles de M. d'*Epernon* avec le maréchal d'*Aumont* et *Crillon* troublent fort la cour, d'où je saurai tous les jours des nouvelles, et vous les manderai. L'homme de qui vous a parlé *Briquesière* m'a fait de méchans tours que j'ai su et avéré depuis deux jours. Je finis là, allant monter à cheval; je te baise, ma chère maitresse, un million de fois les mains. *Ce 17 mars.*

CINQUIEME LETTRE.

DIEU sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains; certes, mon cœur, j'en suis au grabat. Vous trouverez étrange (et direz que je ne me suis point trompé) ce que *Liceran* vous dira. Le diable est déchaîné, je suis à plaindre, et est merveille si je ne succombe sous le faix. Si je n'étais

huguenot, je me ferais turc. Ah! les violentes épreuves par où l'on fonde ma cervelle! je ne puis faillir d'être bientôt fol ou habile homme; cette année fera ma pierre de touche; c'eſt un mal bien douloureux que le domeſtique. Toutes les gehennes que peuvent recevoir un eſprit ſont ſans ceſſe exercées ſur le mien, je dis toutes enſemble. Plaignez-moi, mon ame, et ne portez point votre eſpèce de tourmens; c'eſt celui que j'appréhende le plus. Je pars vendredi, et vais à Clérac: je retiendrai votre précepte de me taire. Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer de réſolution que j'ai d'être éternellement à vous, non toujours eſclave, mais bien forçaire. Mon tout, aimez-moi; votre bonne grace eſt l'appui de mon eſprit au choc de mon affliction; ne me refuſez ce ſoutien. Bon ſoir, mon ame, je te baiſe les pieds un million de fois.

De Néruc ce 8 mars à minuit.

SIXIEME LETTRE.

Ne vous manderé jamais que priſes de villes et forts? En huit jours ſe ſont rendus à moi St Mexant et Mailleſaye, et eſpérez devant la fin de ce mois que vous oyerez parler de moi. (*g*) Le roi triomphe, il a

(*g*) Cette lettre doit être écrite trois ou quatre jours après l'aſſaſſinat du duc de *Guiſe*; mais on le trompa ſur l'exécution prétendue du préſident *Neuilli* et de la *Chapelle-Marteau*. *Henri III* les tint en priſon; ils méritaient d'être pendus, mais ils ne le furent pas. Il ne faut pas toujours croire ce que les rois écrivent; ils ont ſouvent de mauvaiſes nouvelles. Cette erreur fut probablement corrigée dans les lettres qui ſuivirent, et que nous n'avons point. Ce *Neuilli* et ce *Marteau* étaient des ligueurs outrés, qui avaient maſſacré beaucoup de

fait garoter en prison le cardinal *de Guise*, puis montre sur la place vingt-quatre heures le président de *Neuilly*, et le prévôt des marchands pendu, et le secrétaire de M. *de Guise* et trois autres. La reine sa mère lui dit, mon fils, octroyez-moi une requête que je vous veux faire; selon ce que sera, Madame; c'est que me donniez M. *de Némours* et le prince *de Guise*; ils sont jeunes, ils vous feront un jour service. Je le veux bien, dit-il, Madame, je vous donne les corps et en retiendrai les lettres. Il a envoyé à Lyon pour attraper le duc *de Mayenne*, l'on ne sait ce qu'il en est réussi; l'on se bat à Orléans, et encore plus près d'ici à Poitiers, d'où je ne serai demain qu'à sept lieues. Si le roi le voulait, je les mettrais d'accord. Je vous plains, s'il fait tel temps où vous êtes qu'ici, car il y a dix jours qu'il ne dégèle point. Je n'attends que l'heure d'ouïr dire que l'on aura envoyé étrangler la roine de *Navarre*: (*h*) cela avec la mort de sa mère me ferait bien chanter les cantiques de *Siméon*. C'est une lettre trop longue pour homme de guerre. Bon soir, mon ame, je te baise un million de fois; aimez-moi comme vous en avez sujet: c'est le premier de l'an. Le pauvre *Caramburu* est borgne, et *Fleurimont* s'en va mourir.

réformés et de catholiques attachés au roi dans la journée de St Barthelemi. *Rose*, évêque de Senlis, ce ligueur furieux, séduisit la fille du président *Neuilli*, et lui fit un enfant. Jamais on ne vit plus de cruautés et de débauches.

(*h*) C'est de sa femme dont il parle; elle était liée avec les *Guises*, et la reine *Catherine* sa mère était alors malade à la mort.

SEPTIEME LETTRE.

MON ame, je vous écris de Blois, (*i*) où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique, et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de DIEU envers ceux qui se sont fiés en lui, car il y avait rien qui eût tant d'apparence de force qu'un arrêt des Etats; cependant j'en appelais devant celui qui peut tout; (ainsi font bien d'autres:) qui a revu le procès, et cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis; tant mieux pour vous; ceux qui se fient en DIEU il les conserve et ne sont jamais confus; voilà à quoi vous devriez songer. Je me porte très-bien, DIEU merci, vous jurant avec vérité que je n'aime, ni honore rien au monde comme vous; il n'y a rien qui n'y paraisse, et vous garderai fidélité jusqu'au tombeau. Je m'en vais à Boisjeancy, où je crois que vous oyerez bientôt parler de moi, je n'en doute point: d'une autre façon, je fais état de faire venir ma sœur bientôt, résolvez-vous de venir avec elle. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne; je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bon jour, mon cœur; je te baise un million de fois, ce 18 mai, celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

HUITIEME LETTRE.

VOUS entendrez de ce porteur l'heureux succès que DIEU nous a donné au plus furieux combat (*k*) qui se

(*i*) C'est sûrement sur la fin d'avril 1589. Il était alors à Blois avec *Henri III.*

(*k*) Ce combat est celui du 13 mai 1589, où le comte de *Châtillon* défit les ligueurs dans une mêlée très-acharnée.

soit donné de cette guerre : il vous dira aussi comme Mrs *de Longueville*, *de la Noue* et autres ont triomphé près de Paris. Si le roi use de diligence comme j'espère, nous verrons bientôt le clocher de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis il n'y a que deux jours par *Petit-Jean*. DIEU veuille que cette semaine nous fassions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre. Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne : sur cette vérité je vous baise les mains. Adieu, mon ame.

C'est le 20 mai, de Boisjeancy.

NEUVIEME LETTRE.

RENVOYEZ-MOI *Briquesière*, et il s'en retournera avec tout ce qu'il vous faut, hormis moi. Je suis très-fâché, affligé de la perte de mon petit, qui mourut hier, à votre avis ce que serait d'un légitime! (*l*) Il commençait à parler. Je ne sais si c'est par acquit que vous m'avez écrit par Doisil, c'est pourquoi je fais la réponse que vous verrez sur votre lettre, par celui que je désire qu'il vienne, mandez m'en votre volonté. Les ennemis sont devant Montégu, où ils feront bien mouillés ; car il n'y a couvert à demi-lieue autour. L'assemblée sera achevée dans douze jours. Il m'arriva hier force nouvelles de Blois ; je vous envoie un extrait des plus véritables : tout à cette heure me vient d'arriver un homme de Montégu : ils ont fait une très-belle sortie, et tué force ennemis ; je mande toutes mes troupes, et espère, si ladite place peut tenir quinze jours, y faire quelques bons coups. Ce que je vous ai mandé ne vouloir mal à personne est requis pour votre contentement et le mien ; je parle à

(*l*) C'était un fils qu'il avait de *Corisande*.

cette

cette heure à vous-même étant mienne. Mon ame, j'ai un ennui étrange de ne vous voir. Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du roi d'Ecosse; il presse plus que jamais du mariage; il s'offre à me venir servir avec six mille hommes à ses dépens, (*m*) et venir lui-même offrir son service; il s'en va infailliblement roi d'Angleterre; préparez ma sœur à lui vouloir du bien, lui remontrant l'état auquel nous sommes, la grandeur de ce prince avec sa vertu; je ne lui en écris point, ne lui en parlez que comme discourant, qu'il est temps de la marier, et qu'il n'y a parti que celui-là, car de nos parens c'est pitié. Adieu, mon cœur, je te baise cent millions de fois. *Ce dernier décembre.*

(*m*) Voilà une anecdote bien singulière, et que tous les historiens ont ignorée: cela veut dire qu'il serait un jour roi d'Angleterre, parce que la reine *Elisabeth* n'avait point d'enfans. C'était ce même roi qu'*Henri IV* appela toujours depuis *maître Jacques*. Cette lettre doit être de 1588.

CHAPITRE CLXXV.

De la France sous Louis XIII, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. Etats-généraux tenus en France. Administration malheureuse. Le maréchal d'Ancre assassiné; sa femme condamnée à être brûlée. Ministère du duc de Luines. Guerres civiles. Comment le cardinal de Richelieu entra au conseil.

On vit après la mort de *Henri IV* combien la puissance, la considération, les mœurs, l'esprit d'une nation dépendent souvent d'un seul homme. Il tenait par une administration douce et forte tous les ordres de l'Etat réunis, toutes les factions assoupies, les deux religions dans la paix, les peuples dans l'abondance. La balance de l'Europe était dans sa main par ses alliances, par ses trésors et par ses armes. Tous ces avantages sont perdus dès la première année de la régence de sa veuve *Marie de Médicis*. Le duc d'*Epernon*, cet orgueilleux mignon de *Henri III*, ennemi secret de *Henri IV*, déclaré ouvertement contre ses ministres, va au parlement le jour même que *Henri* est assassiné. D'*Epernon* était colonel général de l'infanterie: le régiment des gardes était à ses ordres: il entre en mettant la main sur la garde de son épée, et force le parlement à se donner le droit de disposer de la régence, droit qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'aux états-généraux. Les lois de toutes les nations ont toujours

voulu que ceux qui nomment au trône, quand il est vacant, nomment à la régence. Faire un roi est le premier des droits, faire un régent est le second et suppose le premier. Le parlement de Paris jugea la cause du trône, et décida du pouvoir suprême pour avoir été menacé par le duc d'*Epernon*, et parce qu'on n'avait pas eu le temps d'assembler les trois ordres de l'Etat.

Il déclara par un arrêt *Marie de Médicis* seule régente. La reine vint le lendemain faire confirmer cet arrêt en présence de son fils; et le chancelier de *Silleri*, dans cette cérémonie qu'on appelle *lit de justice*, prit l'avis des présidens avant de prendre celui des pairs et même des princes du sang, qui prétendaient partager la régence.

Vous voyez par-là, et vous avez souvent remarqué comment les droits et les usages s'établissent, et comment ce qui a été fait une fois solennellement contre les règles anciennes devient une règle pour l'avenir, jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion l'abolisse.

Marie de Médicis régente, et non maîtresse du royaume, dépense en profusions, pour s'acquérir des créatures, tout ce que *Henri le grand* avait amassé pour rendre sa nation puissante. Les troupes à la tête desquelles il allait combattre sont pour la plupart licenciées; les princes dont il était l'appui sont abandonnés †. Le duc de Savoie *Charles-Emmanuel*, nouvel allié de *Henri IV*, est obligé de demander pardon à *Philippe III* roi d'Espagne, d'avoir fait un traité avec le roi de

† 1610.

France ; il envoie son fils à Madrid implorer la clémence de la cour espagnole, et s'humilier comme un sujet au nom de son père. Les princes d'Allemagne, que *Henri* avait protégés avec une armée de quarante mille hommes, ne sont que faiblement secourus. L'Etat perd toute sa considération au dehors ; il est troublé au dedans. Les princes du sang et les grands seigneurs rempliſſent la France de factions, ainsi que du temps de *François II*, de *Charles IX*, de *Henri III*, et depuis dans la minorité de *Louis XIV*.

† On assemble enfin dans Paris les derniers états-généraux qu'on ait tenus en France. Le parlement de Paris ne put y avoir séance. Ses députés avaient assisté à la grande assemblée des notables, tenue à Rouen en 1594 : mais ce n'était point là une convocation d'états-généraux ; les intendans des finances, les trésoriers y avaient pris séance comme les magistrats.

L'université de Paris somma juridiquement la chambre du clergé de la recevoir comme membre des états ; c'était, disait-elle, son ancien privilége ; mais l'université avait perdu ses priviléges avec sa considération, à mesure que les esprits étaient devenus plus déliés, sans être plus éclairés. Ces états assemblés à la hâte n'avaient point de dépôts des lois et des usages comme le parlement d'Angleterre, et comme les diètes de l'Empire : ils ne faisaient point partie de la législation suprême ; cependant ils auraient voulu être législateurs ; c'est à quoi aspire nécessairement un corps qui représente une nation : il se forme de

† 1614.

l'ambition secrète de chaque particulier une ambition générale.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces états, c'est que le clergé demanda inutilement que le concile de Trente fût reçu en France, et que le tiers-état demanda, non moins vainement, la publication de la loi, *qu'aucune puissance ni temporelle ni spirituelle n'a droit de disposer du royaume, et de dispenser les sujets de leur serment de fidélité; et que l'opinion qu'il soit loisible de tuer les rois est impie et détestable.*

C'était sur-tout ce même tiers-état de Paris qui demandait cette loi, après avoir voulu déposer *Henri III*, et après avoir souffert les extrémités de la famine, plutôt que de reconnaître *Henri IV*. Mais les factions de la ligue étant éteintes, le tiers-état, qui compose le fond de la nation et qui ne peut avoir d'intérêt particulier, aimait le trône et détestait les prétentions de la cour de Rome. Le cardinal *Duperron* oublia dans cette occasion ce qu'il devait au sang de *Henri IV*, et ne se souvint que de l'Eglise. Il s'opposa fortement à la loi proposée, et s'emporta jusqu'à dire *qu'il serait obligé d'excommunier ceux qui s'obstineraient à soutenir que l'Eglise n'a pas le pouvoir de déposséder les rois*: il ajouta que la puissance du pape était *pleine, pléniſſime, directe au spirituel et indirecte au temporel.* La chambre du clergé, gouvernée par le cardinal *Duperron*, persuada la chambre de la noblesse de s'unir avec elle. Le corps de la noblesse avait toujours été jaloux du clergé; mais il affectait de ne pas

penser comme le tiers-état. Il s'agissait de savoir si les puissances *spirituelles et temporelles* pouvaient disposer du trône. Le corps des nobles assemblé se regardait au fond, et sans se le dire, comme une puissance temporelle. Le cardinal leur disait : *Si un roi voulait forcer ses sujets à se faire ariens ou mahométans, il faudrait le déposer.* Un tel discours était bien déraisonnable; car il y a eu une foule d'empereurs et de rois ariens, et on n'en a déposé aucun pour cette raison. Cette supposition, toute chimérique qu'elle était, persuadait les députés de la noblesse qu'il y avait des cas où les premiers de la nation pouvaient détrôner leur souverain; et ce droit, quoiqu'éloigné, était si flatteur pour l'amour propre que la noblesse voulait le partager avec le clergé. La chambre ecclésiastique signifia à celle du tiers-état qu'à la vérité il n'était jamais permis de tuer son roi, mais elle tint ferme sur le reste.

Au milieu de cette étrange dispute, le parlement rendit un arrêt qui déclarait *l'indépendance absolue du trône, loi fondamentale du royaume.*

C'était sans doute l'intérêt de la cour de soutenir la demande du tiers-état et l'arrêt du parlement, après tant de troubles qui avaient mis le trône en danger sous les règnes précédens. La cour cependant céda au cardinal *Duperron*, au clergé et sur-tout à Rome qu'on ménageait : elle étouffa elle-même une opinion sur laquelle sa sûreté était établie; c'est qu'au fond elle pensait alors que cette vérité ne serait jamais réellement combattue par les événemens, et qu'elle voulait

finir des disputes trop délicates et trop odieuses; elle supprima même l'arrêt du parlement, sous prétexte qu'il n'avait aucun droit de rien statuer sur les délibérations des Etats, qu'il leur manquait de respect, et que ce n'était pas à lui à faire des lois fondamentales; ainsi elle rejetta les armes de ceux qui combattaient pour elle, comptant n'en avoir pas besoin: enfin tout le résultat de cette assemblée fut de parler de tous les abus du royaume, et de n'en pouvoir réformer un seul.

La France resta dans la confusion, gouvernée par le florentin *Concini*, favori de la reine, devenu maréchal de France sans jamais avoir tiré l'épée, et premier ministre sans connaître les lois du royaume. C'était assez qu'il fût étranger pour que les princes du sang eussent sujet de se plaindre.

Marie de Médicis était bien malheureuse; car elle ne pouvait partager son autorité avec le prince de *Condé*, chef des mécontens, sans la perdre, ni la confier à *Concini* sans indisposer tout le royaume. Le prince de *Condé Henri*, père du grand *Condé*, et fils de celui qui avait gagné la bataille de Coutras avec *Henri IV*, se met à la tête d'un parti et prend les armes. La cour conclut avec lui une paix simulée, et le fait mettre à la bastille.

Ce fut le sort de son père, de son grand-père et de son fils. Sa prison augmenta le nombre des mécontens. Les *Guises*, autrefois ennemis si implacables des *Condés*, se joignent à présent avec eux. Le duc de *Vendôme* fils de *Henri IV*, le

duc de *Nevers* de la maiſon de *Gonzague*, le maréchal de *Bouillon*, tous les ſeigneurs mécontens ſe cantonnent dans les provinces; ils proteſtent qu'ils ſervent leur roi, et qu'ils ne font la guerre qu'au premier miniſtre.

Concini, qu'on appelait le maréchal d'*Ancre*, aſſuré de la faveur de la reine, les bravait tous. Il leva ſept mille hommes à ſes dépens, pour maintenir l'autorité royale, ou plutôt la ſienne, et ce fut ce qui le perdit. Il eſt vrai qu'il levait ces troupes avec une commiſſion du roi; mais c'était un des grands malheurs de l'Etat qu'un étranger, qui était venu en France ſans aucun bien, eût de quoi aſſembler une armée auſſi forte que celles avec leſquelles *Henri IV* avait reconquis ſon royaume. Preſque toute la France ſoulevée contre lui ne put le faire tomber; et un jeune homme dont il ne ſe défiait pas, et qui était étranger comme lui, cauſa ſa ruine, et tous les malheurs de *Marie de Médicis*.

Charles Albert de Luines, né dans le comtat d'Avignon, admis avec ſes deux frères parmi les gentilshommes ordinaires du roi attachés à ſon éducation, s'était introduit dans la familiarité du jeune monarque, en dreſſant des pie-grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amuſemens d'enfance duſſent finir par une révolution ſanglante. Le maréchal d'*Ancre* lui avait fait donner le gouvernement d'Amboiſe, et croyait l'avoir mis dans ſa dépendance: ce jeune homme conçut le deſſein de faire tuer ſon bienfaiteur, d'exiler la reine et de gouverner; et il

en vint à bout sans aucun obstacle. Il persuade bientôt au roi qu'il est capable de régner par lui-même, quoiqu'il n'ait que seize ans et demi : il lui dit que la reine sa mère et *Concini* le tiennent en tutelle. Le jeune roi, à qui on avait donné dans son enfance le surnom de *juste*, consent à l'assassinat de son premier ministre †. Le marquis *de Vitri* capitaine des gardes, *du Hallier* son frère, *Persan* et d'autres l'assassinent à coups de pistolet dans la cour même du louvre. On crie *vive le roi*, comme si on avait gagné une bataille. *Louis XIII* se met à la fenêtre, et dit : *Je suis maintenant roi.* On ôte à la reine-mère ses gardes ; on les désarme : on la tient en prison dans son appartement ; elle est enfin exilée à Blois. La place de maréchal de France qu'avait *Concini* est donnée à *Vitri* qui l'avait tué. La reine avait récompensé du même honneur *Thémines*, pour avoir arrêté le prince *de Condé* : aussi le maréchal duc de *Bouillon* disait qu'il rougissait d'être maréchal, depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

La populace toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de *Concini* inhumé à St Germain-l'Auxerrois, le traîne dans les rues, lui arrache le cœur ; et il se trouva des hommes assez brutaux pour le griller publiquement sur des charbons, et pour le manger. Son corps fut enfin pendu par le peuple à une potence. Il y avait dans la nation un esprit de férocité que les belles années de *Henri IV*

† 1617.

et le goût des arts apporté par *Marie de Médicis* avaient adouci quelque temps, mais qui à la moindre occasion reparaissait dans toute sa force. Le peuple ne traitait ainsi les restes sanglans du maréchal d'*Ancre* que parce qu'il était étranger, et qu'il avait été puissant.

L'histoire du célèbre *Nani*, les mémoires du maréchal d'*Etrées*, du comte de *Brienne* rendent justice au mérite de *Concini*, et à son innocence; témoignages qui servent au moins à éclairer les vivans, s'ils ne peuvent rien pour ceux qui sont morts injustement d'une manière si cruelle.

Cet emportement de haine n'était pas seulement dans le peuple; une commission est envoyée au parlement pour condamner le maréchal après sa mort, pour juger sa femme *Eléonore Galigaï*, et pour couvrir par une cruauté juridique l'opprobre de l'assassinat. Cinq conseillers du parlement refusèrent d'assister à ce jugement; mais il n'y eut que cinq hommes sages et justes.

Jamais procédure ne fut plus éloignée de l'équité, ni plus déshonorante pour la raison. Il n'y avait rien à reprocher à la maréchale; elle avait été favorite de la reine, c'était-là tout son crime: on l'accusa d'être sorcière; on prit des *Agnus Dei* qu'elle portait pour des talismans. Le conseiller *Courtin* lui demanda de quel charme elle s'était servie pour enforceler la reine: *Galigaï* indignée contre le conseiller, et un peu mécontente de *Marie de Médicis*, répondit: *Mon sortilége a été le pouvoir que les ames fortes doivent avoir sur les esprits faibles.* Cette réponse ne la sauva pas;

quelques juges eurent assez de lumière et d'équité pour ne pas opiner à la mort ; mais le reste entraîné par le préjugé public, par l'ignorance, et plus encore par ceux qui voulaient recueillir les dépouilles de ces infortunés, condamnèrent à la fois le mari déjà mort et la femme †, comme convaincus de sortilége, de judaïsme et de malversations. La maréchale fut exécutée et son corps brûlé ; le favori *Luines* eut la confiscation.

C'est cette infortunée *Galigaï* qui avait été le premier mobile de la fortune du cardinal de *Richelieu*, lorsqu'il était jeune encore, et qu'il s'appelait *l'abbé du Chillou* ; elle lui avait procuré l'évêché de Luçon, et l'avait enfin fait secrétaire d'Etat en 1616. Il fut enveloppé dans la disgrace de ses protecteurs ; et celui qui depuis en exila tant d'autres, du haut du trône où il s'assit près de son maître, fut alors exilé dans un petit prieuré au fond de l'Anjou.

Concini, sans être guerrier, avait été maréchal de France ; *Luines* fut quatre ans après connétable, étant à peine officier. Une telle administration inspira peu de respect ; il n'y eut plus que des factions dans les grands et dans le peuple, et on osa tout entreprendre.

Le duc d'*Epernon*, qui avait fait donner la régence à la reine, alla la tirer du château de Blois †† où elle était reléguée, et la mena dans ses terres à Angoulême, comme un souverain qui secourait son alliée.

† 1617. †† 1619.

C'était-là manifestement un crime de lèse-majesté, mais un crime approuvé de tout le royaume, et qui ne donnait au duc d'*Epernon* que de la gloire. On avait haï *Marie de Médicis* toute-puissante, on l'aimait malheureuse. Personne n'avait murmuré dans le royaume quand *Louis XIII* avait emprisonné sa mère au louvre, quand il l'avait reléguée sans aucune raison; et alors on regardait comme un attentat l'effort qu'il voulait faire pour ôter sa mère à un rebelle. On craignait tellement la violence des conseils de *Luines*, et les cruautés de la faiblesse du roi, que son propre confesseur, le jésuite *Arnoux*, en prêchant devant lui avant l'accommodement, prononça ces paroles remarquables: *On ne doit pas croire qu'un prince religieux tire l'épée pour verser le sang dont il est formé: vous ne permettrez pas, Sire, que j'aie avancé un mensonge dans la chaire de vérité. Je vous conjure par les entrailles de* JESUS-CHRIST *de ne point écouter les conseils violens et de ne pas donner ce scandale à toute la chrétienté.*

C'était une nouvelle preuve de la faiblesse du gouvernement, qu'on osât parler ainsi en chaire. Le père *Arnoux* ne se serait pas exprimé autrement, si le roi avait condamné sa mère à la mort. A peine *Louis XIII* avait-il alors une armée contre le duc d'*Epernon*. C'était prêcher publiquement contre le secret de l'Etat, c'était parler de la part de DIEU contre le duc de *Luines*. Ou ce confesseur avait une liberté héroïque et indiscrète, ou il était gagné par *Marie de Médicis*. Quel que fût son motif, ce discours public montre qu'il y

avait alors de la hardieſſe, même dans les eſprits qui ne ſemblent faits que pour la ſoupleſſe. Le connétable fit quelques années après renvoyer le confeſſeur.

† Cependant le roi, loin de s'emporter aux violences qu'on ſemblait craindre, rechercha ſa mère, et traita avec le duc d'*Epernon* de couronne à couronne. Il n'oſa pas même, dans ſa déclaration, dire que d'*Epernon* l'avait offenſé.

A peine le traité de réconciliation fut-il ſigné qu'il fut rompu; c'était-là l'eſprit du temps. De nouveaux partiſans de *Marie* armèrent, et c'était toujours contre le duc de *Luines*, comme auparavant contre le maréchal d'*Ancre*, et jamais contre le roi. Tout favori traînait alors après lui la guerre civile. *Louis XIII* et ſa mère ſe firent en effet la guerre. *Marie de Médicis* était en Anjou à la tête d'une petite armée contre ſon fils; on ſe battit au pont de Cé, et l'Etat était au point de ſa ruine.

†† Cette confuſion fit la fortune du célèbre *Richelieu*. Il était ſurintendant de la maiſan de la reine mère, et avait ſupplanté tous les confidens de cette princeſſe, comme il l'emporta depuis ſur tous les miniſtres du roi. La ſoupleſſe et la hardieſſe de ſon génie devaient par-tout lui donner la première place ou le perdre. Il ménagea l'accommodement de la mère et du fils. La nomination au cardinalat que la reine demanda pour lui, et qu'elle obtint difficilement, fut la récompenſe de ce ſervice. Le duc d'*Epernon* fut le premier à poſer les armes, et ne demanda rien:

† 1619. †† 1620.

tous les autres se fesaient payer par le roi, pour lui avoir fait la guerre.

La reine et le roi son fils se virent à Brissac, et s'embrassèrent en versant des larmes, pour se brouiller ensuite plus que jamais. Tant de faiblesse, tant d'intrigues et de divisions à la cour portaient l'anarchie dans le royaume. Tous les vices intérieurs de l'Etat, qui l'attaquaient depuis long-temps, augmentèrent, et tous ceux que *Henri IV* avait extirpés renaquirent.

L'Eglise souffrait beaucoup, et était encore plus déréglée.

L'intérêt de *Henri IV* n'avait pas été de la réformer; la piété de *Louis XIII*, peu éclairée, laissa subsister le désordre; la règle et la décence n'ont été introduites que par *Louis XIV*. Presque tous les bénéfices étaient possédés par des laïques, qui les fesaient desservir par de pauvres prêtres à qui on donnait des gages. Tous les princes du sang possédaient les riches abbayes. Plus d'un bien de l'Eglise était regardé comme un bien de famille. On stipulait une abbaye pour la dot d'une fille; et un colonel remontait son régiment avec le revenu d'un prieuré. (5) Les ecclésiastiques de cour portaient souvent l'épée;

(5) Cet usage était moins un abus que le faible correctif d'un abus très important. Le prince devrait sans doute réunir à son domaine, et employer au service public les biens possédés par le clergé, en payant aux seuls ecclésiastiques utiles, même suivant les principes de la religion, c'est-à-dire aux évêques et aux curés, des appointemens réglés par l'Etat, comme ceux de toutes les autres fonctions publiques, ou bien en laissant à la piété des fidelles le soin de pourvoir à leurs besoins, comme

et parmi les duels et les combats particuliers qui désolaient la France, on en comptait beaucoup où des gens d'église avaient eu part, depuis le cardinal de *Guise*, qui tira l'épée contre le duc de *Nevers-Gonzague*, en 1617, jusqu'à l'abbé depuis cardinal de *Retz*, qui se battait souvent en sollicitant l'archevêché de Paris.

Les esprits demeuraient en général grossiers

dans les premiers siècles de l'Eglise : mais tant que ce nouvel ordre ne sera point établi, n'est il pas évident qu'il est plus raisonnable d'employer une abbaye à doter une fille ou à lever un régiment qu'à enrichir un prêtre, un moine ou une religieuse ?

N'est-il pas étrange que la construction des églises et des presbytères, l'entretien des moines mendians, les appointemens des aumôniers des troupes ou des vaisseaux soient à la charge des peuples ; qu'un clergé d'une richesse immense ait recours, pour bâtir des églises, à la ressource honteuse des loteries ; qu'il se fasse payer de toutes les fonctions qu'il exerce, qu'il vende pour douze ou quinze sous, à qui veut les acheter, les mérites infinis du corps et du sang de *Jesus-Christ* ?

Une partie des biens de l'Eglise a été destinée par les donateurs au soulagement des pauvres ; y aurait-il une meilleure manière de les soulager que de vendre ces biens pour payer les dettes de l'Etat, et pouvoir abolir des impôts onéreux ?

Une autre partie a été donnée dans des vues d'instruction publique ; pourquoi donc ne doterait-on pas avec des abbayes des établissemens nécessaires pour l'éducation ? pourquoi n'en donnerait on pas aux académies, aux colléges de droit ou de médecine ? pourquoi ne récompenserait-on pas avec une abbaye l'auteur d'un livre utile, d'une découverte importante, sans l'assujettir à la ridicule obligation de porter l'habit d'un état dont il ne fait aucune fonction, ou de se faire sous-diacre dans l'espérance d'avoir part aux grâces ecclésiastiques, ce qui est une véritable simonie ?

et sans culture. Les génies des *Malherbes* et des *Racans* n'étaient qu'une lumière naissante qui ne se répandait pas dans la nation. Une pédanterie sauvage, compagne de cette ignorance qui passait pour science, aigrissait les mœurs de tous les corps destinés à enseigner la jeunesse et même de la magistrature. On a de la peine à croire que le parlement de Paris, en 1621, défendit sous peine de mort de rien enseigner de contraire à *Aristote* et aux anciens auteurs, et qu'on bannit de Paris un nommé *de Clave* et ses associés, pour avoir voulu soutenir des thèses contre les principes d'*Aristote*, sur le nombre des élémens et sur la matière et la forme.

Malgré ces mœurs sévères et malgré ces rigueurs, la justice était vénale dans presque tous les tribunaux des provinces. *Henri IV* l'avait avoué au parlement de Paris, qui se distingua toujours autant par une probité incorruptible que par un esprit de résistance aux volontés des ministres et aux édits pécuniaires. *Je sais*, leur dit-il, *que vous ne vendez point la justice ; mais dans d'autres parlemens il faut souvent soutenir son droit par beaucoup d'argent : je m'en souviens, et j'ai bourrillé moi-même.*

La noblesse cantonnée dans ses châteaux, ou montant à cheval pour aller servir un gouverneur de province, ou se rangeant auprès des princes qui troublaient l'Etat, opprimait les cultivateurs. Les villes étaient sans police, les chemins impraticables et infestés de brigands. Les

regîstres

regiſtres du parlement ſont foi que le guet qui veille à la ſureté de Paris conſiſtait alors en quarante-cinq hommes, qui ne feſaient aucun ſervice. Ces dérèglemens, que *Henri IV* ne put réformer, n'étaient pas de ces maladies du corps politique qui peuvent le détruire : les maladies véritablement dangereuſes étaient le dérangement des finances, la diſſipation des tréſors amaſſés par *Henri IV*, la néceſſité de mettre pendant la paix des impôts que *Henri* avait épargnés à ſon peuple, lorſqu'il ſe préparait à la guerre la plus importante ; les levées tyranniques de ces impôts, qui n'enrichiſſaient que des traitans ; les fortunes odieuſes de ces traitans, que le duc de *Sulli* avait éloignés, et qui ſous les miniſtères ſuivans s'engraiſſèrent du ſang du peuple.

A ces vices qui feſaient languir le corps politique ſe joignaient ceux qui lui donnaient ſouvent de violentes ſecouſſes. Les gouverneurs des provinces, qui n'étaient que les lieutenans de *Henri IV*, voulaient être indépendans de *Louis XIII*. Leurs droits ou leurs uſurpations étaient immenſes : ils donnaient toutes les places ; les gentilshommes pauvres s'attachaient à eux, très-peu au roi, et encore moins à l'Etat. Chaque gouverneur de province tirait de ſon gouvernement de quoi pouvoir entretenir des troupes, au lieu de la garde que *Henri IV* leur avait ôtée. La Guienne valait au duc d'*Epernon* un million de livres, qui répondent à près de deux millions d'aujourd'hui, et même à près de quatre, ſi on conſidère l'enchériſſement de toutes les denrées.

Nous venons de voir ce sujet protéger la reine-mère, faire la guerre au roi, en recevoir la paix avec hauteur. Le maréchal de *Lesdiguières* avait trois ans auparavant en 1616 signalé sa grandeur et la faiblesse du trône d'une manière glorieuse. On l'avait vu lever une véritable armée à ses dépens ou plutôt à ceux du Dauphiné, province dont il n'était pas même gouverneur, mais simplement lieutenant-général; mener cette armée dans les Alpes malgré les défenses positives et réitérées de la cour; secourir contre les Espagnols le duc de Savoie que cette cour abandonnait, et revenir triomphant. La France alors était remplie de seigneurs puissans comme du temps de *Henri III*, et n'en était que plus faible.

Il n'est pas étonnant que la France manquât alors la plus heureuse occasion qui se fût présentée depuis le temps de *Charles-Quint*, de mettre des bornes à la puissance de la maison d'Autriche; en secourant l'électeur palatin élu roi de Bohême; en tenant la balance de l'Allemagne, suivant le plan de *Henri IV*, auquel se conformèrent depuis les cardinaux *Richelieu* et *Mazarin*. La cour avait conçu trop d'ombrage des réformés de France pour protéger les protestans d'Allemagne. Elle craignait que les huguenots ne fissent en France ce que les protestans faisaient dans l'Empire. Mais si le gouvernement avait été ferme et puissant comme sous *Henri IV*, dans les dernières années de *Richelieu* et sous *Louis XIV*, il eût aidé les protestans d'Allemagne et contenu ceux de France. Le ministère de *Luines* n'avait pas ces grandes vues; et

quand même il eût pu les concevoir, il n'aurait pu les remplir ; il eût fallu une autorité reſpectée, des finances en bon ordre, de grandes armées, et tout cela manquait.

Les diviſions de la cour ſous un roi qui voulait être maître, et qui ſe donnait toujours un maître, répandaient l'eſprit de ſédition dans toutes les villes. Il était impoſſible que ce feu ne ſe communiquât pas tôt ou tard aux réformés de France. C'était ce que la cour craignait ; et ſa faibleſſe avait produit cette crainte : elle ſentait qu'on déſobéirait quand elle commanderait, et cependant elle voulut commander.

† *Louis XIII* réuniſſait alors le Béarn à la couronne par un édit ſolennel ; cet édit reſtituait aux catholiques les égliſes dont les réformés s'étaient emparés avant le règne de *Henri IV*, et que ce monarque leur avait conſervées. Le parti s'aſſemble à la Rochelle, au mépris de la défenſe du roi. L'amour de la liberté ſi naturel aux hommes flattait alors les réformés d'idées républicaines ; ils avaient devant les yeux l'exemple des proteſtans d'Allemagne qui les échauffait. Les provinces où ils étaient répandus en France étaient diviſées par eux en huit cercles : chaque cercle avait un général comme en Allemagne, et ces généraux étaient un maréchal *de Bouillon*, un duc *de Soubiſe*, un duc *de la Trimouille*, un *Châtillon* petit-fils de l'amiral *Coligni*, enfin le maréchal de *Leſdiguières*. Le commandant général qu'ils devaient choiſir en

† 1620.

cas de guerre devait avoir un sceau où étaient gravés ces mots, *Pour* CHRIST *et pour le roi*, c'est-à-dire, contre le roi. La Rochelle était regardée comme la capitale de cette république qui pouvait former un Etat dans l'Etat.

Les réformés dès-lors se préparèrent à la guerre. On voit qu'ils étaient assez puissans, puisqu'ils offrirent la place de généralissime au maréchal *de Lesdiguières*, avec cent mille écus par mois. *Lesdiguières*, qui voulait être connétable de France, aima mieux les combattre que les commander, et quitta même bientôt après leur religion ; mais il fut trompé d'abord dans ses espérances à la cour. Le duc *de Luines*, qui ne s'était jamais servi d'aucune épée, prit pour lui celle de connétable ; et *Lesdiguières* trop engagé fut obligé de servir sous *Luines* contre les réformés, dont il avait été l'appui jusqu'alors.

Il fallut que la cour négociât avec tous les chefs du parti pour les contenir, et avec tous les gouverneurs de province pour fournir des troupes. *Louis XIII* marche vers la Loire en Poitou, en Béarn, dans les provinces méridionales ; le prince *de Condé* est à la tête d'un corps de troupes ; le connétable *de Luines* commande l'armée royale.

On renouvela une ancienne formalité aujourd'hui entièrement abolie. Lorsqu'on avançait vers une ville où commandait un homme suspect, un héraut d'armes se présentait aux portes, le commandant l'écoutait chapeau bas, et le héraut criait : *A toi, Isaac* ou *Jacob* tel ; *le roi ton souverain seigneur et le mien te commande de lui ouvrir et de*

le recevoir comme tu le dois, lui et son armée; à faute de quoi, je te déclare criminel de lèse-majesté au premier chef, et roturier, toi et ta postérité; tes biens seront confisqués, tes maisons rasées, et celles de tes assistans.

Presque toutes les villes ouvrirent leurs portes au roi, excepté St Jean d'Angeli dont il démolit les remparts, et la petite ville de Clérac qui se rendit à discrétion. La cour enflée de ce succès fit pendre le consul de Clérac et quatre pasteurs.

† Cette exécution irrita les protestans au lieu de les intimider. Pressés de tous côtés, abandonnés par le maréchal *de Lesdiguières* et par le maréchal de *Bouillon*, ils élurent pour leur général le célèbre duc *Benjamin de Rohan* qu'on regardait comme un des plus grands capitaines de son siècle, comparable aux princes *d'Orange*, capable comme eux de fonder une république, plus zélé qu'eux encore pour sa religion, ou du moins paraissant l'être; homme vigilant, infatigable, ne se permettant aucun des plaisirs qui détournent des affaires, et fait pour être chef de parti, poste toujours glissant, où l'on a également à craindre ses ennemis et ses amis. Ce titre, ce rang, ces qualités de chef de parti étaient depuis long-temps dans presque toute l'Europe l'objet et l'étude des ambitieux. Les *Guelfes* et les *Gibelins* avaient commencé en Italie; les *Guises* et les *Coligni* établirent depuis en France une espèce d'école de cette politique, qui se perpétua jusqu'à la majorité de *Louis XIV*.

† 1621.

Louis XIII était réduit à assiéger ses propres villes. On crut réussir devant Montauban comme devant Clérac, mais le connétable de *Luines* y perdit presque toute l'armée du roi sous les yeux de son maître.

Montauban était une de ces villes qui ne soutiendraient pas aujourd'hui un siége de quatre jours; elle fut si mal investie que le duc *de Rohan* jeta deux fois du secours dans la place à travers les lignes des assiégeans. Le marquis *de la Force*, qui commandait dans la place, se défendit mieux qu'il ne fut attaqué. C'était ce même *Jacques Nompar de la Force*, si singulièrement sauvé de la mort dans son enfance aux massacres de la St Barthelemi, et que *Louis XIII* fit depuis maréchal de France. Les citoyens de Montauban, à qui l'exemple de Clérac inspirait un courage désespéré, voulaient s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

Le connétable, ne pouvant réussir par les armes temporelles, employa les spirituelles. Il fit venir un carme espagnol qui avait, dit-on, aidé par ses miracles l'armée catholique des Impériaux à gagner la bataille de Prague contre les protestans. Le carme, nommé *Dominique*, vint au camp; il bénit l'armée, distribua des *Agnus* et dit au roi: *Vous ferez tirer quatre cents coups de canon, et au quatre centième Montauban capitulera.* Il pouvait se faire que quatre cents coups de canon bien dirigés produisissent cet effet: *Louis* les fit tirer, Montauban ne capitula point, et il fut obligé de lever le siége.

† Cet affront rendit le roi moins respectable aux catholiques, et moins terrible aux huguenots. Le connétable fut odieux à tout le monde. Il mena le roi se venger de la disgrace de Montauban sur une petite ville de Guienne nommée Monheur; une fièvre y termina sa vie. Toute espèce de brigandage était alors si ordinaire qu'il vit en mourant piller tous ses meubles, son équipage, son argent par ses domestiques et par ses soldats, et qu'il resta à peine un drap pour ensevelir l'homme le plus puissant du royaume, qui d'une main avait tenu l'épée de connétable, et de l'autre les sceaux de France: il mourut haï du peuple et de son maître.

Louis XIII était malheureusement engagé dans la guerre contre une partie de ses sujets. Le duc *de Luines* avait voulu cette guerre pour tenir son maître dans quelque embarras, et pour être connétable. *Louis XIII* s'était accoutumé à croire cette guerre indispensable. On doit transmettre à la postérité les remontrances que *Duplessis-Mornay* lui fit à l'âge de près de quatre-vingts ans. Il lui écrivait ainsi, après avoir épuisé les raisons les plus spécieuses: *Faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de la faiblesse. L'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple; elle s'établit par la prudence et par la justice de celui qui gouverne. La force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu roi aurait bien renvoyé à l'école des premiers élémens de la politique ces nouveaux ministres d'Etat, qui semblables aux*

† Décembre, 1621.

chirurgiens ignorans, n'auraient point eu d'autres remèdes à proposer que le fer et le feu, et qui seraient venus lui conseiller de se couper un bras malade, avec celui qui est en bon état.

Ces raisons ne persuadèrent point la cour. Le bras malade donnait trop de convulsions au corps : et *Louis XIII* n'ayant pas cette force d'esprit de son père, qui retenait les protestans dans le devoir, crut pouvoir ne les réduire que par la force des armes. Il marcha donc encore contr'eux dans les provinces au-delà de la Loire, à la tête d'une petite armée d'environ treize à quatorze mille hommes. Quelques autres corps de troupes étaient répandus dans ces provinces. Le dérangement des finances ne permettait pas des armées plus considérables, et les huguenots ne pouvaient en opposer de plus fortes.

† *Soubise*, frère du duc *de Rohan*, se retranche avec huit mille hommes dans l'île de Riès, séparée du bas Poitou par un petit bras de mer. Le roi y passe à la tête de son armée à la faveur du reflux, défait entièrement les ennemis, et force *Soubise* à se retirer en Angleterre. On ne pouvait montrer plus d'intrépidité, ni remporter une victoire plus complète. Ce prince n'avait guère d'autre faiblesse que celle d'être gouverné dans sa maison, dans son état, dans ses affaires, dans ses moindres occupations : cette faiblesse le rendit malheureux toute sa vie. A l'égard de sa victoire, elle ne servit qu'à faire trouver aux chefs calvinistes de nouvelles ressources.

On négociait encore plus qu'on ne se battait,

† 1622.

ainsi

ainſi que du temps de la ligue et dans toutes les guerres civiles. Plus d'un ſeigneur rebelle, condamné par un parlement au dernier ſupplice, obtenait des récompenſes et des honneurs, tandis qu'on l'exécutait en effigie. C'eſt ce qui arriva au marquis *de la Force*, qui avait chaſſé l'armée royale devant Montauban, et qui tenait encore la campagne contre le roi; il eut deux cents mille écus et le bâton de maréchal de France. Les plus grands ſervices n'euſſent pas été mieux payés que ſa ſoumiſſion fut achetée. *Châtillon*, ce petit-fils de l'amiral *Coligni*, vendit au roi la ville d'Aiguemortes, et fut auſſi maréchal. Pluſieurs firent acheter ainſi leur obéiſſance: le ſeul *Leſdiguières* vendit ſa religion. Fortifié alors dans le Dauphiné, et y feſant encore profeſſion du calviniſme, il ſe laiſſait ouvertement ſolliciter par les huguenots de revenir à leur parti, et laiſſait craindre au roi qu'il ne rentrât dans la faction.

† On propoſa dans le conſeil de le tuer ou de le faire connétable: le roi prit ce dernier parti, et alors *Leſdiguières* devint en un inſtant catholique; il fallait l'être pour être connétable, et non pas pour être maréchal de France: tel était l'uſage. L'épée de connétable aurait pu être dans les mains d'un huguenot, comme la ſurintendance des finances y avait été ſi long-temps; mais il ne fallait pas que le chef des armées et des conſeils profeſſât la religion des calviniſtes en les combattant. Ce changement de religion dans *Leſdiguières* aurait déshonoré tout particulier qui n'eût eu qu'un petit

† 1622.

intérêt; mais les grands objets de l'ambition ne connaissent point la honte.

Louis XIII était donc obligé d'acheter sans cesse des serviteurs, et de négocier avec des rebelles. Il met le siége devant Montpellier, et craignant la même disgrace que devant Montauban, il consent à n'être reçu dans la ville qu'à condition qu'il confirmera l'édit de Nantes et tous les priviléges. Il semble qu'en laissant d'abord aux autres villes calvinistes leurs priviléges, et en suivant les conseils de *Duplessis-Mornay*, il se serait épargné la guerre; et on voit que malgré sa victoire de Riès il gagnait peu de chose à la continuer.

Le duc *de Rohan*, voyant que tout le monde négociait, traita aussi. Ce fut lui-même qui obtint des habitans de Montpellier qu'ils recevraient le roi dans leur ville. Il entama et il conclut à Privas la paix générale avec le connétable *de Lesdiguières*. Le roi le paya comme les autres, et lui donna le duché de Valois en engagement.

† Tout resta dans les mêmes termes où l'on était avant la prise d'armes: ainsi il en coûta beaucoup au roi et au royaume pour ne rien gagner. Il y eut dans le cours de la guerre quelques malheureux citoyens de pendus, et les chefs rebelles eurent des récompenses.

Le conseil de *Louis XIII* pendant cette guerre civile avait été aussi agité que la France. Le prince de *Condé* accompagnait le roi, et voulait conduire l'armée et l'Etat. Les ministres étaient partagés; ils n'avaient pressé le roi de donner

† 1622

l'épée de connétable à *Lesdiguières* que pour diminuer l'autorité du prince *de Condé*. Ce prince, lassé de combattre dans le cabinet, alla à Rome dès que la paix fut faite, pour obtenir que les bénéfices qu'il possédait fussent héréditaires dans sa maison. Il pouvait les faire passer à ses enfans, sans le bref qu'il demanda et qu'il n'eut point. A peine put-il obtenir qu'on lui donnât à Rome le titre d'*altesse*; et tous les cardinaux prêtres prirent sans difficulté la main sur lui. Ce fut-là tout le fruit de son voyage à Rome.

La cour, délivrée du fardeau d'une guerre civile, ruineuse et infructueuse, fut en proie à de nouvelles intrigues. Les ministres étaient tous ennemis déclarés les uns des autres, et le roi se défiait d'eux tous.

Il parut bien, après la mort du connétable *de Luines*, que c'était lui plutôt que le roi qui avait persécuté la reine-mère. Elle fut à la tête du conseil dès que le favori eut expiré. Cette princesse, pour mieux affermir son autorité renaissante, voulait faire entrer dans le conseil le cardinal *de Richelieu*, son favori, son surintendant, et qui lui devait la pourpre. Elle comptait gouverner par lui, et ne cessait de presser le roi de l'admettre dans le ministère. Presque tous les mémoires de ce temps-là font connaître la répugnance du roi. Il traitait de fourbe celui en qui il mit depuis toute sa confiance: il lui reprochait jusqu'à ses mœurs.

Ce prince dévot, scrupuleux et soupçonneux avait plus que de l'aversion pour les galanteries du cardinal; elles étaient éclatantes et même

accompagnées de ridicule. Il s'habillait en cavalier, et après avoir écrit sur la théologie, il faisait l'amour en plumet. Les mémoires de *Retz* confirment qu'il mêlait encore de la pédanterie à ce ridicule. Vous n'avez pas besoin de ce témoignage du cardinal *de Retz*, puisque vous avez les thèses d'amour que *Richelieu* fit soutenir chez sa nièce dans la forme des thèses de théologie qu'on soutient sur les bancs de Sorbonne. Les mémoires du temps disent encore qu'il porta l'audace de ses désirs, ou vrais ou affectés, jusqu'à la reine régnante *Anne d'Autriche*, et qu'il en essuya des railleries qu'il ne pardonna jamais. Je vous remets sous les yeux ces anecdotes qui ont influé sur les grands événemens. Premièrement, elles font voir que dans ce cardinal si célèbre le ridicule de l'homme galant n'ôta rien à la grandeur de l'homme d'Etat, et que les petitesses de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïsme de la vie publique. En second lieu, elles font une espèce de démonstration parmi bien d'autres que le testament politique qu'on a publié sous son nom ne peut avoir été fabriqué par lui. Il n'était pas possible que le cardinal *de Richelieu*, trop connu de *Louis XIII* par ses intrigues galantes, et que l'amant public de *Marion Delorme* eût eu le front de recommander la chasteté au chaste *Louis*, âgé de quarante ans et accablé de maladies.

La répugnance du roi était si forte qu'il fallut encore que la reine gagnât le surintendant *la Vieuville*, qui était alors le ministre le plus accrédité, et à qui ce nouveau compétiteur donnait

plus d'ombrage encore qu'il n'inſpirait d'averſion à *Louis XIII.*

† L'archevêque de Toulouſe, *Montchal*, rapporte que le cardinal jura ſur l'hoſtie une amitié et une fidélité inviolable au ſurintendant *la Vieuville*. Il eut donc enfin part au miniſtère malgré le roi et malgré les miniſtres; mais il n'eut ni la première place que le cardinal *de la Rochefoucauld* occupait, ni le premier crédit que *la Vieuville* conſerva quelque temps encore: point de département, point de ſupériorité ſur les autres: *Il ſe bornait*, dit la reine *Marie de Médicis* dans une lettre au roi ſon fils, *à entrer quelquefois au conſeil.* C'eſt ainſi que ſe paſſèrent les premiers mois de ſon introduction dans le miniſtère.

Je ſais, encore une fois, combien toutes ces petites particularités ſont indignes par elles-mêmes d'arrêter vos regards; elles doivent être anéanties ſous les grands événemens: mais ici elles ſont néceſſaires pour détruire ce préjugé qui a ſubſiſté ſi long-temps dans le public, que le cardinal *de Richelieu* fut premier miniſtre et maître abſolu dès qu'il fut dans le conſeil. C'eſt ce préjugé qui fait dire à l'impoſteur auteur du teſtament politique: *Lorſque votre majeſté réſolut de me donner en même temps l'entrée de ſes conſeils et grande part dans ſa confiance, je lui promis d'employer mes ſoins pour rabaiſſer l'orgueil des grands, ruiner les huguenots et relever ſon nom dans les nations étrangères.*

Il eſt manifeſte que le cardinal *de Richelieu* n'a

† 29 avril 1624.

pu parler ainſi, puiſqu'il n'eut point d'abord la confiance du roi. Je n'inſiſte pas ſur l'imprudence d'un miniſtre qui aurait débuté par dire à ſon maître : *Je releverai votre nom*, et par lui faire ſentir que ce nom était avili. Je n'entre point ici dans la multitude des raiſons invincibles qui prouvent que le *Teſtament politique* attribué au cardinal *de Richelieu* n'eſt et ne peut être de lui ; et je reviens à ſon miniſtère.

Ce qu'on a dit depuis à l'occaſion de ſon mauſolée élevé dans la Sorbonne, *magnum diſputandi argumentum*, eſt le vrai caractère de ſon génie et de ſes actions. Il eſt très-difficile de connaître un homme dont ſes flatteurs ont dit tant de bien et ſes ennemis tant de mal. Il eut à combattre la maiſon d'Autriche, les calviniſtes, les grands du royaume, la reine-mère ſa bienfaitrice, le frère du roi, la reine régnante dont il oſa être l'amant, enfin le roi lui-même, auquel il fut toujours néceſſaire et ſouvent odieux. Il était impoſſible qu'on ne cherchât pas à le décrier par des libelles ; il y feſait répondre par des panégyriques. Il ne faut croire ni les uns ni les autres, mais ſe repréſenter les faits.

Pour être ſur des faits, autant qu'on le peut, on doit diſcerner les livres. Que penſer, par exemple, de l'écrivain de la vie du père *Joſeph*, qui rapporte une lettre du cardinal à ce fameux capucin, écrite, dit-il, immédiatement après ſon entrée dans le conſeil ? " Comme vous êtes le „ principal agent dont DIEU s'eſt ſervi pour me „ conduire dans tous les honneurs où je me vois „ élevé, je me ſens obligé de vous apprendre

„ qu'il a plu au roi de me donner la charge de son premier ministre, à la prière de la reine. "

Le cardinal n'eut les patentes de premier ministre qu'en 1629. Cette place ne s'appelle point une charge, et le capucin *Joseph* ne l'avait conduit ni aux honneurs ni *dans les honneurs*.

Les livres ne sont que trop pleins de suppositions pareilles ; et ce n'est pas un petit travail de démêler le vrai d'avec le faux. Fesons-nous ici un précis du ministère orageux du cardinal *de Richelieu*, ou plutôt de son règne.

CHAPITRE CLXXVIII.

Du ministère du cardinal de Richelieu.

Le surintendant *la Vieuville*, qui avait prêté la main au cardinal *de Richelieu* pour monter au ministère, en fut écrasé le premier au bout de six mois, et le serment sur l'hostie ne le sauva pas. On l'accusa secrètement des malversations dont on peut toujours charger un surintendant.

La Vieuville devait sa grandeur au chancelier de *Silleri*, et l'avait fait disgracier. Il est ruiné à son tour par *Richelieu* qui lui devait sa place. Ces vicissitudes, si communes dans toutes les cours, l'étaient encore plus dans celle de *Louis XIII* que dans aucune autre. Ce ministre est mis en prison au château d'Amboise. Il avait commencé la négociation du mariage entre la sœur de *Louis XIII*, *Henriette*, et *Charles* prince de Galles, qui fut

bientôt après roi de la Grande-Bretagne : le cardinal finit le traité malgré les cours de Rome et de Madrid.

Il favorise sous main les protestans d'Allemagne, et il n'en est pas moins dans le dessein d'accabler ceux de France.

Avant son ministère, on négociait vainement avec tous les princes d'Italie, pour empêcher la maison d'Autriche, si puissante alors, de demeurer maîtresse de la Valteline.

Cette petite province alors catholique appartenait aux ligues grises qui sont réformées. Les Espagnols voulaient joindre ces vallées au Milanais. Le duc de Savoie et Venise, de concert avec la France, s'opposaient à tout agrandissement de la maison d'Autriche en Italie. Le pape *Urbain VIII* avait enfin obtenu qu'on séquestrât cette province entre ses mains, et ne désespérait pas de la garder.

Marquemont, ambassadeur de France à Rome, écrit à *Richelieu* une longue dépêche dans laquelle il étale toutes les difficultés de cette affaire. Celui-ci répond par cette fameuse lettre : *Le roi a changé de conseil, et le ministère de maxime : on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain* et *les Espagnols plus traitables.* Aussitôt le marquis *de Cœuvres* entre dans la Valteline avec une armée. On ne respecte point les drapeaux du pape, et on affranchit ce pays de l'invasion autrichienne. C'est-là le premier événement qui rend à la France sa considération chez les étrangers.

† L'argent manquait sous les précédens ministères; et l'on en trouve assez pour prêter aux Hollandais trois millions deux cents mille livres, afin qu'ils soient en état de soutenir la guerre contre la branche d'Autriche-Espagnole leur ancienne souveraine. On fournit de l'argent à ce fameux chef *Mansfeld*, qui soutenait presque seul alors la cause de la maison palatine, et des protestans contre la maison impériale.

Il fallait bien s'attendre, en armant ainsi les protestans étrangers, que le ministère espagnol exciterait ceux de France, et qu'il leur rendrait (comme disait *Mirabel*, ambassadeur d'Espagne,) l'argent donné aux Hollandais. Les huguenots en effet, animés et payés par l'Espagne, recommencent la guerre civile en France. C'est depuis *Charles-Quint* et *François I.* que dure cette politique entre les princes catholiques, d'armer les protestans chez autrui, et de les poursuivre chez soi. Cette conduite prouve assez manifestement que le zèle de la religion n'a jamais été dans les cours que le masque de la religion et de la perfidie.

Pendant cette nouvelle guerre contre le duc *de Rohan* et son parti, le cardinal négocie encore avec les puissances qu'il a outragées; et ni l'empereur *Ferdinand II*, ni *Philippe IV* roi d'Espagne n'attaquent la France.

La Rochelle commençait à devenir une puissance; elle avait alors presqu'autant de vaisseaux que le roi. Elle voulait imiter la Hollande, et aurait pu y parvenir, si elle avait trouvé parmi les peuples de sa religion des alliés qui la secouruſſent.

† 1622.

Mais le cardinal *de Richelieu* fut d'abord armer contr'elle ces mêmes Hollandais, qui par les intérêts de leur secte devaient prendre parti pour elle, et jusqu'aux Anglais, qui par l'intérêt d'Etat semblaient encore plus la devoir défendre. Ce qu'on avait donné d'argent aux Provinces-Unies et ce qu'on devait leur donner encore, les engagea à fournir une flotte contre ceux qu'elles appelaient leurs frères: de sorte que le roi catholique secourait les calvinistes de son argent, et les Hollandais calvinistes combattaient pour la religion catholique, tandis que le cardinal *de Richelieu* chassait les troupes du pape de la Valteline †, en faveur des Grisons huguenots.

C'est un sujet de surprise que *Soubise*, à la tête de la flotte rochelloise, osât attaquer la flotte hollandaise auprès de l'île de Ré, et qu'il remportât l'avantage † sur ceux qui passaient alors pour les meilleurs marins du monde. Ce succès, en d'autres temps, aurait fait de la Rochelle une république affermie et puissante.

Louis XIII alors avait un amiral et point de flotte. Le cardinal, en commençant son ministère, avait trouvé dans le royaume tout à réparer ou à faire; et il n'avait pu dans l'espace d'une année établir une marine. A peine dix ou douze petits vaisseaux de guerre pouvaient être armés. Le duc *de Montmorenci*, alors amiral, celui-là même qui finit depuis sa vie si tragiquement, fut obligé de monter sur le vaisseau amiral des Provinces-Unies;

† 1625. †† 1625.

et ce ne fut qu'avec des vaisseaux hollandais et anglais qu'il battit la flotte de la Rochelle.

Cette victoire même montrait qu'il fallait se rendre puissant sur mer et sur terre quand on avait le parti calviniste à soumettre en France, et la puissance autrichienne à miner dans l'Europe. Le ministre accorda donc la paix aux huguenots †, pour avoir le temps de s'affermir.

Le cardinal *de Richelieu* avait dans la cour de plus grands ennemis à combattre. Aucun prince du sang ne l'aimait; *Gaston*, frère de *Louis XIII*, le détestait; *Marie de Médicis* commençait à voir son ouvrage d'un œil jaloux: presque tous les grands cabalaient.

Il ôte la place d'amiral au duc *de Montmorenci*, pour se la donner bientôt à lui-même sous un autre nom, et par-là il se fait un ennemi irréconciliable. Deux fils de *Henri IV*, *César de Vendôme* et le grand-prieur, veulent se soutenir contre lui ††, et il les fait enfermer à Vincennes. Le maréchal *Ornano*, et *Tallerand-Chalais* animent contre lui *Gaston*. Il les fait accuser de vouloir attenter contre le roi même. Il enveloppe dans l'accusation le comte *de Soissons* prince du sang, *Gaston* frère du roi et jusqu'à la reine régnante, dont il avait osé être amoureux, et dont il avait été rebuté avec mépris. On voit par-là combien il savait soumettre l'insolence de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique.

On dépose, tantôt que le dessein des conjurés a été de tuer le roi, tantôt qu'on a formé le

† 1626. †† 1626.

dessein de le déclarer impuissant, de l'enfermer dans un cloître et de donner sa femme à *Gaston* son frère. Ces deux accusations se contredisaient, et ni l'une ni l'autre n'étaient vraisemblables. Le véritable crime était de s'être uni contre le ministre, et d'avoir parlé même d'attenter à sa vie. Des commissaires jugent *Chalais* à mort †; il est exécuté à Nantes. Le maréchal *Ornano* meurt à Vincennes; le comte de *Soissons* fuit en Italie; la duchesse de *Chevreuse*, courtisée auparavant par le cardinal, et maintenant accusée d'avoir cabalé contre lui, prête d'être arrêtée, poursuivie par ses gardes, échappe à peine et passe en Angleterre. (*a*) Le frère du roi est maltraité et observé. *Anne d'Autriche* est mandée au conseil; on lui défend de parler à aucun homme chez elle qu'en présence du roi son mari; et on la force de signer qu'elle est coupable.

Les soupçons, la crainte, la désolation étaient dans la famille royale et dans toute la cour. *Louis XIII* n'était pas l'homme de son royaume le moins malheureux: réduit à craindre sa femme et son frère, embarrassé devant sa mère qu'il avait autrefois si maltraitée, et qui en laissait toujours échapper quelque souvenir; plus embarrassé encore devant le cardinal, dont il commençait à sentir le joug; la crise des affaires étrangères était encore pour lui un nouveau sujet de peine; le cardinal de *Richelieu* le liait à lui par la

† 1626.

(*a*) Elle traversa la rivière de Somme à la nage pour aller gagner Calais.

crainte et par les intrigues domestiques, par la nécessité de réprimer les complots de la cour, et de ne pas perdre son crédit chez les nations.

Trois ministres également puissans faisaient alors presque tout le destin de l'Europe: *Olivarès* en Espagne, *Buckingham* en Angleterre, *Richelieu* en France. Tous trois se haïssaient réciproquement, et tous trois négociaient toujours à la fois les uns contre les autres. Le cardinal de *Richelieu* se brouillait avec le duc de *Buckingham*, dans le temps même que l'Angleterre lui fournissait des vaisseaux contre la Rochelle, et il se liguait avec le comte-duc *Olivarès*, lorsqu'il venait d'enlever la Valteline au roi d'Espagne.

De ces trois ministres, le duc de *Buckingham* passait pour être le moins ministre; il brillait comme un favori et un grand seigneur, libre, franc, audacieux, non comme un homme d'Etat; ne gouvernant pas le roi *Charles I* par l'intrigue, mais par l'ascendant qu'il avait eu sur le père et qu'il avait conservé sur le fils. C'était l'homme le plus beau de son temps, le plus fier et le plus généreux. Il pensait que ni les femmes ne devaient résister aux charmes de sa figure, ni les hommes à la supériorité de son caractère. Enivré de ce double amour propre, il avait conduit le roi *Charles*, encore prince de Galles, en Espagne, pour lui faire épouser une infante, et pour briller dans cette cour. C'est là que, joignant la galanterie espagnole à l'audace de ses entreprises, il attaqua la femme du premier ministre *Olivarès*, et fit manquer, par cette indiscrétion, le mariage

du prince. Etant depuis venu en France, en 1625, pour conduire la princeſſe *Henriette* qu'il avait obtenue pour *Charles I*, il fut encore ſur le point de faire échouer l'affaire par une indiſcrétion plus hardie. Cet anglais fit à la reine *Anne d'Autriche* une déclaration, et ne ſe cacha pas de l'aimer, ne pouvant eſpérer dans cette aventure que le vain honneur d'avoir oſé s'expliquer. La reine, élevée dans les idées d'une galanterie permiſe alors en Eſpagne, ne regarda les témérités du duc de *Buckingham* que comme un hommage à ſa beauté, qui ne pouvait offenſer ſa vertu.

L'éclat du duc de *Buckingham* déplut à la cour de France, ſans lui donner de ridicule, parce que l'audace et la grandeur n'en ſont pas ſuſceptibles. Il mena *Henriette* à Londres, et y rapporta dans ſon cœur ſa paſſion pour la reine, augmentée par la vanité de l'avoir déclarée. Cette même vanité le porta à tenter un ſecond voyage à la cour de France : le prétexte était de faire un traité contre le duc *Olivarès*, comme le cardinal en avait fait un avec *Olivarès* contre lui. La véritable raiſon qu'il laiſſait aſſez voir était de ſe rapprocher de la reine : non-ſeulement on lui en refuſa la permiſſion, mais le roi chaſſa d'auprès de ſa femme pluſieurs domeſtiques accuſés d'avoir favoriſé la témérité du duc de *Buckingham*. Cet anglais fit déclarer la guerre à la France, uniquement parce qu'on lui refuſa la permiſſion d'y venir parler de ſon amour. Une telle aventure ſemblait être du temps des *Amadis*. Les affaires du monde ſont

tellement mêlées, sont tellement enchaînées que les amours romanesques du duc de *Buckingham* produisirent une guerre de religion, et la prise de la Rochelle †.

Un chef de parti profite de toutes les circonstances. Le duc de *Rohan*, aussi profond dans ses desseins que *Buckingham* était vain dans les siens, obtient du dépit de l'anglais l'armement d'une flotte de cent vaisseaux de transport. La Rochelle et tout le parti étaient tranquilles; il les anime, et engage les Rochellois à recevoir la flotte anglaise, non pas dans la ville même, mais dans l'île de Ré. Le duc de *Buckingham* descend dans l'île avec environ sept mille hommes. Il n'y avait qu'un petit fort à prendre pour se rendre maître de l'île, et pour séparer à jamais la Rochelle de la France. Le parti calviniste devenait alors indomptable. Le royaume était divisé, et tous les projets du cardinal de *Richelieu* auraient été évanouis, si le duc de *Buckingham* avait été aussi grand homme de guerre, ou du moins aussi heureux qu'il était audacieux.

†† Le marquis, depuis maréchal de *Thoiras*, sauva la gloire de la France en conservant l'île de Ré avec peu de troupes, contre les Anglais très-supérieurs. *Louis XIII* a le temps d'envoyer une armée devant la Rochelle. Son frère *Gaston* la commande d'abord. Le roi y vient bientôt avec le cardinal. *Buckingham* est forcé de ramener en Angleterre ses troupes diminuées de moitié, sans même avoir jeté du secours dans la Rochelle, et

† 1627. †† Juillet 1627.

n'ayant paru que pour en hâter la ruine. Le duc de *Rohan* était absent de cette ville, qu'il avait armée et exposée. Il soutenait la guerre dans le Languedoc contre le prince de *Condé* et le duc de *Montmorenci*.

Tous trois combattaient pour eux-mêmes ; le duc de *Rohan* pour être toujours chef de parti ; le prince de *Condé*, à la tête des troupes royales, pour regagner à la cour son crédit perdu ; le duc de *Montmorenci*, à la tête des troupes levées par lui-même et de sa seule autorité, pour devenir le maître dans le Languedoc dont il était gouverneur, et pour rendre sa fortune indépendante, à l'exemple de *Lesdiguières*. La Rochelle n'a donc qu'elle seule pour se soutenir. Les citoyens, animés par la religion et par la liberté, ces deux puissans motifs des peuples, élurent un maire nommé *Guiton*, encore plus déterminé qu'eux. Celui-ci, avant d'accepter une place qui lui donnait la magistrature et le commandement des armes, prend un poignard, et le tenant à la main : *Je n'accepte*, dit-il, *l'emploi de votre maire qu'à condition d'enfoncer ce poignard dans le cœur du premier qui parlera de se rendre ; et qu'on s'en serve contre moi si jamais je songe à capituler.*

Pendant que la Rochelle se prépare ainsi à une résistance invincible, le cardinal de *Richelieu* emploie toutes les ressources pour la soumettre ; vaisseaux bâtis à la hâte, troupes de renfort, artillerie, enfin jusqu'au secours de l'Espagne ; et profitant avec célérité de la haine du duc *Olivarès* contre le duc de *Buckingham*, faisant valoir les

intérêts

intérêts de la religion, promettant tout, et obtenant des vaisseaux du roi d'Espagne, alors l'ennemi naturel de la France, pour ôter aux Rochellois l'espérance d'un nouveau secours d'Angleterre. Le comte-duc envoie *Fréderic de Tolède* avec quarante vaisseaux devant le port de la Rochelle.

L'amiral espagnol arrive. Croirait-on que le cérémonial rendit ce secours inutile, et que *Louis XIII*, pour n'avoir pas voulu accorder à l'amiral de se couvrir en sa présence †, vit la flotte espagnole retourner dans ses ports ††? Soit que cette petitesse décidât d'une affaire si importante, comme il n'arrive que trop souvent, soit qu'alors de nouveaux différends au sujet de la succession de Mantoue aigrissent la cour espagnole, sa flotte parut et s'en retourna; et peut-être le ministre espagnol ne l'avait envoyée que pour montrer ses forces au ministre de France.

Le duc de *Buckingham* prépare un nouvel armement pour sauver la ville. Il pouvait en très-peu de temps rendre tous les efforts du roi de France inutiles. La cour a toujours été persuadée que le cardinal de *Richelieu*, pour parer ce coup, se servit de l'amour même de *Buckingham* pour *Anne d'Autriche*, et qu'on exigea de la reine qu'elle écrivît au duc. Elle le pria, dit-on, de différer au moins l'embarquement, et on assure que la faiblesse de *Buckingham* l'emporta sur son honneur et sur sa gloire.

Cette anecdote singulière a acquis tant de crédit qu'on ne peut s'empêcher de la rapporter; elle

† 1628. †† 1629.

ne dément ni le caractère de *Buckingham*, ni l'esprit de la cour; et en effet on ne peut comprendre comment le duc de *Buckingham* se borne à faire partir seulement quelques vaisseaux, qui se montrent inutilement, et qui reviennent dans les ports d'Angleterre. Les intérêts publics sont si souvent sacrifiés à des intrigues secrètes qu'on ne doit point du tout s'étonner que le faible *Charles I*, en feignant alors de protéger la Rochelle, la trahit pour complaire à la passion romanesque et passagère de son favori. Le général *Ludlow*, qui examina les papiers du roi lorsque le parlement s'en fut rendu maître, assure qu'il a vu la lettre signée *Charles rex*, par laquelle ce monarque ordonnait au chevalier *Jean Pennington*, commandant de l'escadre, de suivre en tout les ordres du roi de France quand il serait devant la Rochelle, et de couler à fond les vaisseaux anglais, dont les capitaines ne voudraient pas obéir. Si quelque chose pouvait justifier la cruauté avec laquelle les Anglais traitèrent depuis leur roi, ce serait une telle lettre.

Il n'est pas moins singulier que le cardinal ait seul commandé au siége, tandis que le roi était retourné à Paris. Il avait des patentes de général. Ce fut son coup d'essai. Il montra que la résolution et le génie suppléent à tout; aussi exact à mettre la discipline dans les troupes qu'appliqué dans Paris à établir l'ordre, et l'un et l'autre étant également difficile. On ne pouvait réduire la Rochelle tant que son port serait ouvert aux flottes anglaises; il fallait le fermer et

dompter la mer. *Pompe Targon*, ingénieur italien, avait dans la précédente guerre civile imaginé de construire une estacade, dans le temps que *Louis XIII* voulait assiéger cette ville et que la paix fut conclue. Le cardinal de *Richelieu* suit cette vue : la mer renverse l'ouvrage : il n'en est pas moins ferme à le faire recommencer. Il commanda une digue dans la mer d'environ quatre mille sept cents pieds de long ; les vents la détruisent. Il ne se rebuta pas, et ayant à la main son Quinte-Curce et la description de la digue d'*Alexandre* devant Tyr, il recommence encore la digue. Deux français, *Métézeau* et *Tériot*, mettent la digue en état de résister aux vents et aux vagues.

† *Louis XIII* vient au siége, et y reste depuis le mois de mars 1628 jusqu'à sa reddition. Souvent présent aux attaques, et donnant l'exemple aux officiers, il presse le grand ouvrage de la digue ; mais il est toujours à craindre que bientôt une nouvelle flotte anglaise ne vienne la renverser. La fortune seconde en tout cette entreprise. Le duc de *Buckingham* s'étant encore brouillé avec *Richelieu* était prêt enfin de partir et de conduire une flotte redoutable devant la Rochelle, lorsqu'un anglais fanatique, nommé *Felton*, l'assassina d'un coup de couteau ††, sans que jamais on ait pu découvrir ses instigateurs.

Cependant la Rochelle sans secours, sans vivres, tenait par son seul courage. La mère et la sœur du duc de *Rohan*, souffrant comme les autres la plus dure disette, encourageaient les citoyens.

† Mars, 1628. †† Septembre, 1628.

Des malheureux prêts à expirer de faim déploraient leur état devant le maire *Guiton*, qui répondait : *Quand il ne reſtera plus qu'un ſeul homme, il faudra qu'il ferme les portes.*

L'eſpérance renaît dans la ville à la vue de la flotte préparée par *Buckingham*, qui paraît enfin ſous le commandement de l'amiral *Lindſey*. Elle ne peut percer la digue. Quarante pièces de canon, établies ſur un fort de bois dans la mer, écartaient les vaiſſeaux. *Louis* ſe montrait ſur ce fort expoſé à toute l'artillerie de la flotte ennemie, dont tous les efforts furent inutiles.

La famine vainquit enfin le courage des Rochellois, et après une année entière d'un ſiége où ils ſe ſoutinrent par-eux mêmes, ils furent obligés de ſe rendre †, malgré le poignard du maire, qui reſtait toujours ſur la table de l'hôtel-de-ville, pour percer quiconque parlerait de capituler. On peut remarquer que ni *Louis XIII* comme roi, ni le cardinal de *Richelieu* comme miniſtre, ni les maréchaux de France en qualité d'officiers de la couronne, ne ſignèrent la capitulation. Deux maréchaux de camp ſignèrent. La Rochelle ne perdit que ſes priviléges ; il n'en coûta la vie à perſonne. La religion catholique fut rétablie dans la ville et dans le pays, et on laiſſa aux habitans leur calviniſme, la ſeule choſe qui leur reſta.

Le cardinal de *Richelieu* ne voulait pas laiſſer ſon ouvrage imparfait. On marchait vers les autres provinces où les réformés avaient tant de places de ſureté, et où leur nombre les rendait encore

† 28 octobre 1628.

puissans. Il fallait abattre et désarmer tout le parti, avant de pouvoir déployer en sureté toutes ses forces contre la maison d'Autriche en Allemagne, en Italie, en Flandre et vers l'Espagne. Il importait que l'Etat fût uni et tranquille, pour troubler et diviser les autres Etats.

Déjà l'intérêt de donner à Mantoue un duc dépendant de la France et non de l'Espagne, après la mort du dernier souverain, appelait les armes de la France en Italie. *Gustave-Adolphe* voulait descendre déjà en Allemagne, et il fallait l'appuyer.

Dans ces circonstances épineuses, le duc de *Rohan*, ferme sur les ruines de son parti, traite avec le roi d'Espagne, qui lui promet des secours, après en avoir donné contre lui un an auparavant. *Philippe IV*, roi catholique, ayant consulté son conseil de conscience, promet trois cents mille ducats par an au chef des calvinistes de France; mais cet argent vient à peine. Les troupes du roi désolent le Languedoc. Privas est abandonnée au pillage, et tout y est tué. Le duc de *Rohan* ne pouvant soutenir la guerre trouve encore le secret de faire une paix générale pour tout le parti, aussi bonne qu'on le pouvait. Le même homme qui venait de traiter avec le roi d'Espagne, en qualité de chef de parti, traite de même avec le roi de France son maître, dans le temps qu'il est condamné par le parlement comme rebelle; et après avoir reçu de l'argent de l'Espagne pour entretenir ses troupes, il exige et reçoit cent mille écus de *Louis XIII*†, pour achever de les payer et pour les congédier.

† 1628.

Les villes calviniſtes ſont traitées comme la Rochelle ; on leur ôte leurs fortifications et tous les droits qui pouvaient être dangereux ; on leur laiſſe la liberté de conſcience, leurs temples, leurs lois municipales, les chambres de l'édit qui ne pouvaient pas nuire. Tout eſt appaiſé. Le grand parti calviniſte, au lieu d'établir une domination, eſt déſarmé et abattu ſans reſſource. La Suiſſe, la Hollande n'étaient pas ſi puiſſantes que ce parti, quand elles s'érigèrent en ſouverainetés indépendantes. Genève, qui était peu de choſe, ſe donna la liberté et la conſerva. Les calviniſtes de France ſuccombèrent : la raiſon en eſt que leur parti même était diſperſé dans leurs provinces, que la moitié des peuples et les parlemens étaient catholiques, que la puiſſance royale tombait ſur leurs pays tout ouverts, qu'on les attaquait avec des troupes ſupérieures et diſciplinées, et qu'ils eurent à faire au cardinal de *Richelieu*.

Jamais *Louis XIII*, qu'on ne connaît point aſſez, ne mérita tant de gloire par lui-même ; car tandis qu'après la priſe de la Rochelle les armées forçaient les huguenots à l'obéiſſance, il ſoutenait ſes alliés en Italie ; il marchait au ſecours du duc de Mantoue au travers des Alpes au milieu d'un hiver rigoureux †, forçait trois barricades au pas de Suze, s'emparait de Suze, obligeait le duc de Savoie à s'unir à lui, et chaſſait les Eſpagnols de Caſal. Ce roi avait de la bravoure ; mais n'avait nul courage d'eſprit.

† Mars, 1629.

Cependant le cardinal de *Richelieu* négociait avec tous les souverains, et contre la plus grande partie des souverains. Il envoyait un capucin à la diète de Ratisbonne pour tromper les Allemands, et pour lier les mains à l'empereur dans les affaires d'Italie. En même temps *Charnacé* était chargé d'encourager le roi de Suède, *Gustave-Adolphe*, à descendre en Allemagne : entreprise à laquelle *Gustave* était déjà très-disposé. *Richelieu* songeait à ébranler l'Europe, tandis que la cabale de *Gaston* et des deux reines tentait en vain de le perdre à la cour. Sa faveur causait encore plus de trouble dans le cabinet que ses intrigues n'en excitaient dans les autres Etats. Il ne faut pas croire que ces troubles de la cour fussent le fruit d'une profonde politique et de desseins biens concertés, qui unissent contre lui un parti habilement formé pour le faire tomber, et pour lui donner un successeur capable de le remplacer. L'humeur, qui domine souvent les hommes, même dans les plus grandes affaires, produisit en grande partie ces divisions si funestes. La reine-mère, quoiqu'elle eût toujours sa place au conseil, quoiqu'elle eût été régente des provinces en deçà de la Loire, pendant l'expédition de son fils à la Rochelle, était toujours aigrie contre le cardinal de *Richelieu*, qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Les mémoires composés pour la défense de cette princesse rapportent que le cardinal étant venu la voir, et sa majesté lui demandant des nouvelles de sa santé †, il lui répondit, enflammé de colère et les lèvres

† 1629.

tremblantes : *Je me porte mieux que ceux qui sont ici ne voudraient.* La reine fut indignée, le cardinal s'emporta : il demanda pardon, la reine s'adoucit ; et deux jours après ils s'aigrirent encore : la politique, qui surmonte les passions dans le cabinet, n'en étant pas toujours maîtresse dans la conversation.

† *Marie de Médicis* ôte alors au cardinal la place de surintendant de sa maison. Le premier fruit de cette querelle fut la patente de premier ministre que le roi écrivit de sa main en faveur du cardinal, lui adressant la parole, exaltant sa valeur et sa magnanimité, et laissant en blanc les appointemens de la place pour les faire remplir par le cardinal même. Il était déjà grand-amiral de France sous le nom de surintendant de la navigation ; et ayant ôté aux calvinistes leurs places de sureté, il s'assurait pour lui-même de Saumur, d'Angers, de Honfleur, du Havre-de-Grace, d'Oleron, de l'île de Ré, qui devenaient ses places de sureté contre ses ennemis : il avait des gardes ; son faste effaçait la dignité du trône : tout l'extérieur royal l'accompagnait, et toute l'autorité résidait en lui.

Les affaires de l'Europe le rendaient plus que jamais nécessaire à son maître et à l'Etat. L'empereur *Ferdinand II*, depuis la bataille de Prague, s'était rendu despotique en Allemagne, et devenait alors puissant en Italie. Ses troupes assiégeaient Mantoue. La Savoie hésitait entre la France et la maison d'Autriche. Le marquis de *Spinola*

† 21 novembre 1629.

occupait

occupait le Montferrat avec une armée espagnole. Le cardinal veut lui-même combattre *Spinola;* il se fait nommer généralissime de l'armée qui marche en Italie, et le roi ordonne dans ses provisions qu'on lui obéisse comme à sa *propre personne.* Ce premier ministre fesant les fonctions de connétable, ayant sous lui deux maréchaux de France, marche en Savoie. Il négocie dans la route, mais en roi, et veut que le duc de Savoie vienne le trouver à Lyon †; il ne peut l'obtenir. L'armée française s'empare de Pignerol et de Chambéri en deux jours. Le roi prend enfin lui-même le chemin de la Savoie; il amène avec lui les deux reines, son frère et toute une cour ennemie du cardinal, mais qui n'est que témoin de ses triomphes. Le cardinal revient trouver le roi à Grenoble; ils marchent ensemble en Savoie. Une maladie contagieuse attaqua dans ce temps *Louis XIII* et l'obligea de retourner à Lyon. C'est pendant ce temps-là que le duc de *Montmorenci* remporte, avec peu de troupes, une victoire signalée au combat de Végliane sur les Impériaux, les Espagnols et les Savoisiens : il blesse et prend lui-même le général *Doria* ††. Cette action le combla de gloire. Le roi lui écrivit : *Je me sens obligé envers vous autant qu'un roi le puisse être.* Cette obligation n'empêcha pas que *Montmorenci* ne mourût deux ans après sur un échafaud.

Il ne fallait pas moins qu'une telle victoire pour soutenir la gloire et les intérêts de la France,

† 1630. †† Juillet, 1630.

tandis que les Impériaux prenaient et saccageaient Mantoue, poursuivaient le duc protégé par *Louis XIII*, et battaient les Vénitiens ses alliés. Le cardinal, dont les plus grands ennemis étaient à la cour, laissait le duc de *Montmorenci* combattre les ennemis de la France et observait les siens auprès du roi. Ce monarque était alors mourant à Lyon. Les confidens de la reine régnante trop empressés proposaient déjà à *Gaston* d'épouser la femme de son frère, qui devait être bientôt veuve. Le cardinal se préparait à se retirer dans Avignon. Le roi guérit; et tous ceux qui avaient fondé des espérances sur sa mort furent confondus. Le cardinal le suivit à Paris; il y trouva beaucoup plus d'intrigues qu'il n'y en avait en Italie entre l'Empire, l'Espagne, Venise, la Savoie, Rome et la France.

Mirabel, l'ambassadeur espagnol, était ligué contre lui avec les deux reines. Les deux frères *Marillac*, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux, qui lui devaient leur fortune, se flattaient de le perdre et de succéder à son crédit. Le maréchal de *Bassompierre*, sans prétendre à rien, était dans leur confidence; le premier valet de chambre, *Beringhen*, instruisait la cabale de ce qui se passait chez le roi. La reine-mère ôte une seconde fois au cardinal la charge de surintendant de sa maison, qu'elle avait été forcée de lui rendre; emploi qui dans l'esprit du cardinal était au-dessous de sa fortune et de sa fierté, mais que par une autre fierté il ne voulait pas perdre. Sa nièce, depuis duchesse d'*Aiguillon*, est renvoyée, et *Marie de Médicis*, à force de plaintes

et de prières redoublées, obtient de son fils qu'il dépouillera le cardinal du ministère.

Il n'y a dans ces intrigues que ce qu'on voit tous les jours dans les maisons des particuliers qui ont un grand nombre de domestiques; ce sont des petitesses communes; mais ici elles entraînaient le destin de la France et de l'Europe. Les négociations avec les princes d'Italie, avec le roi de Suède, *Gustave-Adolphe*, avec les Provinces-Unies et les princes d'Orange contre l'empereur et l'Espagne étaient dans les mains de *Richelieu*, et n'en pouvaient guère sortir sans danger pour l'Etat. Cependant la faiblesse du roi, appuyée en secret dans son cœur par ce dépit que lui inspirait la supériorité du cardinal, abandonne ce ministre nécessaire; il promet sa disgrace aux empressemens opiniâtres et aux larmes de sa mère †. Le cardinal entra par une fausse-porte dans la chambre où l'on concluait sa ruine. Le roi sort sans lui parler; il se croit perdu, et prépare sa retraite au Havre-de-Grace, comme il l'avait déjà préparée pour Avignon quelques mois auparavant. Sa ruine paraissait d'autant plus sûre que le roi, le jour même, donne pouvoir au maréchal de *Marillac*, ennemi déclaré du cardinal, de faire la guerre et la paix dans le Piémont. Alors le cardinal presse son départ, ses mulets avaient déjà porté ses trésors à trente-cinq lieues sans passer par aucune ville; précaution prise contre la haine publique. Ses amis lui conseillent de tenter enfin auprès du roi un nouvel effort.

† 10 novembre, 1630.

Le cardinal va trouver le roi à Verſailles †, alors petite maiſon de chaſſe, achetée par *Louis XIII* vingt mille écus, devenue depuis ſous *Louis XIV* un des plus grands palais de l'Europe et un abyme de dépenſes. Le roi, qui avait ſacrifié ſon miniſtre par faibleſſe, ſe remet par faibleſſe entre ſes mains, et lui abandonne ceux qui l'avaient perdu. Ce jour, qui eſt encore à préſent appelé *la journée des dupes*, fut celui du pouvoir abſolu du cardinal. Dès le lendemain le garde des ſceaux eſt arrêté, et conduit priſonnier à Châteaudun, où il mourut de douleur. Le jour même le cardinal dépêche un huiſſier du cabinet, de la part du roi, aux maréchaux de *la Force* et *Schomberg*, pour faire arrêter le maréchal de *Marillac* au milieu de l'armée qu'il allait commander ſeul. L'huiſſier arrive une heure après que ce maréchal de *Marillac* avait reçu la nouvelle de la diſgrâce de *Richelieu*. Le maréchal eſt priſonnier, dans le temps qu'il ſe croyait maître de l'État avec ſon frère. *Richelieu* réſolut de faire mourir ce général ignominieuſement par la main du bourreau; et ne pouvant l'accuſer de trahiſon, il s'aviſa de lui imputer d'être concuſſionnaire. Le procès dura près de deux années : il faut en rapporter ici les ſuites, pour ne point rompre le fil de cette affaire, et pour faire voir ce que peut la vengeance armée du pouvoir ſuprême, et colorée des apparences de la juſtice.

Le cardinal ne ſe contenta pas de priver le maréchal du droit d'être jugé par les deux cham-

† 11 novembre 1630.

bres du parlement assemblé, droit qu'on avait déjà violé tant de fois: ce ne fut pas assez de lui donner dans Verdun des commissaires dont il espérait de la sévérité. Ces premiers juges ayant, malgré les promesses et les menaces, conclu que l'accusé serait reçu à se justifier, le ministre fit casser l'arrêt: il lui donna d'autres juges, parmi lesquels on comptait les plus violens ennemis de *Marillac*, et sur-tout ce *Paul Hay du Chastelet*, connu par une satire atroce contre les deux frères. Jamais on n'avait méprisé davantage les formes de la justice et les bienséances. Le cardinal leur insulta au point de transférer l'accusé, et de continuer le procès à Ruel dans sa propre maison de campagne.

Il est expressément défendu par les lois du royaume de détenir un prisonnier dans une maison particulière; mais il n'y avait point de lois pour la vengeance et pour l'autorité. Celles de l'Eglise ne furent pas moins violées dans ce procès que celles de l'Etat et celles de la bienséance. Le nouveau garde des sceaux *Châteauneuf*, qui venait de succéder au frère de l'accusé, présida au tribunal, où la décence devait l'empêcher de paraître; et quoiqu'il fût sous-diacre et revêtu de bénéfices, il instruisit un procès criminel: le cardinal lui fit venir une dispense de Rome, qui lui permettait de juger à mort. Ainsi un prêtre verse le sang avec le glaive de la justice, et il tient ce glaive en France de la main d'un autre prêtre qui demeure au fond de l'Italie.

† Ce procès fait bien voir que la vie des infortunés dépend du désir de plaire aux hommes puissans. Il fallut rechercher toutes les actions du maréchal. On déterra quelques abus dans l'exercice de son commandement, quelques anciens profits illicites et ordinaires, faits autrefois par lui ou par ses domestiques dans la construction de la citadelle de Verdun : *Chose étrange*, disait-il à ses juges, *qu'un homme de mon rang soit persécuté avec tant de rigueur et d'injustice ; il ne s'agit dans tout mon procès que de foin, de paille, de pierre et de chaux.*

Cependant ce général, chargé de blessures et de quarante années de services, fut condamné à la mort, sous le même roi qui avait donné des récompenses à trente sujets rebelles.

Pendant les premières instructions de ce procès étrange, le cardinal fait donner ordre à *Beringhen* de sortir du royaume. Il met en prison tous ceux qui ont voulu lui nuire ou qu'il soupçonne. Toutes ces cruautés, et en même temps toutes ces petitesses de la vengeance ne semblaient pas faites pour une grande ame occupée de la destinée de l'Europe.

Il concluait alors avec *Gustave-Adolphe* le traité qui devait ébranler le trône de l'empereur *Ferdinand II.* Il n'en coûtait à la France que trois cents mille livres de ce temps-là une fois payées, et neuf cents mille par an pour diviser l'Allemagne, et pour accabler deux empereurs de suite jusqu'à la paix de Vestphalie ; et déjà *Gus-*

† 1632.

tave-Adolphe commençait le cours de ses victoires, qui donnaient à la France tout le temps d'établir en liberté sa propre grandeur. La cour de France devait être alors paisible par les embarras des autres nations. Mais le ministre en manquant de modération excita la haine publique, et rendit ses ennemis implacables. Le duc d'Orléans, *Gaston* frère du roi, fuit de la cour †, se retire dans son apanage d'Orléans et de là en Lorraine, et proteste qu'il ne rentrera point dans le royaume tant que le cardinal, son persécuteur et celui de sa mère, y régnera. *Richelieu* fait déclarer, par un arrêt du conseil, tous les amis de *Gaston* criminels de lèse-majesté. Cet arrêt est envoyé au parlement. Les voix y furent partagées. Le roi indigné de ce partage manda au louvre le parlement, qui vint à pied et qui parla à genoux: sa procédure fut déchirée en sa présence, et trois principaux membres de ce corps furent exilés.

Le cardinal de *Richelieu* ne se bornait pas à soutenir ainsi son autorité liée désormais à celle du roi; ayant forcé l'héritier présomptif de la couronne à sortir de la cour, il ne balança plus à faire arrêter la reine *Marie de Médicis*. C'était une entreprise délicate, depuis que le roi se repentait d'avoir attenté sur sa mère, et de l'avoir sacrifiée à un favori. Le cardinal fit valoir l'intérêt de l'Etat pour étouffer la voix du sang, et fit jouer les ressorts de la religion pour calmer les scrupules. C'est dans cette occasion sur-tout qu'il employa le capucin *Joseph du Tremblay*, homme en son genre aussi singulier que *Richelieu* même, enthousiaste

† 1631

et artificieux, tantôt fanatique, tantôt fourbe, voulant à la fois établir une croisade contre le Turc, fonder les religieuses du Calvaire, faire des vers, négocier dans toutes les cours et s'élever à la pourpre et au ministère. Cet homme admis dans un de ces conseils secrets de conscience, inventés pour faire le mal en conscience, remontra au roi qu'il pouvait et qu'il devait sans scrupule mettre sa mère hors d'état de s'opposer à son ministre. La cour était alors à Compiègne. Le roi en part et y laisse sa mère entourée de gardes qui la retiennent †. Ses amis, ses créatures, ses domestiques, son médecin même, sont conduits à la bastille et dans d'autres prisons. La bastille fut toujours remplie sous ce ministère. Le maréchal de *Bassompierre*, soupçonné seulement de n'être pas dans les intérêts du cardinal, y fut renfermé pendant le reste de la vie du ministre.

††Depuis ce moment, *Marie* ne revit plus ni son fils ni Paris qu'elle avait embelli. Cette ville lui devait le palais du Luxembourg, ces aqueducs dignes de Rome, et la promenade publique qui porte encore le nom de la *Reine*. Toujours immolée à des favoris, elle passa le reste de ses jours dans un exil volontaire, mais douloureux. La veuve de *Henri le grand*, la mère d'un roi de France, la belle-mère de trois souverains, manqua quelquefois du nécessaire. Le fond de toutes ces querelles était qu'il fallait que *Louis XIII* fût gouverné, et qu'il aimait mieux l'être par son ministre que par sa mère.

† Fév. 1631. †† Juillet, 1631.

Cette reine, qui avait si long-temps dominé en France, alla d'abord à Bruxelles, et de cet asile elle crie à son fils; elle demande justice aux tribunaux du royaume contre son ennemi. Elle est suppliante auprès du parlement de Paris, dont elle avait tant de fois rejeté les remontrances, et qu'elle avait renvoyé au soin de juger des procès tandis qu'elle fut régente; tant la manière de penser change avec la fortune. On voit encore aujourd'hui sa requête: *Supplie Marie, reine de France et de Navarre, disant que depuis le 23 février elle aurait été arrêtée prisonnière au château de Compiègne, sans être ni accusée ni soupçonnée, etc.* Toutes ses plaintes réitérées contre le cardinal furent affaiblies, par cela même qu'elles étaient trop fortes, et que ceux qui les dictaient, mêlant leurs ressentimens à sa douleur, joignaient trop d'accusations fausses aux véritables; enfin, en déplorant ses malheurs, elle ne fit que les augmenter.

† Pour réponse aux requêtes de la reine, envoyées contre le ministre, il se fait créer duc et pair, et nommer gouverneur de Bretagne. Tout lui réussissait dans le royaume, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. *Jules Mazarin*, ministre du pape dans l'affaire de Mantoue, était devenu le ministre de la France, par la dextérité heureuse de ses négociations; et en servant le cardinal de *Richelieu*, il jetait, sans le prévoir, les fondemens de la fortune qui le destinait à devenir le successeur de ce ministre. Un traité avantageux

† 1631.

venait d'être conclu avec la Savoie; elle cédait pour jamais Pignerol à la France.

Vers les Pays-Bas, le prince d'Orange, secouru de l'argent de la France, faisait des conquêtes sur les espagnols, et le cardinal avait des intelligences jusque dans Bruxelles.

En Allemagne, le bonheur extraordinaire des armes de *Gustave-Adolphe* rehaussait encore les services du cardinal en France. Enfin toutes les prospérités de son ministère tenaient tous ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire, et laissaient un libre cours à ses vengeances, que le bien de l'Etat semblait autoriser. Il établit une chambre de justice, où tous les partisans de la mère et du frère du roi sont condamnés. La liste des proscrits est prodigieuse: on voit chaque jour des poteaux chargés de l'effigie des hommes ou des femmes qui avaient ou suivi ou conseillé *Gaston* et la reine; on rechercha jusqu'à des médecins et des tireurs d'horoscopes, qui avaient dit que le roi n'avait pas long-temps à vivre; et deux furent envoyés aux galères. Enfin, les biens, le douaire de la reine-mère furent confisqués. *Je ne veux point vous attribuer*, écrivit-elle à son fils †, *la saisie de mon bien, ni l'inventaire qui en a été fait comme si j'étais morte; il n'est pas croyable que vous ôtiez les alimens à celle qui vous a donné la vie.*

Tout le royaume murmurait, mais presque personne n'osait élever la voix. La crainte retenait ceux qui pouvaient prendre le parti de la reine-mère et du duc d'*Orléans*. Il n'y eut guère alors

† 1631.

alors que le maréchal duc de *Montmorenci*, gouverneur du Languedoc, qui crût pouvoir braver la fortune du cardinal : il se flatta d'être chef de parti. Mais son grand courage ne suffisait pas pour ce dangereux rôle : il n'était point maître de sa province, comme *Lesdiguières* avait su l'être du Dauphiné : ses profusions l'avaient mis hors d'état d'acheter un assez grand nombre de serviteurs ; son goût pour les plaisirs ne pouvait le laisser tout entier aux affaires : enfin, pour être chef d'un parti il fallait un parti, et il n'en avait pas.

Gaston le flattait du titre de vengeur de la famille royale. On comptait sur un secours considérable du duc de Lorraine *Charles IV*, dont *Gaston* avait épousé la sœur ; mais ce duc ne pouvait se défendre lui-même contre *Louis XIII*, qui s'emparait alors d'une partie de ses Etats. La cour d'Espagne faisait espérer à *Gaston*, dans les Pays-Bas et vers Trèves, une armée qu'il conduirait en France ; et il put à peine rassembler deux ou trois mille cavaliers allemands, qu'il ne put payer, et qui ne vécurent que de rapines. Dès qu'il paraîtrait en France avec ce secours, tous les peuples devaient se joindre à lui, et il n'y eut pas une ville qui remuât en sa faveur dans toute sa route, des frontières de la Franche-Comté aux provinces de la Loire et jusqu'en Languedoc. Il espérait que le duc d'*Epernon*, qui avait autrefois traversé tout le royaume pour délivrer la reine sa mère, et qui avait soutenu la guerre et fait la paix en sa faveur, se déclarerait

aujourd'hui pour la même reine, et pour un de ses fils, héritier présomptif du royaume, contre un ministre dont l'orgueil avait souvent mortifié l'orgueil du duc d'*Epernon*. Cette ressource, qui était grande, manqua encore. Le duc d'*Epernon* s'était presque ruiné pour secourir la reine-mère, et se plaignait d'avoir été négligé par elle après l'avoir si bien servie. Il haïssait le cardinal plus que personne, mais il commençait à le craindre.

Le prince de *Condé*, qui avait fait la guerre au maréchal d'*Ancre*, était bien loin de se déclarer contre *Richelieu*; il cédait au génie de ce ministre; et uniquement occupé du soin de sa fortune, il briguait le commandement des troupes au-delà de la Loire, contre *Montmorenci* son beau-frère. Le comte de *Soissons* n'avait encore qu'une haine impuissante contre le cardinal, et n'osait éclater.

Gaston abandonné, parce qu'il n'était pas assez fort, traversa le royaume, plutôt comme un fugitif suivi de bandits étrangers que comme un prince qui venait combattre un roi. Il arrive enfin dans le Languedoc. Le duc de *Montmorenci* y a rassemblé, à ses dépens et à force de promesses, six à sept mille hommes que l'on compte pour une armée. La division qui se met toujours dans les partis affaiblit les forces de *Gaston* dès qu'elles purent agir. Le duc d'*Elbeuf*, favori de *Monsieur*, voulait partager le commandement avec le duc de *Montmorenci*, qui avait tout fait, et qui se trouvait dans son gouvernement.

† La journée de Castelnaudari commença par des reproches entre *Gaston* et *Montmorenci*. Cette journée fut à peine un combat; ce fut une rencontre, une escarmouche, où le duc se porta avec quelques seigneurs du parti contre un petit détachement de l'armée royale, commandée par le maréchal de *Schomberg*: soit impétuosité naturelle, soit dépit et désespoir, soit encore débauche de vin, qui n'était alors que trop commune, il franchit un large fossé, suivi seulement de cinq ou six personnes: c'était la manière de combattre de l'ancienne chevalerie, et non pas celle d'un général. Ayant pénétré dans les rangs ennemis, il y tomba percé de coups, et fut pris à la vue de *Gaston* et de sa petite armée, qui ne fit aucun mouvement pour le secourir.

Gaston n'était pas le seul fils de *Henri IV* présent à cette journée; le comte de *Moret*, bâtard de ce monarque et de mademoiselle de *Beuil*, se hasarda plus que le fils légitime; il ne voulut point abandonner le duc de *Montmorenci*, et fut tué à ses côtés. C'est ce même comte de *Moret* qu'on a fait revivre depuis, et qu'on a prétendu avoir été long-temps ermite; vaine fable mêlée à ces tristes événemens.

Le moment de la prise de *Montmorenci* fut celui du découragement de *Gaston*, et de la dispersion d'une armée que *Montmorenci* seul lui avait donnée.

Alors ce prince ne put que se soumettre. La cour lui envoie le conseiller d'Etat *Bullion*, contrôleur général des finances, qui lui promet la

† 1 septembre 1632.

grâce du duc de *Montmorenci*. Cependant le roi ne stipula point cette grâce dans le traité qu'il fit avec son frère, ou plutôt dans l'amnistie qu'on lui accorda; ce n'est pas agir avec grandeur que de tromper les malheureux et les faibles; mais le cardinal voulait par tous les moyens l'avilissement de *Monsieur* et la mort de *Montmorenci*. *Gaston* même promit par un article du traité *d'aimer le cardinal de Richelieu*.

On n'ignore point la triste fin du maréchal duc de *Montmorenci*. Son supplice fut juste, si celui de *Marillac* ne l'avait pas été: mais la mort d'un homme de si grande espérance, qui avait gagné des batailles, et que son extrême valeur, sa générosité, ses grâces avaient rendu cher à toute la France, rendit le cardinal plus odieux que n'avait fait la mort de *Marillac*. On a écrit que lorsqu'il fut conduit en prison on lui trouva un bracelet au bras, avec le portrait de la reine *Anne d'Autriche*: cette particularité a toujours passé pour constante à la cour; elle est conforme à l'esprit du temps. Madame de *Motteville*, confidente de cette reine, avoue dans ses mémoires que le duc de *Montmorenci* avait, comme *Buckingham*, fait vanité d'être touché de ses charmes; c'était le *galanteat* des Espagnols, quelque chose d'approchant des *Sigisbés* d'Italie, un reste de chevalerie, mais qui ne devait pas adoucir la sévérité de *Louis XIII*. *Montmorenci*, avant d'aller à la mort †, légua un fameux tableau du *Carache* au cardinal. Ce n'était pas là l'esprit du temps, mais un sentiment étranger, inspiré aux approches

† 30 octobre 1632.

de la mort, regardé par les uns comme un christianisme héroïque, et par les autres comme une faiblesse.

† *Monsieur*, n'étant revenu en France que pour faire périr sur l'échafaud son ami et son défenseur, réduit à n'être qu'exilé de la cour par grâce, et craignant pour sa liberté, sort encore du royaume, et va chez les Espagnols rejoindre sa mère à Bruxelles.

Sous un autre ministère, une reine, un héritier présomptif de la France, retiré chez les ennemis de l'Etat, tous les ordres du royaume mécontens, cent familles qui avaient du sang à venger, eussent pu déchirer le royaume dans les nouvelles circonstances où se trouvait l'Europe. *Gustave-Adolphe*, le fléau de la maison d'Autriche, fut tué alors ††, au milieu de sa victoire de Lutzen auprès de Leipsick, et l'empereur délivré de cet ennemi pouvait avec l'Espagne accabler la France. Mais ce qui n'était presque jamais arrivé, les Suédois se soutinrent dans un pays étranger après la mort de leur chef. L'Allemagne fut aussi troublée, aussi sanglante qu'auparavant, et l'Espagne devint tous les jours plus faible. Toute cabale devait donc être écrasée sous le pouvoir du cardinal. Cependant il n'y eut pas un jour sans intrigues et sans factions. Lui-même y donnait lieu par des faiblesses secrètes qui se mêlent toujours sourdement aux grandes affaires, et qui, malgré tous les déguisemens qui les cachent, décèlent les petitesses de la grandeur.

On prétend que la duchesse de *Chevreuse*, tou-

† 15 novembre 1632. †† 16 novembre 1632.

jours intrigante et belle encore, engageait le cardinal ministre, par ses artifices, dans la passion qu'elle voulait lui inspirer, et qu'elle le sacrifiait au garde des sceaux *Châteauneuf*. Le commandeur de *Jars* et d'autres entraient dans la confidence. La reine *Anne*, femme de *Louis XIII*, n'avait d'autre consolation, dans la perte de son crédit, que d'aider la duchesse de *Chevreuse* à rabaisser par le ridicule celui qu'elle ne pouvait perdre. La duchesse feignait du goût pour le cardinal, et formait des intrigues dans l'attente de sa mort, que de fréquentes maladies faisaient voir aussi prochaine qu'on la souhaitait. Un terme injurieux, dont on se servait dans cette cabale pour désigner le cardinal, fut ce qui l'offensa davantage. (*b*.)

Le garde des sceaux fut mis en prison sans forme de procès, parce qu'il n'y avait point de procès à lui faire. Le commandeur de *Jars* et d'autres, qu'on accusa de conserver quelques intelligences avec le frère et la mère du roi, furent condamnés par des commissaires à perdre la tête. Le commandeur eut sa grâce sur l'échafaud, mais les autres furent exécutés.

On ne poursuivait pas seulement les sujets qu'on pouvait accuser d'être dans les intérêts de *Gaston*; le duc de Lorraine, *Charles IV*, en fut la victime. *Louis XIII* s'empara de Nanci, et promit de lui rendre sa capitale, quand ce prince lui mettrait entre les mains sa sœur *Marguerite de Lorraine*, qui avait secrètement épousé *Monsieur* †. Ce

(*b*) La reine *Anne* et la duchesse l'appelaient *Cupourri*.

† 1633.

mariage

mariage était une nouvelle source de disputes et de querelles dans l'Etat et dans l'Eglise. Ces disputes mêmes pouvaient un jour entraîner une grande révolution. Il s'agissait de la succession à la couronne; et depuis la question de la loi salique, on n'en avait point débattu de plus importante.

Le roi voulait que le mariage de son frère avec *Marguerite de Lorraine* fût déclaré nul. *Gaston* n'avait qu'une fille de son premier mariage avec l'héritière de *Montpensier*. Si l'héritier présomptif du royaume persistait dans son nouveau mariage, s'il en naissait un prince, le roi prétendait que ce prince fût déclaré bâtard et incapable d'hériter.

C'était évidemment insulter les usages de la religion; mais la religion n'ayant pu être instituée que pour le bien des Etats, il est certain que quand ces usages sont nuisibles ou dangereux, il faut les abolir.

Le mariage de *Monsieur* avait été célébré en présence de témoins, autorisé par le père et par toute la famille de son épouse, consommé, reconnu juridiquement par les parties, confirmé solennellement par l'archevêque de Malines. Toute la cour de Rome, toutes les universités étrangères regardaient ce mariage comme valide et indissoluble; la faculté même de Louvain déclara depuis qu'il n'était pas au pouvoir du pape de le casser, et que c'était un sacrement ineffaçable.

Le bien de l'Etat exigeait qu'il ne fût point permis aux princes du sang de disposer d'eux sans la volonté du roi; ce même bien de l'Etat pouvait

dans la suite exiger qu'on reconnût pour roi légitime de France le fruit de ce mariage déclaré illégitime; mais ce danger était éloigné, l'intérêt présent parlait; et il importait qu'il fût décidé, malgré l'Eglise, qu'un sacrement tel que le mariage doit être annullé, quand il n'a pas été précédé de l'aveu de celui qui tient lieu du père de famille.

† Un édit du conseil fit ce que Rome et les conciles n'eussent pas fait, et le roi vint avec le cardinal faire vérifier cet édit au parlement de Paris. Le cardinal parla dans ce lit de justice en qualité de premier ministre et de pair de France. Vous saurez quelle était l'éloquence de ces temps-là, par deux ou trois traits de la harangue du cardinal; il dit: que *convertir une ame, c'était plus que créer le monde:* que *le roi n'osait toucher à la reine sa mère, non plus qu'à l'arche;* et qu'il *n'arrive jamais plus de deux ou trois rechutes aux grandes maladies, si les parties nobles ne sont gâtées:* presque toute la harangue est dans ce style, et encore était-elle une des moins mauvaises qu'on prononçât alors. Ce faux goût qui régna si longtemps n'ôtait rien au génie du ministre, et l'esprit du gouvernement a toujours été compatible avec la fausse éloquence et le faux bel esprit. Le mariage de *Monsieur* fut solennellement cassé: et même l'assemblée générale du clergé, en 1635, se conformant à l'édit, déclara nuls les mariages des princes du sang, contractés sans la volonté du roi. Rome ne vérifia pas cette loi de l'Etat et de l'Eglise de France.

L'état de la maison royale devenait problé-

† Septembre, 1634.

matique en Europe. Si l'héritier préſomptif du royaume perſiſtait dans un mariage réprouvé en France, les enfans nés de ce mariage étaient bâtards en France, et auraient beſoin d'une guerre civile pour hériter: s'il prenait une autre femme, les enfans nés de ce nouveau mariage étaient bâtards à Rome, et ils feſaient une guerre civile contre les enfans du premier lit. Ces extrémités furent prévenues par la fermeté de *Monſieur*; il n'en eut qu'en cette occaſion; et le roi conſentit enfin au bout de quelques années à reconnaître la femme de ſon frère; mais l'édit qui caſſe tous les mariages des princes du ſang, contractés ſans l'aveu du roi, eſt demeuré dans toute ſa force.

Cette opiniâtreté du cardinal à pourſuivre le frère du roi juſque dans l'intérieur de ſa maiſon, à lui ôter ſa femme, à dépouiller le duc de *Lorraine* ſon beau-frère, à tenir la reine-mère dans l'exil et dans l'indigence, ſoulève enfin les partiſans de ces princes, et il y eut un complot de l'aſſaſſiner: on accuſa juridiquement le père *Chanteloube* de l'oratoire, aumônier de *Marie de Médicis*, d'avoir ſuborné des meurtriers, dont l'un fut roué à Metz. Ces attentats furent très-rares: on avait conſpiré bien plus ſouvent contre la vie de *Henri IV*; mais les plus grandes inimitiés produiſent moins de crimes que le fanatiſme.

Le cardinal mieux gardé que *Henri IV* n'avait rien à craindre; il triomphait de tous ſes ennemis. La cour de la reine *Marie* et de *Monſieur*, errante et déſolée, était encore plongée dans les diſſentions qui ſuivent la faction et le malheur.

Le cardinal de *Richelieu* avait de plus puissans ennemis à combattre. Il résolut, malgré tous les troubles secrets qui agitaient l'intérieur du royaume, d'établir la force et la gloire de la France au dehors, et de remplir le grand projet de *Henri IV*, en fesant une guerre ouverte à toute la maison d'Autriche, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Cette guerre le rendait nécessaire à un maître qui ne l'aimait pas, et auprès duquel on était souvent prêt de le perdre. Sa gloire était intéressée dans cette entreprise; le temps paraissait venu d'accabler la puissance d'Autriche dans son déclin. La Picardie et la Champagne étaient les bornes de la France: on pouvait les reculer, tandis que les Suédois étaient encore dans l'Empire. Les Provinces-Unies étaient prêtes d'attaquer le roi d'Espagne dans la Flandre, pour peu que la France les secondât. Ce sont-là les seuls motifs de la guerre contre l'empereur, qui ne finit que par les traités de Vestphalie et de celle contre le roi d'Espagne, qui dura long-temps après jusqu'au traité des Pyrenées. Toutes les autres raisons ne furent que des prétextes.

† La cour de France jusqu'alors, sous le nom d'alliée des Suédois et de médiatrice dans l'Empire, avait cherché à profiter des troubles de l'Allemagne. Les Suédois avaient perdu une grande bataille à Nordlingue: leur défaite même servit à la France, car elle les mit dans sa dépendance. Le chancelier *Oxenstiern* vint rendre hommage dans Compiègne à la fortune du cardinal, qui dès-lors

† 6 décembre 1634.

fut le maître des affaires en Allemagne, au lieu qu'*Oxenstiern* l'était auparavant. Il fait en même temps un traité avec les états généraux, pour partager d'avance avec eux les Pays-Bas espagnols, qu'il comptait subjuguer aisément.

Louis XIII envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Ce héraut devait présenter un cartel au cardinal infant fils de *Philippe III*, gouverneur des Pays-Bas. On peut observer que ce prince cardinal, suivant l'usage du temps, commandait des armées. Il avait été l'un des chefs qui gagnèrent la bataille de Nordlingue contre les Suédois. On vit dans ce siècle les cardinaux de *Richelieu*, de *la Valette* et de *Sourdis*, endosser la cuirasse et marcher à la tête des troupes : tous ces usages ont changé. La déclaration de guerre par un héraut d'armes ne se renouvela plus depuis ce temps-là : on se contenta de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis.

Le cardinal de *Richelieu* attira encore le duc de *Savoie* et le duc de *Parme* dans cette ligue : il s'assura sur-tout du duc *Bernard de Veimar*, en lui donnant quatre millions de livres par an, et lui promettant le landgraviat d'Alsace. Aucun des événemens ne répondit aux arrangemens qu'avait pris la politique. Cette Alsace que *Veimar* devait posséder tomba long-temps après dans les mains de la France ; et *Louis XIII*, qui devait partager en une campagne les Pays-Bas espagnols avec les Hollandais, perdit son armée †, et fut près de voir toute la Picardie en proie aux Espagnols. Ils avaient

† 1636.

pris Corbie. Le comte de *Galas*, général de l'empereur, et le duc de Lorraine, étaient déjà auprès de Dijon. Les armes de la France furent d'abord malheureuses de tous les côtés. Il fallut faire de grands efforts pour résister à ceux qu'on croyait si facilement abattre.

Enfin, le cardinal fut en peu de temps sur le point d'être perdu, par cette guerre même qu'il avait suscitée pour sa grandeur et pour celle de la France. Le mauvais succès des affaires publiques diminua quelque temps sa puissance à la cour. *Gaston*, dont la vie était un reflux perpétuel de querelles et de raccommodemens avec le roi son frère, était revenu en France; et le cardinal fut obligé de laisser à ce prince et au comte de *Soissons* le commandement de l'armée † qui reprit Corbie. Il se vit alors exposé au ressentiment des deux princes. C'était, comme on l'a déjà dit, le temps des conspirations ainsi que des duels. Les mêmes personnes, qui depuis excitèrent avec le cardinal de *Retz* les premiers troubles de la Fronde, et qui firent les barricades, embrassaient dès-lors toutes les occasions d'exercer cet esprit de faction qui les dévorait. *Gaston* et le comte de *Soissons* consentirent à tout ce que ces conspirateurs pourraient attenter contre le cardinal. Il fut résolu de l'assassiner chez le roi même; mais le duc d'Orléans, qui ne fesait jamais rien qu'à demi, effrayé de l'attentat, ne donna point le signal dont les conjurés étaient convenus. Ce grand crime ne fut qu'un projet inutile.

† 1636.

Les Impériaux furent chaſſés de la Bourgogne, les Eſpagnols de la Picardie: le duc de *Veimar* réuſſit en Alſace, et s'empara de preſque tout ce landgraviat que la France lui avait garanti. Enfin après plus d'avantages que de malheurs, la fortune, qui ſauva la vie du cardinal de tant de conſpirations, ſauva auſſi ſa gloire qui dépendait des ſuccès.

† Cet amour de la gloire lui feſait rechercher l'empire des lettres et du bel eſprit juſque dans la criſe des affaires publiques et des ſiennes, et parmi les attentats contre ſa perſonne. Il érigeait dans ce temps-là même l'académie françaiſe, et donnait dans ſon palais des pièces de théâtre auxquelles il travaillait quelquefois. Il reprenait ſa hauteur et ſa fierté ſévère dès que le péril était paſſé. Car ce fut encore dans ce temps qu'il fomenta les premiers troubles d'Angleterre, et qu'il écrivit au comte d'*Eſtrades* ce billet, avant-coureur des malheurs de *Charles I: Le roi d'Angleterre, avant qu'il ſoit un an, verra qu'il ne faut pas me mépriſer.*

†† Lorſque le ſiége de Fontarabie fut levé par le prince de *Condé*, ſon armée battue, et le duc de *la Valette* accuſé de n'avoir pas ſecouru le prince de *Condé*, il fit condamner *la Valette* fugitif par des commiſſaires auxquels le roi préſida lui-même. C'était l'ancien uſage du gouvernement de la pairie, quand les rois n'étaient encore regardés que comme les chefs des pairs; mais ſous un gouvernement purement monarchique, la

† 1637. †† 1638.

préſence, la voix du ſouverain dirigeait trop l'opinion des juges.

† Cette guerre excitée par le cardinal ne réuſſit que quand le duc de *Veimar* eut enfin gagné une bataille complète, dans laquelle il fit quatre généraux de l'empereur priſonniers, qu'il s'établit dans Fribourg et dans Briſac, et qu'enfin la branche d'Autriche-eſpagnole eut perdu le Portugal par la ſeule conſpiration heureuſe de ces temps-là, et qu'elle perdit encore la Catalogne par une révolte ouverte ſur la fin de 1640. Mais avant que la fortune eût diſpoſé de tous ces événemens extraordinaires en faveur de la France, le pays était expoſé à la ruine; les troupes commençaient à être mal payées. *Grotius*, ambaſſadeur de Suède à Paris, dit que les finances étaient mal adminiſtrées. Il avait bien raiſon, car le cardinal fut obligé, quelque temps après la perte de Corbie, de créer vingt-quatre nouveaux conſeillers du parlement et un préſident. Certainement on n'avait pas beſoin de nouveaux juges, et il était honteux de n'en faire que pour tirer quelqu'argent de la vente des charges. Le parlement ſe plaignit. Le cardinal, pour toute réponſe, fit mettre en priſon cinq magiſtrats qui s'étaient plaints en hommes libres. Tout ce qui lui réſiſtait dans la cour, dans le parlement, dans les armées, était diſgracié, exilé ou empriſonné.

C'eſt une choſe peu digne d'attention, qu'il ne ſe trouva que vingt perſonnes qui achetaſſent ces places de juges: mais ce qui fait connaître l'eſprit

† 1638.

des

des hommes et sur-tout des Français, c'est que ces nouveaux membres furent long-temps l'objet de l'aversion et du mépris de tout le corps; c'est que dans la guerre de la fronde, ils furent obligés de payer chacun quinze mille livres, pour obtenir les bonnes grâces de leurs confrères, par cette contribution à la guerre contre le gouvernement; c'est, comme vous le verrez, qu'ils en eurent le sobriquet de *Quinze-vingts*; c'est qu'enfin de nos jours, quand on a voulu supprimer des conseillers inutiles, le parlement, qui avait éclaté contre l'introduction des membres surnuméraires, a éclaté contre la suppression. C'est ainsi que les mêmes choses sont bien ou mal reçues selon les temps, et qu'on se plaint souvent autant de la guérison que de la blessure.

Louis XIII avait toujours besoin d'un confident qu'on appelle un *favori*, qui pût amuser son humeur triste, et recevoir les confidences de ses amertumes. Le duc de *St Simon* occupait ce poste; mais n'ayant pas assez ménagé le cardinal, il fut éloigné de la cour et relégué à Blayes.

Le roi s'attachait quelquefois à des femmes: il aimait mademoiselle de *la Fayette*, fille d'honneur de la reine régnante, comme un homme faible, scrupuleux et peu voluptueux peut aimer. Le jésuite *Caussin*, confesseur du roi, favorisait cette liaison, qui pouvait servir à faire rappeler la reine-mère. Mademoiselle de *la Fayette*, en se laissant aimer du roi, était dans les intérêts des deux reines contre le cardinal: mais le ministre l'emporta sur la maitresse et sur le confesseur, comme il l'avait

emporté sur les deux reines. Mademoiselle de *la Fayette* intimidée fut obligée de se jeter dans un couvent †, et bientôt après le confesseur *Caussin* fut arrêté et relégué en Basse-Bretagne.

Ce même jésuite *Caussin* avait conseillé à *Louis XIII* de mettre le royaume sous la protection de la Vierge, pour sanctifier l'amour du roi et de mademoiselle de *la Fayette*, qui n'était regardé que comme une liaison du cœur, à laquelle les sens avaient très-peu de part. Le conseil fut suivi, et le cardinal de *Richelieu* remplit cette idée l'année suivante, tandis que *Caussin* célébrait en mauvais vers à Quimpercorentin l'attachement particulier de la Vierge pour le royaume de France. Il est vrai que la maison d'*Autriche* avait aussi *Marie* pour protectrice, de sorte que sans les armes des Suédois et du duc de *Veimar* protestans, la sainte Vierge eût été apparemment fort indécise.

La duchesse de Savoie *Christine* fille de *Henri IV*, veuve de *Louis-Amédée*, et régente de la Savoie, avait aussi un confesseur jésuite qui cabalait dans cette cour, et qui irritait sa pénitente contre le cardinal de *Richelieu*. Le ministre préféra la vengeance et l'intérêt de l'Etat au droit des gens ; il ne balança pas à faire saisir ce jésuite dans les Etats de la duchesse.

Remarquez ici que vous ne verrez jamais dans l'histoire aucun trouble, aucune intrigue de cour dans lesquels les confesseurs des rois ne soient entrés, et que souvent ils ont été disgraciés. Un prince est assez faible pour consulter son confesseur

† 1637.

sur les affaires d'Etat, (et c'est là le plus grand inconvénient de la confession auriculaire.) Le confesseur, qui est presque toujours d'une faction, tâche de faire regarder à son pénitent cette faction comme la volonté de DIEU. Le ministre en est bientôt instruit; le confesseur est puni, et on en prend un autre qui emploie le même artifice.

Les intrigues de cour, les cabales continuent toujours. La reine *Anne d'Espagne*, que nous nommons *Anne d'Autriche*, pour avoir écrit à la duchesse de *Chevreuse*, ennemie du cardinal et fugitive, est traitée comme une sujette criminelle †. Ses papiers sont saisis, et elle subit un interrogatoire devant le chancelier *Séguier*. Il n'y avait point d'exemple en France d'un pareil procès criminel.

Tous ces traits rapprochés forment le tableau qui peint ce ministère. Le même homme semblait destiné à dominer sur toute la famille de *Henri IV*, à persécuter sa veuve dans les pays étrangers, à maltraiter *Gaston* son fils, à soulever des partis contre la reine d'Angleterre sa fille, à se rendre maître de la duchesse de Savoie son autre fille, enfin à humilier *Louis XIII* en le rendant puissant, et à faire trembler son épouse.

Tout le temps de son ministère se passa ainsi à exciter la haine et à se venger; et l'on vit presque chaque année des rebellions et des châtimens. La révolte du comté de *Soissons* fut la plus dangereuse; elle était appuyée par le duc de *Bouillon*,

† 1637.

fils du maréchal, qui le reçut dans Sédan; par le duc de *Guise* petit-fils du *balafré*, qui avec le courage de ses ancêtres voulait en faire revivre la fortune; enfin par l'argent du roi d'Espagne, et par ses troupes des Pays-Bas. Ce n'était pas une tentative hasardée comme celle de *Gaston*.

Le comte de *Soissons* et le duc de *Bouillon* avaient une bonne armée, ils savaient la conduire; et pour plus grande sureté, tandis que cette armée devait s'avancer, on devait assassiner le cardinal, et faire soulever Paris. Le cardinal de *Retz* encore très-jeune fesait dans ce complot son apprentissage de conspirations. La bataille de la Marfée †, que le comte de *Soissons* gagna près de Sédan contre les troupes du roi, devait encourager les conjurés: mais la mort de ce prince tué dans la bataille tira encore le cardinal de ce nouveau danger. Il fut cette fois seule dans l'impuissance de punir. Il ne savait pas la conspiration contre sa vie, et l'armée révoltée était victorieuse. Il fallut négocier avec le duc de *Bouillon* possesseur de Sédan. Le seul duc de *Guise*, le même qui depuis se rendit maître de Naples, fut condamné par contumace au parlement de Paris.

Le duc de *Bouillon* reçu en grâce à la cour, et raccommodé en apparence avec le cardinal, jura d'être fidelle, et dans le même temps il tramait une nouvelle conspiration. Comme tout ce qui approchait du roi haïssait le ministre, et qu'il fallait toujours au roi un favori, *Richelieu* lui avait

† 1631.

donné lui-même le jeune d'*Efiat Cinq-Mars*, afin d'avoir sa propre créature auprès du monarque. Ce jeune homme, devenu bientôt grand-écuyer, prétendit entrer dans le conseil; et le cardinal, qui ne le voulut pas souffrir, eut aussitôt en lui un ennemi irréconciliable. Ce qui enhardit le plus *Cinq-Mars* à conspirer, ce fut le roi lui-même. Souvent mécontent de son ministre, offensé de son faste, de sa hauteur, de son mérite même, il confiait ses chagrins à son favori, qu'il appelait *cher ami*, et parlait de *Richelieu* avec tant d'aigreur qu'il enhardit *Cinq-Mars* à lui proposer plus d'une fois de l'assassiner; et c'est ce qui est prouvé par une lettre de *Louis XIII* lui-même au chancelier *Séguier*. Mais ce même roi fut ensuite si mécontent de son favori qu'il le bannit souvent de sa présence; de sorte que bientôt *Cinq-Mars* hait également *Louis XIII* et *Richelieu*. Il avait eu déjà des intelligences avec le comte de *Soissons*: il les continuait avec le duc de *Bouillon*; et enfin Monsieur, qui après ses entreprises malheureuses se tenait tranquille dans son apanage de Blois, ennuyé de cette oisiveté, et pressé par ses confidens, entra dans le complot. Il ne s'en fesait point qui n'eût pour base la mort du cardinal, et ce projet tant de fois tenté ne fut exécuté jamais.

† *Louis XIII* et *Richelieu*, tous deux attaqués déjà d'une maladie plus dangereuse que les conspirations, et qui les conduisit bientôt au tombeau, marchaient en Roussillon, pour achever d'ôter cette

† 1642.

province à la maiſon d'*Autriche*. Le duc de *Bouillon*, à qui l'on n'aurait pas dû donner une armée à commander, lorſqu'il ſortait d'une bataille contre les troupes du roi, en commandait pourtant une en Piémont contre les Eſpagnols ; et c'eſt dans ce temps-là même qu'il conſpirait avec Monſieur et avec *Cinq-Mars*. Les conjurés feſaient un traité avec le comte-duc *Olivarès* pour introduire une armée eſpagnole en France, et pour y mettre tout en confuſion, dans une régence qu'on croyait prochaine, et dont chacun eſpérait profiter. *Cinq-Mars* alors ayant ſuivi le roi à Narbonne, était mieux que jamais dans ſes bonnes grâces ; et *Richelieu* malade à Taraſcon avait perdu toute ſa faveur, et ne conſervait que l'avantage d'être néceſſaire.

Le bonheur du cardinal voulut encore que le complot fût découvert, et qu'une copie du traité lui tombât entre les mains. Il en coûta la vie à *Cinq-Mars* †. C'était une anecdote tranſmiſe par les courtiſans de ce temps-là, que le roi, qui avait ſi ſouvent appelé le grand-écuyer *cher ami*, tira ſa montre de ſa poche à l'heure deſtinée pour l'exécution, et dit : *Je crois que* cher ami *fait à préſent une vilaine mine*. Le duc de *Bouillon* fut arrêté au milieu de ſon armée à Caſal. Il ſauva ſa vie parce qu'on avait plus beſoin de ſa principauté de Sédan que de ſon ſang. Celui qui avait deux fois trahi l'Etat conſerva ſa dignité de prince, et eut en échange de Sédan des terres d'un plus grand revenu. *De Thou* à qui on ne reprochait

† 1642.

que d'avoir su la conspiration, et qui l'avait désapprouvée, fut condamné à mort pour ne l'avoir pas révélée. En vain il représenta qu'il n'aurait pu prouver sa déposition, et que s'il avait accusé le frère du roi d'un crime d'Etat dont il n'avait point de preuves, il aurait bien plus mérité la mort. Une justification si évidente ne fut point reçue du cardinal son ennemi personnel. Les juges le condamnèrent suivant une loi de *Louis XI*, dont le seul nom suffit pour faire voir que la loi était cruelle. (7) La reine elle-même était dans le secret de la conspiration; mais n'étant point accusée, elle échappa aux mortifications qu'elle aurait essuyées. Pour *Gaston* duc d'Orléans, il accusa ses complices à son ordinaire, s'humilia, consentit à rester à Blois sans gardes, sans honneurs, et sa destinée fut toujours de traîner ses amis à la prison ou à l'échafaud.

Le cardinal déploya dans sa vengeance, autorisée de la justice, toute sa rigueur hautaine. On le vit traîner le grand-écuyer à sa suite de

(7) Le fils de *Barnevelt* fut condamné en Hollande sur une semblable accusation; le florentin *Nera* l'avait été de même à Florence en 1497: cependant le jurisconsulte milanais *Gigas* s'était élevé contre cette excessive sévérité, *qui tales condemnant*, dit-il, *non sunt judices, sed carnifices*. *Huyghens de Zulychem*, père du célèbre *Huyghens*, fit sur la mort de M. de *Thou* ce distique latin :

O legum subtile nefas; quibus inter amicos
Nolle fidem frustrà prodere, proditio est.

Le duc de *Bouillon* était neveu du Stathouder allié de la France, et qui de plus avait servi le cardinal auprès de *Louis XIII*.

Taraſcon à Lyon ſur le Rhône dans un bateau attaché au ſien, frappé lui-même à mort, et triomphant de celui qui allait mourir par le dernier ſupplice. De là le cardinal ſe fit porter à Paris ſur les épaules de ſes gardes dans une chambre ornée, où il pouvait tenir deux hommes à côté de ſon lit: ſes gardes ſe relayaient; on abattait des pans de muraille pour le faire entrer plus commodément dans les villes; c'eſt ainſi qu'il alla mourir à Paris à cinquante-huit ans†, et qu'il laiſſa le roi ſatisfait de l'avoir perdu et embarraſſé d'être le maître.

On dit que ce miniſtre régna encore après ſa mort, parce qu'on remplit quelques places vacantes de ceux qu'il avait nommés; mais les brevets étaient expédiés avant ſa mort; et ce qui prouve ſans replique qu'il avait trop régné, et qu'il ne régnait plus, c'eſt que tous ceux qu'il avait fait enfermer à la Baſtille en ſortirent comme des victimes déliées qu'il ne fallut plus immoler à ſa vengeance. Il légua au roi trois millions de notre monnaie d'aujourd'hui à cinquante livres le marc, ſomme qu'il tenait toujours en réſerve. La dépenſe de ſa maiſon, depuis qu'il était premier miniſtre, montait à mille écus par jour. Tout chez lui était ſplendeur et faſte, tandis que chez le roi tout était ſimplicité et négligence; ſes gardes entraient juſqu'à la porte de la chambre quand il allait chez ſon maître; il précédait par-tout les princes du ſang. Il ne lui manquait que la couronne; et même lorſqu'il était mourant, et qu'il ſe

† 4 décembre 1642.

flattait encore de survivre au roi, il prenait des mesures pour être régent du royaume. La veuve de *Henri IV* l'avait précédé de cinq mois †, et *Louis XIII* le suivit cinq mois après.

†† Il était difficile de dire lequel des trois fut le plus malheureux. La reine-mère long-temps errante mourut à Cologne dans la pauvreté. Le fils, maître d'un beau royaume, ne goûta jamais ni les plaisirs de la grandeur, s'il en est, ni ceux de l'humanité; toujours sous le joug, et toujours voulant le secouer; malade, triste, sombre, insupportable à lui-même; n'ayant pas un serviteur dont il fût aimé, se défiant de sa femme, haï de son frère, quitté par ses maîtresses sans avoir connu l'amour, trahi par ses favoris, abandonné sur le trône, presque seul au milieu d'une cour qui n'attendait que sa mort, qui la prédisait sans cesse, qui le regardait comme incapable d'avoir des enfans: le sort du moindre citoyen paisible dans sa famille était bien préférable au sien.

Le cardinal de *Richelieu* fut peut-être le plus malheureux des trois, parce qu'il était le plus haï, et qu'avec une mauvaise santé il avait à soutenir de ses mains teintes de sang un fardeau immense, dont il fut souvent prêt d'être écrasé.

Dans ce temps de conspirations et de supplices le royaume fleurit pourtant; et malgré tant d'afflictions, le siècle de la politesse et des arts s'annonçait. *Louis XIII* n'y contribua en rien; mais le cardinal de *Richelieu* servit beaucoup à ce changement. La philosophie ne put, il est

† 3 juillet 1642. †† mai 1643.

vrai, effacer la rouille scholastique ; mais *Corneille* commença en 1636, par la tragédie du *Cid*, le siècle qu'on appelle celui de *Louis XIV*. Le *Poussin* égala *Raphaël* d'Urbin dans quelques parties de la peinture. La sculpture fut bientôt perfectionnée par *Girardon*, et le mausolée même du cardinal de *Richelieu* en est une preuve. Les Français commencèrent à se rendre recommandables, sur-tout par les grâces et les politesses de l'esprit : c'était l'aurore du bon goût.

La nation n'était pas encore ce qu'elle devint depuis ; ni le commerce n'était bien cultivé, ni la police générale établie. L'intérieur du royaume était encore à régler ; nulle belle ville excepté Paris, qui manquait encore de bien des choses nécessaires, comme on peut le voir ci-après dans le siècle de *Louis XIV*. Tout était aussi différent dans la manière de vivre que dans les habillemens de tout ce qu'on voit aujourd'hui. Si les hommes de nos jours voyaient les hommes de ce temps-là, ils ne croiraient pas voir leurs pères. Les petites bottines, le pourpoint, le manteau, le grand collet de point, les moustaches et une petite barbe en pointe les rendraient aussi méconnaissables pour nous que leurs passions pour les complots, leur fureur des duels, leurs festins au cabaret, leur ignorance générale malgré leur esprit naturel.

La nation n'était pas aussi riche qu'elle l'est devenue en espèces monnayées, et en argent travaillé : aussi le ministère, qui tirait ce qu'il pouvait du peuple, n'avait guère par année que la moitié du revenu de *Louis XIV*. On était

encore moins riche en industrie. Les manufactures grossières de draps de Rouen et d'Elbeuf étaient les plus belles qu'on connût en France : point de tapisseries, point de cristaux, point de glaces. L'art de l'horlogerie était faible, et consistait à mettre une corde à la fusée d'une montre ; on n'avait point encore appliqué le pendule aux horloges : le commerce maritime dans les Echelles du Levant était dix fois moins considérable qu'aujourd'hui ; celui de l'Amérique se bornait à quelques pelleteries du Canada : nul vaisseau n'allait aux Indes orientales, tandis que la Hollande y avait des royaumes, et l'Angleterre de grands établissemens.

Ainsi la France possédait bien moins d'argent que sous *Louis XIV* ; le gouvernement empruntait à un plus haut prix ; les moindres intérêts qu'il donnait pour la constitution des rentes étaient de sept et demi pour cent à la mort du cardinal de *Richelieu*. On peut tirer de-là une preuve invincible, parmi tant d'autres, que le testament qu'on lui attribue ne peut être de lui. Le faussaire ignorant et absurde qui a pris son nom dit au chap. I de la seconde partie, que la jouissance fait le remboursement entier de ces rentes en sept années et demie : il a pris le denier sept et demi, pour la septième et demie partie de cent ; et il n'a pas vu que le remboursement d'un capital supposé sans intérêt en sept années et demie ne donne pas sept et demi par année, mais près de quatorze. Tout ce qu'il dit dans ce chapitre est d'un homme qui n'entend pas mieux les premiers élémens de l'arithmétique

que ceux des affaires. J'entre ici dans ce petit détail seulement pour faire voir combien les noms en imposent aux hommes : tant que cette œuvre de ténèbres a passé pour être du cardinal de *Richelieu*, on l'a loué comme un chef-d'œuvre ; mais quand on a reconnu la foule des anachronismes, des erreurs sur les pays voisins, des fausses évaluations, et l'ignorance absurde avec laquelle il est dit que la France avait plus de ports sur la Méditerranée que la monarchie espagnole ; quand on a vu enfin que dans un prétendu testament politique du cardinal de *Richelieu*, il n'était pas dit un seul mot de la manière dont il fallait se conduire dans la guerre qu'on avait à soutenir ; alors on a méprisé ce chef-d'œuvre qu'on avait admiré sans examen.

CHAPITRE CLXXVII.

Du gouvernement et des mœurs de l'Espagne, depuis Philippe II jusqu'à Charles II.

On voit depuis la mort de *Philippe II* les monarques espagnols affermir leur pouvoir absolu dans leurs Etats, et perdre insensiblement leur crédit dans l'Europe. Le commencement de la décadence se fit sentir dès les premières années du règne de *Philippe III :* la faiblesse de son caractère se répandit sur toutes les parties de son gouvernement. Il était difficile d'étendre toujours des soins vigilans sur l'Amérique, sur les vastes possessions en Asie, sur celles d'Afrique, sur l'Italie

et les Pays-Bas ; mais son père avait vaincu ces difficultés, et les trésors du Mexique, du Pérou, du Brésil, des Indes orientales devaient surmonter tous les obstacles. La négligence fut si grande, l'administration des deniers publics si infidelle, que dans la guerre qui continuait toujours contre les Provinces-Unies, on n'eut pas de quoi payer les troupes espagnoles ; elles se mutinèrent, elles passèrent au nombre de trois mille hommes sous les drapeaux du prince *Maurice* †. Un simple stathouder avec un esprit d'ordre payait mieux ses troupes que le souverain de tant de royaumes. *Philippe III* aurait pu couvrir les mers de vaisseaux, et les petites provinces de Hollande et de Zélande en avaient plus que lui : leur flotte lui enlevait les principales îles moluques ††, et sur-tout Amboine, qui produit les plus précieuses épiceries, dont les Hollandais sont restés en possession. Enfin ces sept petites provinces rendaient sur terre les forces de cette vaste monarchie inutiles, et sur mer elles étaient plus puissantes.

Philippe III en paix avec la France, avec l'Angleterre, n'ayant la guerre qu'avec cette république naissante, est obligé de conclure avec elle une trêve de douze années †††, de lui laisser tout ce qui était en sa possession, de lui assurer la liberté du commerce dans les grandes Indes, et de rendre enfin à la maison de *Nassau* ses biens situés dans les terres de la monarchie. *Henri IV* eut la

† 1604. †† 1606 ††† 1609.

gloire de conclure cette trêve par ses ambassadeurs. C'est d'ordinaire le parti le plus faible qui désire une trêve, et cependant le prince *Maurice* ne la voulait pas. Il fut plus difficile de l'y faire consentir que d'y résoudre le roi d'Espagne.

† L'expulsion des Maures fit bien plus de tort à la monarchie. *Philippe III* ne pouvait venir à bout d'un petit nombre de hollandais, et il put malheureusement chasser six à sept cents mille maures de ses Etats. Ces restes des anciens vainqueurs de l'Espagne étaient la plupart désarmés, occupés du commerce et de la culture des terres, bien moins formidables en Espagne que les protestans ne l'étaient en France, et beaucoup plus utiles, parce qu'ils étaient laborieux dans le pays de la paresse. On les forçait à paraître chrétiens; l'inquisition les poursuivait sans relâche. Cette persécution produisit quelques révoltes, mais faibles et bientôt appaisées. *Henri IV* voulut prendre ces peuples sous sa protection ††; mais ses intelligences avec eux furent découvertes par la trahison d'un commis du bureau des affaires étrangères; cet incident hâta leur dispersion. On avait déjà pris la résolution de les chasser: ils proposèrent en vain d'acheter de deux millions de ducats d'or la permission de respirer l'air de l'Espagne; le conseil fut inflexible: vingt mille de ces proscrits se réfugièrent dans des montagnes; mais n'ayant pour armes que des frondes et des pierres, ils y furent bientôt forcés. On fut occupé deux années entières à transporter des citoyens hors

† 1609. †† 1609.

du royaume, et à dépeupler l'Etat. *Philippe* se priva ainsi des plus laborieux de ses sujets, au lieu d'imiter les Turcs, qui savent contenir les Grecs, et qui sont bien éloignés de les forcer à s'établir ailleurs.

La plus grande partie de ces maures espagnols se réfugièrent en Afrique leur ancienne patrie; quelques-uns passèrent en France, sous la régence de *Marie de Médicis*; ceux qui ne voulurent pas renoncer à leur religion s'embarquèrent en France pour Tunis: quelques familles qui firent profession du christianisme s'établirent en Provence, en Languedoc: il en vint à Paris même, et leur race n'y a pas été inconnue. Mais enfin ces fugitifs se sont incorporés à la nation, qui a profité de la faute de l'Espagne, et qui ensuite l'a imitée dans l'émigration des réformés. C'est ainsi que tous les peuples se mêlent, et que toutes les nations sont absorbées les unes dans les autres, tantôt par les persécutions, tantôt par les conquêtes.

Cette grande émigration, jointe à celle qui arriva sous *Isabelle* et aux colonies que l'avarice transplantait dans le nouveau monde, épuisait insensiblement l'Espagne d'habitans, et bientôt la monarchie ne fut plus qu'un vaste corps sans substance. La superstition, ce vice des ames faibles, avilit encore le règne de *Philippe III*; sa cour ne fut qu'un chaos d'intrigues, comme celle de *Louis XIII*. Ces deux rois ne pouvaient vivre sans favoris, ni régner sans premiers ministres. Le duc de *Lerme*, depuis cardinal, gouverna long-

temps le roi et le royaume : la confusion où tout était le chassa de sa place. Son fils lui succéda, et l'Espagne ne s'en trouva pas mieux.

† Le désordre augmenta sous *Philippe IV* fils de *PhilippeIII*. Son favori le comte-duc *Olivarès* lui fit prendre le nom de *grand* à son avénement : s'il l'avait été, il n'eût point eu de premier ministre. L'Europe et ses sujets lui refusèrent ce titre ; et quand il eut perdu depuis le Roussillon par la faiblesse de ses armes, le Portugal par sa négligence, la Catalogne par l'abus de son pouvoir, la voix publique lui donna pour devise un fossé avec ces mots : *Plus on lui ôte, plus il est grand.*

Ce beau royaume était alors peu puissant au-dehors, et misérable au-dedans. On n'y connaissait nulle police. Le commerce intérieur était ruiné par les droits qu'on continuait de lever d'une province à une autre. Chacune de ces provinces ayant été autrefois un petit royaume, les anciennes douanes subsistaient : ce qui avait été autrefois une loi regardée comme nécessaire devenait un abus onéreux. On ne sut point faire de toutes ces parties du royaume un tout régulier. Le même abus a été introduit en France ; mais il était porté en Espagne à un tel excès qu'il n'était pas permis de transporter de l'argent de province à province. Nulle industrie ne secondait, dans ces climats heureux, les présens de la nature : ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille, n'étaient préparées par les mains espagnoles : les toiles

† 1621.

toiles fines étaient un luxe très-peu connu : les manufactures flamandes, reste des monumens de la maison de Bourgogne, fournissaient à Madrid ce que l'on connaissait alors de magnificence. Les étoffes d'or et d'argent étaient défendues dans cette monarchie, comme elles le seraient dans une république indigente qui craindrait de s'appauvrir. En effet, malgré les mines du nouveau monde, l'Espagne était si pauvre que le ministère de *Philippe IV* se trouva réduit à la nécessité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'argent : il fallut que le maître du Mexique et du Pérou fît de la fausse monnaie pour payer les charges de l'Etat. On n'osait, si on en croit le sage *Gourville*, imposer des taxes personnelles, parce que ni les bourgeois ni les gens de la campagne, n'ayant presque point de meubles, n'auraient jamais pu être contraints à payer. Jamais ce que dit *Charles-Quint* ne se trouva si vrai : *En France tout abonde, tout manque en Espagne.*

Le règne de *Philippe IV* ne fut qu'un enchaînement de pertes et de disgrâces ; et le comte-duc *Olivarès* fut aussi malheureux dans son administration que le cardinal de *Richelieu* fut heureux dans la sienne.

† Les Hollandais, qui commencèrent la guerre à l'expiration de la trève de douze années, enlèvent le Brésil à l'Espagne : il leur en est resté Surinam : ils prennent Mastricht, qui leur est enfin demeuré. Les armées de *Philippe* sont chassées

† 1625.

de la Valteline et du Piémont par les Français sans déclaration de guerre ; et enfin lorsque la guerre est déclarée en 1635, *Philippe IV* est malheureux de tous côtés. L'Artois est envahi †. La Catalogne entière, jalouse de ses priviléges auxquels il attentait, se révolte et se donne à la France ††. Le Portugal secoue le joug †††: une conspiration aussi-bien exécutée que bien conduite mit sur le trône la maison de *Bragance*. Le premier ministre *Olivarès* eut la confusion d'avoir contribué lui-même à cette grande révolution, en envoyant de l'argent au duc de *Bragance*, pour ne point laisser de prétexte au refus de ce prince de venir à Madrid. Cet argent même servit à payer les conjurés.

La révolution n'était pas difficile. *Olivarès* avait eu l'imprudence de retirer une garnison espagnole de la forteresse de Lisbonne. Peu de troupes gardaient le royaume. Les peuples étaient irrités d'un nouvel impôt ††††; et enfin le premier ministre, qui croyait tromper le duc de *Bragance*, lui avait donné le commandement des armées. La duchesse de Mantoue vice-reine fut chassée, sans que personne prît sa défense. Un secrétaire d'Etat espagnol, et un de ses commis furent les seules victimes immolées à la vengeance publique. Toutes les villes du Portugal imitèrent l'exemple de Lisbonne presque dans le même jour. *Jean de Bragance* fut partout proclamé roi sans le moindre tumulte: un fils ne succède pas plus paisiblement à son

† 1639. †† 1640. ††† 1641. †††† 11 décembre 1640.

père. Des vaisseaux partirent de Lisbonne pour toutes les villes de l'Asie et de l'Afrique, pour toutes les îles qui appartenaient à la couronne de Portugal : il n'y en eut aucune qui hésitât à chasser les gouverneurs espagnols. Tout ce qui restait du Brésil, ce qui n'avait point été pris par les Hollandais sur les Espagnols, retourna aux Portugais ; et enfin les Hollandais, unis avec le nouveau roi dom *Jean de Bragance*, lui rendirent ce qu'ils avaient pris à l'Espagne dans le Brésil.

Les îles Açores, Mozambique, Goa, Macao, furent animées du même esprit que Lisbonne. Il semblait que la conspiration eût été tramée dans toutes ces villes. On vit par-tout combien une domination étrangère est odieuse, et en même temps combien peu le ministère espagnol avait pris de mesures pour conserver tant d'Etats.

On vit aussi comme on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on leur déguise des vérités tristes. La manière dont *Olivarès* annonça à *Philippe IV* la perte du Portugal est célèbre. *Je viens vous annoncer*, dit-il, *une heureuse nouvelle : votre majesté a gagné tous les biens du duc de Bragance ; il s'est avisé de se faire proclamer roi, et la confiscation de ses terres vous est acquise par son crime.* La confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume considérable, sur-tout lorsque les richesses du Brésil commencèrent à lui procurer un commerce qui eût été très-avantageux, si l'amour du travail avait pu animer l'industrie de la nation portugaise.

Le comte-duc *Olivarès*, long-temps le maître

de la monarchie espagnole, et l'émule du cardinal de *Richelieu*, fut enfin disgracié pour avoir été malheureux. Ces deux ministres avaient été longtemps également rois, l'un en France, l'autre en Espagne, tous deux ayant pour ennemis la maison royale, les grands et le peuple; tous deux très-différens dans leurs caractères, dans leurs vertus et dans leurs vices; le comte-duc aussi réservé, aussi tranquille et aussi doux que le cardinal était vif, hautain et sanguinaire. Ce qui conserva *Richelieu* dans le ministère, et ce qui lui donna presque toujours l'ascendant sur *Olivarès*, ce fut son activité. Le ministre espagnol perdit tout par sa négligence; il mourut de la mort des ministres déplacés : on dit que le chagrin les tue; ce n'est pas seulement le chagrin de la solitude après le tumulte, mais celui de sentir qu'ils sont haïs et qu'ils ne peuvent se venger. Le cardinal de *Richelieu* avait abrégé ses jours d'une manière, par les inquiétudes qui le dévorèrent dans la plénitude de sa puissance.

Avec toutes les pertes que fit la branche d'Autriche-espagnole, il lui resta encore plus d'Etats que le royaume d'Espagne n'en possède aujourd'hui. Le Milanais, la Flandre, la Franche-Comté, le Roussillon, Naples et Sicile appartenaient à cette monarchie; et quelque mauvais que fût son gouvernement, elle fit encore beaucoup de peine à la France, jusqu'à la paix des Pyrenées.

La dépopulation de l'Espagne a été si grande que le célèbre *Ustaris*, homme d'Etat, qui écrivait en 1723 pour le bien de son pays, n'y compte

qu'environ ſept millions d'habitans, un peu moins des deux cinquièmes de ceux de la France; et en ſe plaignant de la diminution des citoyens, il ſe plaint auſſi que le nombre des moines ſoit toujours reſté le même. Il avoue que les revenus du maître des mines d'or et d'argent ne ſe montaient pas à quatre-vingt millions de nos livres d'aujourd'hui.

Les Eſpagnols, depuis le temps de *Philippe II* juſqu'à *Philippe IV*, ſe ſignalèrent dans les arts de génie. Leur théâtre, tout imparfait qu'il était, l'emportait ſur celui des autres nations; il ſervit de modèle à celui d'Angleterre; et lorſqu'enſuite la tragédie commença à paraître en France avec quelque éclat, elle emprunta beaucoup de la ſcène eſpagnole. L'hiſtoire, les romans agréables, les fictions ingénieuſes, la morale, furent traités en Eſpagne avec un ſuccès qui paſſa beaucoup celui du théâtre; mais la ſaine philoſophie y fut toujours ignorée. L'inquiſition et la ſuperſtition y perpétuèrent les erreurs ſcholaſtiques: les mathématiques furent peu cultivées, et les Eſpagnols dans leurs guerres employèrent preſque toujours des ingénieurs italiens. Ils eurent quelques peintres du ſecond rang, et jamais d'école de peinture. L'architecture n'y fit point de grands progrès. L'Eſcurial fut bâti ſur les deſſeins d'un français. Les arts méchaniques y étaient tous très-groſſiers. La magnificence des grands ſeigneurs conſiſtait dans de grands amas de vaiſſelle d'argent, et dans un nombreux domeſtique. Il régnait chez les grands une généroſité d'oſten-

tation qui en imposait aux étrangers, et qui n'était en usage que dans l'Espagne; c'était de partager l'argent qu'on gagnait au jeu avec tous les assistans, de quelque condition qu'ils fussent. *Montrésor* rapporte que quand le duc de *Lerme* reçut *Gaston* frère de *Louis XIII* et sa suite dans les Pays-Bas, il étala une magnificence bien plus singulière. Ce premier ministre, chez qui *Gaston* resta plusieurs jours, fesait mettre après chaque repas deux mille louis d'or sur une grande table de jeu. Les suivans de Monsieur, et ce prince lui-même jouaient avec cet argent.

Les fêtes des combats des taureaux étaient très-fréquentes, comme elles le sont encore aujourd'hui; et c'était le spectacle le plus magnifique et le plus galant, comme le plus dangereux. Cependant, rien de ce qui rend la vie commode n'était connu. Cette disette de l'utile et de l'agréable augmenta depuis l'expulsion des Maures. De-là vient qu'on voyage en Espagne comme dans les déserts de l'Arabie, et que dans les villes on trouve peu de ressource. La société ne fut pas plus perfectionnée que les arts de la main. Les femmes presque aussi renfermées qu'en Afrique, comparant cet esclavage avec la liberté de la France, en étaient plus malheureuses. Cette contrainte avait perfectionné un art ignoré parmi nous, celui de parler avec les doigts : un amant ne s'expliquait pas autrement sous les fenêtres de sa maîtresse, qui ouvrait en ce moment-là ces petites grilles de bois nommées jalousies, tenant lieu de vîtres, pour lui répondre dans la même langue.

Tout le monde jouait de la guitarre, et la triſteſſe n'en était pas moins répandue ſur la face de l'Eſpagne. Les pratiques de dévotion tenaient lieu d'occupation à des citoyens déſœuvrés.

On diſait alors que la fierté, la dévotion, l'amour et l'oiſiveté compoſaient le caractère de la nation ; mais auſſi il n'y eut aucune de ces révolutions ſanglantes, de ces conſpirations, de ces châtimens cruels, qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de *Lerme* ni le comte *Olivarès* ne répandirent le ſang de leurs ennemis ſur les échafauds : les rois n'y furent point aſſaſſinés comme en France, et ne périrent point par la main du bourreau comme en Angleterre. Enfin ſans les horreurs de l'inquiſition on n'aurait eu alors rien à reprocher à l'Eſpagne.

Après la mort de *Philippe IV*, arrivée en 1666, l'Eſpagne fut très-malheureuſe. *Marie d'Autriche* ſa veuve, ſœur de l'empereur *Léopold*, fut régente dans la minorité de dom *Carlos*, ou *Charles II* du nom, ſon fils. Sa régence ne fut pas ſi orageuſe que celle d'*Anne d'Autriche* en France ; mais elles eurent ces triſtes conformités, que la reine d'Eſpagne s'attira la haine des Eſpagnols, pour avoir donné le miniſtère à un prêtre étranger, comme la reine de France révolta l'eſprit des Français pour les avoir mis ſous le joug d'un cardinal italien ; les grands de l'Etat s'élevèrent dans l'une et dans l'autre monarchie contre ces deux miniſtres, et l'intérieur des deux royaumes fut également mal adminiſtré.

Le premier miniſtre qui gouverna quelque

temps l'Espagne dans la minorité de dom *Carlos*, ou *Charles II*, était le jésuite *Evrard Nitard* allemand, confesseur de la reine et grand inquisiteur. L'incompatibilité que la religion semble avoir mise entre les vœux monastiques et les intrigues du ministère excita d'abord les murmures contre le jésuite.

Son caractère augmenta l'indignation publique. *Nitard*, capable de dominer sur sa pénitente, ne l'était pas de gouverner un Etat, n'ayant rien d'un ministre et d'un prêtre que la hauteur et l'ambition, et pas même la dissimulation : il avait osé dire un jour au duc de *Lerme*, même avant de gouverner : *C'est vous qui me devez du respect; j'ai tous les jours votre Dieu dans mes mains, et votre reine à mes pieds.* Avec cette fierté si contraire à la vraie grandeur, il laissait le trésor sans argent, les places de toute la monarchie en ruine, les ports sans vaisseaux, les armées sans discipline, destituées de chefs qui fussent commander: c'est-là sur-tout ce qui contribua aux premiers succès de *Louis XIV* quand il attaqua son beau-frère et sa belle-mère en 1667, et qu'il leur ravit la moitié de la Flandre et toute la Franche-Comté.

On se souleva contre le jésuite, comme en France on s'était soulevé contre *Mazarin*. *Nitard* trouva sur-tout dans dom *Juan d'Autriche*, bâtard de *Philippe IV*, un ennemi aussi implacable que le grand *Condé* le fut du cardinal. Si *Condé* fut mis en prison, dom *Juan* fut exilé. Ces troubles produisirent deux factions qui partagèrent

l'Espagne

l'Espagne ; cependant il n'y eut point de guerre civile. Elle était sur le point d'éclater lorsque la reine la prévint, en chassant malgré elle le père *Nitard*, ainsi que la reine *Anne d'Autriche* fut obligée de renvoyer *Mazarin* son ministre ; mais *Mazarin* revint plus puissant que jamais. Le père *Nitard*, renvoyé en 1669, ne put revenir en Espagne : la raison en est que la régente d'Espagne eut un autre confesseur qui s'opposait au retour du premier, et la régente de France n'eut point de ministre qui lui tînt lieu de *Mazarin*.

Nitard alla à Rome, où il sollicita le chapeau de cardinal, qu'on ne donne point à des ministres déplacés. Il y vécut peu accueilli de ses confrères, qui marquent toujours quelque ressentiment à quiconque s'est élevé au-dessus d'eux. Mais enfin il obtint par ses intrigues, et par la faveur de la reine d'Espagne, cette dignité de cardinal que tous les ecclésiastiques ambitionnent ; alors ses confrères les jésuites devinrent ses courtisans.

Le règne de dom *Carlos*, *Charles II*, fut aussi faible que celui de *Philippe III* et de *Philippe IV*, comme vous le verrez dans le *Siècle de Louis XIV*.

CHAPITRE CLXXVIII.

Des Allemands sous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Des malheurs de Fréderic, électeur palatin. Des conquêtes de Gustave-Adolphe. Paix de Vestphalie, etc.

PENDANT que la France reprenait une nouvelle vie sous *Henri IV*, que l'Angleterre florissait sous *Elisabeth*, et que l'Espagne était la puissance prépondérante de l'Europe sous *Philippe II*, l'Allemagne et le Nord ne jouaient pas un si grand rôle.

Si on regarde l'Allemagne comme le siége de l'Empire, cet Empire n'était qu'un vain nom, et on peut observer que, depuis l'abdication de *Charles-Quint* jusqu'au règne de *Léopold*, elle n'a eu aucun crédit en Italie. Les couronnemens à Rome et à Milan furent supprimés comme des cérémonies inutiles; on les regardait auparavant comme essentielles: mais depuis que *Ferdinand I*, frère et successeur de l'empereur *Charles-Quint*, négligea le voyage de Rome, on s'accoutuma à s'en passer. Les prétentions des empereurs sur Rome, celles des papes de donner l'Empire, tombèrent insensiblement dans l'oubli: tout s'est réduit à une lettre de félicitation que le souverain pontife écrit à l'empereur élu. L'Allemagne resta avec le titre d'empire, mais faible, parce qu'elle fut toujours divisée. Ce fut une république de princes, à laquelle présidait l'empereur: et ces princes, ayant tous des prétentions

les uns contre les autres, entretinrent presque toujours une guerre civile, tantôt sourde, tantôt éclatante, nourrie par leurs intérêts opposés, et par les trois religions de l'Allemagne, plus opposées encore que les intérêts des princes. Il était impossible que ce vaste Etat, partagé en tant de principautés désunies, sans commerce alors, et sans richesses, influât beaucoup sur le système de l'Europe. Il n'était point fort au dehors, mais il l'était au dedans, parce que la nation fut toujours laborieuse et belliqueuse. Si la constitution germanique avait succombé, si les Turcs avaient envahi une partie de l'Allemagne, et que l'autre eût appelé des maîtres étrangers, les politiques n'auraient pas manqué de prouver que l'Allemagne déjà déchirée par elle-même ne pouvait subsister; ils auraient démontré que la forme singulière de son gouvernement, la multitude de ses princes, la pluralité des religions ne pouvaient que préparer une ruine et un esclavage inévitable. Les causes de la décadence de l'ancien empire romain n'étaient pas à beaucoup près si palpables; cependant le corps de l'Allemagne est resté inébranlable, en portant dans son sein tout ce qui semblait devoir le détruire; il est difficile d'attribuer cette permanence d'une constitution si compliquée à une autre cause qu'au génie de la nation.

L'Allemagne avait perdu Metz, Toul et Verdun en 1552, sous l'empereur *Charles-Quint*; mais ce territoire, qui était l'ancienne France, pouvait être regardé plutôt comme une excrescence

du corps germanique que comme une partie naturelle de cet Etat. *Ferdinand I* ni ses successeurs ne firent aucune tentative pour recouvrer ces villes. Les empereurs de la maison d'Autriche, devenus rois de Hongrie, eurent toujours les Turcs à craindre, et ne furent pas en état d'inquiéter la France, quelque faible qu'elle fût depuis *François II* jusqu'à *Henri IV*. Des princes d'Allemagne purent venir la piller, et le corps de l'Allemagne ne put se réunir pour l'accabler.

Ferdinand I voulut en vain réunir les trois religions qui partageaient l'Empire, et les princes qui se faisaient quelquefois la guerre. L'ancienne maxime, *Diviser pour régner*, ne lui convenait pas. Il fallait que l'Allemagne fût réunie pour qu'il fût puissant: mais loin d'être unie, elle fut démembrée. Ce fut précisément de son temps que les chevaliers teutoniques donnèrent aux Polonais la Livonie réputée province impériale, dont les Russes sont à présent en possession. Les évêchés de la Saxe et du Brandebourg, tous sécularisés, ne furent pas un démembrement de l'Etat, mais un grand changement qui rendit ces princes plus puissans, et l'empereur plus faible.

Maximilien II fut encore moins souverain que *Ferdinand I*. Si l'Empire avait conservé quelque vigueur, il aurait maintenu ses droits sur les Pays-Bas, qui étaient réellement une province impériale. L'empereur et la diète étaient les juges naturels. Ces peuples, qu'on appela rebel-

les si long-temps, devaient être mis par les lois au ban de l'Empire: cependant *Maximilien II* laissa le prince d'Orange *Guillaume le taciturne* faire la guerre dans les Pays Bas à la tête des troupes allemandes, sans se mêler de la querelle. En vain cet empereur se fit élire roi de Pologne en 1575, après le départ du roi de France *Henri III*, départ regardé comme une abdication: *Battori* vaivode de Transilvanie, vassal de l'empereur, l'emporta sur son souverain; et la protection de la porte-ottomane, sous laquelle était ce *Battori*, fut plus puissante que la cour de Vienne.

Rodolphe II, successeur de son père *Maximilien II*, tint les rènes de l'Empire d'une main encore plus faible. Il était à la fois empereur, roi de Bohème et de Hongrie; et il n'influa en rien ni sur la Bohème ni sur la Hongrie, ni sur l'Allemagne, et encore moins sur l'Italie. Les temps de *Rodolphe* semblent prouver qu'il n'est point de règle générale en politique.

Ce prince passait pour être beaucoup plus incapable de gouverner que le roi de France *Henri III*. La conduite du roi de France lui coûta la vie, et perdit presque le royaume. La conduite de *Rodolphe*, beaucoup plus faible, ne causa aucun trouble en Allemagne. La raison en est qu'en France tous les seigneurs voulurent s'établir sur les ruines du trône, et que les seigneurs allemands étaient déjà tout établis.

Il y a des temps où il faut qu'un prince soit

guerrier. *Rodolphe*, qui ne le fut pas, vit toute la Hongrie envahie par les Turcs. L'Allemagne était alors si mal administrée qu'on fut obligé de faire une quête publique pour avoir de quoi s'opposer aux conquérans ottomans. Des troncs furent établis aux portes de toutes les églises: c'est la première guerre qu'on ait faite avec des aumônes; elle fut regardée comme sainte, et n'en fut pas plus heureuse: sans les troubles du sérail, il est vraisemblable que la Hongrie restait pour jamais sous le pouvoir de Constantinople.

On vit précisément en Allemagne sous cet empereur ce qu'on venait de voir en France sous *Henri III*, une ligue catholique contre une ligue protestante, sans que le souverain pût arrêter les efforts ni de l'une ni de l'autre. La religion, qui avait été si long-temps la cause de tant de troubles dans l'Empire, n'en était plus que le prétexte. Il s'agissait de la succession aux duchés de Clèves et de Juliers. C'était encore une suite du gouvernement féodal; on ne pouvait guère décider que par les armes à qui ces fiefs appartenaient. Les maisons de Saxe, de Brandebourg, de Neubourg, les disputaient. L'archiduc *Léopold*, cousin de l'empereur, s'était mis en possession de Clèves, en attendant que l'affaire fût jugée. Cette querelle fut, comme nous l'avons vu, l'unique cause de la mort de *Henri IV*. Il allait marcher au secours de la ligue protestante. Ce prince victorieux suivi de troupes aguerries, des plus grands généraux et des meilleurs minis-

tres de l'Europe, était près de profiter de la faibleſſe de *Rodolphe* et de *Philippe III*.

La mort de *Henri IV*, qui fit avorter cette grande entrepriſe, ne rendit pas *Rodolphe* plus heureux. Il avait cédé la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, à ſon frère *Mathias*, lorſque le roi de France ſe préparait à marcher contre lui; et lorſqu'il fut délivré d'un ennemi ſi redoutable, il fut encore obligé de céder la Bohème à ce même *Mathias*; et en conſervant le titre d'empereur, il vécut en homme privé.

Tout ſe fit ſans lui ſous ſon empire: il ne s'était pas même mêlé de la ſingulière affaire de *Gerhard de Truchsès* électeur de Cologne, qui voulut garder ſon archevêché et ſa femme, et qui fut chaſſé de ſon électorat par les armes de ſes chanoines et de ſon compétiteur. Cette inaction ſingulière venait d'un principe plus ſingulier encore dans un empereur. La philoſophie qu'il cultivait lui avait appris tout ce qu'on pouvait ſavoir alors, excepté à remplir ſes devoirs de ſouverain. Il aimait beaucoup mieux s'inſtruire avec le fameux *Ticho-Brahé* que tenir les Etats de Hongrie et de Bohème.

Les fameuſes tables aſtronomiques de *Ticho-Brahé* et de *Kepler* portent le nom de cet empereur; elles ſont connues ſous le nom de *Tables Rodolphines*, comme celles qui furent compoſées au douzième ſiècle en Eſpagne par deux arabes portèrent le nom du roi *Alfonſe*. Les Allemands ſe diſtinguaient principalement dans ce ſiècle

par les commencemens de la véritable physique. Ils ne réussirent jamais dans les arts de goût, comme les Italiens ; à peine même s'y adonnèrent-ils. Ce n'est jamais qu'aux esprits patiens et laborieux qu'appartient le don de l'invention dans les sciences naturelles. Ce génie se remarquait depuis long-temps en Allemagne, et s'étendait à leurs voisins du Nord. *Ticho-Brahé* était danois. Ce fut une chose bien extraordinaire, sur-tout dans ce temps-là, de voir un gentilhomme danois dépenser cent mille écus de son bien à bâtir, avec le secours de *Fréderic II* roi de Danemarck, non-seulement un observatoire, mais une petite ville habitée par plusieurs savans: elle fut nommée *Uranibourg*, *la ville du ciel*. *Ticho-Brahé* avait à la vérité la faiblesse commune d'être persuadé de l'astrologie judiciaire ; mais il n'en était ni moins bon astronome, ni moins habile méchanicien. Sa destinée fut celle des grands-hommes ; il fut persécuté dans sa patrie après la mort du roi son protecteur ; mais il en trouva un autre dans l'empereur *Rodolphe*, qui le dédommagea de toutes ses pertes et de toutes les injustices des cours.

Copernic avait trouvé le vrai système du monde, avant que *Ticho-Brahé* inventât le sien, qui n'est qu'ingénieux. Le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui le monde partit de la petite ville de Thorn dans la Prusse polonaise, dès le milieu du seizième siècle.

Kepler, né dans le duché de Virtemberg, devina au commencement du dix-septième siècle

les lois mathématiques du cours des astres, et fut regardé comme un législateur en astronomie. Le chancelier *Bacon* proposait alors de nouvelles sciences; mais *Copernic* et *Kepler* en inventaient. L'antiquité n'avait point fait de plus grands efforts, et la Grèce n'avait pas été illustrée par de plus belles découvertes; mais les autres arts fleurirent à la fois en Grèce, au lieu qu'en Allemagne la physique seule fut cultivée par un petit nombre de sages inconnus à la multitude: cette multitude était grossière; il y avait de vastes provinces où les hommes pensaient à peine, et on ne savait que se haïr pour la religion.

Enfin la ligue catholique et la protestante plongèrent l'Allemagne dans une guerre civile de trente années, qui la réduisit dans un état plus déplorable que n'avait été celui de la France avant le règne paisible et heureux de *Henri IV*.

En l'an 1619, époque de la mort de l'empereur *Mathias*, successeur de *Rodolphe*, l'Empire allait échapper à la maison d'Autriche; mais *Ferdinand* archiduc de Gratz réunit enfin les suffrages en sa faveur. *Maximilien de Bavière*, qui lui disputait l'Empire, le lui céda: il fit plus, il soutint le trône impérial aux dépens de son sang et de ses trésors, et affermit la grandeur d'une maison qui depuis écrasa la sienne. Deux branches de la maison de Bavière réunies auraient pu changer le sort de l'Allemagne; ces deux branches sont

celles des électeurs palatins et des ducs de Bavière. Deux grands obstacles s'opposaient à leur intelligence, la rivalité et la différence des religions. L'électeur palatin *Fréderic* était reformé, le duc de Bavière catholique. Cet électeur palatin fut un des plus malheureux princes de son temps, et la cause des longs malheurs de l'Allemagne.

Jamais les idées de liberté n'avaient prévalu dans l'Europe que dans ces temps-là. La Hongrie, la Bohème et l'Autriche même étaient aussi jalouses que les Anglais de leurs priviléges. Cet esprit dominait en Allemagne depuis les derniers temps de *Charles-Quint*. L'exemple des sept Provinces-Unies était sans cesse présent à des peuples qui prétendaient avoir les mêmes droits, et qui croyaient avoir plus de force que la Hollande.

Quand l'empereur *Mathias* fit élire en 1618 son cousin *Ferdinand de Gratz*, roi désigné de Hongrie et de Bohème; quand il lui fit céder l'Autriche par les autres archiducs, la Hongrie, la Bohème, l'Autriche se plaignirent également qu'on n'eût pas eu assez d'égard au droit des états. La religion entra dans les griefs des Bohémiens, et alors la fureur fut extrême. Les protestans voulurent rétablir des temples que les catholiques avaient fait abattre. Le conseil d'Etat de *Mathias* et de *Ferdinand* se déclara contre les protestans; ceux-ci entrèrent dans la chambre du conseil, et précipitèrent de la salle dans la

rue trois principaux magistrats. Cet emportement ne caractérise que la violence du peuple, violence presque toujours plus grande que les tyrannies dont il se plaint. Mais ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que les révoltés prétendirent par un manifeste qu'ils n'avaient fait que suivre les lois, et qu'ils avaient le droit de jeter par les fenêtres des conseillers qui les opprimaient. L'Autriche prit le parti de la Bohème, et ce fut parmi ces troubles que *Ferdinand de Gratz* fut élu empereur.

Sa nouvelle dignité n'en imposa point aux protestans de Bohème, qui étaient alors très-redoutables: ils se crurent en droit de destituer le roi qu'ils avaient élu, et ils offrirent leur couronne à l'électeur palatin, gendre du roi d'Angleterre *Jacques I.* Il accepta ce trône †, sans avoir assez de force pour s'y maintenir. Son parent *Maximilien de Bavière*, avec les troupes impériales et les siennes, lui fit perdre à la bataille de Prague et sa couronne et son palatinat.

Cette journée fut le commencement d'un carnage de trente années. La victoire de Prague décida pour quelque temps l'ancienne querelle des princes de l'Empire et de l'empereur: elle rendit *Ferdinand II* despotique. Il mit l'électeur palatin au ban de l'Empire ††, par un simple arrêt de son conseil aulique, et proscrivit tous les princes et tous les seigneurs de son parti, au mépris des capitulations impériales, qui ne pouvaient être un frein que pour les faibles.

† 19 novembre 1620. †† 1621.

L'électeur palatin fuyait en Silésie, en Danemarck, en Hollande, en Angleterre, en France; il fut au nombre des princes malheureux à qui la fortune manqua toujours, privé de toutes les ressources sur lesquelles il devait compter. Il ne fut point secouru par son beau-père le roi d'Angleterre, qui se refusa aux cris de sa nation, aux sollicitations de son gendre et aux intérêts du parti protestant, dont il pouvait être le chef; il ne fut point aidé par *Louis XIII*, malgré l'intérêt visible qu'avait ce prince à empêcher les princes d'Allemagne d'être opprimés. *Louis XIII* n'était point alors gouverné par le cardinal de *Richelieu*. Il ne resta bientôt à la maison palatine, et à l'union protestante d'Allemagne, d'autres secours que deux guerriers qui avaient chacun une petite armée vagabonde, comme les *Condottieri* d'Italie: l'un était un prince de Brunsvick, qui n'avait pour tout Etat que l'administration ou l'usurpation de l'évêché d'Halberstadt; il s'intitulait *ami de* DIEU, *et ennemi des prêtres*, et méritait ce dernier titre, puisqu'il ne subsistait que du pillage des églises: l'autre soutien de ce parti alors ruiné était un aventurier bâtard de la maison de Mansfeld, aussi digne du titre d'*ennemi des prêtres* que le prince de Brunsvick. Ces deux secours pouvaient bien servir à désoler une partie de l'Allemagne, mais non pas à rétablir le palatin et l'équilibre des princes.

† L'empereur, affermi alors en Allemagne, assemble une diète à Ratisbonne, dans laquelle il déclare que *l'électeur palatin s'étant rendu criminel de lèse-majesté, ses Etats, ses biens, ses dignités sont dévolus au domaine impérial; mais que ne voulant pas diminuer le nombre des électeurs, il veut, commande et ordonne que Maximilien de Bavière soit investi de l'électorat palatin.* Il donna en effet cette investiture du haut du trône, et son vice-chancelier prononça que l'empereur conférait cette dignité de *sa pleine puissance.*

La ligue protestante, près d'être écrasée, fit de nouveaux efforts pour prévenir sa ruine entière. Elle mit à sa tête le roi de Danemarck *Christiern IV.* L'Angleterre fournit quelque argent; mais ni l'argent des Anglais, ni les troupes de Danemarck, ni Brunsvick, ni Mansfeld, ne prévalurent contre l'empereur, et ne servirent qu'à dévaster l'Allemagne. *Ferdinand II* triomphait de tout par les mains de ses deux généraux, le duc de *Valstein* et le comte *Tilly.* Le roi de Danemarck était toujours battu à la tête de ses armées, et *Ferdinand* sans sortir de sa maison était victorieux et tout-puissant.

Il mettait au ban de l'Empire le duc de Meckelbourg l'un des chefs de l'union protestante, et donnait ce duché à *Valstein* son général. Il proscrivait de même le duc *Charles de Mantoue*, pour s'être mis en possession sans ses ordres de son

† 1623.

pays qui lui appartenait par les droits du sang. Les troupes impériales surprirent et saccagèrent Mantoue; elles répandirent la terreur en Italie. Il commençait à resserrer cette ancienne chaîne qui avait lié l'Italie à l'Empire, et qui était relâchée depuis si long-temps. Cent cinquante mille soldats, qui vivaient à discrétion dans l'Allemagne, rendaient sa puissance absolue. Cette puissance s'exerçait alors sur un peuple bien malheureux; on en peut juger par la monnaie, dont la valeur numéraire était alors quatre fois au-dessus de la valeur ancienne, et qui était encore altérée. Le duc de *Valstein* disait publiquement que le temps était venu de réduire les électeurs à la condition des ducs et pairs de France, et les évêques à la qualité de chapelains de l'empereur. C'est ce même *Valstein* qui voulut depuis se rendre indépendant, et qui ne voulait asservir ses supérieurs que pour s'élever sur eux.

L'usage que *Ferdinand II* fesait de son bonheur et de sa puissance fut ce qui détruisit l'un et l'autre. Il voulut se mêler en maître des affaires de la Suède et de la Pologne, et prendre parti contre le jeune *Gustave-Adolphe*, qui soutenait alors ses prétentions contre le roi de Pologne *Sigismond* son parent. Ainsi ce fut lui-même qui, en forçant ce prince à venir en Allemagne, prépara sa propre ruine. Il hâta encore son malheur en réduisant les princes protestans au désespoir.

Ferdinand II se crut avec raison assez puis-

sant pour casser la paix de Passau, faite par *Charles-Quint*, pour ordonner de sa seule autorité à tous les princes, à tous les seigneurs, de rendre les évêchés et les bénéfices dont ils s'étaient emparés. Cet édit † est encore plus fort que celui de la révocation de l'édit de Nantes, qui a fait tant de bruit sous *Louis XIV*. Ces deux entreprises semblables ont eu des succès bien différens. *Gustave-Adolphe*, appelé alors par les princes protestans que le roi de Danemarck n'osait plus secourir, vint les venger en se vengeant lui-même.

L'empereur voulait rétablir l'Eglise pour en être le maître; et le cardinal de *Richelieu* se déclara contre lui. Rome même le traversa. La crainte de sa puissance était plus forte que l'intérêt de la religion. Il n'était pas plus extraordinaire que le ministre du roi très-chrétien, et la cour de Rome même soutinssent le parti protestant contre un empereur redoutable, qu'il ne l'avait été de voir *François I* et *Henri II* ligués avec les Turcs contre *Charles-Quint*. C'est la plus forte démonstration que la religion se tait quand l'intérêt parle.

On aime à attribuer toutes les grandes choses à un seul homme, quand il en a fait quelques-unes. C'est un préjugé fort commun en France, que le cardinal de *Richelieu* attira les armes de *Gustave-Adolphe* en Allemagne, et prépara seul cette révolution: mais il est évident qu'il ne

† 1629.

fit autre chose que profiter des conjonctures. *Ferdinand II* avait en effet déclaré la guerre à *Gustave*; il voulait lui enlever la Livonie, dont ce jeune conquérant s'était emparé; il soutenait contre lui *Sigismond* son compétiteur au royaume de Suède; il lui refusait le titre de roi. L'intérêt, la vengeance et la fierté appelaient *Gustave* en Allemagne; et quand même, lorsqu'il fut en Poméranie, le ministère de France ne l'eût pas assisté de quelque argent, il n'en aurait pas moins tenté la fortune des armes dans une guerre déjà commencée.

† Il était vainqueur en Poméranie, quand la France fit son traité avec lui. Trois cents mille francs une fois payés, et neuf cents mille par an qu'on lui donna, n'étaient ni un objet important, ni un grand effort de politique, ni un secours suffisant. *Gustave-Adolphe* fit tout par lui-même. Arrivé en Allemagne avec moins de quinze mille hommes, il en eut bientôt près de quarante mille, en recrutant dans le pays qui les nourrissait, en fesant servir l'Allemagne même à ses conquêtes en Allemagne. Il force l'électeur de Brandebourg à lui assurer la forteresse de Spandau et tous les passages; il force l'électeur de Saxe à lui donner ses propres troupes à commander.

†† L'armée impériale commandée par *Tilly* est entièrement défaite aux portes de Leipsick.

† 1631. †† 17 septembre 1631.

Tout

Tout se soumet à lui des bords de l'Elbe à ceux du Rhin. Il rétablit tout d'un coup le duc de Meckelbourg dans ses États à un bout de l'Allemagne, et il est déjà à l'autre bout, dans le Palatinat, après avoir pris Mayence.

L'empereur immobile dans Vienne, tombé en moins d'une campagne de ce haut degré de grandeur qui avait paru si redoutable, est réduit à demander au pape *Urbain VIII* de l'argent et des troupes; on lui refusa l'un et l'autre. Il veut engager la cour de Rome à publier une croisade contre *Gustave*. Le Saint-Père promet un jubilé au lieu de croisade. *Gustave* traverse en victorieux toute l'Allemagne; il amène dans Munich l'électeur palatin, qui eut du moins la consolation d'entrer dans le palais de celui qui l'avait dépossédé. Cet électeur allait être rétabli dans son palatinat, et même dans le royaume de Bohème, par les mains du conquérant, lorsqu'à la seconde bataille auprès de Leipsick, dans les plaines de Lutzen, *Gustave* fut tué † au milieu de sa victoire. Cette mort fut fatale au palatin, qui étant alors malade, et croyant être sans ressource, termina sa malheureuse vie.

Si l'on demande comment autrefois des essaims venus du Nord conquirent l'empire romain, qu'on voie ce que *Gustave* a fait en deux ans contre des peuples plus belliqueux que n'était alors cet empire, et l'on ne sera point étonné.

† 6 novembre 1632.

C'eſt un événement bien digne d'attention, que ni la mort de *Guſtave*, ni la minorité de ſa fille *Chriſtine* reine de Suède, ni la ſanglante défaite des Suédois à Nortlingue, ne nuiſit point à la conquête. Ce fut alors que le miniſtère de France joua en effet le rôle principal : il fit la loi aux Suédois, et aux princes proteſtans d'Allemagne, en les ſoutenant ; et ce fut ce qui valut depuis l'Alſace au roi de France, aux dépens de la maiſon d'Autriche.

Guſtave-Adolphe avait laiſſé après lui de très-grands généraux qu'il avait formés : c'eſt ce qui eſt arrivé à preſque tous les conquérans. Ils furent ſecondés par un héros de la maiſon de Saxe, *Bernard de Veimar*, deſcendant de l'ancienne branche électorale dépoſſédée par *Charles-Quint*, et reſpirant encore la haine contre la maiſon d'Autriche. Ce prince n'avait pour tout bien qu'une petite armée qu'il avait levée dans ces temps de trouble, formée et aguerrie par lui, et dont la ſolde était au bout de leurs épées. La France payait cette armée, et payait alors les Suédois. L'empereur, qui ne ſortait point de ſon cabinet, n'avait plus de grand général à leur oppoſer. Il s'était défait lui-même du ſeul homme qui pouvait rétablir ſes armes et ſon trône ; il craignit que ce fameux duc de *Valſtein*, auquel il avait donné un pouvoir ſans bornes ſur ſes armées, ne ſe ſervît contre lui de ce pouvoir dangereux. Il fit

assassiner ce général †, qui voulait être indépendant.

C'est ainsi que *Ferdinand I* s'était défait par un assassinat du cardinal *Martinusius*, trop puissant en Hongrie, et que *Henri III* avait fait périr le cardinal et le duc de *Guise*.

Si *Ferdinand II* avait commandé lui-même ses armées, comme il le devait dans ces conjonctures critiques, il n'eût point eu besoin de recourir à cette vengeance des faibles, qu'il crut nécessaire, et qui ne le rendit pas plus heureux.

Jamais l'Allemagne ne fut plus humiliée que dans ce temps : un chancelier suédois y dominait et y tenait sous sa main tous les princes protestans. Ce chancelier *Oxenstiern*, animé d'abord de l'esprit de *Gustave-Adolphe* son maître, ne voulait point que les Français partageassent le fruit des conquêtes de *Gustave* ; mais après la bataille de Nortlingue il fut obligé de prier le ministre français de daigner s'emparer de l'Alsace sous le titre de protecteur. Le cardinal de *Richelieu* promit l'Alsace à *Bernard de Veimar*, et fit ce qu'il put pour l'assurer à la France. Jusque-là ce ministre avait temporisé et agi sous main ; mais alors il éclata. Il déclara la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, affaiblies toutes les deux en Espagne et dans l'Empire. C'est-là le fort de cette guerre de trente années. La France, la Suède, la Hollande, la

† 3 février 1634.

Savoie attaquaient à la fois la maison d'Autriche, et le vrai système de *Henri IV* était suivi.

† *Ferdinand II* mourut dans ces tristes circonstances à l'âge de cinquante-neuf ans, après dix-huit ans d'un règne toujours troublé par des guerres intestines et étrangères, n'ayant jamais combattu que de son cabinet. Il fut très-malheureux, puisque dans ses succès il se crut obligé d'être sanguinaire, et qu'il fallut soutenir ensuite de grands revers. L'Allemagne était plus malheureuse que lui; ravagée tour à tour par elle-même, par les Suédois et les Français, éprouvant la famine, la disette, et plongée dans la barbarie, suite inévitable d'une guerre si longue et si malheureuse.

Ferdinand II a été loué comme un grand empereur, et l'Allemagne ne fut jamais plus à plaindre que sous son gouvernement; elle avait été heureuse sous ce *Rodolphe II* qu'on méprise.

Ferdinand II laissa l'Empire à son fils *Ferdinand III* déjà élu roi des Romains; mais il ne lui laissa qu'un empire déchiré, dont la France et la Suède partagèrent les dépouilles.

Sous le règne de *Ferdinand III* la puissance autrichienne déclina toujours. Les Suédois établis dans l'Allemagne n'en sortirent plus; la France jointe à eux soutenait toujours le parti protestant de son argent et de ses armes; et quoiqu'elle fût elle-même embarrassée dans une guerre d'abord malheureuse contre l'Espagne, quoique le ministère eût souvent des conspira-

† 15 février 1637.

tions ou des guerres civiles à étouffer, cependant elle triompha de l'Empire, comme un homme bleſſé terraſſe avec du ſecours un ennemi plus bleſſé que lui.

Le duc *Bernard de Veimar*, deſcendant de l'infortuné duc de Saxe dépoſſédé par *Charles-Quint*, vengea ſur l'Autriche les malheurs de ſa race. Il avait été l'un des généraux de *Guſtave*, et il n'y eut pas un ſeul de ces généraux qui depuis ſa mort ne ſoutint la gloire de la Suède. Le duc de *Veimar* fut le plus fatal de tous à l'empereur. Il avait commencé à la vérité par perdre la grande bataille de Nortlingue; mais ayant depuis raſſemblé avec l'argent de la France une armée qui ne reconnaiſſait que lui, il gagna quatre batailles en moins de quatre mois contre les impériaux. Il comptait ſe faire une ſouveraineté le long du Rhin. La France même lui garantiſſait par ſon traité la poſſeſſion de l'Alſace.

† Ce nouveau conquérant mourut à trente-cinq ans, et légua ſon armée à ſes frères, comme on lègue ſon patrimoine: mais la France, qui avait plus d'argent que les frères du duc de *Veimar*, acheta l'armée, et continua les conquêtes pour elle. Le maréchal de *Guébriant*, le vicomte de *Turenne* et le duc d'*Enghien* depuis le grand *Condé*, achevèrent ce que le duc de *Veimar* avait commencé. Les généraux ſuédois *Bannier* et *Torſtenſon* preſſaient l'Autriche d'un côté,

† 1639.

tandis que *Turenne* et *Condé* l'attaquaient de l'autre.

Ferdinand III, fatigué de tant de secousses, fut obligé de conclure enfin la paix de Vestphalie. Les Suédois et les Français furent par ce fameux traité les législateurs de l'Allemagne dans la politique et dans la religion. La querelle des empereurs et des princes de l'Empire, qui durait depuis sept cents ans, fut enfin terminée. L'Allemagne fut une grande aristocratie composée d'un roi, des électeurs, des princes et des villes impériales. Il fallut que l'Allemagne épuisée payât encore cinq millions de rixdalers aux Suédois, qui l'avaient dévastée, et pacifiée. Les rois de Suède devinrent princes de l'Empire, en se faisant céder la plus belle partie de la Poméranie, Stetin, Vismar, Rugen, Verden, Brème et des territoires considérables. Le roi de France devint landgrave d'Alsace, sans être prince de l'Empire.

La maison palatine fut enfin rétablie dans ses droits, excepté dans le haut Palatinat, qui demeura à la branche de Bavière. Les prétentions des moindres gentilshommes furent discutées devant les plénipotentiaires, comme dans une cour suprême de justice. Il y eut cent quarante restitutions d'ordonnées, et qui furent faites. Les trois religions, la romaine, la luthérienne et la calviniste, furent également autorisées. La chambre impériale fut composée de vingt-quatre membres protestans, et de vingt-

ſix catholiques, et l'empereur fut obligé de recevoir ſix proteſtans juſque dans ſon conſeil aulique à Vienne.

L'Allemagne ſans cette paix ſerait devenue ce qu'elle était ſous les deſcendans de *Charlemagne*, un pays preſque ſauvage. Les villes étaient ruinées de la Siléſie juſqu'au Rhin, les campagnes en friche, les villages déſerts : la ville de Magdebourg, réduite en cendres par le général impérial *Tilly*, n'était point rebâtie : le commerce d'Augsbourg et de Nuremberg avait péri. Il ne reſtait guère de manufactures que celles de fer et d'acier : l'argent était d'une rareté extrême ; toutes les commodités de la vie ignorées ; les mœurs ſe reſſentaient de la dureté que trente ans de guerre avaient miſe dans tous les eſprits. Il a fallu un ſiècle entier pour donner à l'Allemagne tout ce qui lui manquait. Les réfugiés de France ont commencé à y porter cette réforme, et c'eſt de tous les pays celui qui a retiré le plus d'avantage de la révocation de l'édit de Nantes. Tout le reſte s'eſt fait de ſoi-même et avec le temps. Les arts ſe communiquent toujours de proche en proche ; et enfin l'Allemagne eſt devenue auſſi floriſſante que l'était l'Italie au ſeizième ſiècle, lorſque tant de princes entretenaient à l'envi dans leurs cours la magnificence et la politeſſe.

CHAPITRE CLXXIX.

De l'Angleterre jusqu'à l'année 1641.

Si l'Espagne s'affaiblit par *Philippe II*, si la France tomba dans la décadence et dans le trouble après *Henri IV* jusqu'aux grands succès du cardinal de *Richelieu*, l'Angleterre déchut longtemps depuis le règne d'*Elisabeth*. Son successeur *Jacques I* devait avoir plus d'influence qu'elle dans l'Europe, puisqu'il joignait à la couronne d'Angleterre celle d'Ecosse; et cependant son règne fut bien moins glorieux.

Il est à remarquer que les lois de la succession au trône n'avaient pas en Angleterre cette sanction et cette force incontestable qu'elles ont en France et en Espagne. On compte pour un des droits de *Jacques* le testament d'*Elisabeth* qui l'appelait à la couronne †: et *Jacques* avait craint de n'être pas nommé dans le testament d'une reine respectée, dont les dernières volontés auraient pu diriger la nation.

Malgré ce qu'il devait au testament d'*Elisabeth*, il ne porta point le deuil de la meurtrière de sa mère. Dès qu'il fut reconnu roi, il crut l'être de droit divin; il se faisait traiter par cette raison de *sacrée majesté*. Ce fut-là le premier fondement du mécontentement de la nation, et des malheurs inouïs de son fils et de sa postérité.

Dans le temps paisible des premières années de son règne, il se forma la plus horrible conf-

† 1603.

piration

piration qui soit jamais entrée dans l'esprit humain : tous les autres complots qu'ont produit la vengeance, la politique, la barbarie des guerres civiles, le fanatisme même, n'approchent pas de l'atrocité de la conjuration des poudres. Les catholiques romains d'Angleterre s'étaient attendus à des condescendances que le roi n'eut point pour eux ; quelques-uns possédés plus que les autres de cette fureur de parti, et de cette mélancolie sombre qui détermine aux grands crimes, résolurent de faire régner leur religion en Angleterre, en exterminant d'un seul coup le roi, la famille royale et tous les pairs du royaume. Un *Perci*, de la maison de Northumberland, un *Catesbi*, et plusieurs autres, conçurent l'idée de mettre trente-six tonneaux de poudre sous la chambre où le roi devait haranguer son parlement †. Jamais crime ne fut d'une exécution plus facile, et jamais succès ne parut plus assuré. Personne ne pouvait soupçonner une entreprise si inouïe ; aucun empêchement n'y pouvait mettre obstacle. Les trente-six barils de poudre, achetés en Hollande en divers temps. étaient déjà placés sous les solives de la chambre, dans une cave de charbon louée depuis plusieurs mois par *Perci*. On n'attendait que le jour de l'assemblée ; il n'y aurait eu à craindre que le remords de quelque conjuré ; mais les jésuites *Garnet* et *Oldecorn*, auxquels ils s'étaient confessés,

† Février 1605.

avaient écarté les remords. *Perci*, qui allait sans pitié faire périr la noblesse et le roi, eut pitié d'un de ses amis nommé *Montéagle*, pair du royaume ; et ce seul mouvement d'humanité fit avorter l'entreprise. Il écrivit par une main étrangère à ce pair : *Si vous aimez votre vie, n'assistez point à l'ouverture du parlement ;* DIEU *et les hommes concourent à punir la perversité du temps : le danger sera passé en aussi peu de temps que vous en mettrez à brûler cette lettre.*

Perci dans sa sécurité ne croyait pas possible qu'on devinât que le parlement entier devait périr par un amas de poudre : cependant, la lettre ayant été lue dans le conseil du roi, et personne n'ayant pu conjecturer la nature du complot, dont il n'y avait pas le moindre indice, le roi réfléchissant sur le peu de temps que le danger devait durer, imagina précisément quel était le dessein des conjurés. On va par son ordre, la nuit même qui précédait le jour de l'assemblée, visiter les caves sous la salle : on trouve un homme à la porte, avec une mèche, et un cheval qui l'attendait : on trouve les trente-six tonneaux.

Perci et les chefs, au premier avis de la découverte, eurent encore le temps de rassembler cent cavaliers catholiques, et vendirent chèrement leurs vies. Huit conjurés seulement furent pris et exécutés. Les deux jésuites périrent du même supplice. Le roi soutint publiquement qu'ils avaient été légitimement condamnés : leur

ordre les soutint innocens, et en fit des martyrs. Tel était l'esprit du temps dans tous les pays où les querelles de la religion aveuglaient et pervertissaient les hommes.

Cependant la conspiration des poudres fut le seul grand exemple d'atrocité que les Anglais donnèrent au monde sous le règne de *Jacques I*. Loin d'être persécuteur, il embrassait ouvertement le tolérantisme; il censura vivement les presbytériens, qui enseignaient alors que l'enfer est nécessairement le partage de tout catholique romain.

Son règne fut une paix de vingt-deux années: le commerce florissait; la nation vivait dans l'abondance. Ce règne fut pourtant méprisé au-dehors et au-dedans; il le fut au-dehors, parce qu'étant à la tête du parti protestant en Europe, il ne le soutint pas contre le parti catholique dans la grande crise de la guerre de Bohème, et que *Jacques* abandonna son gendre l'électeur palatin; négociant quand il fallait combattre; trompé à la fois par la cour de Vienne et par celle de Madrid; envoyant toujours de célèbres ambassades, et n'ayant jamais d'alliés.

Son peu de crédit chez les nations étrangères contribua beaucoup à le priver de celui qu'il devait avoir chez lui. Son autorité en Angleterre éprouva un grand déchet par le creuset où il la mit lui-même en voulant lui donner trop de poids et trop d'éclat, ne cessant de dire à son parlement que DIEU l'avait fait maître absolu,

que tous leurs priviléges n'étaient que des conceſſions de la bonté des rois. Par-là il excitait les parlemens à examiner les bornes de l'autorité royale et l'étendue des droits de la nation. On chercha dès-lors à poſer des limites qu'on ne connaiſſait pas bien encore.

L'éloquence du roi ne ſervit qu'à lui attirer des critiques ſévères : on ne rendit pas à ſon érudition toute la juſtice qu'il croyait mériter. *Henri IV* ne l'appelait jamais que *Maître Jacques*, et ſes ſujets ne lui donnaient pas des titres plus flatteurs : auſſi il diſait à ſon parlement : *Je vous ai joué de la flûte, et vous n'avez point danſé ; je vous ai chanté des lamentations, et vous n'avez point été attendris.* Mettant ainſi ſes droits en compromis par de vains diſcours mal reçus, il n'obtint preſque jamais l'argent qu'il demandait. Ses libéralités et ſon indigence l'obligèrent, comme pluſieurs autres princes, de vendre des dignités et des titres que la vanité paie toujours chèrement. Il créa deux cents chevaliers baronnets héréditaires ; ce faible honneur fut payé deux mille livres ſterling par chacun d'eux. Toute la prérogative de ces baronnets conſiſtait à paſſer devant les chevaliers : ni les uns ni les autres n'entraient dans la chambre des pairs ; et le reſte de la nation fit peu de cas de cette diſtinction nouvelle.

Ce qui aliéna ſur-tout les Anglais de lui, ce fut ſon abandonnement à ſes favoris. *Louis XIII*, *Philippe III* et *Jacques* avaient en même

temps le même faible; et tandis que *Louis XIII* était absolument gouverné par *Cadenet* créé duc de *Luines*, *Philippe III* par *Sandoval* fait duc de *Lerme*, *Jacques* l'était par un écossais nommé *Carr*, qu'il fit comte de *Sommerset*; et depuis il quitta ce favori pour *George Villiers*, comme une femme abandonne un amant pour un autre.

Ce *George Villiers* est ce même *Buckingham*, fameux alors dans l'Europe par les agrémens de sa figure, par ses galanteries et par ses prétentions. Il fut le premier gentilhomme qui fut duc en Angleterre, sans être parent ou allié des rois. C'était un de ces caprices de l'esprit humain, qu'un roi théologien écrivant sur la controverse se livrât sans réserve à un héros de roman. *Buckingham* mit dans la tête du prince de Galles, qui fut depuis l'infortuné *Charles I*, d'aller déguisé et sans aucune suite faire l'amour dans Madrid à l'infante d'Espagne, dont on ménageait alors le mariage avec ce jeune prince, s'offrant à lui servir d'écuyer dans ce voyage de chevalerie errante. *Jacques*, que l'on appelait le *Salomon d'Angleterre*, donna les mains à cette bizarre aventure, dans laquelle il hasardait la sureté de son fils. Plus il fut obligé de ménager alors la branche d'Autriche, moins il put servir la cause protestante, et celle du palatin son gendre.

Pour rendre l'aventure complète le duc de *Buckingham*, amoureux de la duchesse d'*Olivarès*, outragea de paroles le duc son mari, premier ministre, rompit le mariage avec l'infante

et ramena le prince de Galles en Angleterre aussi précipitamment qu'il en était parti. Il négocia aussitôt le mariage de *Charles* avec *Henriette* fille de *Henri IV* et sœur de *Louis XIII*; et quoiqu'il se laissât emporter en France à de plus grandes témérités qu'en Espagne, il réussit: mais *Jacques* ne regagna jamais dans sa nation le crédit qu'il avait perdu. Ces prérogatives de la majesté royale, qu'il mêlait dans tous ses discours, et qu'il ne soutint point par ses actions, firent naître une faction qui renversa le trône, et en disposa plus d'une fois après l'avoir souillé de sang. Cette faction fut celle des puritains, qui a subsisté long-temps sous le nom de *Wighs* et le parti opposé, qui fut celui de l'Eglise anglicane et de l'autorité royale, a pris le nom de *Toris*. Ces animosités inspirèrent dès-lors à la nation un esprit de dureté, de violence et de tristesse, qui étouffa le germe des sciences et des arts à peine développé.

Quelques génies du temps d'*Elisabeth* avaient défriché le champ de la littérature, toujours inculte jusqu'alors en Angleterre. *Shakespeare*, et après lui *Ben-Johnson* paraissaient dégrossir le théâtre barbare de la nation. *Spencer* avait ressuscité la poésie épique. *François Bacon*, plus estimable dans ses travaux littéraires que dans sa place de chancelier, ouvrait une carrière toute nouvelle à la philosophie. Les esprits se polissaient, s'éclairaient. Les disputes du clergé et les animosités entre le parti royal et le parlement ramenèrent la barbarie.

Les limites du pouvoir royal, des priviléges parlementaires et des libertés de la nation, étaient difficiles à discerner, tant en Angleterre qu'en Ecosse. Celles des droits de l'épiscopat anglican et écossais ne l'étaient pas moins. *Henri VIII* avait renversé toutes les barrières; *Elisabeth* en trouva quelques-unes nouvellement posées, qu'elle abaissa et qu'elle releva avec dextérité. *Jacques I* disputa; il ne les abattit point, mais il prétendit qu'il fallait les abattre toutes; et la nation avertie par lui se préparait à les défendre. *Charles I*, bientôt après son avénement †, voulut faire ce que son père avait trop proposé et qu'il n'avait point fait.

L'Angleterre était en possession, comme l'Allemagne, la Pologne, la Suède, le Danemarck, d'accorder à ses souverains les subsides, comme un don libre et volontaire. *Charles I* voulut secourir l'électeur palatin son beau-frère, et les protestans contre l'empereur. *Jacques* son père avait enfin entamé ce dessein la dernière année de sa vie, lorsqu'il n'en était plus temps. Il fallait de l'argent pour envoyer des troupes dans le bas Palatinat; il en fallait pour les autres dépenses: ce n'est qu'avec ce métal qu'on est puissant, depuis qu'il est devenu le signe représentatif de toutes choses. Le roi en demandait comme une dette; le parlement n'en voulait accorder que comme un don gratuit; et avant de l'accorder, il voulait que le roi réformât des abus.

† 1625 et suiv.

Si l'on attendait dans chaque royaume que tous les abus fussent réformés pour avoir de quoi lever des troupes, on ne ferait jamais la guerre. *Charles I* était déterminé par sa sœur la princesse palatine à cet armement ; c'était elle qui avait forcé le prince son mari à recevoir la couronne de Bohème, qui ensuite avait pendant cinq ans entiers sollicité le roi son père à la secourir, et qui enfin obtenait par les inspirations du duc de *Buckingham* un secours si long-temps différé. Le parlement ne donna qu'un très-léger subside. Il y avait quelques exemples en Angleterre de rois qui, ne voulant point assembler de parlement, et ayant besoin d'argent, en avaient extorqué des particuliers par voie d'emprunt. Le prêt était forcé : celui qui prêtait perdait d'ordinaire son argent, et celui qui ne prêtait pas était mis en prison. Ces moyens tyranniques avaient été mis en usage dans des occasions où un roi affermi et armé pouvait exercer impunément quelques vexations. *Charles I* se servit de cette voie, qu'il adoucit ; il emprunta quelques deniers, avec lesquels il eut une flotte et des soldats qui revinrent sans avoir rien fait.

† Il fallut assembler un parlement nouveau. La chambre des communes, au lieu de secourir le roi, poursuivit son favori le duc de *Bukingham*, dont la puissance et la fierté révoltaient la nation. *Charles*, loin de souffrir l'outrage qu'on lui fesait dans la personne de son ministre, fit

† 1626.

mettre en prison deux membres de la chambre des plus ardens à l'accuser. Cet acte de despotisme, qui violait les lois, ne fut pas soutenu; et la faiblesse avec laquelle il relâcha les deux prisonniers enhardit contre lui les esprits, que la détention de ces deux membres avait irrités. Il mit en prison pour le même sujet un pair du royaume, et le relâcha de même. Ce n'était pas le moyen d'obtenir des subsides; aussi n'en eut-il point. Les emprunts forcés continuèrent. On logea des gens de guerre chez les bourgeois qui ne voulurent pas prêter, et cette conduite acheva d'aliéner tous les cœurs. Le duc *Buckingham* augmenta le mécontement général par son expédition infructueuse à la Rochelle. Un nouveau parlement fut convoqué †, mais c'était assembler des citoyens irrités: ils ne songeaient qu'à rétablir les droits de la nation et du parlement; ils votèrent que la fameuse loi *Habeas Corpus*, la gardienne de la liberté, ne devait jamais recevoir d'atteinte; qu'aucune levée de deniers ne devait être faite que par acte du parlement, et que c'était violer la liberté et la propriété, de loger les gens de guerre chez les bourgeois. Le roi s'opiniâtrant toujours à soutenir son autorité, et à demander de l'argent, affaiblissait l'une et n'obtenait point l'autre. On voulait toujours faire le procès au duc de *Buckingham*. Un fanatique nommé *Felton*, comme on l'a déjà dit, rendu furieux par cette animo-

† 1627.

sité générale, assassina le premier ministre dans sa propre maison et au milieu de ses courtisans †: ce coup fit voir quelle fureur commençait dès-lors à saisir la nation.

Il y avait un petit droit sur l'importation et l'exportation des marchandises, qu'on nommait *droit de tonnage et de pondage*. Le feu roi en avait toujours joui par acte du parlment, et *Charles* croyait n'avoir pas besoin d'un second acte. Trois marchands de Londres ayant refusé de payer cette petite taxe, les officiers de la douane saisirent leurs marchandises. Un de ces trois marchands était membre de la chambre basse. Cette chambre, ayant à soutenir à la fois ses libertés et celles du peuple, poursuivit les commis du roi. Le roi irrité cassa le parlement, et fit emprisonner quatre membres de la chambre. Ce sont-là les faibles et premiers principes qui bouleverserent tout l'Etat, et qui ensanglantèrent le trône.

A ces sources du malheur public se joignit le torrent des dissentions ecclésiastiques en Ecosse. *Charles* voulut remplir les projets de son père dans la religion comme dans l'Etat. L'épiscopat n'avait point été aboli en Ecosse au temps de la réformation, avant *Marie Stuart*; mais ces évêques protestans étaient subjugués par les presbytériens. Une république de prêtres égaux entr'eux gouvernait le peuple écossais. C'était le seul pays de la terre où les honneurs et les

† 1628.

richeſſes ne rendaient pas les évêques puiſſans. La ſéance au parlement, les droits honorifiques, les revenus de leur ſiége leur étaient conſervés; mais ils étaient paſteurs ſans troupeau, et pairs ſans crédit. Le parlement écoſſais, tout presbytérien, ne laiſſait ſubſiſter les évêques que pour les avilir. Les anciennes abbayes étaient entre les mains des ſéculiers, qui entraient au parlement en vertu de ce titre d'abbé. Peu à peu le nombre de ces abbés titulaires diminua. *Jacques I* rétablit l'épiſcopat dans tous ſes droits. Le roi d'Angleterre n'était pas reconnu chef de l'Egliſe en Ecoſſe; mais étant né dans le pays, et prodiguant l'argent anglais, les penſions et les charges à pluſieurs membres, il était plus maître à Edimbourg qu'à Londres. Le rétabliſſement de l'épiſcopat n'empêcha pas l'aſſemblée presbytérienne de ſubſiſter. Ces deux corps ſe choquèrent toujours, et la république ſynodale l'emporta toujours ſur la monarchie épiſcopale. *Jacques*, qui regardait les évêques comme attachés au trône, et les calviniſtes presbytériens comme ennemis du trône, crut qu'il réunirait le peuple écoſſais aux évêques en feſant recevoir une liturgie nouvelle, qui était préciſément la liturgie anglicane. Il mourut avant d'accomplir ce deſſein, que *Charles* ſon fils voulut exécuter.

La liturgie conſiſtait dans quelques formules de prières, dans quelques cérémonies, dans un ſurplis que les célébrans devaient porter à

l'église. A peine l'évêque d'Edimbourg eut fait lecture dans l'église des canons qui établissaient ces usages indifférens que le peuple s'éleva contre lui en fureur, et lui jeta des pierres. La sédition passa de ville en ville. Les presbytériens firent une ligue, comme s'il s'était agi du renversement de toutes les lois divines et humaines. D'un côté cette passion si naturelle aux grands de soutenir leurs entreprises, et de l'autre la fureur populaire excitèrent une guerre civile en Ecosse.

On ne sut pas alors ce qui la fomentait, et ce qui prépara la fin tragique de *Charles*; c'était le cardinal de *Richelieu*. Ce ministre-roi voulant empêcher *Marie de Médicis* de trouver un asile en Angleterre chez sa fille, et engager *Charles* dans les intérêts de la France, essuya du monarque anglais, plus fier que politique, des refus qui l'aigrirent. On lit dans une lettre du cardinal au comte d'*Estrades*, alors envoyé en Angleterre, ces propres mots bien remarquables, que nous avons déjà rapportés: † *Le roi et la reine d'Angleterre se repentiront, avant qu'il soit un an, d'avoir négligé mes offres; on connaîtra bientôt qu'on ne doit pas me mépriser.*

Il avait parmi ses secrétaires un prêtre Irlandais, qu'il envoya à Londres et à Edimbourg semer la discorde avec de l'argent parmi les puritains; et la lettre au comte d'*Estrades* est encore un monument de cette manœuvre. Si l'on

† 1637.

ouvrait toutes les archives; on y verrait toujours la religion immolée à l'intérêt et à la vengeance.

Les Ecoſſais armèrent. *Charles* eut recours au clergé, anglicanet même aux catholiques d'Angleterre, qui tous haïſſaient également les puritains. Ils ne lui fournirent de l'argent que parce que c'était une guerre de religion; et il eut même juſqu'à vingt mille hommes pour quelques mois. Ces vingt mille hommes ne lui ſervirent guère qu'à négocier; et quand la plus grande partie de cette armée fut diſſipée faute de paye, les négociations devinrent plus difficiles. Il fallut donc ſe réſoudre encore à la guerre. † On trouve peu d'exemples dans l'hiſtoire d'une grandeur d'ame pareille à celle des ſeigneurs qui compoſaient le conſeil ſecret du roi: ils lui ſacrifièrent tous une grande partie de leurs biens. Le célèbre *Laud* archevêque de Cantorbéri, le marquis *Hamilton* ſur-tout ſe ſignalèrent dans cette généroſité; et le fameux comte de *Strafford* donna ſeul vingt mille livres ſterling; mais ces libéralités n'étant pas à beaucoup près ſuffiſantes, le roi fut encore obligé de convoquer un parlement.

La chambre des communes ne regardait pas les Ecoſſais comme des ennemis, mais comme des frères qui lui enſeignaient à défendre ſes priviléges. Le roi ne recueillit d'elle que des plaintes amères contre tous les moyens dont il

† 1638 et ſuiv.

se servait pour avoir des secours qu'elle lui refusait. Tous les droits que le roi s'était arrogés furent déclarés abusifs : impôt de tonnage et pontage, impôt de marine, vente de priviléges exclusifs à des marchands, logement de soldats par billets chez les bourgeois, enfin tout ce qui gênait la liberté publique. On se plaignit surtout d'une cour de justice nommée la *Chambre étoilée*, dont les arrêts avaient condamné trop sévèrement plusieurs citoyens. *Charles* cassa ce nouveau parlement, et aggrava ainsi les griefs de la nation.

Il semblait que *Charles* prît à tâche de révolter tous les esprits; car au lieu de ménager la ville de Londres dans des circonstances si délicates, il lui fit intenter un procès devant la *Chambre étoilée*, pour quelques terres en Irlande, et la fit condamner à une amende considérable. Il continua à exiger toutes les taxes contre lesquelles le parlement s'était récrié. Un roi despotique, qui en aurait usé ainsi, aurait révolté ses sujets; à plus forte raison un roi d'une monarchie limitée. Mal secouru par les Anglais, secrètement inquiété par les intrigues du cardinal de *Richelieu*, il ne put empêcher l'armée des puritains écossais de pénétrer jusqu'à Newcastle. Ayant ainsi préparé ses malheurs, il convoqua enfin le parlement † qui acheva sa ruine.

Cette assemblée commença, comme toutes les autres, par lui demander la réparation des

† 1640.

griefs, abolition de la *Chambre étoilée*, suppression des impôts arbitraires, et particulièrement de celui de la marine; enfin elle voulut que le parlement fût convoqué tous les trois ans. *Charles* ne pouvant plus résister accorda tout. Il crut regagner son autorité en pliant, et il se trompa. Il comptait que son parlement l'aiderait à se venger des Ecossais qui avaient fait une irruption en Angleterre; et ce même parlement leur fit présent de trois cents mille livres sterling, pour les récompenser de la guerre civile. Il se flattait d'abaisser en Angleterre le parti des puritains, et presque toute la chambre des communes était puritaine. Il aimait tendrement le comte de *Strafford*, dévoué si généreusement à son service, et la chambre des communes pour ce dévouement même accusa *Strafford* de haute trahison. On lui imputa quelques malversations inévitables dans ces temps de troubles, mais commises toutes pour le service du roi, et sur-tout effacées par la grandeur d'ame avec laquelle il l'avait secouru. Les pairs le condamnèrent; il fallait le consentement du roi pour l'exécution. Le peuple féroce demandait ce sang à grands cris. *Strafford* poussa la vertu jusqu'à supplier lui-même le roi de consentir à sa mort; et le roi poussa la faiblesse jusqu'à signer cet acte fatal †, qui apprit aux Anglais à répandre un sang plus précieux. On ne voit point dans les grands-hommes de *Plutarque*

† 1641.

une telle magnanimité dans un citoyen, ni une telle faibleſſe dans un monarque.

CHAPITRE CLXXX.

Des malheurs et de la mort de Charles I.

L'ANGLETERRE, l'Ecoſſe et l'Irlande étaient alors partagées en factions violentes, ainſi que l'était la France ; mais celles de la France n'étaient que des cabales de princes et de ſeigneurs contre un premier miniſtre qui les écraſait ; et les partis qui diviſaient le royaume de *Charles I* étaient des convulſions générales dans tous les eſprits, une ardeur violente et réfléchie de changer la conſtitution de l'Etat, un deſſein mal conçu chez les royaliſtes d'établir le pouvoir deſpotique, la fureur de la liberté dans la nation, la ſoif de l'autorité dans la chambre des communes, le déſir vague dans les évêques d'écraſer le parti calviniſte-puritain, le projet formé chez les puritains d'humilier les évêques, et enfin le plan ſuivi et caché de ceux qu'on appelait *indépendans*, qui conſiſtait à ſe ſervir des fautes de tous les autres pour devenir leurs maîtres.

† Au milieu de tous ces troubles les catholiques d'Irlande crurent avoir trouvé enfin le temps de ſecouer le joug de l'Angleterre. La religion et la liberté, ces deux ſources des plus

† Octob. 1641.

grandes

grandes actions, les précipitèrent dans une entreprise horrible, dont il n'y a d'exemple que dans la St Barthelemi. Ils complotèrent d'assassiner tous les protestans de leur île, et en effet ils en égorgèrent plus de quarante mille. Ce massacre n'a pas dans l'histoire des crimes la même célébrité que la St Barthelemi; il fut pourtant aussi général et aussi distingué par toutes les horreurs qui peuvent signaler un tel fanatisme. Mais cette dernière conspiration de la moitié d'un peuple contre l'autre pour cause de religion se fesait dans une île alors peu connue des autres nations; elle ne fut point autorisée par des personnages aussi considérables qu'une *Catherine de Médicis*, un roi de France, un duc de *Guise*: les victimes immolées n'étaient pas aussi illustres, quoiqu'aussi nombreuses. La scène ne fut pas moins souillée de sang; mais le théâtre n'attirait pas les yeux de l'Europe. Tout retentit encore des fureurs de la St Barthelemi, et les massacres d'Irlande sont presque oubliés.

Si on comptait les meurtres que le fanatisme a commis depuis les querelles d'*Athanase* et d'*Arius* jusqu'à nos jours, on verrait que ces querelles ont plus servi que les combats à dépeupler la terre: car dans les batailles on ne détruit que l'espèce mâle, toujours plus nombreuse, que la femelle; mais dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes.

Pendant qu'une partie du peuple irlandais égorgeait l'autre, le roi *Charles I* était en Ecosse, à peine pacifiée, et la chambre des communes gouvernait l'Angleterre. Ces catholiques irlandais, pour se justifier de ce massacre, prétendirent avoir reçu une commission du roi même pour prendre les armes; et *Charles*, qui demandait du secours contr'eux à l'Ecosse et à l'Angleterre, se vit accusé du crime même qu'il voulait punir. Le parlement d'Ecosse le renvoie avec raison au parlement de Londres, parce que l'Irlande appartient en effet à l'Angleterre, et non pas à l'Ecosse. Il retourne donc à Londres. La chambre basse croyant, ou feignant de croire qu'il a part en effet à la rébellion des Irlandais, n'envoie que peu d'argent et peu de troupes dans cette île, pour ne pas dégarnir le royaume, et fait au roi la remontrance la plus terrible.

Elle lui signifie " qu'il faut désormais qu'il „ n'ait pour conseil que ceux que le parlement „ lui nommera; et en cas de refus elle le me„ nace de prendre des mesures." Trois membres de la chambre allèrent lui présenter à genoux cette requête qui lui déclarait la guerre. *Olivier Cromwell* était déjà dans ce temps-là admis dans la chambre basse; et il dit que *si ce projet de remontrance ne passait pas dans la chambre, il vendrait le peu qu'il avait de bien, et se retirerait de l'Angleterre.*

Ce discours prouve qu'il était alors fanatique de la liberté, que son ambition développée foula depuis aux pieds.

† *Charles* n'osait pas alors dissoudre le parlement: on ne lui eût pas obéi. Il avait pour lui plusieurs officiers de l'armée assemblée auparavant contre l'Ecosse, assidus auprès de sa personne. Il était soutenu par les évêques et les seigneurs catholiques épars dans Londres; eux qui avaient voulu dans la conspiration des poudres exterminer la famille royale, se livraient alors à ses intérêts; tout le reste était contre le roi. Déjà le peuple de Londres, excité par les puritains de la chambre basse, remplissait la ville de séditions: il criait à la porte de la chambre des pairs *Point d'évêques*, *point d'évêques*. Douze prélats intimidés résolurent de s'absenter, et protestèrent contre tout ce qui se ferait pendant leur absence. La chambre des pairs les envoya à la Tour, et bientôt après les autres évêques se retirèrent du parlement.

Dans ce déclin de la puissance du roi, un de ses favoris, le lord *Digby*, lui donna le fatal conseil de la soutenir par un coup d'autorité. Le roi oublia que c'était précisément le temps où il ne fallait pas la compromettre. Il alla lui-même dans la chambre des communes, pour y faire arrêter cinq sénateurs les plus opposés à ses intérêts, et qu'il accusait de haute trahison. Ces cinq membres s'étaient évadés; toute la chambre se récria sur la violation de ses priviléges. Le roi, comme un homme égaré qui ne sait plus à quoi se prendre, va de la chambre

† 1641.

des communes à l'hôtel-de-ville lui demander du secours. Le conseil de la ville ne lui répond que par des plaintes contre lui-même. Il se retire à Windsor, et là, ne pouvant plus soutenir la démarche qu'on lui avait conseillée, il écrit à la chambre basse *qu'il se désiste de ses procédures contre ses membres, et qu'il prendra autant de soin des priviléges du parlement que de sa propre vie.* Sa violence l'avait rendu odieux, et le pardon qu'il en demandait le rendait méprisable.

La chambre basse commençait alors à gouverner l'Etat. Les pairs sont en parlement *pour eux-mêmes ;* c'est l'ancien droit des barons et des seigneurs de fiefs ; les communes sont en parlement pour les villes et les bourgs dont elles sont députées. Le peuple avait bien plus de confiance dans ses députés, qui le représentent, que dans les pairs. Ceux-ci, pour regagner le crédit qu'ils perdaient insensiblement entraient dans les sentimens de la nation, et soutenaient l'autorité d'un parlement dont ils étaient originairement la partie principale.

Pendant cette anarchie les rebelles d'Irlande triomphent, et teints du sang de leurs compatriotes, ils s'autorisent encore du nom du roi, et sur-tout de celui de la reine sa femme, parce qu'elle était catholique. Les deux chambres du parlement proposent d'armer les milices du royaume ; bien entendu qu'elles ne mettront à leur tête que des officiers dépendans du parlement. On ne pouvait rien faire selon la loi au

sujet des milices sans le consentement du roi. Le parlement s'attendait bien qu'il ne souscrirait pas à un établissement fait contre lui-même. Ce prince se retire, ou plutôt fuit vers le nord d'Angleterre. Sa femme *Henriette de France*, fille de *Henri IV*, qui avait presque toutes les qualités du roi son père, l'activité et l'intrépidité, l'insinuation et même la galanterie, secourut en héroïne un époux à qui d'ailleurs elle était infidelle. Elle vend ses meubles et ses pierreries, emprunte l'argent en Angleterre, en Hollande, donne tout à son mari, passe en Hollande elle-même pour solliciter des secours par le moyen de la princesse *Marie* sa fille, femme du prince d'Orange. Elle négocie dans les cours du Nord, elle cherche par-tout de l'appui, excepté dans sa patrie, où le cardinal de *Richelieu* son ennemi et le roi son frère étaient mourans.

La guerre civile n'était point encore déclarée. Le parlement avait de son autorité mis un gouverneur, nommé le chevalier *Hotham*, dans Hull, petite ville maritime de la province d'Yorck. Il y avait depuis long-temps des magasins d'armes et de munitions. Le roi s'y transporte, et veut y entrer. *Hotham* fait fermer les portes, et conservant encore du respect pour la personne du roi son maître, il se met à genoux sur ses remparts, en lui demandant pardon de lui désobéir. On lui résista depuis moins respectueusement. Les manifestes du roi et du parlement inondent l'Angleterre. Les seigneurs

attachés au roi se rendent auprès de lui. Il fait venir de Londres le grand sceau du royaume, sans lequel on avait cru qu'il n'y a point de loi; mais les lois que le parlement faisait contre lui n'en étaient pas moins promulguées. Il arbora son étendard royal à Nottingham; mais cet étendard ne fut d'abord entouré que de quelques milices sans armes. Enfin avec les secours que lui fournit la reine sa femme, avec les présens de l'université d'Oxford, qui lui donna toute son argenterie, et avec tout ce que ses amis lui fournirent, il eut une armée d'environ quatorze mille hommes.

Le parlement, qui disposait de l'argent de la nation, en avait une plus considérable. *Charles* protesta d'abord en présence de la sienne qu'il *maintiendrait les lois du royaume, et les privilèges même du parlement armé contre lui; et qu'il vivrait et mourrait dans la véritable religion protestante.* C'est ainsi que les princes, en fait de religion, obéissent plus aux peuples que les peuples ne leur obéissent. Quand une fois ce qu'on appelle *le dogme* est enraciné dans une nation, il faut que le souverain dise qu'il mourra pour ce dogme. Il est plus aisé de tenir ce discours que d'éclairer le peuple. (8)

(8) Le dernier parti serait le plus noble et le plus sûr. Les princes ont cru faire un grand trait de politique en se parant d'un zèle religieux, et ils n'ont fait par-là que se mettre dans la dépendance des fanatiques de leur secte, et assurer aux partis politiques, soulevés contr'eux, l'appui du fanatisme de toutes les autres; or cet appui seul a pu donner à ces partis la force de résister à l'autorité royale ou de la détruire.

Les armées du roi furent presque toujours commandées par le prince *Robert*, frère de l'infortuné *Fréderic* électeur palatin, prince d'un grand courage, renommé d'ailleurs pour ses connaissances dans la physique, dans laquelle il fit des découvertes.

† Les combats de Vorcester et d'Edgehill furent d'abord favorables à la cause du roi. Il s'avanca jusqu'auprès de Londres. La reine sa femme lui amena de Hollande des soldats, de l'artillerie, des armes, des munitions. Elle repartit sur le champ pour aller chercher de nouveaux secours qu'elle amena quelques mois après. On reconnaissait dans cette activité courageuse la fille de *Henri IV*. Les parlementaires ne furent point découragés; ils sentaient leurs ressources: tout vaincus qu'ils étaient, ils agissaient comme des maîtres contre lesquels le roi était révolté.

Ils condamnaient à la mort pour crime de haute trahison les sujets qui voulaient rendre au roi des villes; et le roi ne voulut point alors

Il n'est pas même nécessaire pour la sureté et l'indépendance d'un prince qu'il s'occupe directement du soin d'éclairer ses sujets; il suffit qu'il cesse de protéger et sur-tout de payer ceux dont le métier est de les tromper. Dans l'état actuel de l'Europe toute révolution prompte est impossible, à moins que le fanatisme religieux n'en soit un des mobiles. Ainsi tous les soins que prend un prince pour protéger la religion, et empêcher le peuple de secouer le joug des prêtres, n'ont d'autre effet que de conserver aux factieux de ses Etats le seul moyen de renverser son trône qu'ils puissent employer avec succès.

† 1642.

uſer de repréſailles contre ſes priſonniers. Cela ſeul peut juſtifier aux yeux de la poſtérité celui qui fut ſi criminel aux yeux de ſon peuple. Les politiques les juſtifient moins d'avoir trop négocié, tandis qu'il devait ſelon eux profiter d'un premier ſuccès, et n'employer que ce courage actif et intrépide qui ſeul peut finir de pareils débats.

† *Charles* et le prince *Robert*, quoique battus à Newbury, eurent pourtant l'avantage de la campagne. Le parlement n'en fut que plus opiniâtre. On voyait, ce qui eſt très-rare, une compagnie, plus ferme et plus inébranlable dans ſes vues qu'un roi à la tête de ſon armée.

Les puritains qui dominaient dans les deux chambres levèrent enfin le maſque : ils s'unirent ſolennellement avec l'Ecoſſe, et ſignèrent le fameux *Convenant* † par lequel ils s'engagèrent à détruire l'épiſcopat. Il était viſible, par ce convenant, que l'Ecoſſe et l'Angleterre puritaines voulaient s'ériger en république. C'était l'eſprit du calviniſme : il tenta long-temps en France cette grande entrepriſe ; il l'exécuta en Hollande ; mais en France et en Angleterre on ne pouvait arriver à ce but ſi cher aux peuples qu'à travers des flots de ſang.

Tandis que le presbytérianiſme armait ainſi l'Angleterre et l'Ecoſſe, le catholiciſme ſervait encore de prétexte aux rebelles d'Irlande, qui teints du ſang de quarante mille compatriotes,

† 1643. †† 1648.

continuaient

continuaient à se défendre contre les troupes envoyées par le parlement de Londres. Les guerres de religion sous *Louis XIII* étaient toutes récentes, et l'invasion des Suédois en Allemagne, sous prétexte de religion, durait encore dans toute sa force. C'était une chose bien déplorable que les chrétiens eussent cherché durant tant de siècles dans le dogme, dans le culte, dans la discipline, dans la hiérarchie, de quoi ensanglanter presque sans relâche la partie de l'Europe où ils sont établis.

La fureur de la guerre civile était nourrie par cette austérité sombre et atroce que les puritains affectaient. Le parlement prit ce temps pour faire brûler par le bourreau un petit livre du roi *Jacques I*, dans lequel ce monarque savant soutenait qu'il était permis de se divertir le dimanche après le service divin. On croyait par là servir la religion et outrager le roi régnant. Quelque temps après, ce même parlement s'avisa d'indiquer un jour de jeûne par semaine, et d'ordonner qu'on payât la valeur du repas qu'on se retranchait, pour subvenir à la guerre civile. L'empereur *Rodolphe* avait cru se soutenir contre les Turcs par des aumônes: le parti parlementaire essaya dans Londres de vaincre par des jeûnes.

De tant de troubles qui ont si souvent bouleversé l'Angleterre avant qu'elle ait pris la forme stable et heureuse qu'elle a de nos jours, les troubles de ces années, jusqu'à la mort du roi,

furent les seuls où l'excès du ridicule se mêla aux excès de la fureur. Ce ridicule, que les réformateurs avaient tant reproché à la communion romaine, devint le partage des presbytériens. Les évêques se conduisirent en lâches : ils devaient mourir pour défendre une cause qu'ils croyaient juste : mais les presbytériens se conduisirent en insensés ; leurs habillemens, leurs discours, leurs basses allusions aux passages de l'évangile, leurs contorsions, leurs sermons, leurs prédictions, tout en eux aurait mérité, dans des temps plus tranquilles, d'être joué à la foire de Londres, si cette farce n'avait pas été trop dégoûtante. Mais malheureusement l'absurdité de ces fanatiques se joignait à la fureur ; les mêmes hommes dont les enfans se seraient moqués imprimaient la terreur en se baignant dans le sang ; et ils étaient à la fois les plus fous de tous les hommes, et les plus redoutables.

Il ne faut pas croire que dans aucune des factions, ni en Angleterre, ni en Irlande, ni en Ecosse, ni auprès du roi, ni parmi ses ennemis, il y eût beaucoup de ces esprits déliés qui, dégagés des préjugés de leur parti, se servent des erreurs et du fanatisme des autres pour les gouverner. Ce n'était pas là le génie de ces nations. Presque tout le monde était de bonne foi dans le parti qu'il avait embrassé. Ceux qui en changeaient pour des mécontentemens particuliers changeaient presque tous

avec hauteur. Les indépendans étaient les seuls qui cachassent leurs desseins; premièrement, parce qu'étant à peine comptés pour chrétiens, ils auraient trop révolté les autres sectes; en second lieu, parce qu'ils avaient des idées fanatiques de l'égalité primitive des hommes, et que ce système d'égalité choquait trop l'ambition des autres.

Une des grandes preuves de cette atrocité inflexible, répandue alors dans les esprits, c'est le supplice de l'archevêque de Cantorbéri *Guillaume Laud*, qui, après avoir été quatre ans en prison, fut enfin condamné par le parlement. Le seul crime bien constaté qu'on lui reprocha était de s'être servi de quelques cérémonies de l'Eglise romaine en consacrant une église de Londres. La sentence porta qu'il serait pendu, et qu'on lui arracherait le cœur pour lui en battre les joues; supplice ordinaire des traîtres: on lui fit grâce en lui coupant la tête.

Charles voyant les parlemens d'Angleterre et d'Ecosse réunis contre lui, pressé entre les armées de ces deux royaumes, crut devoir faire au moins une trève avec les catholiques rebelles d'Irlande, afin d'engager à sa cause une partie des troupes anglaises qui servaient dans cette île. Cette politique lui réussit. Il eut à son service, non-seulement beaucoup d'anglais de l'armée d'Irlande, mais encore un grand nombre d'irlandais qui vinrent grossir son armée. Alors le parlement l'accusa hautement d'avoir été l'auteur

de la rebellion d'Irlande et du massacre. Malheureusement ces troupes nouvelles, sur lesquelles il devait tant compter, furent entièrement défaites par le lord *Fairfax* †, l'un des généraux parlementaires ; et il ne resta au roi que la douleur d'avoir donné à ses ennemis le prétexte de l'accuser d'être complice des Irlandais.

Il marchait d'infortune en infortune. Le prince *Robert*, ayant soutenu long-temps l'honneur des armes royales, est battu auprès d'Yorck, et son armée est dissipé †† par *Manchester* et *Fairfax*. *Charles* se retire dans Oxford, où il est bientôt assiégé. La reine fuit en France. Le danger du roi excite à la vérité ses amis à faire de nouveaux efforts. Le siége d'Oxford fut levé. Il rassembla des troupes ; il eut quelques succès. Cette apparence de fortune ne dura pas. Le parlement était toujours en état de lui opposer une armée plus forte que la sienne. Les généraux *Essex*, *Manchester* et *Waller* attaquèrent *Charles* à Newbury sur le chemin d'Oxford. *Cromwell* était colonel dans leur armée ; il s'était déjà fait connaître par des actions d'une valeur extraordinaire. On a écrit qu'à cette bataille de Newbury †††, le corps que *Manchester* commandait ayant plié, et *Manchester* lui-même étant entraîné dans la fuite, *Cromwell* courut à lui tout blessé, et lui dit : *Vous vous trompez, milord, ce n'est pas de ce côté que sont les ennemis ;* qu'il le ramena au combat, et qu'enfin on ne dut qu'à *Cromwell* le

† 1643. †† 1644. ††† 27 octob. 1644.

succès de cette journée. Ce qui est certain c'est que *Cromwell*, qui commençait à avoir autant de crédit dans la chambre des communes qu'il avait de réputation dans l'armée, accusa son général de n'avoir pas fait son devoir.

Le penchant des Anglais pour des choses inouïes fit éclater alors une étrange nouveauté, qui développa le caractère de *Cromwell*, et qui fut à la fois l'origine de sa grandeur, de la chute du parlement et de l'épiscopat, du meurtre du roi et de la destruction de la monarchie. La secte des *indépendans* commençait à faire quelque bruit. Les presbytériens les plus emportés s'étaient jetés dans ce parti: ils ressemblaient aux quackers, en ce qu'ils ne voulaient d'autres prêtres qu'eux-mêmes, ni d'autre explication de l'Evangile que celle de leurs propres lumières: ils différaient d'eux en ce qu'ils étaient aussi turbulens que les quackers étaient pacifiques. Leur projet chimérique était l'égalité entre tous les hommes; mais ils allaient à cette égalité par la violence. *Olivier Cromwell* les regarda comme des instrumens propres à favoriser ses desseins.

La ville de Londres, partagée entre plusieurs factions, se plaignait alors du fardeau de la guerre civile que le parlement appesantissait sur elle. *Cromwell* fit proposer à la chambre des communes par quelques indépendans de réformer l'armée, et de s'engager eux et les pairs à renoncer à tous les emplois civils et militaires. Tous

ces emplois étaient entre les mains des membres des deux chambres. Trois pairs étaient généraux des armées parlementaires. La plupart des colonels et des majors des tréſoriers, des munitionnaires, des commiſſaires de toute eſpèce, étaient de la chambre des communes. Pouvait-on ſe flatter d'engager par la force de la parole tant d'hommes puiſſans à ſacrifier leurs dignités et leurs revenus? c'eſt pourtant ce qui arriva dans une ſeule ſéance. La chambre des communes ſur-tout fut éblouie de l'idée de régner ſur les eſprits du peuple par un déſintéreſſement ſans exemple. On appela cet acte *l'acte du renoncement à ſoi même.* Les pairs héſitèrent; mais la chambre des communes les entraîna. Les lords *Eſſex*, *Damby*, *Fairfax*, *Mancheſter*, ſe dépoſèrent eux-mêmes du généralat †; et le chevalier *Fairfax*, fils du général, n'étant point de la chambre des communes, fut nommé ſeul commandant de l'armée.

C'était ce que voulait *Cromwell:* il avait un empire abſolu ſur le chevalier *Fairfax:* il en avait un ſi grand dans la chambre qu'on lui conſerva un régiment, quoiqu'il fût membre du parlement; et même il fut ordonné au général de lui confier le commandement de la cavalerie qu'on envoyait alors à Oxford. Le même homme, qui avait eu l'adreſſe d'ôter à tous les ſénateurs tous les emplois militaires, eut celle de faire conſerver dans leurs poſtes les officiers du

† 1645.

parti des indépendans; et dès-lors on s'aperçut bien que l'armée devait gouverner le parlement. Le nouveau général *Fairfax* aidé de *Cromwell* réforma toute l'armée, incorpora des régimens dans d'autres, changea tous les corps, établit une discipline nouvelle: ce qui dans tout autre temps eût excité une révolte se fit alors sans résistance.

Cette armée animée d'un nouvel esprit marcha droit au roi près d'Oxford; et alors se donna la bataille décisive de Nazeby †, non loin d'Oxford. *Cromwell* général de la cavalerie, après avoir mis en déroute celle du roi, revint défaire son infanterie, et eut presque seul l'honneur de cette célèbre journée. L'armée royale après un grand carnage fut ou prisonnière, ou dispersée. Toutes les villes se rendirent à *Fairfax* et à *Cromwell* Le jeune prince de Galles, qui fut depuis *Charles II*, partageant de bonne heure les infortunes de son père, fut obligé de s'enfuir dans la petite île de Scilley. Le roi se retira enfin dans Oxford avec les débris de son armée, et demanda au parlement la paix, qu'on était bien loin de lui accorder. La chambre des communes insultait à sa disgrâce. Le général avait envoyé à cette chambre la cassette du roi, trouvée sur le champ de bataille, remplie de lettres de la reine sa femme. Quelques-unes de ces lettres n'étaient que des expressions de tendresse et de douleur. La chambre les lut avec

† 14 juin 1645.

ces railleries amères qui sont le partage de la férocité.

Le roi était dans Oxford, ville presque sans fortifications, entre l'armée victorieuse des Anglais et celle des Ecossais payée par les Anglais. Il crut trouver sa sureté dans l'armée écossaise moins acharnée contre lui. Il se livra entre ses mains; mais la chambre des communes ayant donné à l'armée écossaise deux cents mille livres sterling d'arrérages, et lui en devant encore autant, le roi cessa dès-lors d'être libre.

† Les Ecossais le livrèrent au commissaire du parlement anglais, qui d'abord ne sut comment il devait traiter son roi prisonnier. La guerre paraissait finie; l'armée d'Ecosse payée retournait en son pays; le parlement n'avait plus à craindre que sa propre armée, qui l'avait rendu victorieux. *Cromwell* et ses indépendans y étaient les maîtres. Ce parlement, ou plutôt la chambre des communes, toute-puissante encore à Londres, et sentant que l'armée allait l'être, voulut se débarrasser de cette armée devenue si dangereuse à ses maîtres: elle vota d'en faire marcher une partie en Irlande, et de licencier l'autre. On peut bien croire que *Cromwell* ne le souffrit pas. C'était là le moment de la crise; il forma un conseil d'officiers, et un autre de simples soldats nommés *Agitateurs*, qui d'abord firent des remontrances, et qui bientôt donnèrent des lois. Le roi était entre les mains de

† 16 février 1645.

quelques commissaires du parlement, dans un château nommé Holmby. Des soldats du conseil des agitateurs allèrent l'enlever au parlement dans ce château, et le conduisirent à Newmarcket.

Après ce coup d'autorité l'armée marcha vers Londres. *Cromwell*, voulant mettre dans ses violences des formes usitées, fit accuser par l'armée onze membres du parlement ennemis ouverts du parti indépendant. Ces membres n'osèrent plus dès ce moment rentrer dans la chambre. La ville de Londres ouvrit enfin les yeux, mais trop tard et trop inutilement, sur tant de malheurs: elle voyait un parlement oppresseur opprimé par l'armée, son roi captif entre les mains des soldats, ses citoyens exposés. Le conseil de ville assemble ses milices; on entoure à la hâte Londres de retranchemens; mais l'armée étant arrivée aux portes, Londres les ouvrit †, et se tut. Le parlement remit la tour au général *Fairfax*, remercia l'armée d'avoir désobéi et lui donna de l'argent.

Il restait toujours à savoir ce qu'on ferait du roi prisonnier, que les indépendans avaient transféré à la maison royale de Hamptoncourt. *Cromwell* d'un côté, les presbytériens de l'autre, traitaient secrètement avec lui. Les Ecossais lui proposaient de l'enlever. *Charles*, craignant également tous les partis, trouva le moyen de s'enfuir de Hamptoncourt et de passer

† 1647.

dans l'île de Vight, où il crut trouver un asile, et où il ne trouva qu'une nouvelle prison.

Dans cette anarchie d'un parlement factieux et mépriſé, d'une ville diviſée, d'une armée audacieuſe, d'un roi fugitif et priſonnier; le même eſprit qui animait depuis long-temps les indépendans faiſit tout-à-coup pluſieurs ſoldats de l'armée; ils ſe nommèrent les *Aplaniſſeurs*, nom qui ſignifiait qu'ils voulaient tout mettre au niveau, et ne reconnaître aucun maître au-deſſus d'eux, ni dans l'armée, ni dans l'Etat, ni dans l'Egliſe. Ils ne feſaient que ce qu'avait fait la chambre des communes: ils imitaient leurs officiers; et leur droit paraiſſait auſſi bon que celui des autres; leur nombre était conſidérable. *Cromwell* voyant qu'ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils ſe ſervaient de ſes principes, et qu'ils allaient lui ravir le fruit de tant de politique et de tant de travaux, prit tout d'un coup le parti de les exterminer au péril de ſe vie. Un jour qu'ils s'aſſemblaient, il marche à eux à la tête de ſon régiment des *Frères rouges*, avec leſquels il avait toujours été victorieux; leur demande *au nom de* DIEU ce qu'ils veulent, et les charge avec tant d'impétuoſité qu'ils réſiſtèrent à peine. Il en fit pendre pluſieurs, et diſſipa ainſi une faction dont le crime était de l'avoir imité.

Cette action augmenta encore ſon pouvoir dans l'armée, dans le parlement et dans Londres. Le chevalier *Fairfax* était toujours géné-

ral, mais avec bien moins de crédit que lui. Le roi prisonnier dans l'île de Vight ne cessait de faire des propositions de paix, comme s'il eût fait encore la guerre, et comme si on eût voulu l'écouter. Le duc d'Yorck, un de ses fils, qui fut depuis *Jacques II*, âgé alors de quinze ans, prisonnier au palais de St James, se sauva plus heureusement de sa prison que son père ne s'était sauvé de Hamptoncourt: il se retira en Hollande; et quelques partisans du roi ayant dans ce temps-là même gagné une partie de la flotte anglaise, cette flotte fit voile au port de la Brille où ce jeune prince était retiré. Le prince de Galles, son frère et lui montèrent sur cette flotte pour aller au secours de leur père, et ce secours hâta sa perte.

Les Ecossais, honteux de passer dans l'Europe pour avoir vendu leur maître, assemblaient de loin quelques troupes en sa faveur. Plusieurs jeunes seigneurs les secondaient en Angleterre. *Cromwell* marche à eux à grandes journées, avec une partie de l'armée. Il les défait entièrement à Preston †, et prend prisonnier le duc *Hamilton* général des Ecossais. La ville de Colchester, dans le comté d'Essex, ayant pris le parti du roi, se rendit à discrétion au général *Fairfax*; et ce général fit exécuter à ses yeux comme des traîtres plusieurs seigneurs qui avaient soulevé la ville en faveur de leur prince.

Pendant que *Fairfax* et *Cromwell* achevaient ainsi de tout soumettre, le parlement qui crai-

† 1648.

gnait encore plus *Cromwell* et les indépendans qu'il n'avait craint le roi, commençait à traiter avec lui, et cherchait tous les moyens possibles de se délivrer d'une armée dont il dépendait plus que jamais. Cette armée qui revenait triomphante demande enfin qu'on mette le roi en justice comme la cause de tous les maux, que ses principaux partisans soient punis, qu'on ordonne à ses enfans de se soumettre, sous peine d'être déclarés traîtres. Le parlement ne répond rien. *Cromwell* se fait présenter des requêtes par tous les régimens de son armée, pour qu'on fasse le procès au roi. Le général *Fairfax*, assez aveuglé pour ne pas voir qu'il agissait pour *Cromwell*, fait transférer le monarque prisonnier de l'île de Vight au château de Hulst, et de là à Vindsor, sans daigner seulement en rendre compte au parlement. Il mène l'armée à Londres, saisit tous les postes, oblige la ville de payer quarante mille livres sterling.

Le lendemain la chambre des communes veut s'assembler; elle trouve des soldats à la porte qui chassent la plupart de ces membres presbytériens, les anciens auteurs de tous les troubles dont ils étaient alors les victimes; on ne laisse entrer que les indépendans et les presbytériens rigides, ennemis toujours implacables de la royauté. Les membres exclus protestent; on déclare leur protestation séditieuse. Ce qui restait de la chambre des communes n'était plus qu'une troupe de bourgeois esclaves de l'armée;

les officiers membres de cette chambre y dominaient; la ville était asservie à l'armée; et ce même conseil de ville, qui naguère avait pris le parti du roi, dirigé alors par les vainqueurs, demanda par une requête qu'on lui fît son procès.

La chambre des communes établit un comité de trente-huit personnes, pour dresser contre le roi des accusations juridiques: on érige une cour de justice nouvelle composée de *Fairfax*, de *Cromwell*, d'*Ireton* gendre de *Cromwell*, de *Waller* et de cent quarante-sept autres juges. Quelques pairs qui s'assemblaient encore dans la chambre-haute seulement pour la forme, tous les autres s'étant retirés, furent sommés de joindre leur assistance juridique à cette chambre illégale; aucun d'eux n'y voulut consentir. Leur refus n'empêcha point la nouvelle cour de justice de continuer ses procédures.

Alors la chambre-basse déclara enfin que le pouvoir souverain réside originairement dans le peuple, et que les représentans du peuple avaient l'autorité légitime: c'était une question que l'armée jugeait par l'organe de quelques citoyens; c'était renverser toute la constitution de l'Angleterre. La nation est à la vérité représentée légalement par la chambre des communes; mais elle l'est aussi par un roi et par les pairs. On s'est toujours plaint dans les autres Etats, quand on a vu des particuliers jugés par des commissaires; et c'étaient ici des commissai-

res nommés par la moindre partie du parlement, qui jugeaient leur souverain. Il n'est pas douteux que la chambre des communes ne crût en avoir le droit; elle était composée d'indépendans, qui pensaient tous que la nature n'avait mis aucune différence entre le roi et eux, et que la seule qui subsistait était celle de la victoire. Les mémoires de *Ludlow*, colonel alors dans l'armée, et l'un des juges, font voir combien leur fierté était flattée en secret de condamner en maîtres celui qui avait été le leur. Ce même *Ludlow*, presbytérien rigide, ne laisse pas douter que le fanatisme n'eût part à cette catastrophe. Il développe tout l'esprit du temps en citant ce passage de l'ancien testament : *Le pays ne peut être purifié de sang que par le sang de celui qui l'a répandu.*

† Enfin *Fairfax*, *Cromwell*, les indépendans, les presbytériens croyaient la mort du roi nécessaire à leur dessein d'établir une république. *Cromwell* ne se flattait certainement pas alors de succéder au roi; il n'était que lieutenant général dans une armée pleine de factions. Il espérait avec grande raison, dans cette armée et dans la république, le crédit attaché à ses grandes actions militaires et à son ascendant sur les esprits; mais s'il avait formé dès-lors le dessein de se faire reconnaître pour le souverain de trois royaumes, il n'aurait pas mérité de l'être. L'esprit humain dans tous les genres ne marche que

† Janvier, 1648.

par degrés, et ces degrés amenèrent nécessairement l'élévation de *Cromwell*, qui ne la dut qu'à sa valeur et à la fortune.

† *Charles I*, roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, fut exécuté par la main du bourreau dans la place de Vittehal; son corps fut transporté à la chapelle de Vindsor; mais on n'a jamais pu le retrouver. Plus d'un roi d'Angleterre avait été déposé anciennement par des arrêts du parlement; des femmes de rois avaient péri par le dernier supplice; des commissaires anglais avaient jugé à mort la reine d'Ecosse *Marie Stuart*, sur laquelle ils n'avaient d'autre droit que celui des brigands sur ceux qui tombent entre leurs mains; mais on n'avait vu encore aucun peuple faire périr son propre roi sur un échafaud avec l'appareil de la justice. Il faut remonter jusqu'à trois cents ans avant notre ère pour trouver dans la personne d'*Agis*, roi de Lacédémone, l'exemple d'une pareille catastrophe. (9)

† 10 février 1649.

(9) On a conservé les actes de cette procédure. Un tribunal légitime qui condamnerait un garnement à un mois de bicêtre, sur une pareille instruction, commettrait un acte de tyrannie: et si on ajoute que ni suivant le droit particulier d'Angleterre, ni (en supposant alors les Anglais absolument libres) suivant aucun principe de droit public qu'un homme de bon sens puisse admettre, ce tribunal ne pouvait être regardé comme légitime, on aura une idée juste de ce jugement extraordinaire.

Charles répondit avec une modération et une fermeté qui honorent sa mémoire, et qui contrastent avec la dureté, et la mauvaise foi de ses juges.

CHAPITRE CLXXXI

De Cromwell.

APRÈS le meurtre de *Charles I*, la chambre des communes défendit sous peine de mort de reconnaître pour roi ni son fils ni aucun autre. Elle abolit la chambre-haute où il ne siégeait plus que seize pairs du royaume, et resta ainsi souveraine en apparence de l'Angleterre et de l'Irlande.

Cette chambre, qui devait être composée de cinq cents treize membres, ne l'était alors que d'environ quatre-vingts. Elle fit un nouveau grand sceau, sur lequel étaient gravés ces mots : *Le parlement de la république d'Angleterre.* On avait déjà abattu la statue du roi, élevée dans la bourse de Londres, et on avait mis en sa place cette inscription : *Charles le dernier roi, et le premier tyran.*

Cette même chambre condamna à mort plusieurs seigneurs qui avaient été faits prisonniers en combattant pour le roi. Il n'était pas étonnant qu'on violât les lois de la guerre, après avoir violé celles des nations, et pour les

On prétend que des voleurs de grand chemin se sont avisés quelquefois de condamner en cérémonie, avant de les assassiner, des juges qui étaient tombés entre leurs mains. Rien ne ressemble mieux à la conduite de *Cromwell* et de ses amis. Il a fallu toute l'atrocité du fanatisme pour que cette sentence ne soulevât point tous les partis, et que l'indignation générale n'en rendît pas l'exécution impossible ; et le fanatisme seul en a pu faire l'apologie.

enfreindre

enfreindre plus pleinement encore, le duc *Hamton* écossais fut du nombre des condamnés. Cette nouvelle barbarie servit beaucoup à déterminer les Ecossais à reconnaître pour leur roi *Charles II*; mais en même temps l'amour de la liberté était si profondément gravé dans tous les cœurs qu'ils bornèrent le pouvoir royal autant que le parlement d'Angleterre l'avait limité dans les premiers troubles. L'Irlande reconnaissait le nouveau roi sans conditions. *Cromwell* alors se fit nommer gouverneur d'Irlande †: il partit avec l'élite de son armée, et fut suivi de sa fortune ordinaire.

Cependant *Charles II* était rappelé en Ecosse par le parlement, mais aux mêmes conditions que ce parlement écossais avait faites au roi son père. On voulait qu'il fût presbytérien, comme les Parisiens avaient voulu que *Henri IV* son grand-père fût catholique. On restreignait en tout l'autorité royale; *Charles* la voulait pleine et entière. L'exemple de son père n'affaiblissait point en lui des idées qui semblent nées dans le cœur des monarques. Le premier fruit de sa nomination au trône d'Ecosse était déjà une guerre civile. Le marquis de *Montross*, homme célèbre dans ces temps-là par son attachement à la famille royale, et par sa valeur, avait amené d'Allemagne et du Danemarck quelques soldats dans le nord d'Ecosse, et suivi des montagnards, il prétendait joindre aux droits du

† 1649.

roi celui de conquête ; il fut défait, pris et condamné par le parlement d'Ecoſſe à être pendu à une potence haute de trente pieds, à être enſuite écartelé, et ſes membres à être attachés aux portes des quatre principales villes, pour avoir contrevenu à ce qu'on appelait la *Loi nouvelle*, ou *Convenant presbytérien*. Ce brave homme dit à ſes juges qu'il n'était fâché que de n'avoir pas aſſez de membres pour être attachés à toutes les portes des villes de l'Europe, comme des monumens de ſa fidélité pour ſon roi. Il mit même cette penſée en aſſez beaux vers, en allant au ſupplice. C'était un des plus agréables eſprits qui cultivaſſent alors les lettres, et l'ame la plus héroïque qui fût dans les trois royaumes. Le clergé presbytérien le conduiſit à la mort, en l'inſultant et en prononçant ſa damnation.

† *Charles II*, n'ayant pas d'autre reſſource, vint de Hollande ſe mettre à la diſcrétion de ceux qui venaient de faire pendre ſon général et ſon appui ; et entra dans Edimbourg par la porte où les membres de *Montroſs* étaient expoſés.

La nouvelle république d'Angleterre ſe prépara dès ce moment à faire la guerre à l'Ecoſſe, ne voulant pas que dans la moitié de l'île il y eût un roi qui prétendît l'être de l'autre. Cette nouvelle république ſoutenait la révolution avec autant de conduite qu'elle l'avait faite avec

‡ 1650.

fureut. C'était une choſe inouïe de voir un petit nombre de citoyens obſcurs, ſans aucun chef à leur tête, tenir tous les pairs du royaume dans l'éloignement et dans le ſilence, dépouiller tous les évêques, contenir les peuples, entretenir en Irlande environ ſeize mille combattans et autant en Angleterre, maintenir une grande flotte bien pourvue, et payer exactement toutes les dépenſes ſans qu'aucun des membres de la chambre s'enrichît aux dépens de la nation. Pour ſubvenir à tant de frais, on employait avec une économie ſévère les revenus autrefois attachés à la couronne, et les terres des évêques et des chapitres qu'on vendit pour dix années. Enfin la nation payait une taxe de cent vingt mille livres ſterling par mois, taxe dix fois plus forte que cet impôt de la marine que *Charles I* s'était arrogé, et qui avait été la première cauſe de tant de déſaſtres.

Ce parlement d'Angleterre n'était pas gouverné par *Cromwell*, qui alors était en Irlande avec ſon gendre *Ireton*; mais il était dirigé par la faction des indépendans, dans laquelle il conſervait toujours un grand crédit. La chambre réſolut de faire marcher une armée contre l'Ecoſſe, et d'y faire ſervir *Cromwell* ſous le général *Fairfax*. *Cromwell* reçut ordre de quitter l'Irlande qu'il avait preſque ſoumiſe. Le général *Fairfax* ne voulut point marcher contre l'Ecoſſe: il n'était point indépendant, mais preſbytérien. Il prétendait qu'il ne lui était pas permis d'aller

attaquer ses frères qui n'attaquaient point l'Angleterre. Quelques représentations qu'on lui fit, il demeura inflexible, et se démit du généralat pour passer le reste de ses jours en paix. Cette résolution n'était point extraordinaire dans un temps et dans un pays où chacun se conduisait suivant ses principes.

† C'est-là l'époque de la grande fortune de *Cromwell*. Il est nommé général à la place de *Fairfax*. Il se rend en Ecosse avec une armée accoutumée à vaincre depuis près de dix ans. D'abord il bat les Ecossais à Dombar, et se rend maître de la ville d'Edimbourg. De là il suit *Charles II*, qui s'était avancé jusqu'à Worcester en Angleterre, dans l'espérance que les Anglais de son parti viendraient l'y joindre; mais ce prince n'avait avec lui que de nouvelles troupes sans discipline. *Cromwell* l'attaqua †† sur les bords de la Saverne, et remporta presque sans résistance la victoire la plus complète qui eût jamais signalé sa fortune. Environ sept mille prisonniers furent menés à Londres, et vendus pour aller travailler aux plantations anglaises en Amérique. C'est, je crois, la première fois qu'on a vendu des hommes comme des esclaves chez les chrétiens depuis l'abolition de la servitude. L'armée victorieuse se rend maîtresse de l'Ecosse entière. *Cromwell* poursuit le roi par tout.

L'imagination, qui a produit tant de romans, n'a guère inventé d'aventures plus singulières,

† Juin, 1650. †† 13 septembre 1650.

ni des dangers plus pressans, ni des extrémités plus cruelles que tout ce que *Charles II* essuya en fuyant la poursuite du meurtrier de son père. Il fallut qu'il marchât presque seul par les routes les moins fréquentées, exténué de fatigue et de faim jusque dans le comté de Strafford. Là, au milieu d'un bois, poursuivi par les soldats de *Cromwell*, il se cacha dans le creux d'un chêne, où il fut obligé de passer un jour et une nuit. Ce chêne se voyait encore au commencement de ce siècle. Les astronomes l'ont placé dans les constellations du pôle austral, et ont ainsi éternisé la mémoire de tant de malheurs. Ce prince errant de village en village †, déguisé, tantôt en postillon, tantôt en bûcheron, se sauva enfin dans une petite barque, et arriva en Normandie après six semaines d'aventures incroyables. Remarquons ici que son petit-neveu *Charles Edouard* a éprouvé de nos jours des aventures pareilles, et encore plus inouïes. On ne peut trop remettre ces terribles exemples devant les yeux des hommes vulgaires qui voudraient intéresser le monde entier à leurs malheurs, quand ils ont été traversés dans leurs petites prétentions, ou dans leurs vains plaisirs.

Cromwell cependant revint à Londres en triomphe. La plupart des députés du parlement, leur orateur à la tête, le conseil de ville précédé du maire allèrent au-devant de lui à quelques milles de Londres. Son premier soin, dès qu'il

† Novembre 1650.

fut dans la ville, fut de porter le parlement à un abus de la victoire dont les Anglais devaient être flattés. La chambre réunit l'Ecosse à l'Angleterre comme un pays de conquête, et abolit la royauté chez les vaincus, comme elle l'avait exterminé chez les vainqueurs.

Jamais l'Angleterre n'avait été plus puissante que depuis qu'elle était république. Ce parlement tout républicain forma le projet singulier de joindre les sept Provinces-Unies à l'Angleterre †, comme il venait d'y joindre l'Ecosse. Le stathouder *Guillaume II*, gendre de *Charles I*, venait de mourir, après avoir voulu se rendre souverain en Hollande, comme *Charles* en Angleterre, et n'ayant pas mieux réussi que lui. Il laissait un fils au berceau; et le parlement espérait que les Hollandais se passeraient de stathouder, comme l'Angleterre se passait de monarque, et que la nouvelle république de l'Angleterre, de l'Ecosse et de la Hollande pourrait tenir la balance de l'Europe; mais les partisans de la maison d'Orange s'étant opposés à ce projet, qui tenait beaucoup de l'enthousiasme de ces temps-là, ce même enthousiasme porta le parlement anglais à déclarer la guerre à la Hollande. On se battit sur mer avec des succès balancés. Les plus sages du parlement, redoutant le grand crédit de *Cromwell*, ne continuaient cette guerre que pour avoir un prétexte d'augmenter la flotte aux dépens de l'armée, et de

† 1651.

détruire ainsi peu à peu la puissance dangereuse du général.

Cromwell les pénétra comme ils l'avaient pénétré : ce fut alors qu'il développa tout son caractère : *Je suis*, dit-il au major-général *Vernon*, *poussé à un dénouement qui me fait dresser les cheveux à la tête.* Il se rendit au parlement † suivi d'officiers et de soldats choisis, qui s'emparèrent de la porte. Dès qu'il eut pris sa place : *Je crois*, dit-il, *que ce parlement est assez mûr pour être dissous.* Quelques membres lui ayant reproché son ingratitude, il se met au milieu de la chambre : *Le Seigneur*, dit-il, *n'a plus besoin de vous ; il a choisi d'autres instrumens pour accomplir son ouvrage.* Après ce discours fanatique, il les charge d'injures, dit à l'un qu'il est un ivrogne, à l'autre qu'il mène une vie scandaleuse, que l'évangile les condamne, et qu'ils aient à se dissoudre sur le champ. Ses officiers et ses soldats entrent dans la chambre : *Qu'on emporte la masse du parlement*, dit-il ; *qu'on nous défasse de cette marotte.* Son major-général *Harisson* va droit à l'orateur, et le fait descendre de la chaire avec violence. *Vous m'avez forcé*, s'écria *Cromwell*, *à en user ainsi ; car j'ai prié le Seigneur toute la nuit qu'il me fît plutôt mourir que de commettre une telle action.* Ayant dit ces paroles, il fit sortir tous les membres du parlement l'un après l'autre, ferma la porte lui-même, et emporta la clef dans sa poche.

† 30 avril 1653.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que le parlement étant détruit avec cette violence, et nulle autorité législative n'étant reconnue, il n'y eut point de confusion. *Cromwell* assembla le conseil des officiers. Ce furent eux qui changèrent véritablement la constitution de l'Etat; et il n'arrivait en Angleterre que ce qu'on a vu dans tous les pays de la terre, où le fort a donné la loi au faible. *Cromwell* fit nommer par ce conseil cent quarante-quatre députés du peuple, qu'on prit pour la plupart dans les boutiques et dans les atteliers des artisans. Le plus accrédité de ce nouveau parlement d'Angleterre était un marchand de cuir nommé *Barebone*; c'est ce qui fit qu'on appela cette assemblée *le parlement des Barebone.* (*a*) *Cromwell*, en qualité de général, écrivit une lettre circulaire à tous ces députés, et les somma de venir gouverner l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Au bout de cinq mois ce prétendu parlement, aussi mépriſé qu'incapable, fut obligé de se casser lui même, et de remettre à son tour le pouvoir souverain au conseil de guerre. Les officiers seuls déclarèrent alors *Cromwell* protecteur † des trois royaumes. On envoya chercher le maire de Londres et les aldermans. *Cromwell* fut installé à Vittehall dans le palais des rois, où il prit dès lors son logement. On lui donna le titre d'*altesse*, et la ville de Londres l'invita

(*a*) Ce la signifie *os décharné.*

† Décembre 1653.

à

à un festin, avec les mêmes honneurs qu'on rendait aux monarques. C'est ainsi qu'un citoyen obscur du pays de Galles parvint à se faire roi sous un autre nom, par sa valeur secondée de son hypocrisie.

Il était âgé alors de près de cinquante ans, et en avait passé quarante sans aucun emploi, ni civil, ni militaire. A peine était-il connu en 1642, lorsque la chambre des communes dont il était membre, lui donna une commission de major de cavalerie. C'est de-là qu'il parvint à gouverner la chambre et l'armée, et que, vainqueur de *Charles I* et de *Charles II*, il monta en effet sur leur trône, et régna sans être roi, avec plus de pouvoir et plus de bonheur qu'aucun roi. Il choisit d'abord parmi les seuls officiers compagnons de ses victoires quatorze conseillers, à chacun desquels il assigna mille livres sterling de pension. Les troupes étaient toujours payées un mois d'avance, les magasins fournis de tout; le trésor public, dont il disposait, était rempli de trois cents mille livres sterling: il en avait cent cinquante mille en Irlande. Les Hollandais lui demandèrent la paix, et il en dicta les conditions, qui furent, qu'on lui payerait trois cents mille livres sterling, que les vaisseaux des Provinces-Unies baisseraient pavillon devant les vaisseaux anglais, et que le jeune prince d'Orange ne serait jamais rétabli dans les charges de ses ancêtres. C'est ce même

prince qui détrôna depuis *Jacques II*, dont *Cromwell* avait détrôné le père.

Toutes les nations courtisèrent à l'envi le protecteur. La France rechercha son alliance contre l'Espagne, et lui livra la ville de Dunkerque. (*b*) Ses flottes prirent sur les Espagnols la Jamaïque, qui est restée à l'Angleterre. L'Irlande fut entièrement soumise, et traitée comme un pays de conquête. On donna aux vainqueurs les terres des vaincus, et ceux qui étaient le plus attachés à leur patrie périrent par la main des bourreaux.

Cromwell gouvernant en roi assemblait des parlemens; mais il s'en rendait le maître, et les cassait à sa volonté. Il découvrit toutes les conspirations contre lui, et prévint tous les soulèvemens. Il n'y eut aucun pair du royaume dans ces parlemens qu'il convoquait: tous vivaient obscurément dans leurs terres †. Il eut l'adresse d'engager un de ces parlemens à lui offrir le titre de roi, afin de le refuser et de mieux conserver la puissance réelle. Il menait dans le palais des rois une vie sombre et retirée, sans aucun faste, sans aucun excès. Le général *Ludlow* son lieutenant en Irlande rapporte que, quand le protecteur y envoya son fils *Henri Cromwell*, il l'envoya avec un seul domestique. Ses mœurs furent toujours austères; il était sobre, tempérant, économe sans être avide du bien d'autrui,

(*b*) Voyez le *Siècle de Louis XIV*.

† 1656.

laborieux et exact dans toutes les affaires. Sa dextérité ménageait toutes les sectes, ne persécutant ni les catholiques, ni les anglicans, qui alors à peine osaient paraître ; il avait des chapelains de tous les partis ; enthousiaste avec les fanatiques, maintenant les presbytériens, qu'il avait trompés et accablés et qu'il ne craignait plus ; ne donnant sa confiance qu'aux indépendans qui ne pouvaient subsister que par lui, et se moquant d'eux quelquefois avec les *théistes*. Ce n'est pas qu'il vît de bon œil la religion du théisme, qui, étant sans fanatisme, ne peut guère servir qu'à des philosophes, et jamais à des conquérans.

Il y avait peu de ces philosophes, et il se délassait quelquefois avec eux aux dépens des insensés qui lui avaient frayé le chemin du trône, l'évangile à la main. C'est par cette conduite qu'il conserva jusqu'à sa mort son autorité cimentée de sang et maintenue par la force et par l'artifice.

† La nature, malgré sa sobriété, avait fixé la fin de sa vie à cinquante-cinq ans. Il mourut d'une fièvre ordinaire, causée probablement par l'inquiétude attachée à la tyrannie; car dans les derniers temps il craignait toujours d'être assassiné ; il ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre. Il mourut après avoir nommé *Richard Cromwell* son successeur. A peine eût-il expiré qu'un de ses chapelains,

† 13 septembre 1658.

presbytérien, nommé *Herry*, dit aux assistans : *Ne vous alarmez pas s'il a protégé le peuple de* DIEU *tant qu'il a été parmi nous, il le protégera bien davantage à présent qu'il est monté au ciel, où il sera assis à la droite de* JESUS-CHRIST. Le fanatisme était si puissant, et *Cromwell* si respecté, que personne ne rit d'un pareil discours.

Quelques intérêts divers qui partageassent tous les esprits, *Richard Cromwell* fut proclamé paisiblement protecteur dans Londres. Le conseil ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. On choisit pour modèle les solennités pratiquées à la mort du roi d'Espagne *Philippe II* Il est à remarquer qu'on avait représenté *Philippe II.* en purgatoire pendant deux mois dans un appartement tendu de noir, éclairé de peu de flambeaux, et qu'ensuite on l'avait représenté dans le ciel, le corps sur un lit brillant d'or, dans une salle tendue de même, éclairée de cinq cents flambeaux, dont la lumière renvoyée par des plaques d'argent égalait l'éclat du soleil. Tout cela fut pratiqué pour *Olivier Cromwell*: on le vit sur son lit de parade, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main. Le peuple ne fit nulle attention ni à cette imitation d'une pompe catholique, ni à la profusion. Le cadavre embaumé, que *Charles II* fit exhumer depuis et porter au gibet, fut enterré dans le tombeau des rois.

CHAPITRE CLXXXII.

De l'Angleterre sous Charles II.

Le second protecteur *Richard Cromwell*, n'ayant pas les qualités du premier, ne pouvait en avoir la fortune. Son sceptre n'était point soutenu par l'épée; et n'ayant ni l'intrépidité ni l'hypocrisie d'*Olivier*, il ne sut ni se faire craindre de l'armée, ni en imposer aux partis et aux sectes qui divisaient l'Angleterre. Le conseil guerrier d'*Olivier Cromwell* brava d'abord *Richard*. Ce nouveau protecteur prétendit s'affermir en convoquant un parlement, dont une chambre composée d'officiers représentait les pairs d'Angleterre, et dont l'autre formée de députés anglais, écossais et irlandais, représentait les trois royaumes; mais les chefs de l'armée le forcèrent de dissoudre ce parlement. Ils rétablirent eux-mêmes l'ancien parlement qui avait fait couper la tête à *Charles I*, et qu'ensuite *Olivier Cromwell* avait dissous avec tant de hauteur. Ce parlement était tout républicain, aussi-bien que l'armée. On ne voulait point de roi, mais on ne voulait pas non plus de protecteur. Ce parlement, qu'on appela le *croupion*, semblait idolâtre de la liberté; et malgré son enthousiasme fanatique, il se flattait de gouverner, haïssant également les noms de roi, de protecteurs, d'évêques et de pairs, ne parlant jamais qu'au nom du peuple. Les officiers

demandèrent à la fois au parlement † établi par eux, que tous les partisans de la maison royale fussent à jamais privés de leurs emplois, et que *Richard Cromwell* fût privé du protectorat. Ils le traitaient honorablement, demandant pour lui vingt mille livres sterling de rente, et huit mille pour sa mère; mais le parlement ne donna à *Richard Cromwell* que deux mille livres une fois payées, et lui ordonna de sortir dans six jours de la maison des rois; il obéit sans murmure, et vécut en particulier paisible.

On n'entendait point parler alors des pairs ni des évêques. *Charles II* paraissait abandonné de tout le monde, aussi-bien que *Richard Cromwell*; et on croyait dans toutes les cours de l'Europe que la république anglaise subsisterait. Le célèbre *Monck*, officier-général sous *Cromwell*, fut celui qui rétablit le trône: il commandait en Ecosse l'armée qui avait subjugué le pays. Le parlement de Londres ayant voulu casser quelques officiers de cette armée, ce général se résolut à marcher en Angleterre pour tenter la fortune. Les trois royaumes alors n'étaient qu'une anarchie. Une partie de l'armée de *Monck* restée en Ecosse ne pouvait la tenir dans la sujétion. L'autre partie, qui suivait *Monck* en Angleterre, avait en tête celle de la république. Le parlement redoutait ces deux armées, et voulait en être le maître. Il y avait là de quoi renouveler toutes les horreurs des guerres civiles.

Monck ne se sentant pas assez puissant pour

† 12 mai, 1659.

succéder aux deux protecteurs forma le dessein de rétablir la famille royale ; et au lieu de répandre du sang, il embrouilla tellement les affaires par ses négociations qu'il augmenta l'anarchie, et mit la nation au point de désirer un roi. A peine y eut-il du sang répandu. *Lambert*, un des généraux de *Cromwell*, et des plus ardens républicains, voulut en vain renouveler la guerre ; il fut prévenu avant qu'il eût rassemblé un assez grand nombre des anciennes troupes de *Cromwell*, et fut battu et pris par celles de *Monck*. On assembla un nouveau parlement. Les pairs, si long-temps oisifs et oubliés, revinrent enfin dans la chambre-haute. Les deux chambres reconnurent *Charles II* pour roi, et il fut proclamé dans Londres.

† *Charles II*, rappelé ainsi en Angleterre, sans y avoir contribué que de son consentement, et sans qu'on lui eût fait aucune condition, partit de Bréda où il était retiré. Il fut reçu aux acclamations de toute l'Angleterre : il ne paraissait pas qu'il y eût eu de guerre civile. Le parlement exhuma le corps d'*Olivier Cromwell*, d'*Ireton* son gendre, d'un nommé *Bradshaw*, président de la chambre, qui avait jugé *Charles I*. On les traîna au gibet sur la claie. De tous les juges de *Charles I* qui vivaient encore il n'y en eut que dix qu'on exécuta ; aucun d'eux ne témoigna le moindre repentir, aucun ne reconnut le roi régnant : tous remercièrent

† 8 mai 1660.

DIEU *de mourir martyrs pour la plus juſte et la plus noble des cauſes.* Non-ſeulement ils étaient de la faction intraitable des indépendans, mais de la ſecte des anabaptiſtes, qui attendaient fermement le ſecond avénement de JESUS-CHRIST, et la cinquième monarchie. (10)

Il n'y avait plus que neuf évêques en Angleterre; le roi en compléta bientôt le nombre. L'ordre ancien fut rétabli; on vit les plaiſirs et la magnificence d'une cour ſuccéder à la triſte férocité qui avait régné ſi long-temps. *Charles II* introduiſit la galanterie et ſes fêtes dans le palais de Vittehall, ſouillé du ſang de ſon père. Les indépendans ne parurent plus; les puritains furent contenus. L'eſprit de la nation parut d'abord ſi changé que la guerre civile précédente fut tournée en ridicule. Ces ſectes ſombres et ſévères, qui avaient mis tant d'enthouſiaſme dans les eſprits, furent l'objet de la raillerie des courtiſans et de toute la jeuneſſe.

Le théiſme, dont le roi feſait une profeſſion aſſez ouverte, fut la religion dominante au milieu

(10) *Charles II* eût montré une meilleure politique en ne permettant aucune recherche contre ces miſérables, et en ne leur laiſſant pas l'honneur de mourir avec un courage qui diminuait l'horreur de leur crime. Il eût été plus noble de vaincre *Cromwell* que de faire traîner ſon cadavre ſur la claie. On a prétendu que *Charles II* avait même payé des aſſaſſins pour faire périr quelques-uns des meurtriers qui s'étaient retirés dans les pays étrangers. Cette conduite augmenta la haine du parti qui avait détrôné ſon père, parti dont les reſtes troublèrent ſon règne et contribuèrent à l'expulſion de ſa famille.

de tant de religions. Ce théisme a fait depuis des progrès prodigieux dans le reste du monde. Le comte de *Shaftesburi*, le petit-fils du ministre, l'un des plus grands soutiens de cette religion, dit formellement dans ses *caractéristiques* qu'on ne saurait trop respecter ce grand nom de *Théiste*. Une foule d'illustres écrivains en ont fait profession ouverte. La plupart des sociniens se sont enfin rangés à ce parti. On reproche à cette secte si étendue de n'écouter que la raison, et d'avoir secoué le joug de la foi : il n'est pas possible à un chrétien d'excuser leur indocilité : mais la fidélité de ce grand tableau que nous traçons de la vie humaine ne permet pas qu'en condamnant leur erreur, on ne rende justice à leur conduite. Il faut avouer que de toutes les sectes c'est la seule qui n'ait point troublé la société par des disputes, la seule qui en se trompant ait toujours été sans fanatisme ; il est impossible même qu'elle ne soit pas paisible. Ceux qui la professent sont unis avec tous les hommes, dans le principe commun à tous les siècles et à tous les pays, dans l'adoration d'un seul DIEU ; ils diffèrent des autres hommes, en ce qu'ils n'ont ni dogmes ni temples, ne croyant qu'un DIEU juste, tolérant tout le reste et découvrant rarement leur sentiment. Ils disent que cette religion pure est aussi ancienne que le monde, qu'elle était celle du peuple hébreu, avant que *Moïse* lui donnât un culte particulier. Ils se fondent sur ce que les lettrés

de la Chine l'ont toujours professée; mais ces lettrés de la Chine ont un culte public, et les théistes d'Europe n'ont qu'un culte secret, chacun adorant DIEU en particulier, et ne fesant aucun scrupule d'assister aux cérémonies publiques; du moins, il n'y a eu jusqu'ici qu'un très-petit nombre de ceux qu'on nomme *unitaires* qui se soient assemblés; mais ceux-là se disent chrétiens primitifs plutôt que théistes.

La société royale de Londres déjà formée, mais qui ne s'établit par des lettres patentes qu'en 1660, commença à adoucir les mœurs en éclairant les esprits. Les belles-lettres renaquirent et se perfectionnèrent de jour en jour. On n'avait guère connu du temps de *Cromwell* d'autre science et d'autre littérature que celle d'appliquer des passages de l'ancien et du nouveau testament aux dissentions publiques, et aux révolutions les plus atroces. On s'appliqua alors à connaître la nature, et à suivre la route que le chancelier *Bacon* avait montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les *Archimède* n'auraient pu même deviner. Un grand-homme a connu enfin les lois primitives, jusqu'alors cachées, de la constitution générale de l'univers; et tandis que toutes les autres nations se repaissaient de fables, les Anglais trouvèrent les plus sublimes vérités. Tout ce que les recherches de plusieurs siècles avaient appris en physique n'approchait pas de la seule découverte de la

nature de la lumière. Les progrès furent rapides et immenses en vingt ans : c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie et de l'étude reste ; et les effets de l'ambition, du fanatisme et des passions s'anéantissent avec les temps qui les ont produits. L'esprit de la nation acquit, sous le règne de *Charles II*, une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point.

L'esprit français qui régnait à la cour la rendit aimable et brillante ; mais en l'assujettissant à des mœurs nouvelles, elle l'asservit aux intérêts de *Louis XIV* ; et le gouvernement anglais, vendu long-temps à celui de France, fit quelquefois regretter le temps où l'usurpateur *Cromwell* rendait sa nation respectable.

Le parlement d'Angleterre et celui d'Écosse rétablis s'empressèrent d'accorder au roi, dans chacun de ces deux royaumes, tout ce qu'ils pouvaient lui donner, comme une espèce de réparation du meurtre de son père. Le parlement d'Angleterre sur-tout, qui seul pouvait le rendre puissant, lui assigna un revenu de douze cents mille livres sterling, pour lui et pour toutes les parties de l'administration, indépendamment des fonds destinés pour la flotte ; jamais *Elisabeth* n'en avait eu tant. Cependant *Charles II* prodigue fut toujours indigent. La nation ne lui pardonna pas de vendre pour moins de deux cents quarante mille livres sterling Dunkerque, acquise par les négociations et les armes de *Cromwell*.

La guerre qu'il eut d'abord contre les Hollandais fut très-onéreuse, puisqu'elle coûta sept millions et demi de livres sterling au peuple; et elle fut honteuse, puisque l'amiral *Ruyter* entra jusque dans le port de Chatam, et y brûla les vaisseaux anglais.

† Des accidens funestes se mêlèrent à ces désastres. Une peste ravagea Londres au commencement de ce règne, et la ville presque entière fut détruite par un incendie. Ce malheur, arrivé après la contagion et au fort d'une guerre malheureuse contre la Hollande, paraissait irréparable; cependant, à l'étonnement de l'Europe, Londres fut rebâtie en trois années beaucoup plus belle, plus régulière, plus commode qu'elle n'était auparavant. Un seul impôt sur le charbon, et l'ardeur des citoyens suffirent à ce travail immense. Ce fut un grand exemple de ce que peuvent les hommes, et qui rend croyable ce qu'on rapporte des anciennes villes de l'Asie et de l'Egypte, construites avec tant de célérité.

Ni ces accidens, ni ces travaux, ni la guerre de 1672 contre la Hollande, ni les cabales dont la cour et le parlement furent remplis, ne dérobèrent rien aux plaisirs et à la gaieté que *Charles II* avait amenées en Angleterre, comme des productions du climat de la France, où il avait demeuré plusieurs années. Une maîtresse française, l'esprit français et sur-tout l'argent de la France dominaient à la cour.

† 1666.

Malgré tant de changemens dans les esprits, ni l'amour de la liberté et de la faction ne changea dans le peuple, ni la passion du pouvoir absolu dans le roi et dans le duc d'*York* son frère. On vit enfin au milieu des plaisirs la confusion, la division, la haine des partis et des sectes, désoler encore les trois royaumes. Il n'y eut plus, à la vérité, de grandes guerres civiles comme du temps de *Cromwell*; mais une suite de complots, de conspirations, de meurtres juridiques ordonnés en vertu des lois interprétées par la haine, et enfin plusieurs assassinats auxquels la nation n'était point encore accoutumée, *funestèrent* (*) quelque temps le règne de *Charles II*. Il semblait, par son caractère doux et aimable, formé pour rendre sa nation heureuse, comme il faisait les délices de ceux qui l'approchaient. Cependant le sang coulait sur les échafauds sous ce bon prince comme sous les autres. La religion seule fut la cause de tant de désastres, quoique *Charles* fût très-philosophe.

Il n'avait point d'enfant; et son frère héritier présomptif de la couronne, avait embrassé ce qu'on appelle en Angleterre la *secte papiste*, objet de l'exécration de presque tout le parlement et de la nation. Dès qu'on fut cette défection, la crainte d'avoir un jour un papiste pour roi aliéna presque tous les esprits. Quelques

(*) Ce terme italien exprime mieux que tout autre ce qu'il veut dire.

malheureux de la lie du peuple, apostés par la faction opposée à la cour, dénoncèrent une conspiration bien plus étrange encore que celle des poudres. Ils affirmèrent par serment que les papistes devaient tuer le roi, et donner la couronne à son frère; que le pape *Clément X*, dans une congrégation qu'on appelle de *la propagande*, avait déclaré en 1675 que le royaume d'Angleterre appartenait aux papes, par un droit imprescriptible; qu'il en donnait la lieutenance au jésuite *Oliva*, général de l'ordre; que ce jésuite remettait son autorité au duc d'*Yorck*, vassal du pape; qu'on devait lever une armée en Angleterre pour détrôner *Charles II*; que le jésuite *la Chaise*, confesseur de *Louis XIV*, avait envoyé dix mille louis d'or à Londres pour commencer les opérations; que le jésuite *Comiers* avait acheté un poignard une livre sterling pour assassiner le roi, et qu'on en avait offert dix mille à un médecin pour l'empoisonner. Ils produisaient les noms et les commissions de tous les officiers que le général des jésuites avait nommés pour commander l'armée papiste.

Jamais accusation ne fut plus absurde. Le fameux irlandais qui voyait, à cinquante pieds sous terre, la femme qui accoucha tous les huit jours d'un lapin dans Londres, celui qui promit à la ville assemblée d'entrer dans une bouteille de deux pintes, et parmi nous l'affaire de notre bulle *Unigenitus*, nos convul-

sions et nos accusations contre les philosophes, n'ont pas été plus ridicules. Mais quand les esprits sont échauffés, plus une opinion est impertinente, plus elle a de crédit.

Toute la nation fut alarmée. La cour ne put empêcher le parlement de procéder avec la sévérité la plus prompte. Il se mêla une vérité à tous ces mensonges incroyables, et dès-lors tous ces mensonges parurent vrais. Les délateurs prétendaient que le général des jésuites avait nommé pour son secrétaire d'Etat en Angleterre un nommé *Coleman*, attaché au duc d'*York*; on saisit les papiers de ce *Coleman*, on trouva des lettres de lui au père *la Chaise*, conçues en ces termes:

Nous poursuivons une grande entreprise, il s'agit de convertir trois royaumes, et peut-être de détruire à jamais l'hérésie; nous avons un prince zélé, etc..... Il faut envoyer beaucoup d'argent au roi: l'argent est la logique qui persuade tout à notre cour.

Il est évident par ces lettres que le parti catholique voulait avoir le dessus; qu'il attendait beaucoup du duc d'*York*; que le roi lui-même favoriserait les catholiques, pourvu qu'on lui donnât de l'argent; qu'enfin les jésuites fesaient tout ce qu'ils pouvaient pour servir le pape en Angleterre. Tout le reste était manifestement faux; les contradictions des délateurs étaient si grossières qu'en tout autre temps on n'aurait pu s'empêcher d'en rire.

Mais les lettres de *Coleman*, et l'assassinat d'un de ses juges firent tout croire des papistes. Plusieurs accusés périrent sur l'échafaud ; cinq jésuites furent pendus et écartelés. Si on s'était contenté de les juger comme perturbateurs du repos public, entretenant des correspondances illicites ; et voulant abolir la religion établie par la loi, leur condamnation eût été dans toutes les règles ; mais il ne fallait pas les pendre en qualité de capitaines et d'aumôniers de l'armée papale, qui devait subjuguer trois royaumes. Le zèle contre le papisme fut porté si loin que la chambre des communes vota presque unanimement l'exclusion du duc d'*York*, et le déclara incapable d'être jamais roi d'Angleterre. Ce prince ne confirma que trop quelques années après la sentence de la chambre des communes.

L'Angleterre ainsi que tout le Nord, la moitié de l'Allemagne, les sept Provinces-Unies, et les trois quarts de la Suisse s'étaient contentés jusque-là de regarder la religion catholique romaine comme une idolâtrie ; mais cette flétrissure n'avait encore passé nulle part en loi de l'Etat. Le parlement d'Angleterre ajouta à l'ancien serment du test l'obligation d'abhorrer le papisme comme une idolâtrie.

Quelles révolutions dans l'esprit humain ! Les premiers chrétiens accusèrent le sénat de Rome d'adorer des statues qu'il n'adorait certainement pas. Le christianisme subsista trois cents ans sans images ; douze empereurs chrétiens traitèrent

d'idolâtres

d'idolâtres ceux qui priaient devant des figures de saints. Ce culte fut reçu ensuite dans l'Occident et dans l'Orient, abhorré après dans la moitié de l'Europe. Enfin Rome chrétienne, qui fonde sa gloire sur la destruction de l'idolâtrie, est mise au rang des païens par les lois d'une nation puissante, respectée aujourd'hui dans l'Europe.

L'enthousiasme de la nation ne se borna pas à des démonstrations de haine et d'horreur contre le papisme; les accusations, les supplices continuèrent.

Ce qu'il y eut de plus déplorable, ce fut la mort du lord *Strafford*, vieillard zélé pour l'Etat, attaché au roi, mais retiré des affaires, et achevant sa carrière honorable dans l'exercice paisible de toutes les vertus. Il passait pour papiste, et ne l'était pas. Les délateurs l'accusèrent d'avoir voulu engager l'un d'eux à tuer le roi. L'accusateur ne lui avait jamais parlé, et cependant il fut cru; l'innocence du lord *Strafford* parut en vain dans tout son jour; il fut condamné, et le roi n'osa lui donner sa grâce: faiblesse infame, dont son père avait été coupable et qui perdit son père. Cet exemple prouve que la tyrannie d'un corps est toujours plus impitoyable que celle d'un roi: il y a mille moyens d'appaiser un prince; il n'y en a point d'adoucir la férocité d'un corps entraîné par les préjugés. Chaque membre, enivré de cette fureur commune, la reçoit et redouble dans les autres

membres, et se porte à l'inhumanité sans crainte, parce que personne ne répond pour le corps entier.

Pendant que les papistes et les anglicans donnaient à Londres cette sanglante scène, les presbytériens d'Ecosse en donnaient une non moins absurde, et plus abominable. Ils assassinèrent l'archevêque de St André, primat d'Ecosse; car il y avait encore des évêques dans ce pays, et l'archevêque de St André avait conservé ses prérogatives. Les presbytériens assemblèrent le peuple après cette belle action, et la comparèrent hautement dans leurs sermons à celle de *Jahel*, d'*Aod* et de *Judith*, auxquelles elle ressemblait en effet. Ils menèrent leurs auditeurs au sortir du sermon, tambour battant, à Glascow, dont ils s'emparèrent. Ils jurèrent de ne plus obéir au roi comme chef suprême de l'Eglise anglicane; de ne reconnaître jamais son frère pour roi, de n'obéir qu'au Seigneur, et d'immoler au Seigneur tous les prélats qui s'opposeraient aux saints.

† Le roi fut obligé d'envoyer contre les saints le duc de *Montmouth* son fils naturel, avec une petite armée. Les presbytériens marchèrent contre lui au nombre de huit mille hommes, commandés par des ministres du St Evangile. Cette armée s'appelait l'*armée du Seigneur*. Il y avait un vieux ministre qui monta sur un petit tertre, et qui se fit soutenir les mains comme *Moyse*, pour obtenir une victoire sûre. L'armée

† 1679.

du Seigneur fut mise en déroute dès les premiers coups de canon. On fit douze cents prisonniers. Le duc de *Montmout* les traita avec humanité ; il ne fit pendre que deux prêtres, et donna la liberté à tous les prisonniers qui voulurent jurer de ne plus troubler la patrie au nom de DIEU ; neuf cents firent le serment, trois cents jurèrent qu'il valait mieux obéir à DIEU qu'aux hommes, et qu'ils aimaient mieux mourir que de ne pas tuer les anglicans et les papistes. On les transporta en Amérique, et leur vaisseau ayant fait naufrage, ils reçurent au fond de la mer la couronne du martyre.

Cet esprit de vertige dura encore quelque temps en Angleterre, en Ecosse, en Irlande : mais enfin, le roi appaisa tout, moins par sa prudence, peut-être, que par son caractère aimable, dont la douceur et les grâces prévalurent, et changèrent insensiblement la férocité atrabilaire de tant de factieux en des mœurs plus sociables.

Charles II paraît être le premier roi d'Angleterre qui ait acheté par des pensions secrètes les suffrages des membres du parlement ; du moins dans un pays où il n'y a presque rien de secret cette méthode n'avait jamais été publique ; on n'avait point de preuve que les rois ses prédécesseurs eussent pris ce parti, qui abrège les difficultés, et qui prévient les contradictions.

Le second parlement convoqué en 1679 procéda contre dix-huit membres des communes

du parlement précédent, qui avait duré dix-huit années. On leur reprocha d'avoir reçu des pensions; mais comme il n'y avait point de loi qui défendît de recevoir des gratifications de son souverain, on ne put les poursuivre.

Cependant *Charles II* voyant que la chambre des communes, qui avait détrôné et fait mourir son père, voulait déshériter son frère de son vivant, et craignant pour lui-même les suites d'une telle entreprise, cassa le parlement, et régna sans en assembler désormais.

† Tout fut tranquille dès le moment que l'autorité royale et la parlementaire ne se choquèrent plus. Le roi fut réduit enfin à vivre avec économie de son revenu, et d'une pension de cent mille livres sterling, que lui fesait *Louis XIV*. Il entretenait seulement quatre mille hommes de troupes, et on lui reprochait cette garde comme s'il eût eu sur pied une puissante armée. Les rois n'avaient communément avant lui que cent hommes pour leur garde ordinaire.

On ne connut alors en Angleterre que deux partis politiques, celui des *Torys* qui embrassaient une soumission entière aux rois, et celui des *Wighs* qui soutenaient les droits des peuples, et qui limitaient ceux du pouvoir souverain. Ce dernier parti l'a presque toujours emporté sur l'autre.

Mais ce qui a fait la puissance de l'Angleterre, c'est que tous les partis ont également concouru depuis le temps d'*Elisabeth* à favoriser le com-

† 1681.

merce. Le même parlement qui fit couper la tête à son roi fut occupé d'établissemens maritimes, comme si on eût été dans les temps les plus paisibles. Le sang de *Charles I* était encore fumant, quand ce parlement, quoique presque tout composé de fanatiques, fit en 1650 le fameux acte de la navigation, qu'on attribue au seul *Cromwell*, et auquel il n'eut d'autre part que celle d'en être fâché, parce que cet acte très-préjudiciable aux Hollandais fut une des causes de la guerre entre l'Angleterre et les sept provinces, et que cette guerre, en portant toutes les grandes dépenses du côté de la marine, tendait à diminuer l'armée de terre dont *Cromwell* était général. Cet acte de la navigation a toujours subsisté dans toute sa force. L'avantage de cet acte consiste à n epermettre qu'aucun vaisseau étranger puisse apporter en Angleterre des marchandises qui ne sont pas du pays auquel appartient le vaisseau. (11)

(11) On voulut par cet acte punir les Hollandais des gains qu'ils faisaient en fournissant à l'Angleterre les marchandises étrangères. L'économie qu'ils savaient mettre dans les frais de transport leur permettait de les donner à un prix plus bas que les négocians nationaux ou les commerçans du pays même dont les denrées étaient tirées : ainsi cet acte n'eut d'autre effet que de faire payer aux Anglais les marchandises étrangères un peu plus cher, et d'augmenter le prix des transports par mer. La jalousie des marchands anglais fit porter cette loi, que l'on a regardée depuis comme le fruit d'une profonde politique. M. de *Voltaire*, qui n'avait point fait son étude principale des principes du commerce, se conforme ici à l'opinion commune; mais en partageant cette opinion, il n'en assigne pas moins, dans l'article suivant, les véritables causes de la richesse de l'Angleterre.

Il y eut dès le temps de la reine *Elisabeth* une compagnie des Indes, antérieure même à celle de Hollande, et on en forma même encore une nouvelle du temps du roi *Guillaume*. Depuis 1597 jusqu'en 1612, les Anglais furent seuls en possession de la pêche de la baleine; mais leurs plus grandes richesses vinrent toujours de leurs troupeaux. D'abord ils ne surent que vendre les laines; mais depuis *Elisabeth* ils manufacturèrent les plus beaux draps de l'Europe. L'agriculture long-temps négligée leur a tenu lieu enfin des mines du Potose. La culture des terres a été sur-tout encouragée, lorsqu'on a commencé en 1689 à donner des récompenses à l'exportation des grains. Le gouvernement a toujours accordé depuis ce temps-là cinq schellings pour chaque mesure de froment portée à l'étranger, lorsque cette mesure, qui contient vingt-quatre boisseaux de Paris, ne vaut à Londres que deux livres huit sous sterling. La

Quant à la prime proposée pour encourager l'exportation des grains, elle a deux inconvéniens; l'un d'être un impôt levé sur la nation, l'autre d'élever un peu le prix moyen du blé pour l'Angleterre, comparée aux autres nations: mais ces deux inconvéniens sont peu sensibles. Cette loi n'a d'ailleurs aucun avantage, qu'une liberté absolue n'eût procuré plus surement et plus complètement encore. Il est possible cependant que la faiblesse du gouvernement anglais, contre toute insurrection populaire, rende les emmagasinemens peu sûrs. Alors la loi pourrait être un véritable encouragement pour la culture; mais elle serait alors un remède qu'on oppose à un vice regardé comme incurable; et quelque bon que puisse être ce remède, il vaudrait mieux n'en avoir pas besoin.

vente de tous les autres grains a été encouragée à proportion; et dans les derniers temps il a été prouvé dans le parlement que l'exportation des grains avait valu en quatre années cent soixante-dix millions trois cents trente mille livres de France.

L'Angleterre n'avait pas encore toutes ces grandes ressources du temps de *Charles II:* elle était encore tributaire de l'industrie de la France, qui tirait d'elle plus de huit millions chaque année par la balance du commerce. Les manufactures de toiles, de glaces, de cuivre, d'airain, d'acier, de papier, de chapeaux même, manquaient aux Anglais. C'est la révocation de l'édit de Nantes qui leur a donné presque toute cette nouvelle industrie.

On peut juger par ce seul trait si les flatteurs de *Louis XIV* ont eu raison de le louer d'avoir privé la France de citoyens utiles. Aussi en 1687 la nation anglaise, sentant de quel avantage lui seraient les ouvriers français réfugiés chez elle, leur a donné quinze cents mille francs d'aumônes, et a nourri treize mille de ces nouveaux citoyens dans la ville de Londres; aux dépens du public, pendant une année entière.

Cette application au commerce dans une nation guerrière l'a mise enfin en état de soudoyer une partie de l'Europe contre la France. Elle a de nos jours multiplié son crédit, sans augmenter ses fonds, au point que les dettes de l'Etat aux particuliers ont monté à cent de

nos millions de rente. C'eſt préciſément la ſituation où s'eſt trouvé le royaume de France, dans lequel l'Etat ſous le nom du roi doit à peu près la même ſomme par année aux rentiers et à ceux qui ont acheté des charges. Cette manœuvre inconnue à tant d'autres nations, et ſur-tout à celles de l'Aſie, a été le triſte fruit de nos guerres, et le dernier effort de l'induſtrie politique; induſtrie non moins dangereuſe que la guerre même. Ces dettes de la France et de l'Angleterre ſont depuis augmentées prodigieuſement.

Fin du Tome ſeptième.

Table

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. CLXXII. *SOMMAIRE des particularités principales du concile de Trente* page 3

CHAP. CLXXIII. *De la France sous Henri III. Sa transplantation en Pologne : sa fuite : son retour en France. Mœurs du temps. Ligue. Assassinats. Meurtre du roi. Anecdotes curieuses.* 26

CHAP. CLXXIV. *De Henri IV.* 46

ADDITION *au chapitre précédent.* 87

CHAP. CLXXV. *De la France sous Louis XIII, jusqu'au ministère du cardinal de*

Richelieu. Etats-généraux tenus en France ministration malheureuse. Le maréchal d'Ancre assassiné ; sa femme condamnée à être brûlée. Ministère du duc de Luynes. Guerres civiles. Comment le cardinal de Richelieu entra au conseil. 98

CHAP. CLXXVI. *Du ministère du cardinal de Richelieu.* 127

CHAP. CLXXVII. *Du gouvernement et des mœurs de l'Espagne, depuis Philippe II jusqu'à Charles II.* 180

CHAP. CLXXVIII. *Des Allemands sous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Des malheurs de Fréderic, électeur palatin. Des conquêtes de Gustave-Adolphe. Paix de Vestphalie etc.* 194

CHAP. CLXXIX. *De l'Angleterre jusqu'à l'année 1641.* 216

CHAP. CLXXX. *Des malheurs et de la mort de Charles I.* 232

CHAP. CLXXXI. *De Cromwell.* 252

CHAP. CLXXXII. *De l'Angleterre sous Charles II.* 264

Fin de la Table des Chapitres du Tome septième.

S 22 7/i [28

AJ: 22 7/i (28)

DL 5472c

EUVRES

COMPLETES

DE

DE VOLTAIRE.

ME VINGT-HUITIEME.



AUX DEUX-PONTS,

SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Farbkarte #13
B.I.G.
Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black
Inches Centimetres
Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51357/fragment/page=0309